



Février 2019

Ville de Petit-Bourg

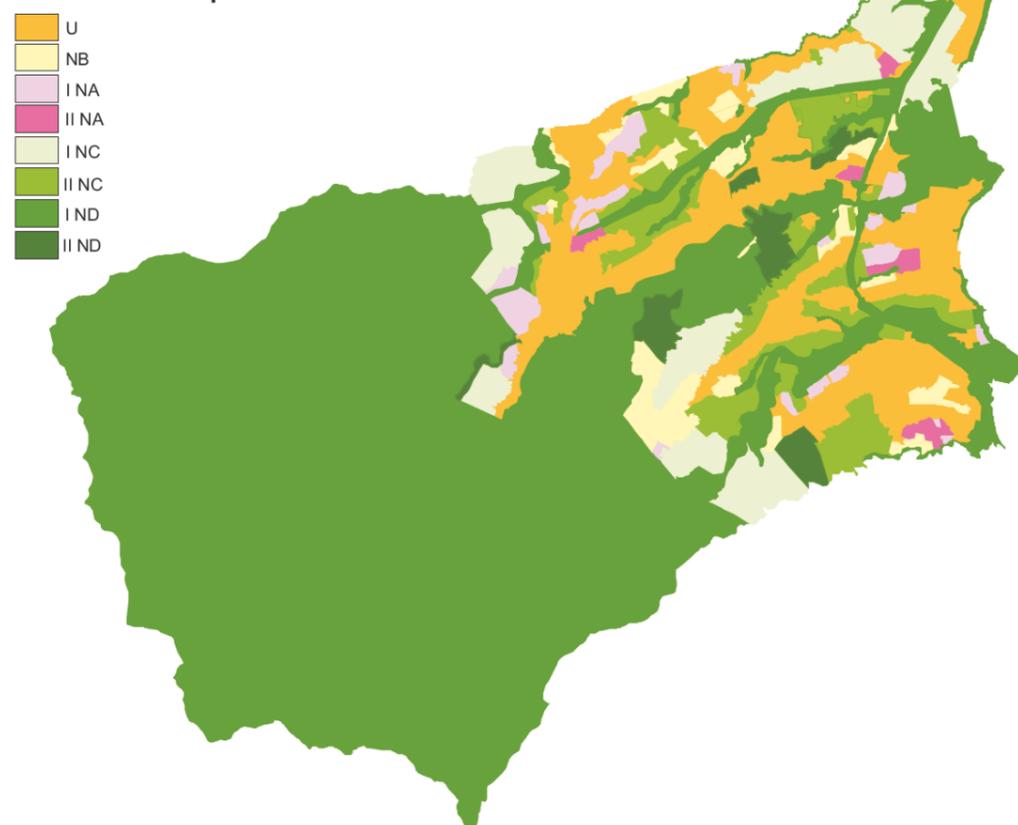
Rapport de présentation

Livret 1: Diagnostic de territoire



| | | | |
|--|-------------|---|-------------|
| 1- Cadrage..... | P.3 | 8- Habitat et modes d'habiter..... | P.52 |
| 1-1- Les ambitions du POS approuvé en Mars 2002 et les politiques urbaines récentes | | 8-1- Une croissance continue du parc de logements | |
| 1-2- Cadrage réglementaire : Le Plan Local d'Urbanisme | | 8-2- Une «commune dortoir» dominée par les résidences principales | |
| 1-3- Le cadrage méthodologique | | 8-3- Une majorité de propriétaires | |
| 1-4- Le contexte communal | | 8-4- Des résidences principales modernes et confortables | |
| 2- Ambitions et Projets..... | P.10 | 8-5- Une vacance qui augmente en raison de l'inadéquation entre l'offre et la demande | |
| 2-1- Le Schéma d'Aménagement Régional | | 8-6- Intervention publique : le logement social qui progresse | |
| 2-2- Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer | | 9- Analyse urbaine..... | P.57 |
| 2-3- Petit-Bourg et l'intercommunalité | | 9-1- Les étapes d'urbanisation | |
| 3- L'histoire du territoire..... | P.14 | 9-2- La typologie des formes urbaines | |
| 3-1- Petit-Bourg d'hier à aujourd'hui : le territoire historique | | 9-3- Le développement du bourg | |
| 3-2- Les origines : la paroisse de Petit Cul-de-Sac et la prospérité agricole | | 9-4- Forte progression dans l'arrière-pays : vers une rurbanisation | |
| 3-3- Le temps des troubles : la période révolutionnaire | | 9-5- L'urbanisme commercial | |
| 3-4- L'apogée du développement agricole | | 9-6- Les conséquences | |
| 3-5- L'urbanisation du XX ^{ème} siècle, d'un territoire sucrier à une ville de villégiature | | 10- Équipements..... | P.65 |
| 4- Patrimoine..... | P.17 | 10-1- Une offre médicale insuffisante | |
| 4-1- Les monuments symboliques | | 10-2- Les équipements liés à l'action sociale | |
| 4-2- Les édifices religieux | | 10-3- Les équipements liés à l'action socio-économique | |
| 4-3- Les habitations, cultures et industries | | 10-4- Les équipements culturels et patrimoniaux | |
| 4-4- Patrimoine architectural de Petit-Bourg, reportage photos | | 10-5- Des équipements de proximité : essentiellement dans le centre-bourg | |
| 4-5- Archéologie préventive | | 10-6- Les équipements de sécurité - défense | |
| 4-6- Conservatoire du littoral | | 10-7- Les équipements sportifs | |
| 4-7- Espaces naturels sous protection | P.25 | 10-8- Un parc scolaire essentiellement localisé dans le bourg | |
| 5- Population..... | | 10-9- Réseaux | |
| 5-1- Dynamiques démographiques | | | P.79 |
| 5-2- Des dynamiques démographiques inégales sur le territoire communal | | 11- Voirie et Déplacements..... | |
| 5-3- Équilibres et dynamiques socio-démographiques | P.33 | 11-1- Des déplacements en constante augmentation | |
| 6- Socio-économique..... | | 11-2- Le maillage viaire du territoire communal | |
| 6-1- Un attractif économiquement | | 11-3- Des insuffisances dans la hiérarchisation de la voirie | |
| 6-2- Scolarisation et niveau de formation | | 11-4- Des besoins existants en matière de transports collectifs | |
| 6-3- Des inégalités notables face à l'emploi | | 11-5- Les modes de déplacements alternatifs | |
| 6-4- Un chômage moins prégnant que dans le reste de l'île et qui diminue | | 11-6- Les capacités de stationnement du centre bourg | |
| 6-5- Un nouveau rapport au travail | | | |
| 6-6- Un secteur tertiaire dynamique porteur d'emplois | | | |
| 6-7- Des emplois de plus en plus qualifiés | P.41 | | |
| 7- Économie..... | | | |
| 7-1- Le secteur primaire | | | |
| 7-2- Le secteur secondaire | | | |
| 7-3- Le secteur tertiaire | | | |
| 7-4- Un fort potentiel touristique | | | |
| 7-5- Des activités et des services qui portent l'économie de Petit-Bourg | | | |
| 7-6- Un essor économique relancé par une nouvelle stratégie de développement | | | |

Le Plan d'Occupation des Sols 2002



Source : Plan d'Occupation des Sols de Petit-Bourg, 2002

1-1- Les ambitions du POS approuvé en Mars 2002 et les politiques urbaines récentes

1-1-1- Le contexte

La commune de Petit-Bourg affiche depuis 1954 une croissance démographique qui s'inscrit à la hausse (population multipliée par 2,6 entre 1954 et 1999). Cette croissance s'est nettement accélérée durant la dernière période intercensitaire (1990 - 1999) avec un croît de 38,7% de la population totale ce qui a eu pour principale conséquence une urbanisation extrêmement rapide de ce territoire de tradition rurale avec une hausse de 63,3% du parc total de logements (il faut rappeler à ce titre que 43,4% des résidences quel que soit leur catégorie ont été construites en 1990 ou après).

Cependant, cette urbanisation ne s'est pas faite de manière raisonnée et maîtrisée puisque l'on a assisté à un étalement excessif et un mitage forcené au détriment des zones anciennement naturelles et agricoles.

Ainsi, aujourd'hui, Petit-Bourg ressemble plus à un territoire où s'enchevêtrent des habitations le plus souvent le long des axes routiers principaux (route nationale 1 et routes départementales 1, 2 et 23 notamment) avec des trames urbaine anarchiques qu'à un territoire structuré autour de polarités fortes. De ce fait, le centre-bourg n'assure plus aujourd'hui ses fonctions de pôle central, moteur de l'agglomération, et aucun « regroupement » urbain périphérique ne semble suffisamment structuré et équipé pour être considéré comme un pôle secondaire. En fait, on a l'impression de voir de multiples de polarités (résidentielles) éparpillées sans vraiment de hiérarchie, ni de liaisons entre elles. C'est le résultat d'une attractivité résidentielle non maîtrisée qui a permis d'urbaniser le territoire par à-coups, selon les opportunités foncières, mais sans réel plan d'ensemble, ni vision prospective.

1-1-2- Les enjeux et problématiques mis en évidence

A partir du diagnostic de l'époque trois enjeux d'aménagement et de développement majeurs semblaient se dégager :

o Répondre au besoin croissant d'habitat

- en renforçant les agglomérations existantes,
- en s'appuyant sur les capacités potentielles d'accueil,
- en privilégiant la densification et l'accroissement des fonctions urbaines,
- en développant une politique de logement axée sur la mixité sociale ;

o Maîtriser l'étalement urbain au niveau des sections

- pour préserver les espaces naturels,
- pour garantir la pérennité des espaces agricoles,
- pour contenir les coûts d'urbanisation,
- pour limiter les effets des tendances et des vocations urbaines et par une gestion de l'habitat diffus ;

o Assurer les conditions du développement durable

- par la poursuite des actions structurantes en matière d'habitat (réhabilitation, restructuration, habitat social...),
- par la gestion des besoins en réseaux d'assainissement et de traitement des déchets,
- par le renforcement de l'inscription de Petit-Bourg dans l'environnement économique et urbain de la Région pointoise,
- par la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

De ces enjeux découlaient sept grandes problématiques sur lesquelles le groupe de travail se proposait de se pencher dans le cadre de la révision du POS :

o Placer la question de l'habitat au centre du développement social et urbain et du re-cadrage de la trame d'agglomération ;

o Repositionner l'agglomération principale par rapport aux flux d'échanges et de circulation Pointe-à-Pitre / Basse-Terre et aux flux économiques de la région pointoise ;

o Dynamiser la trame de pôles de vie de Petit-Bourg par la mise en réseau des équipements d'animation et d'accompagnement et par la poursuite des programmes d'équipements collectifs du niveau départemental et communal (enseignement, culture) ;

o Restructurer les quartiers du centre historique (Saint-Jean, Main Courante) dans le cadre du processus de renouvellement urbain et de renforcement des fonctions urbaines du bourg ;

o Mettre en valeur le potentiel foncier des grandes unités à haute valeur agronomique (axe fondamental de développement et d'équilibre du territoire) ;

o Préserver les richesses naturelles (sites et paysages) pour garantir la qualité de l'environnement et ouvrir des perspectives nouvelles d'activités et d'emploi (tourisme, animation) ;

o Mieux gérer les aléas naturels et les nuisances avec la mise en place d'un ensemble de dispositifs : classement de zones à protection forte, application de la réglementation du PPR, mise en œuvre des plans d'assainissement et de traitement des déchets...

1-1-3- Les ambitions affichées et le parti d'aménagement retenu

Sur la base des enjeux et des perspectives, le parti d'aménagement retenu consistait à :

o Restructurer la trame d'agglomérations existantes pour contenir la pression urbaine, par :

- le renforcement des fonctions de l'agglomération principale au sens du SDAU et SAR,
- la promotion de pôles-relais dans les sections et la recherche de points de centralité au niveau des agglomérations secondaires,
- la gestion de l'habitat en sites diffus et la maîtrise de l'étalement urbain,
- la diversification de l'offre de sites d'accueil d'activités économiques ;

o Équilibrer le territoire et garantir les conditions du développement durable, ce qui implique :

- la préservation du patrimoine agricole,
- la préservation du patrimoine naturel,
- la valorisation du patrimoine culturel et communal,
- la prise en compte des risques naturels au sens d'un renforcement des espaces à protéger.

Une affirmation des vocations spatiales

Les orientations du POS visaient à préserver les ensembles naturels et agricoles, tout en structurant et en densifiant l'agglomération de Petit-Bourg autour de son centre-bourg, en renforçant les pôles urbains dits secondaires et en étoffant le niveau d'équipement requis.

La préservation et la valorisation des milieux naturels avaient pour finalité la régulation du développement urbain et l'organisation de l'espace ainsi que la perpétuation de l'image perçue de Petit-Bourg comme étant une « ville verte » où il fait bon vivre. Les principes de protection concernent en premier lieu les grands ensembles du centre-est et du sud-est classés en espaces naturels inaltérables : domaine public lacustre et maritime, bande côtière et boisée des cinquante pas géométriques, dépressions humides épousant le système hydrographique de la commune, unité du système de Lézarde... Les espaces à fort potentiel comme les sites de Basse Lézarde, Pointe-à-Bacchus, Viard, Hauteurs Lézarde, Grande Rivière à Goyaves, Arnouville, Trinité, Tabanon-Vernou ainsi que les espaces de mangroves et de forêts de l'est et du nord-ouest constituent les composantes essentielles de l'image et de l'attractivité de la commune. A ce titre, ils devront être mis à profit pour l'aménagement de coupures et de coulées vertes et pour la promotion de l'environnement par la découverte avec par exemple la création d'un parc floral et forestier.

L'affirmation de la vocation agricole basée sur une protection forte du foncier devait permettre la pérennisation des activités, le maintien de l'environnement naturel et paysager (franges forestières, linéaires boisés des dépressions, réseau hydrographique, paysages de pentes...) et la structuration de l'espace. Elle s'appuyait tout particulièrement sur la définition de périmètres incompressibles correspondant à des unités cohérentes fondées sur les potentialités agronomiques des sols, sur les opérations d'irrigation et de gestion de l'eau agricole programmées pour la région de la Côte-au-Vent et sur les investissements réalisés dans le cadre des programmes de régime foncier (Arnouville, Trinité, Duquerry, Roujol).

Le renforcement de l'identité urbaine et la gestion de l'étalement urbain en zones rurales

L'expression du renforcement de l'identité urbaine a été souhaitée pour le cœur de ville. Elle se traduit par une volonté de requalification urbaine (définition de secteurs de résorption de l'habitat insalubre), de développement social urbain (mixité des formes urbaines, accroissement du niveau de service et des fonctions pour susciter de l'attractivité et de l'animation), d'ouverture sur la mer et d'aménagement du littoral (développement des services, activités para-touristiques et de loisir, commerces groupés, stationnement, restructuration du village des pêcheurs) et de densification du bâti en dents creuses selon les principes de diversité sociale et de mixité urbaine. De nombreux aménagements (à réaliser) ont été pensés (cf. PRU de Petit-Bourg réalisé en Novembre 2002 par Urbis) permettant notamment de qualifier les espaces publics du centre-ville.

Au-delà de la volonté d'encourager l'épanouissement du centre-ville, l'effort de maîtriser le développement de l'habitat diffus le long des grandes voies de liaisons dans les secteurs ruraux avait également été affiché avec notamment le renforcement programmé de ces entités urbaines plus en moins importantes. Ainsi, le centre ville était conforté de pôles d'équilibre (Papin, Barbotteau-Tabanon) à vocation essentielle d'habitat mais disposant d'un réseau d'infrastructures fourni et les sections rurales devaient être « épaissies » afin que les trop nombreuses zones d'habitat diffus (Prise d'Eau, Vernou, Colin, Hauteurs Lézarde, Montebello, Carrère, Bergette, Viard) deviennent des vrais noyaux de vie autour des équipements collectifs et des services de proximité.

La prise en compte des risques et la gestion des nuisances

Il était prévu que le PPR de Petit-Bourg vaudrait servitude d'utilité publique après élaboration et approbation par arrêté préfectoral. Le double objectif de cette orientation était d'améliorer la sécurité des personnes et d'arrêter la croissance de la vulnérabilité des biens et des activités dans les zones exposées, voire si possible, de la réduire.

En matière d'assainissement des eaux usées, la commune de Petit-Bourg s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Assainissement visant à planifier et à quantifier les équipements d'accompagnement du développement de l'habitat à moyen/long terme et à maîtriser les pollutions environnementales. Celui-ci devait également préciser les zones d'assainissement non collectif où la commune devait assurer un contrôle sur les dispositifs d'assainissement et définir les dispositifs de protection de la salubrité publique.

En ce qui concerne les déchets, le plan départemental de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés prévoyait la suppression des décharges sauvages, la création d'une déchetterie et d'une plateforme de compostage pour renforcer la collecte sélective et assurer la récupération des inertes, déchets verts et encombrants métalliques. En outre, Petit-Bourg serait rattaché à l'U.I.O.M de Pointe-à-Pitre (usine d'incinération) prévue sur le site de la Gabarre.

La mise en valeur du patrimoine communal

Les richesses patrimoniales de Petit-Bourg, très représentatives de la richesse guadeloupéenne, sont principalement concentrées sur la bande côtière, entre la route nationale 1 et le front de mer.

Les objectifs du POS prévoyaient :

- la mise en place d'une Maison de la Nature Caribéenne « multifonctionnelle » (recherche sur le milieu, observations et expériences, expositions, informations et documentation) sur les bords de la Lézarde ;
- la création d'un Centre caribéen de la mer regroupant toutes les manifestations et informations liées aux activités marines (expositions, conférences, projections, séminaires, médiathèque/bibliothèque, exploitations du milieu marin, manifestations nautiques...);
- la création d'un théâtre de plein air (en liaison avec la DRAC) autour de la réhabilitation l'ancienne sucrerie de la Gripière;
- la mise en valeur du site et de l'histoire de la Pointe-à-Bacchus (point

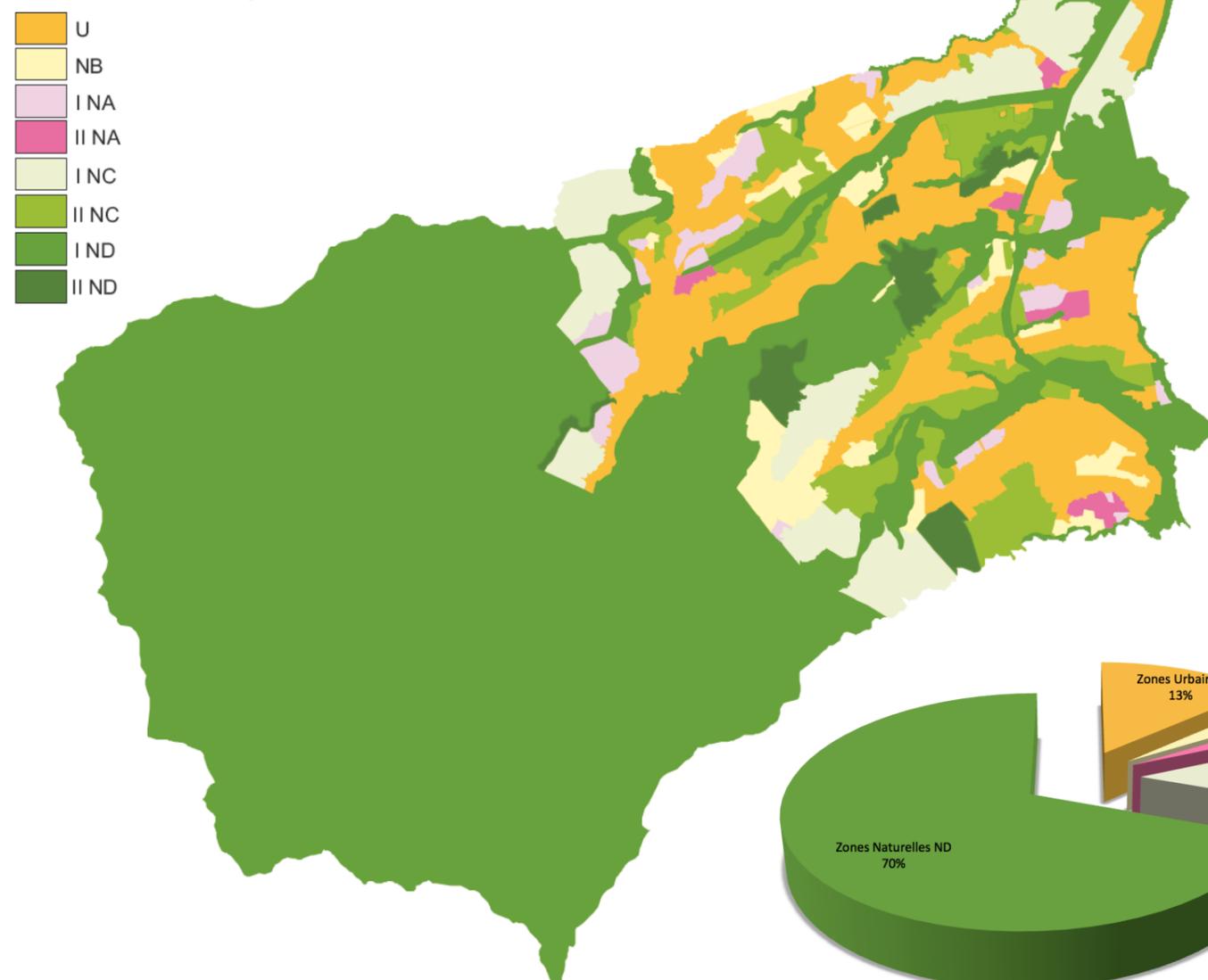
de vue exceptionnel sur la baie du Petit Cul-de-Sac Marin, présence d'une ancienne batterie à réhabiliter et protéger).

Le POS affichait également sa volonté de promouvoir d'un développement touristique intégré de Petit-Bourg avec pour axe central la création d'un pôle touristique préservant l'environnement, s'intégrant dans la commune et ayant des implications économiques locales. Il s'appuierait sur cinq actions fortes dispersées sur le front de mer petit-bourgeois :

- la création d'un plan d'eau au nord de la Pointe de Roujol, protégé par l'Ilet à la Brèche reconstitué et végétalisé (construction de quelques places sur appontements, au nord-ouest de la mangrove, au pied de la zone de construction à vocation touristique ;
- l'aménagement de la plage de Viard (aménagement de terrains de sports libres, réalisation d'une base nautique, création d'aires de jeux et de loisirs, de circuits de découverte et de cheminements piétonniers) ;
- la réalisation d'une promenade du littoral, lien entre tous les espaces aménagés (pontons flottants sur la zone de mangrove, promenade urbaine sur le front de mer de centre-ville et cheminement stabilisé sans aménagement particulier sur le reste) ;
- l'aménagement de zones d'activités sportives liées à la mer (base de water-polo en pleine eau, initiation à la natation, vagues de surf à Frégate de Bas).

Enfin, la mise en valeur du patrimoine historique et urbain constitue un axe majeur pour le développement culturel et touristique : valorisation des édifices publics, préservation des traces du passé, mobilier colonial, gisements précolombiens. A ce jour, aucun patrimoine de ce type n'a été trouvé sur le territoire de Petit-Bourg mais toute découverte devra être signalée au Service Régional de l'Archéologie, à la Mairie ou à la Préfecture.

Le Plan d'Occupation des Sols 2002



1-1-4- La répartition des superficies du zonage

Petit-Bourg est une commune « verte » dont la plus grande part de son territoire est rendue inconstructible car classée en zone agricole ou en zone naturelle. Les espaces boisés et forestiers représentent ainsi près de 8 847 hectares. De plus, Petit-Bourg est avec sa voisine Capesterre-Belle-Eau, l'un des pôles agricoles majeurs de la Basse-Terre, comme le démontre entre autres la présence de la distillerie de Montebello.

82% du territoire en Zone NC ou ND

- 65,5% en zone ND (9 045 ha)
- 12,1% en zone NC (1 575 ha)

2,8% du territoire en Zone NB (366 ha)

2,3% du territoire en Zone NA (293 ha)

13,4% du territoire en Zone U (1 739 ha)

La comparaison du zonage du POS de 1982 et de 2002 fait apparaître des évolutions notables au niveau des différentes surfaces du zonage :

- Une diminution de 25% de la superficie agricole.
- Une augmentation importante des zones d'habitat diffus de +118%.
- Une superficie dédiée aux zones urbaines en augmentation de +57,2%.
- Une stabilisation de la superficie des zones naturelles (+1,2%) et des zones à urbaniser (+0,4%).

Du POS au PLU

La Loi Solidarité et Renouveau Urbains (mise en application le 1er Avril 2001) impose dorénavant que les principes d'aménagement et de développement soient clairement exposés à l'échelle du territoire communal au préalable à la traduction réglementaire portée par le zonage et le règlement du PLU. Celui-ci devient donc le nouveau document de planification spatiale en remplacement du POS.

Le Plan Local d'Urbanisme est conforme aux exigences du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment pour favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Source : Plan d'Occupation des Sols de Petit-Bourg, 2002

| ZONE POS | POS 1982 | | POS 2002 | | Variation 1982 - 2002 |
|---------------------------|------------|------|-------------------|------|-----------------------|
| | Superficie | % | Superficie (ha) - | % | |
| Zones Urbaines U | 1139 | 9 | 1739,5 | 13,4 | + 57,2% |
| Zones d'habitat diffus NB | 167 | 1,3 | 365,7 | 2,8 | + 118,0% |
| Zones à Urbaniser NA | 292 | 2,3 | 293,2 | 2,3 | + 0,4% |
| Zones Agricoles NC | 2105 | 16,6 | 1574,8 | 12,1 | - 25,0% |
| Zones Naturelles ND | 8937 | 70,7 | 9045,1 | 69,5 | + 1,2% |

Source : Urbis

1-2- Cadrage règlementaire : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Article L.121-1 du Code de l'Urbanisme (Source : Légifrance)

«Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.»

Les fondamentaux de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement Urbain

La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000 a cherché à prendre tout la mesure des enjeux de la ville d'aujourd'hui; lutter contre la péri-urbanisation et le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain, inciter – voire contraindre parfois – à la mixité urbaine et sociale, mettre en oeuvre une politique de déplacements au service du développement durable. L'objectif de la Loi SRU consistait à offrir aux décideurs publics un cadre juridique rénové ainsi que des alternatives permettant d'envisager un développement autre que celui proposé et mis en oeuvre ces dernières décennies.

Dispositions et modifications apportées par la loi ALUR

Promulguée le 24 mars après l'examen du Conseil Constitutionnel et publiée au journal officiel le 26 mars 2014, la loi n°2014-366 pour « L'Accès au logement et un urbanisme rénové » a été réalisée dans le but de répondre aux objectifs de production de logements, soit 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux, tout en assurant un respect de l'environnement. Afin de respecter ces engagements, la loi propose différentes dispositions et mesures en matière d'urbanisme.

Ainsi, plus de 175 articles sont venus s'ajouter dans le but d'atteindre les objectifs visés. L'ensemble de ces dispositions s'articule autour de 4 axes qui structurent le projet de loi et traduisent les objectifs à atteindre :

- « I) favoriser l'accès au logement de tous à un logement digne et abordable
- II) lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées
- III) améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques du logement
- IV) moderniser les documents de planification et d'urbanisme »

Ces objectifs sont tournés principalement autour des thématiques de l'habitat. Toutefois, l'axe IV affiche de véritables ambitions qui s'avèrent intéressantes à mettre en lumière. En effet, plus de 51 nouveaux articles sont venus se greffer au régime juridique de l'urbanisme règlementaire. Ceux-ci ont pour objectif d'une part de poursuivre les exigences de la loi Grenelle II et d'autre part de constituer un véritable levier pour une réforme ambitieuse de la planification locale. Étant donné que l'élaboration du PLU de Basse-Terre a été réalisée durant la promulgation de la loi ALUR, ce document doit s'adapter aux exigences de cette nouvelle ambition législative.

Une évolution des documents d'urbanisme: PLU-Grenelle

Le PLU-SRU devait permettre d'endiguer l'artificialisation des sols. Toutefois cet échec (consommation d'espaces évaluée à 60.000 hectares par an) associée à la montée en puissance des préoccupations environnementales (protection des écosystèmes, l'emploi des énergies renouvelables...) ont conduit le législateur à opérer un "verdissement" des documents d'urbanisme. Le PLU-GRENELLE II, n'est pas une révolution mais une évolution.

Promulguée le 12 juillet 2010, la Loi portant "engagement national pour l'Environnement" poursuit l'oeuvre de la Loi SRU en renforçant les objectifs de protection de la biodiversité, de lutte contre l'étalement urbain, de densification des espaces urbanisés et d'utilisation des énergies renouvelables. Cependant, elle incite les collectivités à définir une véritable stratégie environnementale à l'échelle du territoire, tout en ayant conscience que la stratégie locale ne doit pas être définie à l'échelle locale mais en réfléchissant sur un périmètre élargie (notion d'intercommunalité).

Onze grands principes sont ainsi déclinés pour cette nouvelle politique :

- Améliorer et harmoniser les outils de planification en matière d'urbanisme
- Concevoir un Urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transport tout en améliorant la qualité de vie des habitants.
- Organiser des transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins de mobilité
- Assurer une cohérence d'ensemble de la politique des transports pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements
- Réduire les consommations d'énergie et de leur contenu en carbone. Réduire les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en limitant les émissions de CO2
- Préserver la biodiversité
- Assurer un fonctionnement pertinent des écosystèmes
- Mettre en oeuvre une nouvelle gouvernance écologique
- Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche aussi bien dans la sphère privée que publique
- Maîtriser les risques, traiter des déchets et préserver la santé
- Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en préservant des risques, en luttant contre les nuisances de toutes formes et en gérant durablement les déchets

| DISPOSITIONS APPLICABLES AUX POS / PLU ELABORES PAR UNE COMMUNE | | |
|---|--|---|
| Situation du PLU au 13/01/2011 | Dispositions applicables | Evolution ultérieure |
| PLU approuvé avant le 13/01/2011 | Demeurent applicables | Intégration obligatoire des dispositions de la loi ENE lors de la prochaine révision du PLU et au plus tard le 01/01/2016 (l'approbation doit intervenir au plus tard à cette date) |
| PLU en cours d'élaboration ou de révision | Choix entre : - Achèvement des procédures en cours selon les dispositions | |
| - si projet arrêté avant le 01/07/2012 - et approuvé avant le 01/07/2013 | antérieures à la loi ENE. Toutefois, ces PLU devront intégrer obligatoirement les dispositions de la loi ENE lors de leur prochaine révision et au plus tard le 01/01/2016 - Intégration des dispositions de la loi ENE dès l'élaboration ou la révision en cours | |
| PLU en cours d'élaboration ou de révision - si projet arrêté à compter du 01/07/2012 - et/ou approuvé après le 01/07/2013 | Les PLU ainsi approuvés ou révisés devront intégrer les dispositions de la loi ENE. Par ailleurs, en ce qui concerne la révision, celle-ci devra intervenir au plus tard le 1er janvier 2016. | |

Tableau synthèse article 19 loi ENE et pièces constitutives du PLU Source : DEAL

| CONTENU DU PLU | |
|---|---|
| Avant le Grenelle II | Avec le Grenelle II |
| 1 rapport de présentation | 1 rapport de présentation |
| 1 PADD | 1 PADD |
| 1 règlement et ses documents graphiques | 1 règlement |
| Des orientations d'aménagement facultatives spécifiques à un secteur ou à un quartier | Des orientations d'aménagement et de programmation obligatoires |
| Annexes | Annexes |
| | Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques |

1-3- Cadrage méthodologique

Le rapport de présentation

Le présent diagnostic réalise un état des lieux des différentes composantes de la commune et vise à cerner les enjeux de développement actuels et futurs. Dans ce cadre sont analysés:

- L'histoire de la commune et son patrimoine, témoin d'un passé agricole riche dont les vestiges sont nécessaires pour mieux comprendre la morphologie du territoire actuels et les habitants.
- Les dynamiques socio-économiques et démographiques, qui permettent de comprendre le territoire et la mutation qui s'est opérée du secteur primaire vers le tertiaire.
- Les dynamiques urbaines de la commune, pour mieux comprendre la formation des différents pôles de vie, depuis le centre-bourg jusqu'aux pôles structurants secondaires sur le territoire.
- Les équipements et leurs répartitions sur l'ensemble de la commune.
- Le réseau de transport et les modes de déplacements : la position de Petit-Bourg au coeur de l'île, carrefour et récepteurs des flux de la Grande-Terre et de la Basse-Terre.

L'État Initial de L'environnement

L'État Initial de l'Environnement vient compléter le diagnostic par une analyse des composantes environnementales du territoire. Ainsi sont analysés :

- Le territoire physique dans sa topographie, son réseau hydrographique, son climat...
- Le patrimoine paysager et environnemental, de la façade littorale jusqu'au massif de la Soufrière, ainsi que les mesures de protections des espaces naturels.
- Les risques sur le territoire naturelles sur le territoire de Petit-Bourg, largement soumis de part sa topographie et sa façade littorale.
- Enfin, les ressources exploitables sur le territoire, les nuisances et autres pollutions engendrées par les activités de l'Homme.

Les fiches synthèses

Chacune des différentes thématiques sont initiées par des synthèses faisant l'état des lieux des atouts et des contraintes s'exerçant au territoire. Ces synthèses permettent de dégager les atouts de Petit-Bourg dans son contexte actuel, ainsi que les opportunités à saisir pour que son développement soit cohérent. Sont également mises en perspectives les faiblesses internes au territoire et les menaces extérieures qui peuvent entraver à son devenir.

Les fiches synthèses établissent également un certain nombre d'indicateurs en vue d'établir un suivi et une meilleure appréciation des dynamiques territoriales.

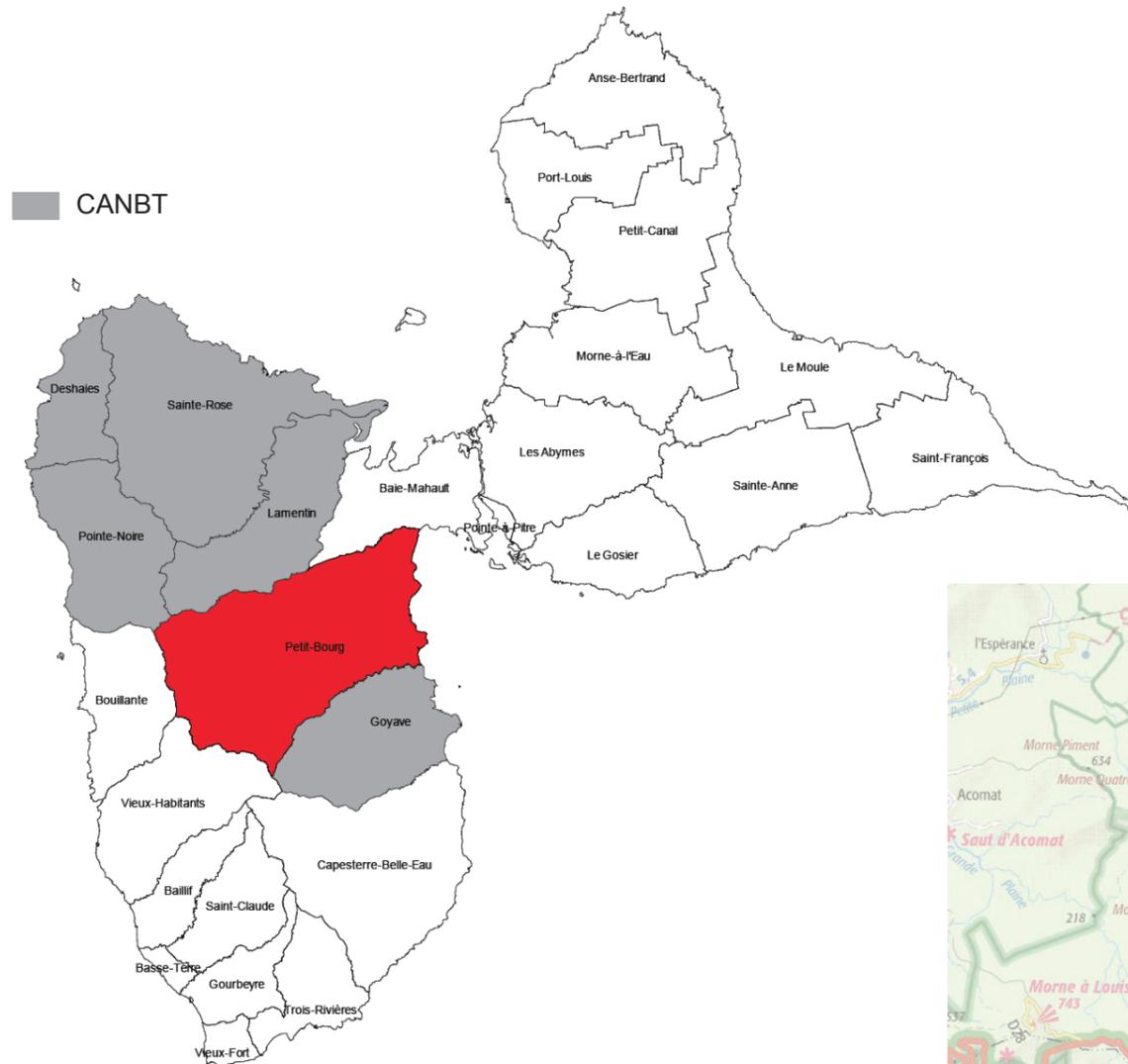
Les thématiques étant transversales, la fiche synthèse établit une série de liens avec les autres thématiques de l'étude. Cette approche permet d'avoir une vision globale et transversale des enjeux de territoire.

Sources et documentations

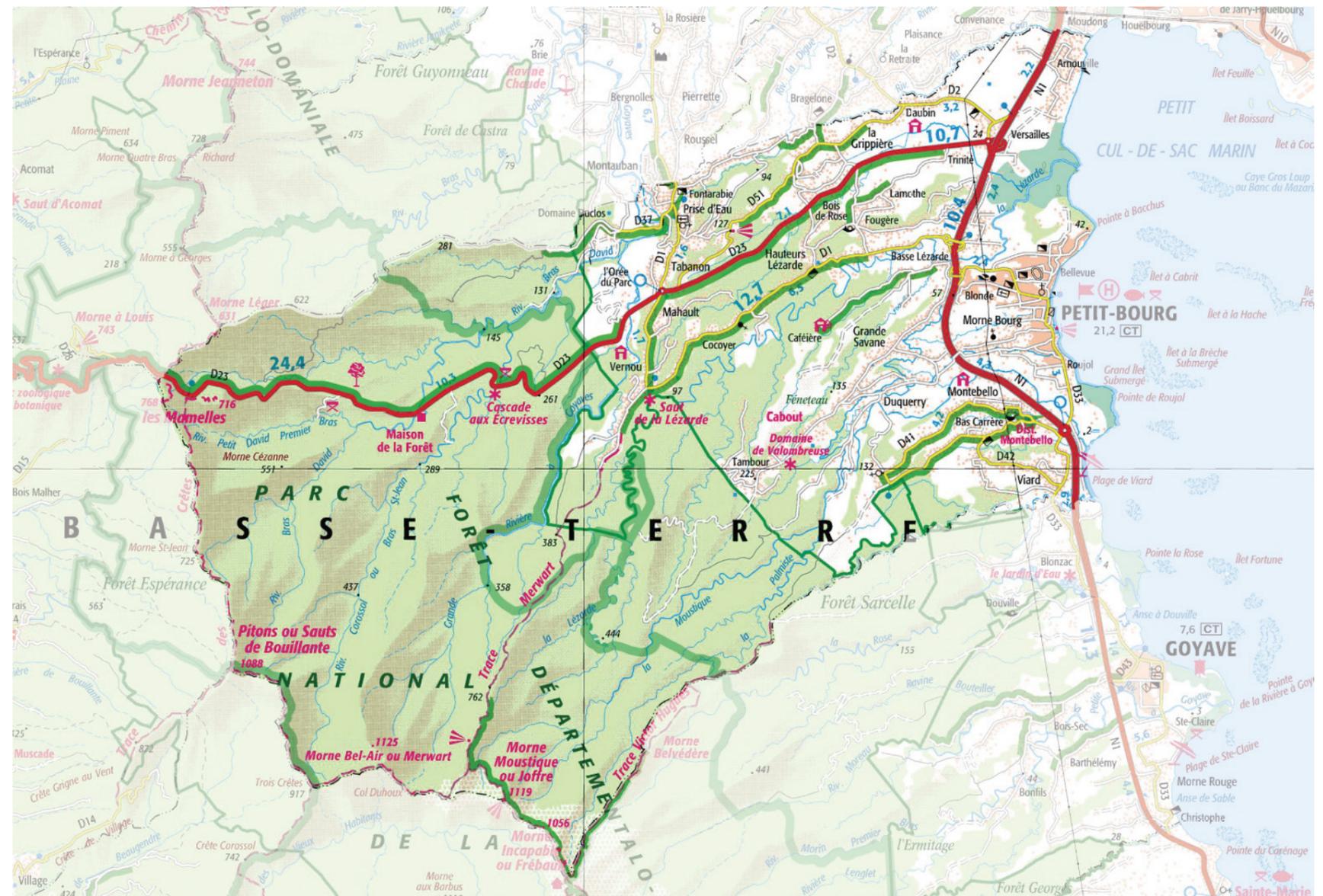
Ce document a été réalisé en concertation avec les acteurs du territoire. Il s'appuie sur un ensemble de témoignages humains et de documents techniques.

Chaque thématique est illustrée par des photographies et des cartes, en vue de représenter au mieux les dynamiques en action sur le territoire de Petit-Bourg.

1- Cadrage



1-4- Le contexte communal



Communauté d'Agglomération Nord-Basse-Terre

Superficie : 464 km²

Population : 78 920 habitants (recensement 2012)

Densité moyenne : 170,1 habitants par km²

Logements : 39 301 (2012)

Petit-Bourg

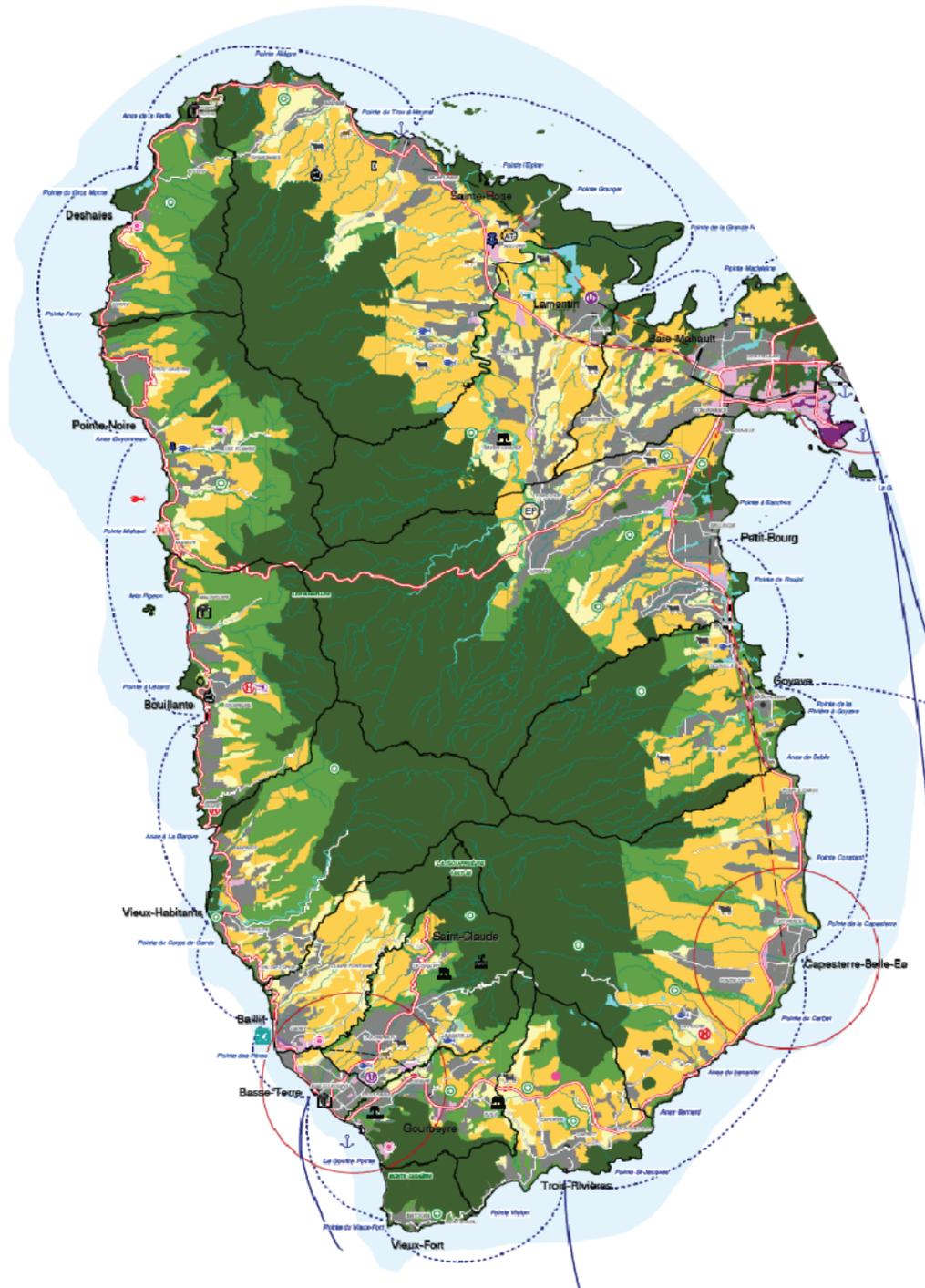
Superficie : 129 km² dont 55 km² appartenant au Parc National de la Guadeloupe

Population totale : 23 782 habitants (recensement 2012)

Densité moyenne : 184,4 habitants par km²

Logements : 11 552 (2012)

2- Ambitions et projets



Source : Schéma d'Aménagement Régional 2011



2-1- Le Schéma d'Aménagement régional (S.A.R)

2-1-1 - Les objectifs de densités imposés par le SAR

Le SAR s'imposant dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme, les prescriptions de celui-ci doivent être respectées notamment en termes d'urbanisation. La mobilisation d'espace pour subvenir aux besoins en logements doit se faire aux moyens suivants :

- L'optimisation des capacités des espaces urbains existants par la densification des constructions qui y seront réalisées et la restructuration des quartiers à l'occasion d'opérations de renouvellement urbain : Il s'agit pour la collectivité de « réaliser la moitié des logements nouveaux projetés sur leur territoire dans les espaces urbains à densifier identifiés. »
=> **A l'horizon 2030, les espaces urbains existants (zones U) doivent atteindre une densité de 50 logements par hectare.**
- L'urbanisation effective des espaces ouverts à l'urbanisation qui remplissent certaines conditions au regard du développement durable : Les espaces situés dans les zones NA/AU pourront être urbanisés hors des zones d'aléas forts et en continuité des espaces déjà urbanisés ou, dans les espaces ruraux de développement, d'espaces ayant vocation à être classés en zone urbanisée et permettant de réaliser des opérations d'un seul tenant; s'ils sont desservis par les réseaux collectifs d'assainissement ; s'ils sont équipés de dispositifs de collecte et traitement permettant une gestion satisfaisante des eaux pluviales.
=> **Les opérations d'urbanisation des zones AU doivent atteindre une densité moyenne de 30 logements par hectare.**
- La structuration des espaces ruraux de développement qui permettra d'identifier dans les zones NB les espaces remplissant les conditions pour être desservis (réseaux d'eau potable, énergie, communication et transport collectif), organiser et densifier afin d'accueillir de nouvelles constructions ; ils seront alors classés en zone urbaine ou à urbaniser.

Le SAR et le SMVM

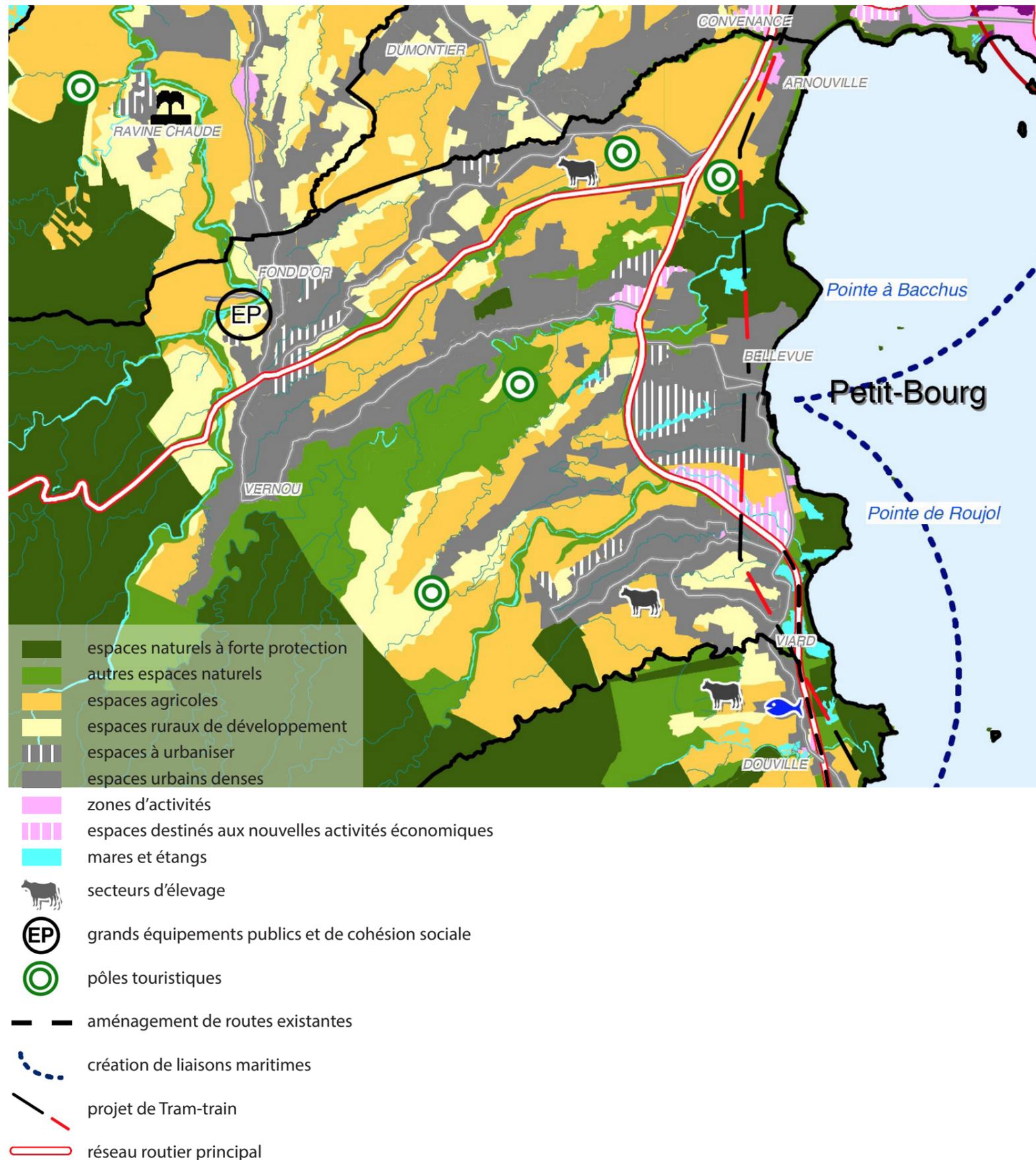
La Loi du 2 août 1984 n°84-747 notifie que les Conseils Régionaux de chaque départements d'Outre-Mer, et donc de la Guadeloupe doivent adopter un Schéma d'Aménagement Régional (S.A.R). Ce document fixe les orientations en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement.

Le Schéma de Mise en valeur de la Mer (S.M.V.M) est un chapitre du SAR permettant l'application de la Loi Littoral. Un rapport de compatibilité existe entre les orientations du Schéma d'Aménagement Régional et du Plan Local d'Urbanisme, cependant il n'est pas opposable au PLU, ce qui n'est pas le cas du Schéma de Mise en Valeur de la Mer qui précise les modalités d'application de la Loi Littoral.

Le premier SAR de la Guadeloupe a été adopté en 2001. Le décret n°2011-1610 du 22 novembre 2011 a procédé à sa révision en fixant quatre objectifs fondamentaux :

- un aménagement raisonné du territoire, s'opposant à la poursuite du mitage du sol, fondé sur la reconnaissance de bassins de vies porteurs, faisant l'objet d'un projet de développement durable,
- un développement économique équilibré davantage tourné vers l'économie de la connaissance, la valorisation des filières locales et la croissance organisée des échanges extérieurs,
- une société équitable qui réponde aux attentes et besoins des Guadeloupéens et rétablisse entre les différentes parties du territoire une plus grande équité dans la répartition des services,
- une société qui veille à la mise en valeur globale de son environnement, assurant un effort particulier en faveur de la protection de son littoral, créant les conditions d'un essor des énergies renouvelables et protégeant sa population contre les risques naturels.

2- Ambitions et projets



2-1-1 - Les objectifs du SAR appliqués à la commune de Petit-Bourg

Vaste commune verte, la commune de Petit-Bourg est confirmée via le SAR comme un réservoir écologique, fort de sa dimension montagneuse toute entière couverte d'espaces naturels préservés (parc national, zones humides, etc.) ; il identifie également le gros potentiel agricole qui a fondé l'économie traditionnelle de la commune.

Pour autant il s'inscrit dans les dynamiques qui caractérisent le territoire depuis deux décennies en favorisant le développement économique et urbain autour des pôles constitués.

Urbanisation

Le SAR incite à densifier les pôles urbains majeurs du territoire en favorisant les développements :

- Des quartiers de Blonde, Saint-Jean, Morne-Bourg, autour du centre-bourg ;
- De Tabanon et de Fond d'Or en appui du pôle Ouest (Prise d'eau, Vernou) de la commune ;
- De la Gripière au Nord ;
- De Montebello au sud.

Développement économique

Le développement économique est favorisé par l'identification de vastes zones destinées à l'accueil de nouvelles zones d'activités établies au contact des zones d'activités existantes de Colin et de Roujol.

Équipement

La volonté est clairement exprimée de désenclaver Petit-Bourg et de rendre plus accessible et plus attractif le territoire via la mise en place du TCSP et de liaisons maritimes vers Jarry, Pointe-à-Pitre, ...

Au-delà de ces voies nautiques, il s'agit de permettre à Petit-Bourg de se réaliser comme ville portuaire en identifiant le bourg comme pôle d'accueil d'une unité portuaire mixte destinée aux pêcheurs, aux plaisanciers, au transport de passagers.

Développement touristique

Labellisée par son label vert, la commune est identifiée comme support potentiel de développement touristique prenant appui sur la diversité de ses sites et paysages, qu'ils soient forestiers ou montagneux (Caféière), ruraux (Daubin, Tambou) ou plutôt littoraux (Pointe-à-Bacchus).

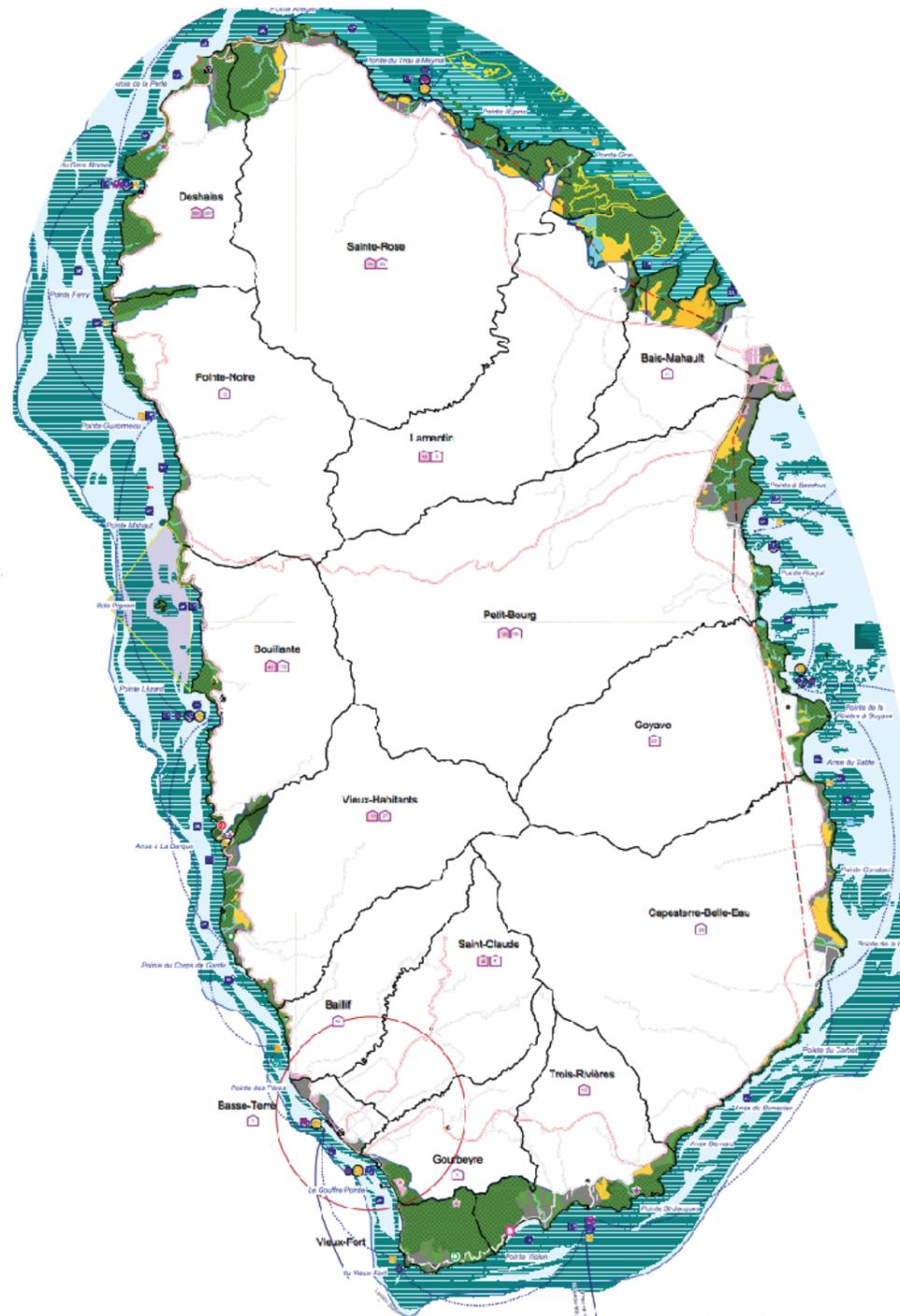
2- Ambitions et projets

SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER DE LA GUADELOUPE

Légende

- Limites communales
 - Réseau hydrographique
 - Périmètre du SMVM
- LA VOCATION DES ESPACES**
- Les espaces à vocation naturelle**
- Les espaces naturels à forte protection
 - Les autres espaces naturels
 - Les mares et étangs
 - Les coupures d'urbanisation
- Les espaces maritimes**
- Les espaces maritimes à forte protection
 - Les espaces maritimes à forte valeur patrimoniale
- Les espaces à vocation rurale**
- Les espaces agricoles
- Les secteurs d'élevage**
- Les sites d'activité équine
- Les espaces à vocation urbaine**
- Les espaces urbains denses
 - Les espaces urbains diffus
 - Les centres bourg
- Les espaces à vocation économique**
- Les zones d'activités
 - Les zones portuaires
 - Les zones aéroportuaires
 - Carrière de sable en mer
 - Les secteurs de production d'énergie
 - Pratique d'activités balnéaires
 - Les chambres d'hôtels par commune
 - Les gîtes par commune
- LES PROTECTIONS DU LITTORAL ET DES MILIEUX MARINS**
- Les cours du Parc national de la Guadeloupe
 - Les réserves naturelles nationales terrestres
 - Les réserves naturelles marines
 - Les espaces remarquables du littoral (L146-G)
 - Les arrêtés de protection du biotope
 - Les sites classés ou inscrits
 - Les ZNIEFF marines
 - RAMGAR
- LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS**
- Les infrastructures de transport**
- Le réseau routier principal
 - Le réseau routier secondaire
 - Les aéroports
 - Les hélicoptères
 - Les principaux ports de pêche
 - Les ports de pêche secondaires
 - Les ports de marchandises et de passagers
 - Les ports de plaisance et de croisière
 - Les liaisons maritimes existantes

CES CARTES CONSTITUENT UNE INDICATION SCHEMATIQUE, EN AUCUN CAS IL NE S'AGIT D'UN ZONAGE A LA PARCELLE



2-2- Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M)

Les grandes orientations énoncées par le S.M.V.M sur la commune de Petit-Bourg sont les suivantes :

- La création d'un port de plaisance, face au centre-bourg entre Vinaigrerie et Sarrault, afin de répondre aux objectifs de relance économique du bourg sur sa façade littorale. Dans ce cadre, le projet se veut de répondre à plusieurs objectifs:

- la valorisation de l'interface Terre-mer.
- le développement d'activités et d'usages avec la mer.
- le développement d'animations et d'événementiels touristiques.
- l'affirmation des fonctions de centralités urbaines du Bourg par la revitalisation de son centre historique.

- La création de haltes légères de plaisances afin de renforcer l'activité sur le territoire.

- La création de liaisons maritimes permettant de relier les communes de Baie-Mahault et de Goyave.

- La protection des espaces littoraux à forte valeur écologique que sont notamment les secteurs de la Pointe-à-Bacchus et de la Pointe de Roujol.

Source : Schéma de Mise en Valeur de la Mer 2011

Le SMVM

Le SAR comprend le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M) qui prévoit la protection juridique et la mise en valeur de la zone littorale.

Instrument de planification de l'espace littoral et marin, le S.M.V.M édicte les deux principaux enjeux que sont la protection du patrimoine, et l'exploitation des ressources offertes par ce patrimoine dans le cadre d'un développement durable.

2- Ambitions et projets

2-3- Petit-Bourg et l'intercommunalité

Petit-Bourg, acteur de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre

Dans une volonté de «faire du territoire du Nord Basse-Terre un territoire de haute qualité environnementale», la commune de Petit-Bourg a rejoint la Communauté d'Agglomération des Communes du Nord Basse Terre (C.A.N.B.T) au 1^{er} janvier 2011. La C.A.N.B.T regroupe dorénavant les communes du Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, Pointe-Noire, Goyave et Petit-Bourg.

La création de cet espace de coopération et de solidarité est une opportunité pour faire face aux enjeux économiques, touristiques et environnementaux, et permet d'intégrer une réflexion de planification stratégique à l'échelle supra-communale dans des projets de développement concertés et coordonnés.

Ce rassemblement, dans un contexte de crise économique, rend le territoire communal moins vulnérable. et permet de partager des compétences à la fois obligatoires et optionnelles.

Les compétences de la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre

Plus qu'une simple association de communes géographiquement proches, la CANBT met en place une réelle politique communautaire en se basant sur un certain nombre de compétences obligatoires ou non.

En dehors des compétences obligatoires des communautés d'agglomérations que sont l'aménagement de l'espace communautaire, le développement économique, l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et la politique de la ville, la CANBT a choisi comme compétences optionnelles l'action sociale sur le territoire communautaire, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, l'aménagement et la gestion d'équipements culturels et sportifs.

Enfin, elle a fait le choix de prendre deux compétences supplémentaires :

- la coopération régionale d'intérêts communautaires
- la protection et la mise en valeur du cadre de vie.

Cette dernière compétence englobe l'aménagement et la gestion des sites touristiques qui représente un facteur de développement important sur le territoire communautaire et plus particulièrement à Petit-Bourg qui regroupe de nombreux sites attractifs (Maison de la forêt, Saut de la Lézarde, Cascade aux écrevisses...).

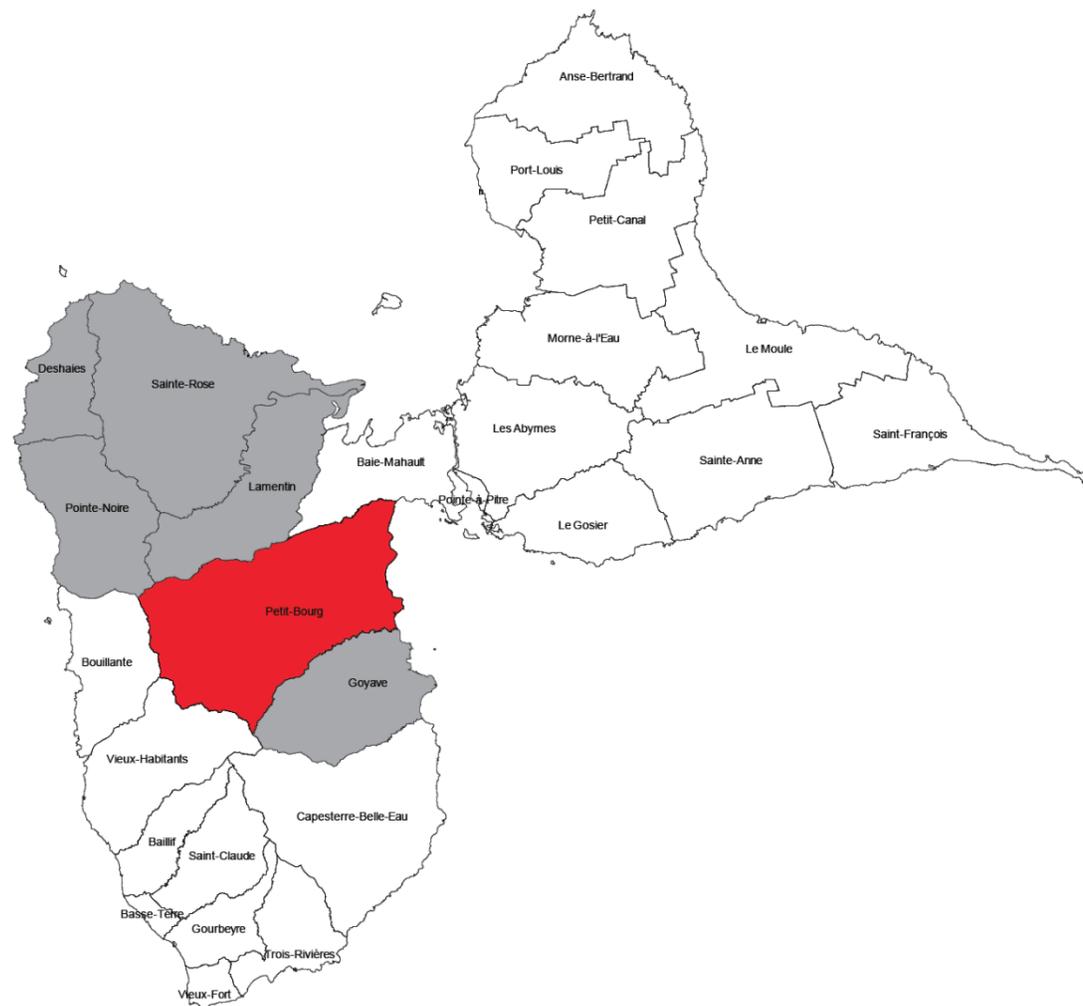
Une communauté d'agglomération hétérogène et diversifiée

La diversité des caractéristiques des différentes communes du territoire constitue une des particularités de cette intercommunalité. Elle peut être considérée comme une faiblesse au vu des difficultés que cela engendre en matière de prise de décisions communes, de type d'aménagements à mettre en place, de solutions de gestion. Toutefois, la CANBT, en créant des initiatives comme le « Chemin des Saveurs» (labellisé Pôle d'excellence rurale en 2010) utilise ces disparités comme un atout où la diversité des cultures agricoles du Nord Basse-Terre constitue un levier de valorisation du territoire communautaire.

Des projets d'équipement portés par la CANBT à Petit-Bourg

Le territoire communal bénéficie de projets portés par la CANBT :

- L'aménagement de la plage de Viard.
- La CANBT porte également le projet de pépinière d'entreprises de la zone de Colin qui est inscrit au PPI.
- La réhabilitation à court terme de Vernou Palace pour permettre la production et la diffusion de l'art sur le territoire.
- La création d'une promenade écologique localisée au niveau de la Plaine Sarrault à moyen terme qui consiste en l'aménagement du front littoral.

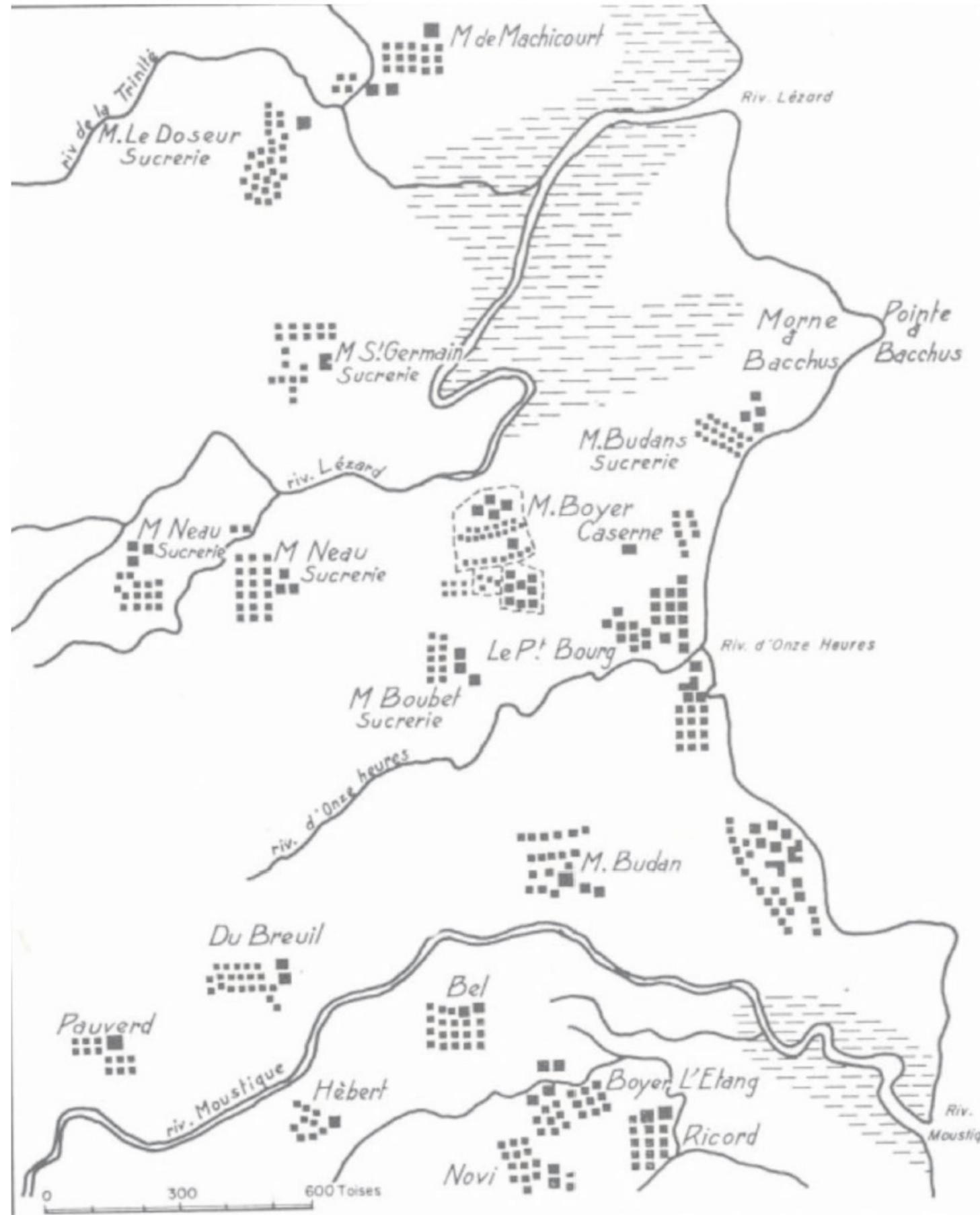


| Territoire | Population en 2009 | Population en 2012 |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| Deshaies | 4 394 | 4 271 |
| Goyave | 7 829 | 8 079 |
| Lamentin | 15 866 | 15 624 |
| Petit-Bourg | 22 499 | 23 782 |
| Sainte-Rose | 20 194 | 20 379 |
| Pointe-Noire | 7 056 | 6 785 |
| CANBT | 77 838 | 78 920 |
| Guadeloupe | 401 554 | 403 314 |

Source : INSEE, RGP 2012
 Démographie des communes de la CANBT

3- L'histoire du territoire

Les habitations de la région de Petit-Bourg en 1765



Source : Guy Lasserre - Histoire de la Guadeloupe

3-1- Petit-Bourg d'hier à aujourd'hui : le territoire historique

Vaste territoire verdoyant fait de douces collines et parcouru de vallées peu profondes, Petit-Bourg est la commune la plus étendue de la Guadeloupe. La proximité de Pointe-à-Pitre a beaucoup marqué la ville tout au long de son histoire, lui apportant tour à tour ombre et prospérité.

« La région de Petit-Bourg a été occupée assez tardivement de par son éloignement relatif de Basse-Terre et de Capesterre, berceau de la colonisation de l'île.

Située au nord-ouest de la Guadeloupe proprement dite, son paysage est beaucoup moins escarpé que celui des communes qui se trouvent plus au sud. Alternent coteaux, mornes et collines qui n'ont pas la sévère grandeur des montagnes du massif de la Soufrière ; les vallées y sont nombreuses. Rivière du Coin, rivière Moustique et surtout la Lézarde, dont les méandres ondoient parmi les herbes, constituent un tableau agréable et verdoyant au nord de la ville de Petit-Bourg. Les hauteurs de Carrère, de Montebello et de Vernou ajoutent leurs vertes campagnes à ce bel ensemble. La côte est assez diversifiée : vastes plages (celle de Viard en particulier), marécages de la Lézarde et de la rivière du Coin et pointes rocheuses s'y succèdent.

La ville de Petit-Bourg s'est nichée dans une très belle anse qui fut, au XVIIIème siècle, l'un des ports les plus actifs de la colonie. Le site de la ville est marqué par la proximité de Pointe-à-Pitre et cette vaste baie qui se prolonge par toute la côte sud de la Grande-Terre. Petit-Bourg, passage obligé entre Pointe-à-Pitre et Basse-Terre, a eu de ce fait un rôle important ; elle a même pu un moment espérer devenir la capitale de l'île, mais l'agglomération pointoise, mieux située par rapport à la Grande Terre, plus abritée, meilleur site portuaire, l'a finalement emporté. » (Histoire des communes - Antilles-Guyane)

3-2- Les origines : la paroisse de Petit Cul-de-sac et la prospérité agricole

Au début du XVIIIème siècle, la région, que l'on appelle encore Petit Cul-de-sac, est relativement déserte (cf. R.P. Labat dans Nouveaux Voyages aux îles). Néanmoins, on voit déjà émerger Arnouville, un des premiers points de peuplement de la région de Petit-Bourg mais aussi une des rares terres nobiliaires de la Guadeloupe. Un des premiers plans du bourg datant de 1725, révèle un habitat concentré entre la ravine « Onze Heures » et le pied du Morne Bourg, mais de grandes habitations cernent ce hameau.

La région avait déjà à l'époque de grandes potentialités agricoles qui s'exprimait par la culture de la canne à sucre et du café mais aussi par l'élevage.

La première église et le presbytère occupent une position isolée, vers les hauteurs.

« L'établissement de la paroisse et la construction de l'église Notre-Dame-du-Bon-Port ne semble guère avoir posé de difficultés. Dès l'origine, l'accent fut mis sur le port et les bateaux amenés à y faire escale, bénéficiant d'une rade foraine qui pouvait rivaliser avec celle de Basse-Terre. »

Il faut noter que la ville était déjà peuplée lorsque survint le siège des anglais en 1759. C'est d'ailleurs à partir de cette date que cet emplacement est nommé primitivement Petit Cul-de-Sac, patronyme qui est vite remplacé dans les conversations par « le Bourg ». (source : histoire des communes - Antilles, Guyane)

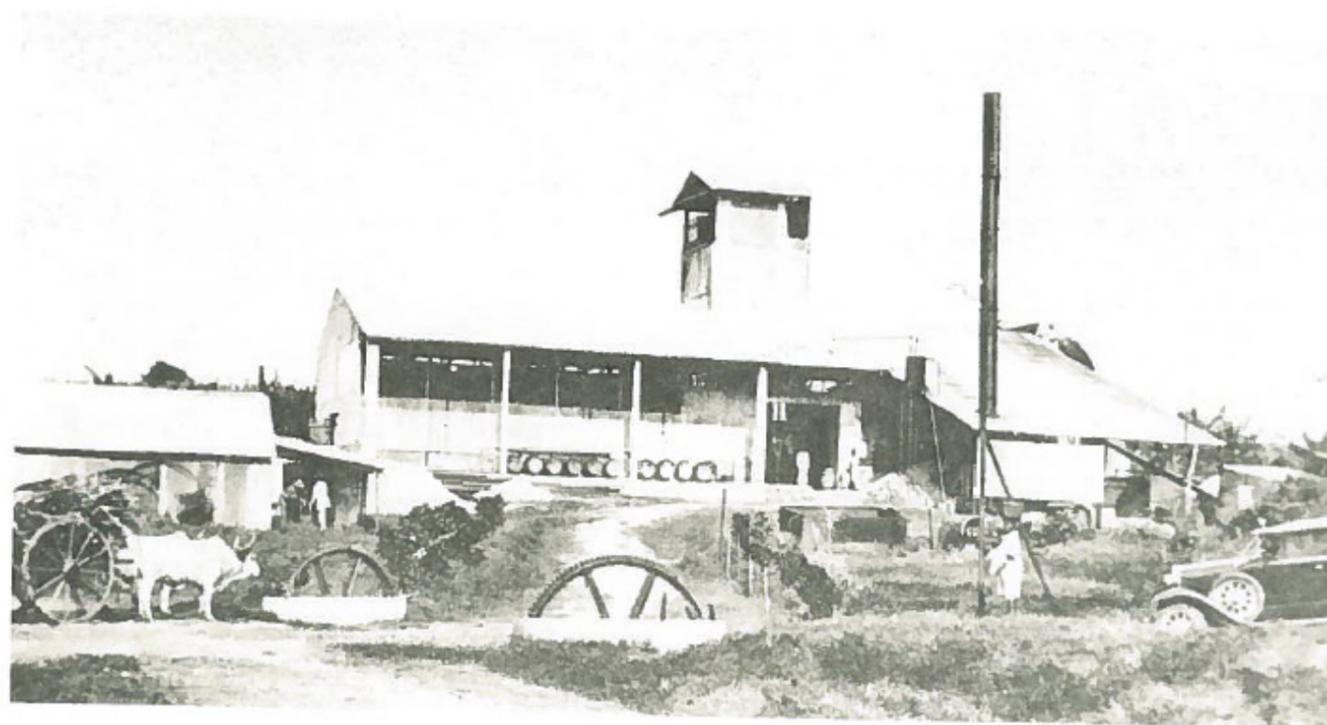
Après l'occupation anglaise de quatre ans, l'essor de la Grande-Terre et la création de Pointe-à-Pitre donnèrent un regain d'attractivité à Petit-Bourg. On pense même en faire le chef-lieu de l'île sous l'impulsion du gouverneur Mirabeau (1754) mais finalement c'est Pointe-à-Pitre qui l'emporte. Coup sur coup Petit-Bourg voit alors le titre de capitale administrative (conservée par Basse-Terre) et celui de capitale économique (ravi par le port pointois) lui échapper. Toutefois grâce à sa prospérité agricole (on compte quatre grandes exploitations sucrières sur son territoire à la fin du XVIIIème siècle), Petit-Bourg continue de participer à la prospérité de la colonie.

3- L'histoire du territoire



GUADELOUPE. - PETIT-BOURG. - Embarquement de la Canne dans les Chalands

Source : Histoire des communes, Antilles-Guyane



Distillerie La Gripière.

Source : Histoire des communes, Antilles-Guyane

3-3- Le temps des troubles : la période révolutionnaire

A la veille de la Révolution, en 1787, on dénombre 3 368 habitants (321 blancs, 202 libres de couleur et 2 845 esclaves) à Petit-Bourg. On compte, en outre, dix-huit sucreries, une cotonnerie, neuf caféières, trois cacaoyères et d'autres habitations dont certaines sont vivrières.

Jouissant d'un certain statut en Guadeloupe, Petit-Bourg est choisie pour être le siège de l'Assemblée coloniale en 1787 malgré la rivalité entre la Grande-Terre et l'île du Sud (certains réclamaient une séparation administrative entre les deux territoires). Néanmoins face aux troubles qui secouent la paroisse (le fort de Pointe-à-Bacchus faisait feu de tous ses canons pour protéger la ville), dès les premiers jours de 1790, l'Assemblée coloniale est transférée à Basse-Terre. Après une dure répression suite aux nombreuses révoltes agitant les ateliers des habitations, la petite cité retrouve son calme mais elle est encore affectée par les luttes qui s'y déroulent en 1794. Elle sort finalement très éprouvée de la période révolutionnaire dont elle a été l'un des bastions et les membres du conseil colonial lui donnent son nom actuel, Petit-Bourg, en même temps qu'ils élisent les premiers députés de la Guadeloupe.

Les périodes de l'Empire et de la Restauration ont été plus calmes. En 1823, selon Boyer-Peyreleau Petit-Bourg compte 3 274 habitants (204 blancs, 222 libres de couleurs et 2 848 esclaves). Mis à part la forte diminution des blancs, sans doute consécutive à la Révolution, la population est restée relativement stable depuis la fin du XVIIIème siècle.

De même, les activités économiques sont restées constantes : on dénombrait 800 carrés de canne à sucre, 287 carrés de café, du cacao et des vivres. Vingt-et-une manufactures sur soixante-et-onze se consacraient alors au sucre et les quelques changements constatés résultaient de l'évolution des grandes habitations.

3-4- L'apogée du développement agricole

En 1835, la population était encore stable : 3 318 habitants dont 2 783 esclaves et 535 hommes libres (plus de distinction entre blancs et gens de couleur). Le tremblement de terre de 1843 qui détruisit Pointe-à-Pitre toucha également Petit-Bourg mais ne freina pas son développement économique.

Passage obligé entre la Grande-Terre et la Basse-Terre, Petit-Bourg constitue un point nodal, une halte d'étape prépondérante sur la ligne Basse-Terre / Pointe-à-Pitre. Jusqu'au milieu du XIXème siècle, la diligence qui desservait cette ligne s'arrêtait à Petit-Bourg afin de gagner Pointe-à-Pitre en évitant les régions marécageuses et les mille détours rendus nécessaires par la configuration du terrain. Certains petit-bourgeois firent leur fortune de cette activité qui animait le « petit-bourg » et participait à son essor économique.

La crise sucrière de la fin du XIXème siècle n'a guère affecté la région : en 1886, on comptait 1 625 hectares de canne à sucre à Petit-Bourg. La surface sucrière a doublé depuis 1823 et cet essor est d'autant plus remarquable qu'à la fin du siècle le sucre se vendait de plus en plus difficilement et à des prix de plus en plus bas. Ce qui n'a pas pourtant pas empêché les usines sucrières et distilleries de fonctionner jusqu'après la Seconde Guerre Mondiale. Par ailleurs à la fin du XIXème siècle, les cultures secondaires comme le manioc (350 hectares), les vivres (225 hectares) et le tabac (28 hectares) se maintiennent mais le café et le cacao ont disparu.

Dans l'économie de l'île, la région de Petit-Bourg occupait alors une place importante. Les distilleries (en 1940, on en compte dix en plus de l'usine de Roujol) et les usines, dont les ruines témoignent encore de l'intensive activité cannière de l'époque, furent jusqu'aux années 1950, « le sang vigoureux de toute une population ».

3- L'histoire du territoire



ZAC de Colin

3-5- L'urbanisation du XX^e siècle : d'un territoire sucrier à une ville de villégiature

Dès 1974, on constate à Petit-Bourg une courbe démographique ascendante. La plus étendue des communes de Guadeloupe passe de 12 016 habitants (1974) à 13 078 habitants (1984) et demeure un centre attractif puisqu'à partir des années 1960 son accroissement démographique est permanent. Cette situation est paradoxale au moment où la plupart des usines et des distilleries de la commune ferment leur porte. A l'inverse des normes habituelles où les hommes s'installent dans les lieux en plein développement industriel en raison des emplois à pourvoir, à Petit-Bourg c'est à l'heure où le marasme économique de la canne débute que les familles arrivent en masse.

Vers les années 1950-1960, la campagne petite-bourgeoise devient un lieu de villégiature privilégié des notables et bourgeois de Pointe-à-Pitre et des environs en raison de ses qualités exceptionnelles (verdure, fraîcheur, calme...). Les hauteurs de la Lézarde, le secteur de Vernou et les mornes comme Carrère-Montebello et Duquerry qui dominent le Petit Cul-de-Sac marin sont les sites les plus prisés. Rapidement, des villas cossues, pour la plupart de style colonial, essaient ces espaces naturels. Aujourd'hui, on peut encore les voir dans l'arrière-pays petit mais certaines sont dégradées par le poids des années et surtout elles sont noyées dans une urbanisation récente de plus en plus importante.

Longtemps prisée en tant que simple commune résidentielle «dortoir» pour son cadre de vie rural et verdoyant, la commune tend dorénavant à réduire sa dépendance vis-à-vis de l'agglomération Pointoise et à s'affirmer en tant que véritable pôle de vie qui allie qualité de vie et performances économiques.

Petit-Bourg continue son développement économique grâce à la proximité qu'elle entretient avec le pôle Pointois, notamment au niveau d'Arnouville, mais également à travers l'essor de zones d'activités de plus en plus dynamiques et attractives (Colin, Roujol).

4- Patrimoine

Synthèse

Forces

- Présence de nombreux monuments symboliques historiques (place Gertrude), garants de la mémoire du territoire.
- Présence d'un patrimoine architectural bâti riche avec des monuments de qualité architecturale (édifices religieux, places, cases créoles).
- Des monuments (Presbytère, église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption, mairie, gendarmerie, monument sépulcral).
- Des grandes habitations qui témoignent d'un passé agricole fort (La grippière, l'Hermitage) porteur d'identité.
- Des activités artisanales encore fortement implantées, garantes d'une identité forte (cassaverie).
- Un passé historique fort.

Opportunités

- Un nouvel office du tourisme plus visible et attractif qui peut permettre une redynamisation des visites de sites patrimoniaux.
- La valorisation du patrimoine bâti à travers des itinéraires touristiques et le développement du tourisme culturel.
- La valorisation et la promotion de filières professionnelles liées à l'artisanat, support de développement économique et de prolongement pérenne des activités traditionnelles.

Indicateurs

- Fréquentation de l'office du tourisme
- Opérations de réhabilitation des monuments.
- Nombre de bâtiments protégés.

Faiblesses

- Aucuns sites patrimoniaux classés.
- Une absence de zonage archéologique.
- Des actions de mise en valeur insuffisantes, certains monuments sont laissés à l'abandon (manque de mise en valeur de la distillerie de Saint-Jean à l'abandon).

Menaces

- Une perte de l'identité du territoire à long terme lié à un manque de mise en valeur et une absence des rappels historiques.
- Une disparition totale des éléments historiques du territoire.

Liens

- Économie
- Tourisme
- Histoire
- Équipements

Perspectives et enjeux

La préservation et la protection des monuments d'intérêt patrimonial est un enjeu pour la commune. Sur un territoire où des reliques d'activités ou d'habitations anciennes demeurent, où le bâti ordinaire, vernaculaire, raconte l'histoire de la commune aussi bien que certains monuments administratifs ou religieux, les traces du passé ne sont pas rares. Il est dommageable qu'aucune mesure ne vise leur protection, absence qui met en péril leur pérennité et renverra bientôt à des témoignages écrits ou photographiés, l'histoire de la commune.



Mairie de Petit-Bourg



Place de la mairie



Place Gertrude



Place Gertrude

La valeur patrimoniale de Petit-Bourg est d'abord celle d'une commune rurale dont l'expression urbaine s'est initialement regroupée autour de la ravine Onze-Heures et de son estuaire au contact duquel s'est développé le port. Face à la place Sarrault, les petits îlots réguliers, constitués de cases créoles, témoignent de cette amorce urbaine.

Ces îlots urbains développés entre l'église de Bon Port et la ravine Onze Heures concentrent l'essentiel du patrimoine du bourg ; le bâti a vieilli, il est parfois dégradé, mais l'intérêt patrimonial demeure.

Aucun élément de patrimoine n'est classé sur la commune de Petit-Bourg. Pourtant, quelques édifices, monuments et lieux méritent d'être mis en lumière tant ils participent à la valeur intrinsèque de ce territoire.

4-1- Les monuments symboliques

La Mairie

Ce bâtiment dessiné en 1932 par l'Architecte Ali Tur dans le cadre du programme de reconstruction des communes et des monuments guadeloupéens, doit sa configuration actuelle aux travaux d'agrandissement effectués sous la mandature de Mariani Maximin, ancien maire de la Commune.

La Place de la Mairie

Cette place publique a été conçue par l'architecte Henri Lother. Sa gigantesque conque à lambi constitue un repère fort du territoire.

La Place Gertrude

Située à côté de l'église Notre Dame de Bon-Port, cet espace a été édifié en hommage à Gertrude, esclave noire accusée d'empoisonnement sur l'habitation Fougères. Elle fut pendue, puis brûlée le 8 février 1822 sur la Place de l'Eglise. Sa statue a été édifiée par le sculpteur Michel Rovelas. Aujourd'hui, cette place est largement investie par la population de Petit-Bourg.

La Place Sarrault

Du nom du ministre des Colonies, Albert Sarrault, qui se rendit en Guadeloupe en 1935, à l'occasion de la célébration du tricentenaire du rattachement de la Guadeloupe à la France. C'est un lieu de détente très fréquenté disposant de bancs ombragés.



Îlot Sarrault



Presbytère de Prise-d'Eau - 1955
Source : *Le patrimoine des communes de la Guadeloupe*



Tombe de Marie-Elisabeth Bébian -
Source : *Le patrimoine des communes de la Guadeloupe*

4-2- Les édifices religieux

L'église Notre Dame de Bon-Port

Cette église à l'architecture mauresque inaugurée en 1932, œuvre de l'architecte Ali Tur, architecte d'État intervenu en Guadeloupe après le désastreux passage du cyclone de 1928, est la quatrième construite sur la commune. Située dans le Bourg près de la Place Gertrude, elle participe à donner à cette portion basse du bourg ouverte sur le front de mer, une valeur patrimoniale particulière.

L'église Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus et son presbytère

Cette église fut édifiée à partir de 1954 à Prise d'Eau afin de rendre le culte plus accessible à une population très éparpillée. Endommagée par le cyclone Betsy en 1956, elle fut définitivement achevée en 1964. Le presbytère, indépendant de l'église, est achevé en 1955.

Le presbytère

Il est achevé en 1955. Il présente une originalité liée au style de ses briques et de ses tuiles. L'origine des ouvriers, provenant de Hollande, se reflète dans l'architecture du bâtiment.

La tombe de Marie-Elisabeth Bébian

Ce monument présente une inspiration néo-classique.



Eglise Notre Dame de Bon-Port



Eglise Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus -
Source : *Le patrimoine des communes de la Guadeloupe*

4- Patrimoine



Cheminée en pierres et briques de la distillerie Saint-Jean



Cassaverie de Morne Bourg



Distillerie de Montebello



Villa bourgeoise, Vernou

Source : *Le patrimoine des communes de la Guadeloupe*



Habitation l'Hermitage

Source : *Le patrimoine des communes de la Guadeloupe*



Moulin de la rhumerie - sucrerie La Gripière

4-3- Les habitations, cultures et industries

En dehors de son histoire urbaine, les traces du passé sont liées à l'économie rurale et aux vestiges qu'elle a pu laisser éparpillés sur le territoire communal.

De l'époque sucrière il ne reste que peu de vestiges ; la plupart des habitations ont été détruites à l'exception de quelques bâtiments dont la construction s'élève encore et de quelques éléments de machinerie, reliques témoignant de l'ancienne distillerie de Saint-Jean, notamment.

L'habitation L'Hermitage

Cette habitation se consacre dès la fin du XVIII^{ème} siècle à l'exploitation des cultures de café et de vivres. Au milieu du XIX^{ème}, la culture principale devient l'ananas. Par la suite (1908), l'habitation se transforme en résidence privée.

L'habitation-sucrière La Gripière et sa roue à eau

Cette habitation-sucrière créée à la fin du XVIII^{ème} siècle présente un intérêt symbolique puisqu'elle a été au cœur de l'affaire d'empoisonnement qui s'est suivie par l'exécution de Gertrude, dont la statue figure sur la place du même nom. Après l'abolition de l'esclavage, l'habitation se transforme en distillerie jusqu'au milieu des années 1960. La roue symbolisant le désir de modernisation de l'activité sucrière dans les petites exploitations.

La distillerie Saint-Jean et sa cheminée en pierre et brique

Inscrite sur un domaine de plus de 80 hectares, l'habitation-sucrière de St-Jean est créée à la fin du XVIII^{ème} siècle avant de devenir une distillerie au début du XX^{ème}. Détruite par le cyclone de 1928, ne subsistent que quelques pans de murs et une cheminée s'élevant péniblement au contact d'un programme de logements sociaux.

Ces vestiges sont symboliques de l'importance qu'occupait autrefois Petit-Bourg dans l'économie de la Guadeloupe avec de nombreuses habitations et distilleries. Ce site est aujourd'hui peu mis en valeur et n'est pas intégré dans la dynamique de développement urbain que connaît Saint-Jean.

Les villas de style colonial

Dans les années 1950-1960, la vocation résidentielle de Vernou s'affirme avec l'implantation de nombreux notables et bourgeois. Les villas de style colonial, pour la plupart construites en béton, sont significatives du remplacement progressif de l'architecture en bois. Ce style, lié à l'importation d'une architecture internationale, est sans lien avec les traditions locales.

La cassaverie traditionnelle de Morne Bourg

Cette cassaverie incontournable en Guadeloupe se situe sur les hauteurs du centre-bourg, dans un quartier où l'habitat créole traditionnel mêlant anciennes cases et villas de notables est encore très présent. Créée au milieu du XIX^{ème} siècle et toujours active d'un commerce florissant, la cassaverie met en scène un savoir faire culinaire et au-delà un pan de l'histoire de la commune évoquant jusqu'à l'introduction du manioc par les Amérindiens.

La distillerie de Montebello

La distillerie initialement dite de Carrère a été créée en 1930. Après la difficile période de la Seconde Guerre mondiale, son activité décline lentement jusqu'en 1966, où elle manque d'être transformée en cinéma. Ce projet n'aboutit pas, et en 1968 la distillerie est rachetée et modernisée à partir de 1975 pour devenir une usine performante. Elle est alors rebaptisée « Montebello » et se modernise en quelques années, pour prendre le rang de troisième producteur de rhum de la Guadeloupe.

4- Patrimoine

4-4- Patrimoine architectural de Petit-Bourg - Reportage photos

Cases en bois - architecture vernaculaire



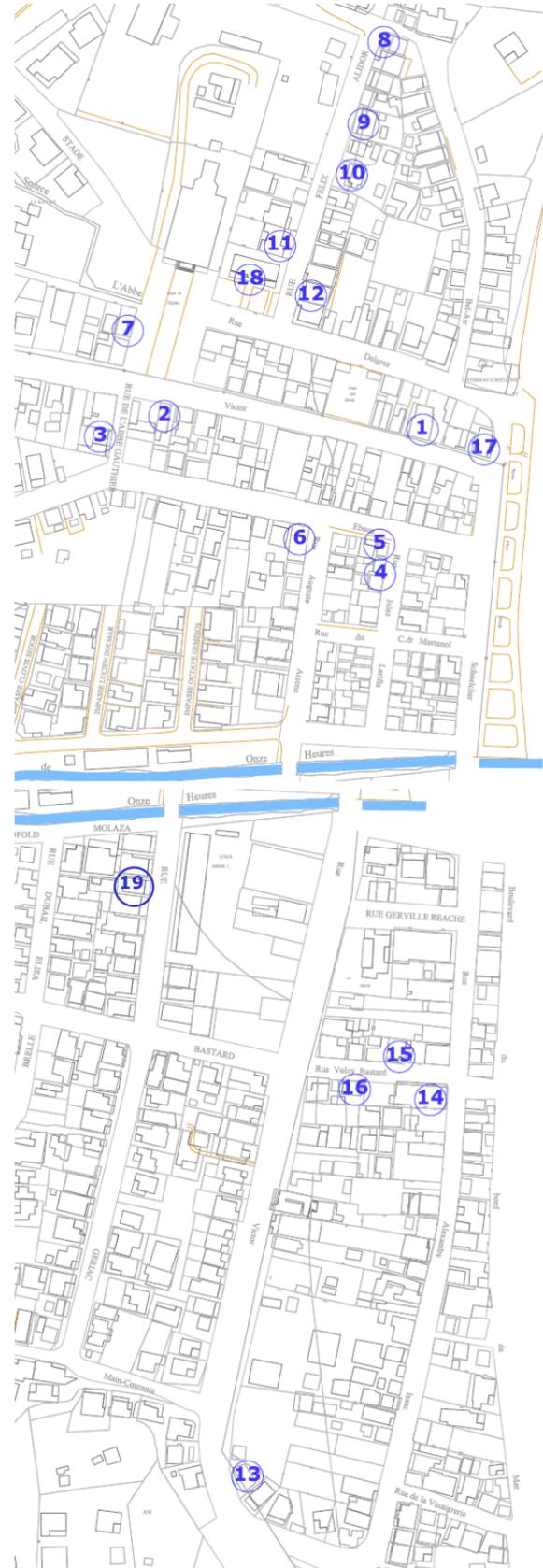
Maisons traditionnelles en bois



Les cases en dur



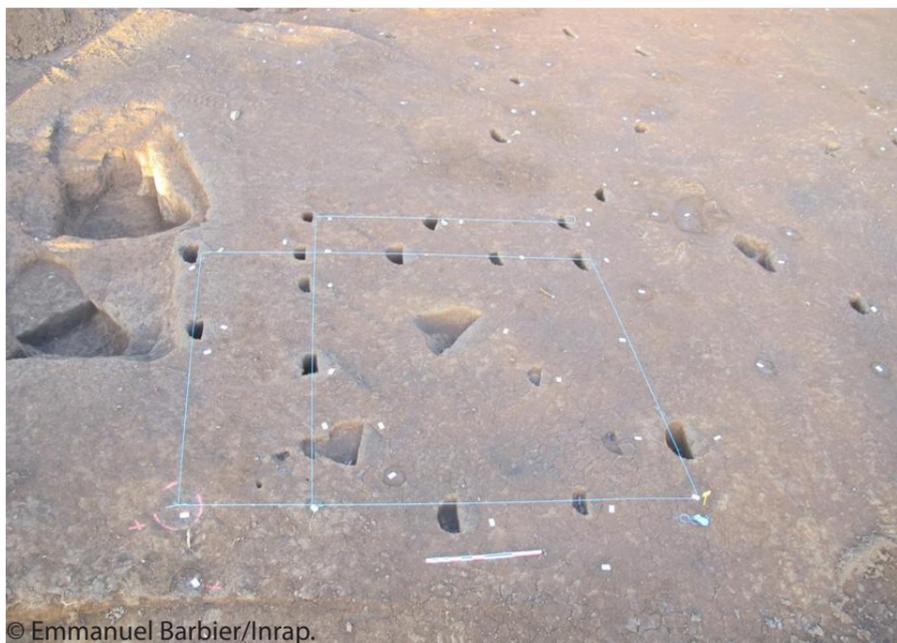
Architecture moderne





© André Nové Josserand/Inrap.

Vue générale du bâtiment maçonné et ses galeries galetées.



© Emmanuel Barbier/Inrap.

Deux états distincts de bâtiments sur poteaux (cases pour l'hébergement des esclaves). Fosse d'extraction en arrière-plan.

4-5- Archéologie préventive

L'archéologie préventive est encadrée par le droit depuis la loi du 17 janvier 2001 qui a notamment opéré la traduction en droit interne des engagements internationaux pris par la France dans le cadre de la Convention européenne du 16 janvier 1992 pour la protection du patrimoine archéologique, dite Convention de Malte. Ce dispositif est aujourd'hui codifié dans le Livre V du code du patrimoine.

Article L521-1 du code du patrimoine : « L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus. »

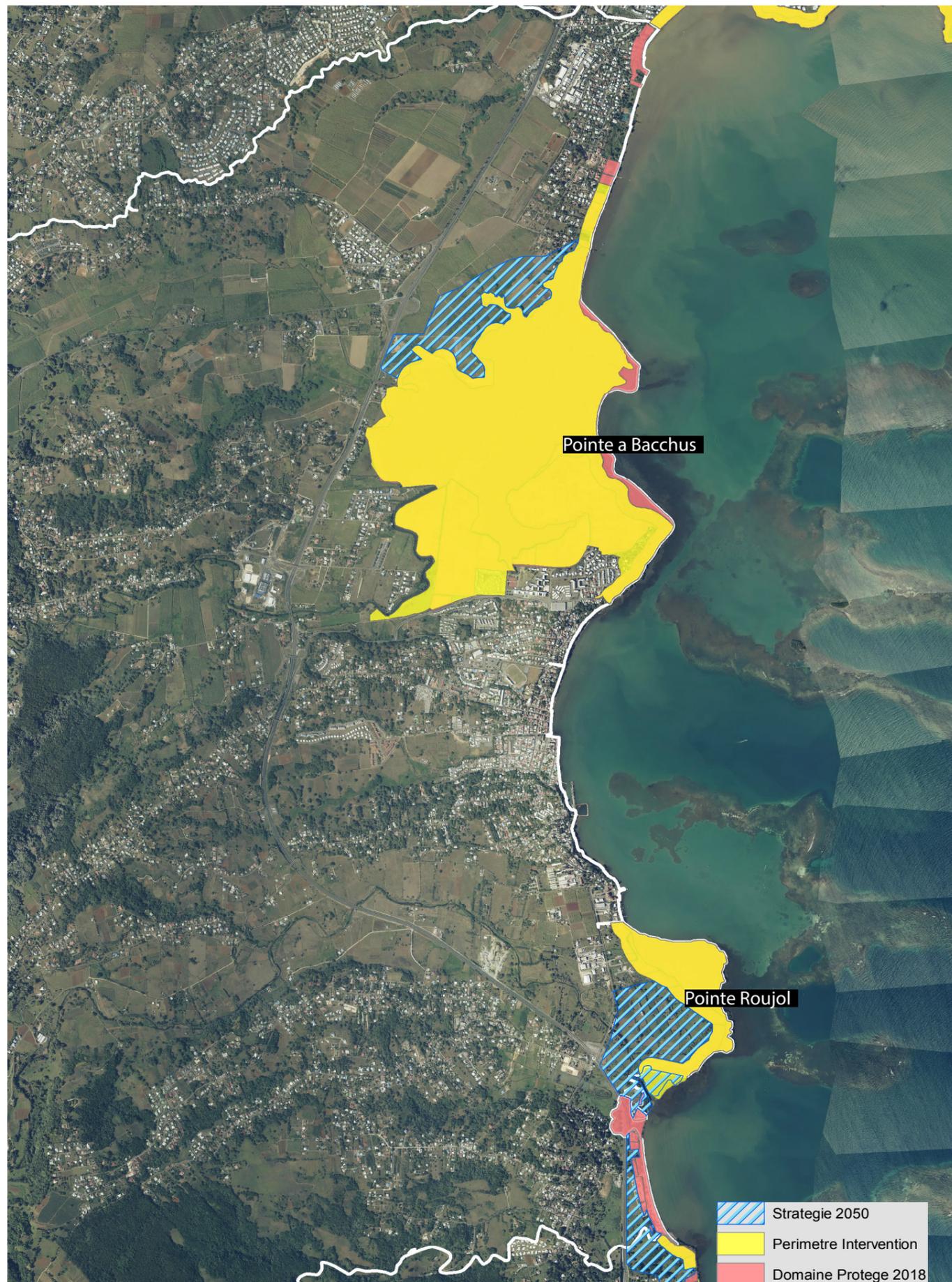
En Guadeloupe, l'archéologie préventive, pour les communes sans zonages archéologiques comme Petit-Bourg, est régie par l'arrêté préfectoral N°2004_361_AD_1_4 :

Dans cet arrêté, il est considéré par la Préfecture de Région qu'au vu de la richesse archéologique de la Guadeloupe et des connaissances actuelles encore lacunaires dans ce domaine, des travaux d'envergure risqueraient de détruire des ensembles archéologiques non encore identifiés;

Ainsi l'article 1 de l'arrêté préfectoral impose que pour « toute demande d'autorisation et d'occupation du sol dont l'emprise au sol est égale ou supérieure à 20 m² et située sur une unité foncière de superficie égale ou supérieure à 3000 m² devront être transmises au préfet de région (Direction Régionale des Affaires Culturelles) »

Des fouilles à Petit-Bourg

A Petit-Bourg, dans le secteur de Morne-Bourg Est, suite à un diagnostic réalisé par l'Inrap en septembre 2009 des fouilles avaient révélé les vestiges d'une installation de la période coloniale associant les ruines d'un bâtiment maçonné, des empreintes de poteaux dessinant le plan d'une construction en bois, et un ancien cimetière resté dans les mémoires.



Domaine protégé du Conservatoire du littoral
Source : Geosource 2018

4-6- Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral mène, « une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique ». Le développement de partenariats avec les collectivités territoriales est inscrit dans le code de l'environnement et dans les principes fondateurs de la mission de l'établissement.

Deux espaces sont concernés par la sauvegarde du conservatoire du littoral

La Pointe a Bacchus

Depuis 1995 le conservatoire du littoral intervient sur la pointe de Bacchus, aujourd'hui il dispose d'une surface d'intervention de 229,92 hectares. La Pointe a Bacchus est située au creux du Petit Cul-de-sac marin, constituée de cultures vivrières, de champs de canne à sucre, de forêts marécageuses et de mangroves. Une convention a été signée avec la SAFER et des agriculteurs.

La Pointe Roujol

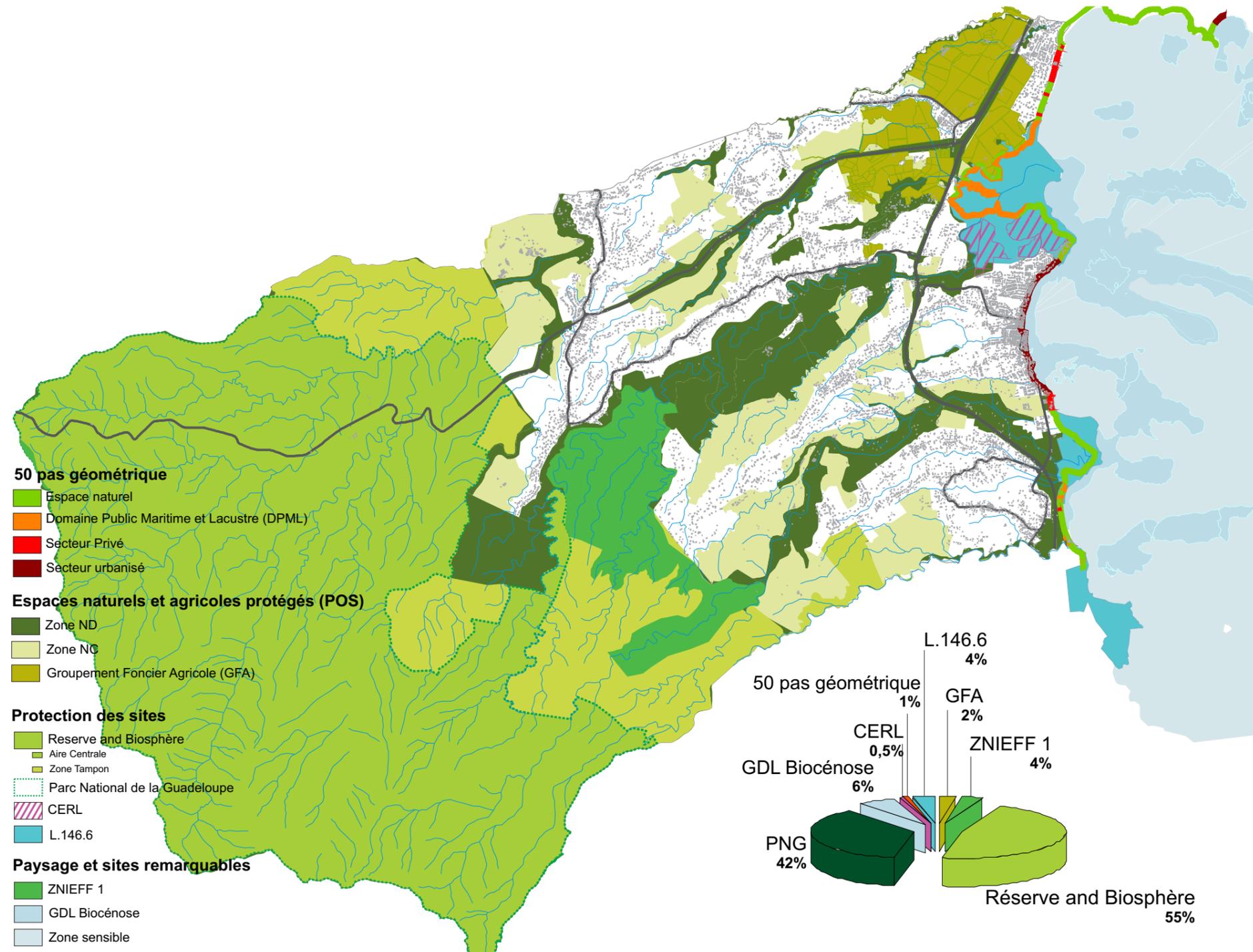
Est le deuxième espace protégé depuis 2008 par le conservatoire du Littoral. La zone s'étend sur 23,34 hectares, elle accueille une mangrove, dite d'élection du crabe à barbe sur des terrains ouverts par ailleurs au pâturage. Les terrains quant à eux sont utilisés pour le pâturage.

Le Conservatoire du littoral identifie trois zonages représentant trois stratégies complémentaires :

En bleu rayé, les zones de stratégie 2050. Elles représentent la mutations foncières, l'évaluation des menaces et d'acquisition.

En jaune, les zones d'intervention. Ces zones appartiennent au conservatoire.

En rouge, les zones de domaine protégé 2018. Ce sont des zones de vigilances mais elles n'appartiennent pas au conservatoire.



5- Population

Synthèse

Forces

- Une forte croissance démographique depuis le début des années 70.
- Une commune relativement jeune.
- Des quartiers jeunes et dynamiques.
- Des ménages souvent jeunes et actifs.
- Une population de nouveaux arrivants majoritairement jeune (entre 25 et 54 ans).
- Une solidarité familiale toujours forte par rapport au département.

Opportunités

- Une position géostratégique qui rend accessible le territoire au pôle Pointois et un cadre de vie « à la campagne » vecteurs d'attractivité.

Indicateurs

- Population communale (23 782 habitants au recensement INSEE 2012).
- Évolution de la population (+ 2,2 % entre 2007 et 2012).
- Part de la population de Petit-Bourg à l'échelle de la Guadeloupe (5,9 %) et de la CANBT (30,1 %).
- Solde migratoire entre 2007 et 2012 : + 1,3 % .
- Solde naturel entre 2007 et 2012 : +0,9 %.
- Part des moins de vingt ans (29%) et des plus de 60 ans (12%).
- Nombre de ménages en 2012 : 9 685 (7 978 en 2007) : +21,3% entre 2007 et 2012.
- Taille moyenne des ménages : 2,45 personnes/ménage en 2012 (3,5 personnes/ménage en 1990).

Faiblesses

- Un solde migratoire à nouveau positif depuis 2008.
- Une tendance au vieillissement de la population et des personnes qui vivent seules de plus en plus nombreuses.
- Une grande part des actifs travaillent en dehors de la commune de résidence.

Menaces

- Une croissance démographique importante des pôles périphériques actuellement sous-équipés au détriment d'un centre urbain vieillissant et moins attractif.
- Une attractivité croissante des communes de 3ème couronne (Goyave, Sainte Rose) qui présentent plus de disponibilités foncières à des prix plus accessibles qui peut expliquer la négativité du solde migratoire entre 1999 et 2007 (-0,6 %).
- Une tendance au vieillissement de la population qui nécessite une anticipation des besoins structurels à venir.
- Un phénomène de déserrement des ménages (augmentation du nombre de ménages (+ 21,3 %) entre 2007 et 2012 et une baisse de la taille des ménages) qui modifie les besoins structurels de la population (taille du logement etc...).

Liens

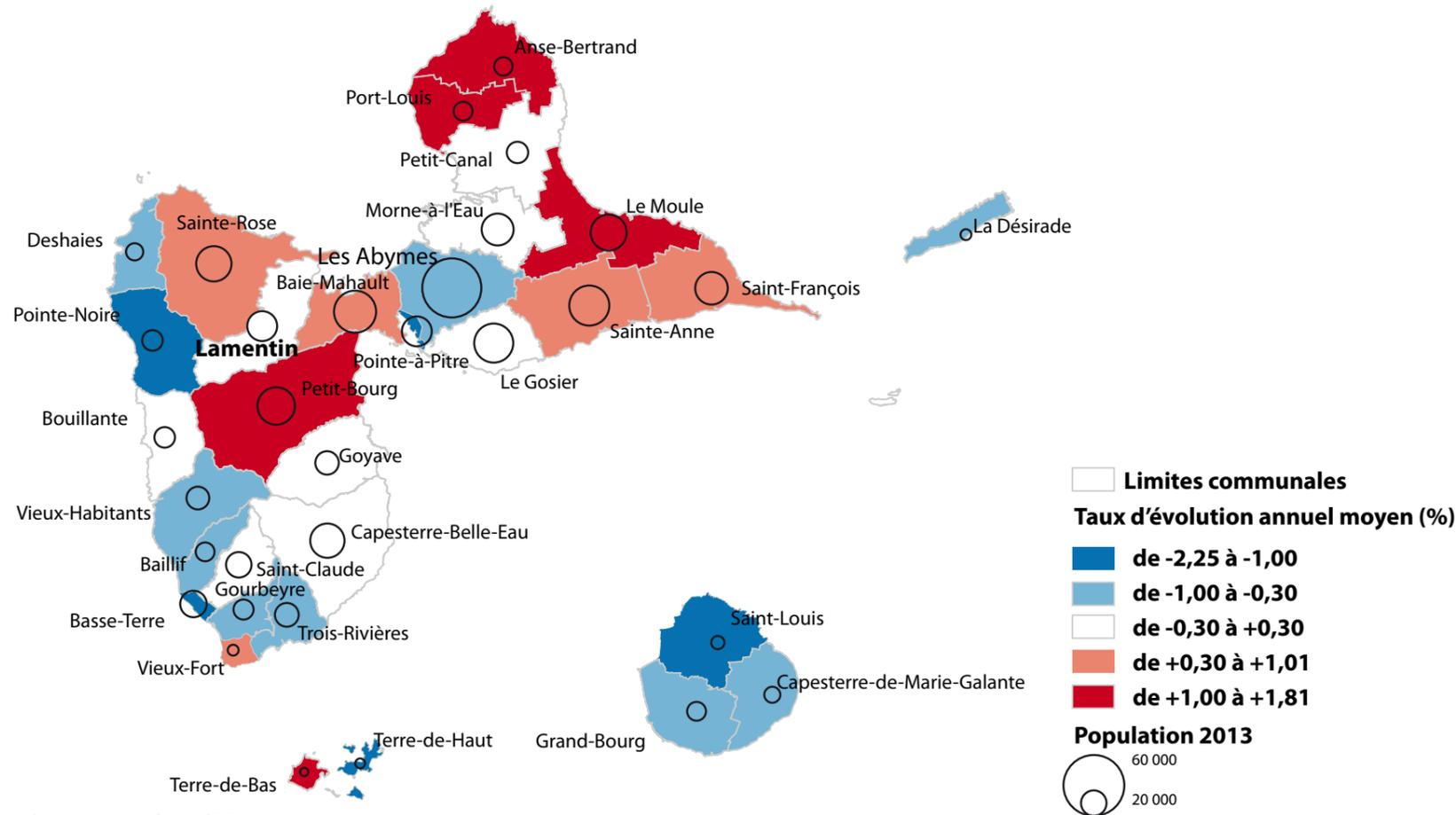
- Habitat
- Équipements
- Déplacements

Perspectives et enjeux

Les besoins structurels liés au phénomène de décohabitation et au vieillissement de la population sont des enjeux majeurs dans le développement stratégique du territoire. Également, il existe un enjeu de développement lié à l'équilibre démographique du territoire avec d'une part un bourg vieillissant et peu attractif et des quartiers périphériques jeunes et attractifs mais sous-équipés.

5- Population

Petit-Bourg attire de nouveaux résidents - Évolution de la population entre 2008 et 2013 (en nombre et %)



Source : Données INSEE 2013

5-1- Dynamiques démographiques

5-1-1- Tendance régionale

Inscrite durablement à la hausse depuis 1954, la croissance démographique du département est portée par une croissance naturelle forte, tempérée par les mouvements migratoires entre la Guadeloupe et la métropole. A une stabilisation des effectifs autour de 310 000 individus dans les années 70 succède une reprise démographique qui s'accélère entre 1990 et 1999 (+9,5%) puis qui se stabilise entre 1999 et 2008 (+4%) et ralenti entre 2007 et 2012 à 2,6 %.

Entre 1954 et 2012, la Guadeloupe s'est ainsi peuplée de plus 217 058 nouveaux individus pour atteindre aujourd'hui 403 314 habitants (hors îles du Nord).

Cette tendance démographique à la hausse masque de profondes disparités micro-régionales : les territoires ruraux alimentent en effet depuis 30 ans par l'exode, les zones urbaines majeures du département, au premier rang desquelles l'agglomération pointoise dont la sphère de rayonnement ne cesse de s'étendre.

5-1-2- Un déclin des communes de l'agglomération Pointoise, au profit des communes périphériques et de la CANBT

Si les communes des Abymes, Baie-Mahault, Gosier et Pointe-à-Pitre hébergent 32% de la population régionale (soit 130 793 individus), cette tendance tend à se stabiliser au profit des communes de la seconde couronne (Petit-Bourg, Lamentin, Morne-à-l'Eau, et Goyave).

Au lent déclin de Pointe-à-Pitre et à la stabilité relative des Abymes s'oppose ainsi la croissance soutenue des communes de seconde couronne dont font partie Baie-Mahault, Gosier et Petit-Bourg (+2,2% entre 2007 et 2012).

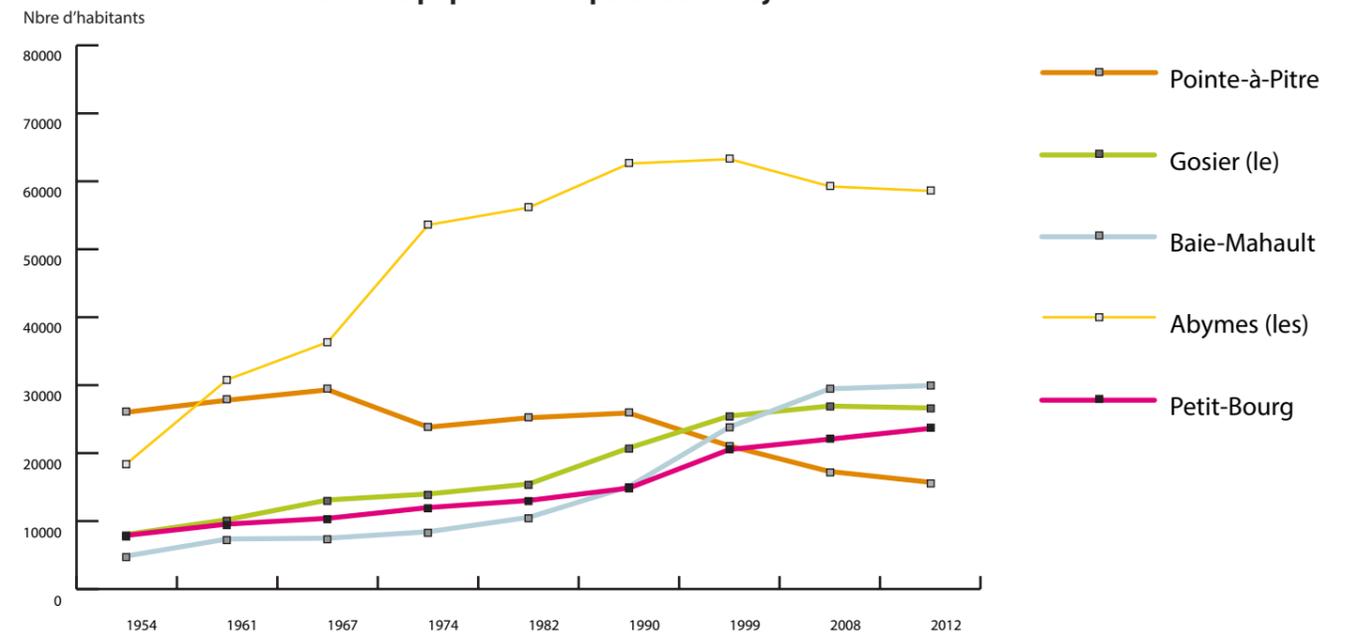
Ces variations démographiques au sein de l'agglomération sont avant tout le fruit de mouvements migratoires motivés en partie par le développement d'une offre récente de logements en périphérie (collectifs, lotissements), et accélérés par la perte d'attractivité du noyau aggloméré (dégradation des conditions de vie, insécurité...).

La recherche d'un cadre de vie plus rural, «à la campagne», a donc été un atout dans l'attractivité des communes de la CANBT, dans laquelle s'inscrit Petit-Bourg.

| DEMOGRAPHIE DES COMMUNES DE LA CANBT | | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------------------|---------------|------------------|------------|-------|
| Territoire | Population en 2012 | Var. entre 2007 et 2012 (%) | Solde naturel | Solde Migratoire | Naissances | Décès |
| Deshaies | 4 271 | -0,2 | +0,3 | -0,5 | 43 | 36 |
| Goyave | 8 079 | +1,1 | +1,2 | -0,1 | 87 | 37 |
| Lamentin | 15 624 | -0,2 | +0,4 | -0,6 | 228 | 121 |
| Petit-Bourg | 23 782 | +2,2 | +0,9 | +1,3 | 322 | 161 |
| Sainte-Rose | 20 379 | +0,6 | +0,9 | -0,2 | 240 | 147 |
| Pointe-Noire | 6 785 | -0,9 | +0,1 | -1,1 | 71 | 75 |
| CANBT | 78 920 | +2,6 | +3,8 | -1,2 | 991 | 577 |
| Guadeloupe | 403 314 | +0,1 | +0,7 | -0,6 | 5 001 | 3 290 |

Source : Données INSEE 2012

Évolution de la population depuis 1954 à aujourd'hui



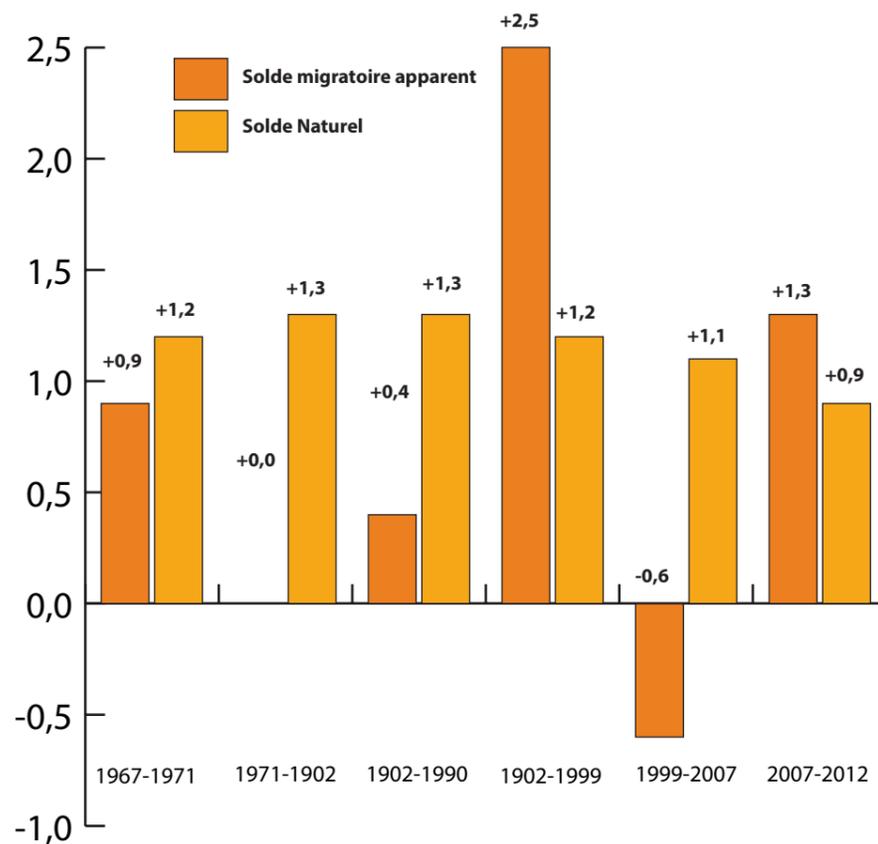
Source : Données INSEE 2012

Evolution démographique de Petit-Bourg

| | 1967 | 1974 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 | 2012 |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population | 10 342 | 11 948 | 13 078 | 14 867 | 20 510 | 22 499 | 23 782 |
| Densité | 76,9 | 92 | 100,7 | 114,5 | 157,9 | 173,2 | 181,4 |

Source : Insee 2012

Part des soldes naturel et migratoire dans la croissance démographique de Petit-Bourg



Source : Insee 2012

Les migrations résidentielles vers et depuis Petit-Bourg

| Migrations résidentielles depuis Petit-Bourg vers | Commune | Nombre |
|---|----------------------|--------|
| Migrations résidentielles depuis Petit-Bourg vers | Abymes | 282 |
| | Baie-Mahault | 520 |
| | Capesterre-Belle-Eau | 118 |
| | Le Gosier | 227 |
| | Goyave | 277 |
| | Lamentin | 247 |
| | Pointe-à-Pitre | 147 |
| Sainte-Rose | 115 | |

| Migrations résidentielles vers Petit-Bourg depuis | Commune | Nombre |
|---|----------------------|--------|
| Migrations résidentielles vers Petit-Bourg depuis | Abymes | 548 |
| | Baie-Mahault | 663 |
| | Capesterre-Belle-Eau | 139 |
| | Le Gosier | 337 |
| | Goyave | 215 |
| | Lamentin | 250 |
| | Pointe-à-Pitre | 317 |
| | Sainte-Rose | 126 |
| Résidence antérieur | 125 | |

Source : Insee 2009

5-1-3- Petit-Bourg : une croissance démographique soutenue

En 2012, la commune comptait 23 782 habitants, répartis sur 131,1 km² (dont 55,5 km² qui appartiennent au parc). La commune présente une densité d'occupation de 181,4 habitants par km² (314 habitants par km² si l'on excepte la partie du territoire communal inscrite dans le parc).

Le territoire a connu une augmentation de + 60 % de sa population entre 1990 et 2012, passant de 14 867 habitants à 23 782, principalement porté par un solde naturel positif associé à un mouvement migratoire positif. Aujourd'hui les données de l'INSEE font valoir un solde migratoire positif de +1,3 % entre 1999 et 2008.

5-1-3-1- Un solde migratoire qui repart à la hausse en 2012

Entre 1990-1999 le solde migratoire prenait une part prépondérante (+2,5%) dans la dynamique démographique de Petit-Bourg confirmant sa destination de « ville-dortoir ». Cette tendance s'est inversée entre 1999 et 2008 avec une variation annuelle du solde migratoire de -0,6%. La hausse d'attractivité des communes de troisième couronne comme Goyave, qui présentent de nombreuses opportunités foncières pour des prix plus bas, en est une cause. Sur la dernière période 2007-2012 on peut constater une reprise à la hausse du solde migratoire.

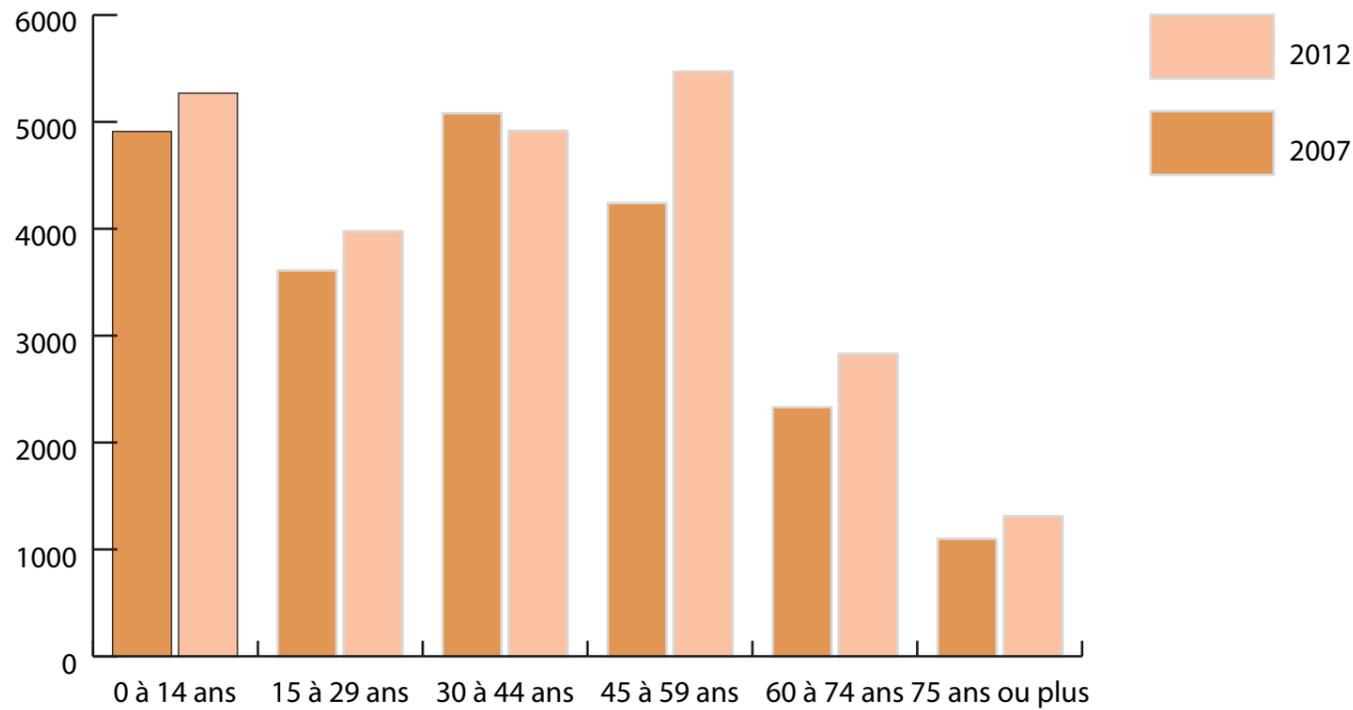
Les communes qui présentent les flux migratoires les plus forts en direction de Petit-Bourg (en 2009) sont Les Abymes (+ 548 habitants) et Baie Mahault (+663 habitants). Ces flux confirment l'attractivité de Petit-Bourg, qui bénéficie d'un cadre rural agréable et d'une proximité au poumon économique de l'île, pour les communes de l'agglomération centre.

5-1-3-2- Un solde naturel positif qui continue d'assurer la croissance démographique de la commune

La croissance démographique n'est pas seulement le fait des mouvements migratoires motivés par la situation géographique privilégiée de Petit-Bourg et la perte d'attractivité du pôle aggloméré (dégradation des conditions de vie, insécurité, etc.), elle s'explique aussi par le solde naturel positif sur le territoire (+ 1 283 habitants entre 2009 et 2012). On note que le solde naturel présente une stabilité importante depuis 1967 qui assure une partie croissance démographique en dépit des flux migratoires résidentiels qui lui est instable sur la période.

5- Population

Population par tranche d'âge en 2007 et 2012



Source : Insee 2012

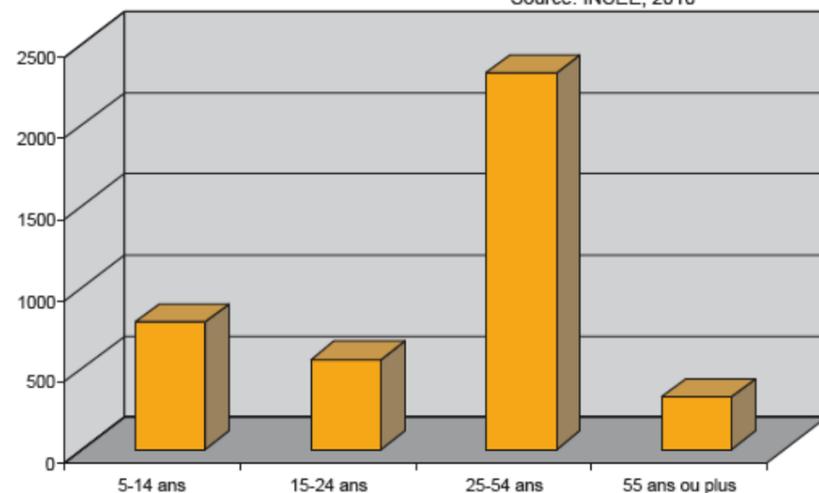
Répartition de la population par tranche d'âge et par sexe

| | Hommes | % | Femmes | % |
|----------------|--------|-------|--------|-------|
| Ensemble | 11 261 | 100,0 | 12 521 | 100,0 |
| 0 à 14 ans | 2 696 | 23,9 | 2 572 | 20,5 |
| 15 à 29 ans | 1 945 | 17,3 | 2 032 | 16,2 |
| 30 à 44 ans | 2 088 | 18,5 | 2 828 | 22,6 |
| 45 à 59 ans | 2 593 | 23,0 | 2 876 | 23,0 |
| 60 à 74 ans | 1 396 | 12,4 | 1 438 | 11,5 |
| 75 à 89 ans | 492 | 4,4 | 664 | 5,3 |
| 90 ans ou plus | 50 | 0,4 | 110 | 0,9 |
| 0 à 19 ans | 3 557 | 31,6 | 3 373 | 26,9 |
| 20 à 64 ans | 6 382 | 56,7 | 7 616 | 60,8 |
| 65 ans ou plus | 1 322 | 11,7 | 1 532 | 12,2 |

Source : Insee 2012

Age des nouveaux arrivants à Petit-Bourg

Source: INSEE, 2010

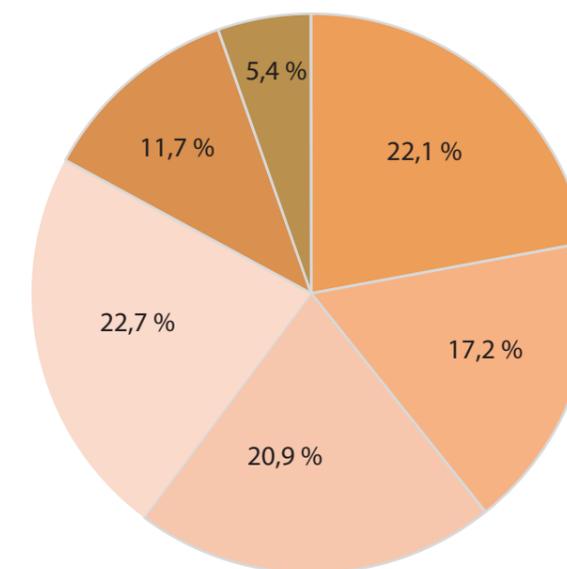


5-1-4- Une population relativement jeune mais de tendance vieillissante

Petit-Bourg attire une population jeune et dynamique, puisque plus d'un tiers des nouveaux arrivants ont moins de 29 ans et plus de 58% ont un âge compris entre 25 et 54 ans.

Les 65 ans et plus quant à eux représentent 12% de la population. La comparaison des données Insee entre 2007 et 2012 confirme un lent vieillissement de la population, avec une proportion plus importante des plus de 60 ans. Cette tendance se confirme au niveau national et nécessite d'être anticipé au niveau structurel, notamment au niveau du logement.

Nombre d'habitants par classe d'âge à Petit-Bourg

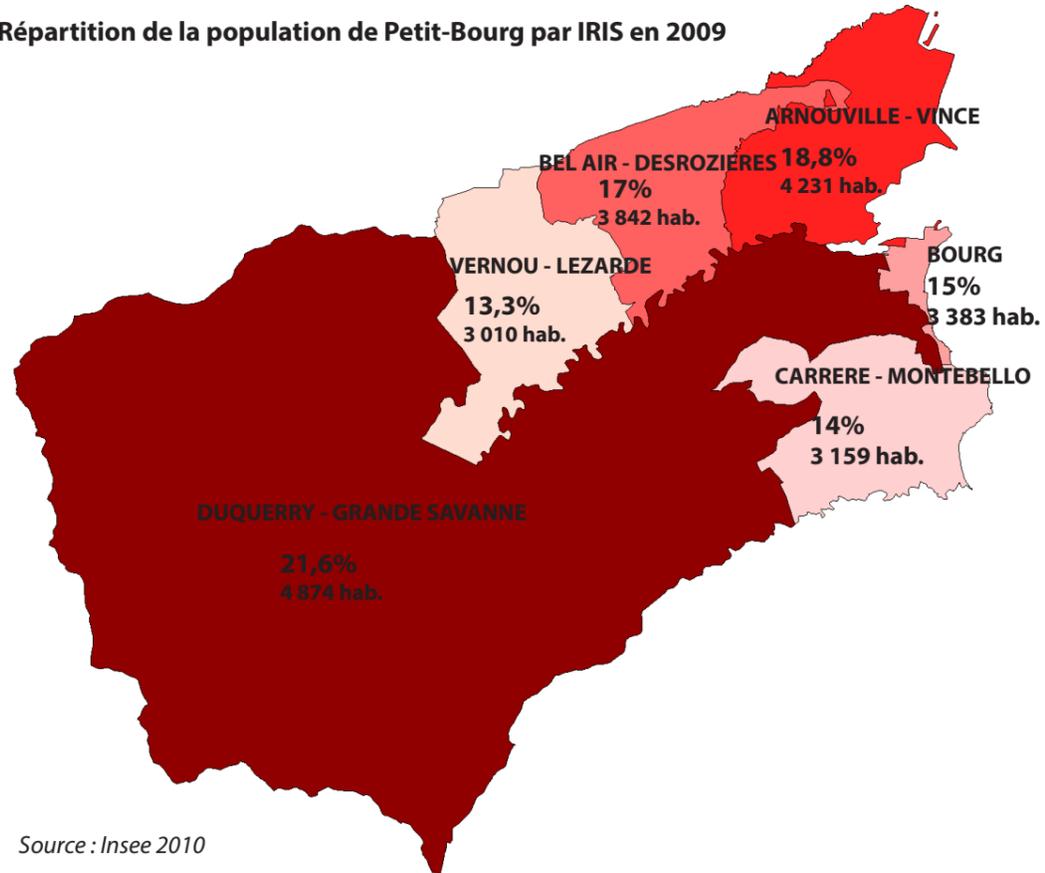


■ 0 - 14 ans
 ■ 15 - 29 ans
 ■ 30 - 44 ans
 ■ 45 - 59 ans
 ■ 60 - 74 ans
■ 75 ans et plus

| Données 2012 | nombre habitants | % de la population | Moyenne des villes |
|-----------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Moins de 15 ans | 5 237 | 22,1 % | 18,6 % |
| 15 - 29 ans | 4 093 | 17,2 % | 13,9 % |
| 30 - 44 ans | 4 953 | 20,9 % | 19,7 % |
| 45 - 59 ans | 5 384 | 22,7 % | 21,9 % |
| 60 - 74 ans | 2 782 | 11,7 % | 16,2 % |
| 75 ans et plus | 1 281 | 5,4 % | 9,7 % |

5- Population

Répartition de la population de Petit-Bourg par IRIS en 2009



Source : Insee 2010

5-2- Des dynamiques démographiques inégales sur le territoire communal

5-2-1- Un délaissement du Bourg au profit des pôles périphériques

Compte tenu de la non superposition des territoires de recensement entre les années 1999 (quartiers), 2009 (IRIS) et 2015 (adressage et fiscalité), il n'est pas possible d'estimer avec exactitude les variations démographiques sur des limites spatiales similaires entre ces trois recensements. En revanche, une estimation des grandes tendances démographiques est possible.

En 1999, la population était concentrée dans le centre-bourg historique et ses quartiers proches (Bellevue / Pointe-à-Bacchus au nord, Morne Bourg / Saint-Jean au sud) : 29,1% de la population communale résidait dans cet ensemble compact. Toutefois, les récentes évolutions démographiques à Petit-Bourg ont été en faveur des pôles périurbains et ruraux, pendant que les centres urbains constitués ont généralement vu leur population décroître ou stagner. En 2009, l'IRIS du Bourg regroupe 15 % de la population communale, tandis que les sections périphériques, plus attractives en raison du cadre de vie et du foncier disponible, concentrent des parts plus importantes de la population (IRIS Arnouville - Vince : 18,8 %, IRIS Belair - Desrozières : 17 %, IRIS Duquerry - Grande Savanne : 21,6 %).

Si l'on regarde les derniers chiffres de 2015, le quartier central de Petit-Bourg regroupe 27,21 % de la population municipale. Comme en 2009 les quartiers Nord et le quartier N°6 en périphérie, restent très attractifs et concentrent respectivement 17,80 % et 17,08 % de la population de Petit-Bourg.

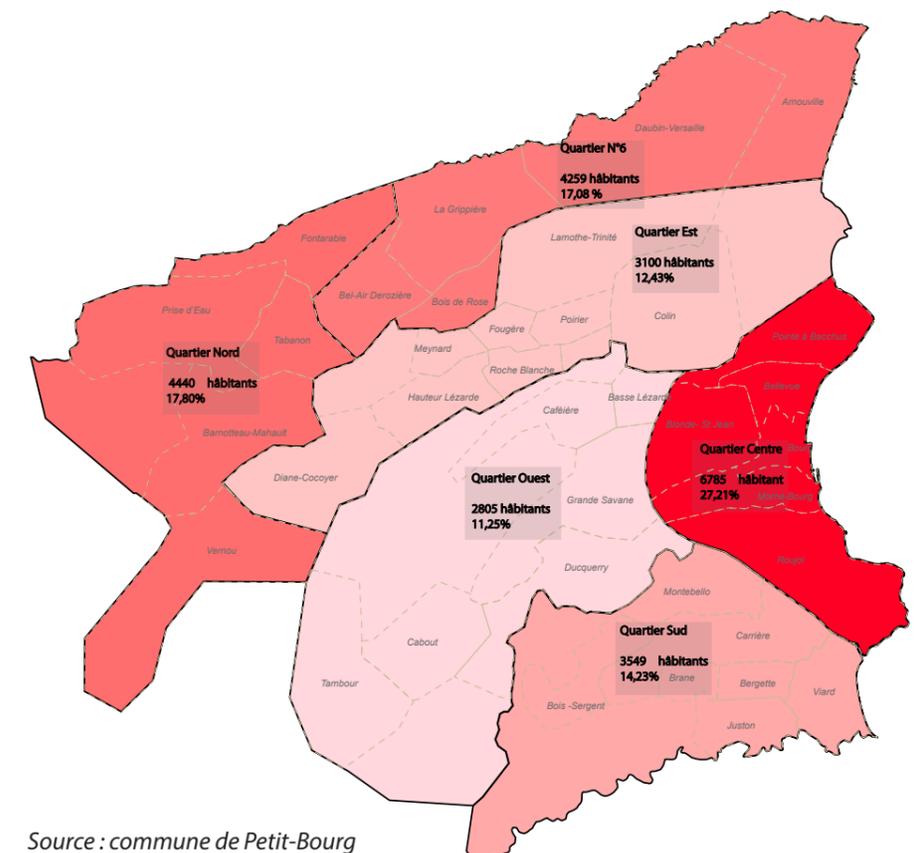
Le déséquilibre est grand entre les sections rurales, encore peu ou mal équipées pour certaines, sièges des principales évolutions démographiques positives, et les pôles urbains centraux, rassemblant les activités et services, bien connectés à l'ensemble de l'agglomération mais victimes de phénomènes de vieillissement et de délaissement.

Répartition de la population de Petit-Bourg par quartiers en 1999



Sources données: CAD 2010, BD TOPO IGN
Conception et réalisation: URBS, 2010

Répartition de la population de Petit-Bourg par quartier 2015



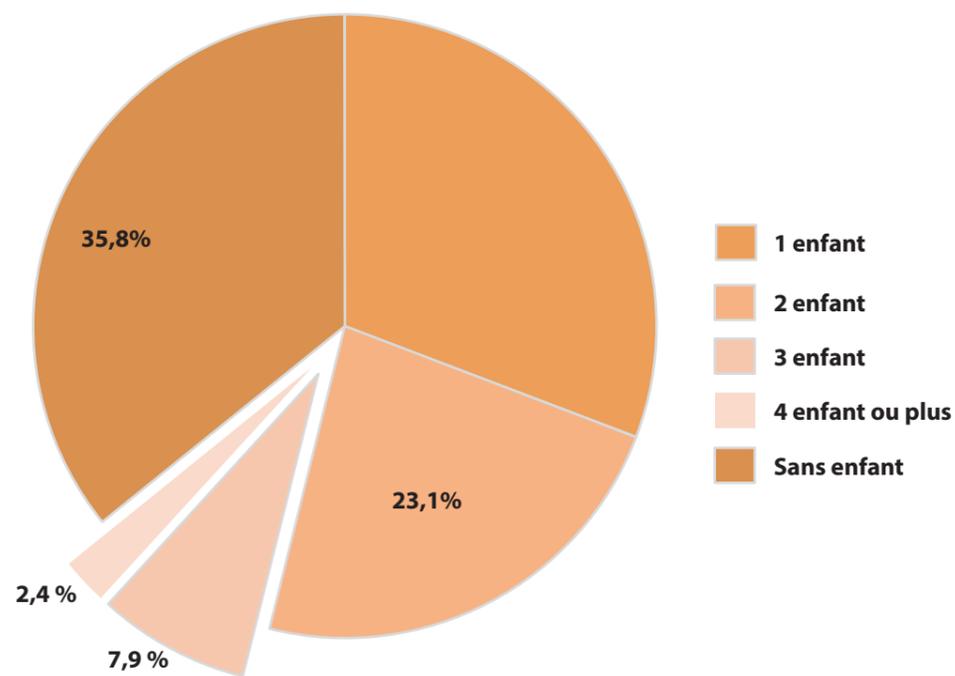
Source : commune de Petit-Bourg

Ménages selon la structure familiale

| | Nombre de ménages | | | | Population des ménages | |
|--|-------------------|-------|-------|-------|------------------------|--------|
| | 2007 | % | 2012 | % | 2007 | 2012 |
| Ensemble | 7 978 | 100,0 | 9 685 | 100,0 | 21 254 | 23 756 |
| Ménages d'une personne | 1 957 | 24,5 | 2 821 | 29,1 | 1 957 | 2 821 |
| - hommes seuls | 983 | 12,3 | 1 334 | 13,8 | 983 | 1 334 |
| - femmes seules | 974 | 12,2 | 1 486 | 15,3 | 974 | 1 486 |
| Autres ménages sans famille | 249 | 3,1 | 302 | 3,1 | 629 | 754 |
| Ménages avec famille(s) dont la famille principale est : | 5 772 | 72,4 | 6 562 | 67,8 | 18 669 | 20 181 |
| - un couple sans enfant | 1 529 | 19,2 | 1 743 | 18,0 | 3 318 | 3 679 |
| - un couple avec enfant(s) | 2 575 | 32,3 | 2 742 | 28,3 | 10 329 | 10 556 |
| - une famille monoparentale | 1 669 | 20,9 | 2 077 | 21,4 | 5 022 | 5 945 |
| - une famille monoparentale | 1 669 | 20,9 | 2 077 | 21,4 | 5 022 | 5 945 |

Source : Insee 2012

Nombre d'enfants par famille



Source : Insee 2012

5-3- Équilibres et dynamiques socio-démographiques

5-3-1- Des ménages de plus en plus petits

En 2012, on comptait 9685 ménages à Petit-Bourg regroupant 23 756 habitants. La taille moyenne des ménages a fortement diminué en 22 ans, passant de 3,47 personnes par ménages en 1990 à 2,66 personnes par ménages en 2007, puis à 2,45 personnes par ménages en 2012. Ceci est dû aux modes de vie modernes (décohabitation de plus en plus fréquente des enfants en âge de faire des études supérieures, de fonder une famille ou d'entrer dans la vie active notamment). En outre, c'est aussi la conséquence du renouvellement urbain qui, en Guadeloupe, a conduit à éclater des ménages regroupant souvent plusieurs générations dans une même case : là aussi on parle de décohabitation.

5-3-2- Des ménages jeunes de plus en plus nombreux

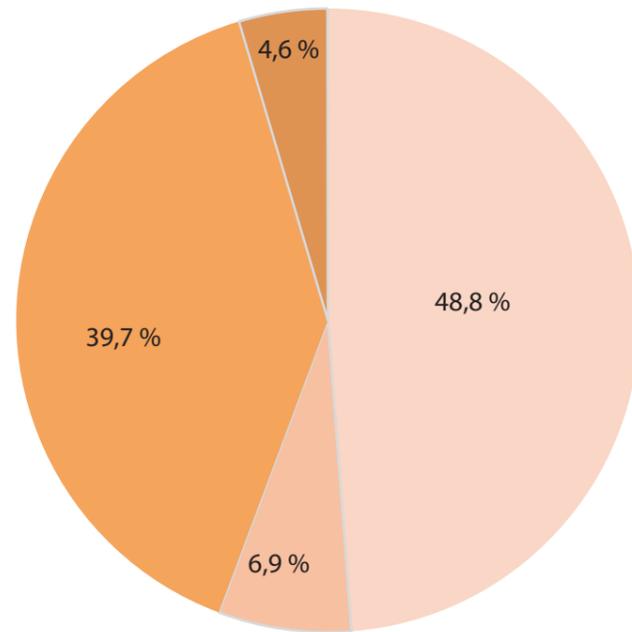
Couplée à son exceptionnelle croissance démographique, on observe entre 2007 et 2012, une croissance nette du nombre de ménages à Petit-Bourg.

Le nombre de ménages semble croître de manière plus importante que celui des habitants en termes de valeur absolue (+21,4 % contre + 11,8 %). En effet, les nouveaux arrivants sont le plus souvent des ménages plutôt jeunes, soit formant déjà une famille (donc dont la taille est strictement supérieure ou égale à trois personnes), soit souhaitant le faire (donc des couples constitués) et surtout non soumis pour l'heure au phénomène classique de décohabitation compte tenu du faible âge de leur possible(s) progéniture(s). De ce fait, la taille moyenne voire petite des nouveaux ménages couplée au desserrement des ménages déjà présents sur le territoire en 2007 conduit à une croissance rapide du nombre total de ménages à Petit-Bourg en 2012.

5-3-2- Des familles et des ménages de taille moyenne

On comptait 6 562 familles pour 9 685 ménages en 2012 sur la commune de Petit-Bourg. Cela signifie donc que 67,8 % des ménages sont des familles. La très grande majorité de ces familles est composée de deux enfants tout au plus (89,7 % du total). Seuls 2,4 % des familles compte quatre enfants ou plus. Cette structure familiale est comparable à celle de la CANBT et de la Guadeloupe.

Etat matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus



■ Célibataires
 ■ Divorcés
 ■ Mariés
 ■ Veufs

Source Insee 2012

| Données 2012 | Petit-Bourg | % de la population | Moyenne des villes |
|------------------------|-------------|--------------------|--------------------|
| Personnes célibataires | 9 032 | 48,8 % | 32,6 % |
| Personnes mariées | 7 346 | 39,7 % | 53,0 % |
| Personnes divorcées | 1 271 | 6,9 % | 6,6 % |
| Personnes veuves | 842 | 4,6 % | 7,9 % |

Etat matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

| | 2007 | % | 2012 | % |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Ensemble | 5 946 | 100,0 | 6 710 | 100,0 |
| Couples avec enfant(s) | 2 585 | 43,5 | 2 747 | 40,9 |
| Familles monoparentales | 1 814 | 30,5 | 2 202 | 32,8 |
| hommes seuls avec enfant(s) | 198 | 3,3 | 265 | 3,9 |
| femmes seules avec enfant(s) | 1 616 | 27,2 | 1 937 | 28,9 |
| Couples sans enfant | 1 546 | 26,0 | 1 761 | 26,2 |

Source Insee 2012

5-3-3- Une monoparentalité qui augmente

« Les familles monoparentales ont toujours été très présentes en Guadeloupe. La solidarité familiale autour des femmes, la mère, les grands-mères, les tantes, a permis au fil des temps à la famille monoparentale guadeloupéenne d'être un modèle alternatif à celui de la structure familiale "classique" ». (Antiane n°52, janvier 2002, INSEE). Ce phénomène s'exprime aussi à Petit-Bourg.

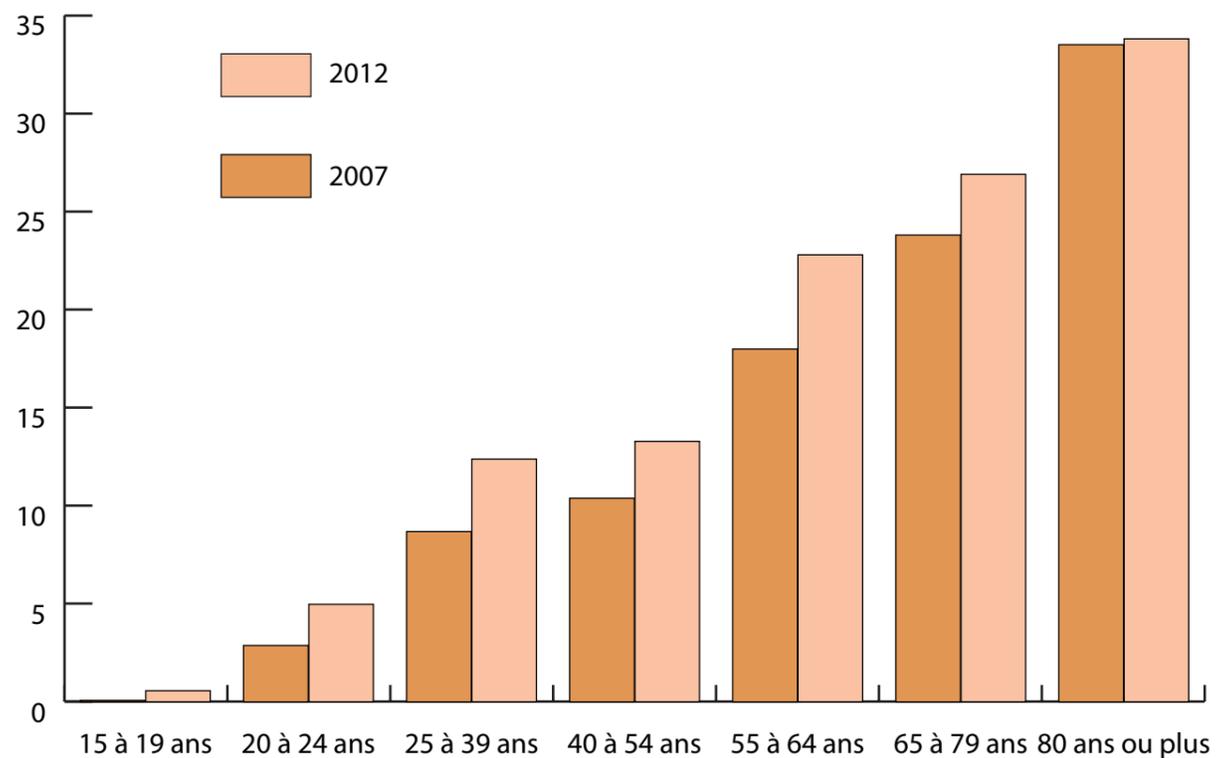
En 2012, sur les 6 710 familles petites-bourgeoises, 2 202 sont des familles monoparentales soit près d'un tiers du total (32,8 %). Le nombre de familles monoparentales augmente avec un accroissement de 21,4 % entre 2007 et 2012. Dans la grande majorité des cas, le parent seul est une mère (1 937 des 2 202 familles monoparentales soit 88 % des familles monoparentales).

Evolution comparée de la part des plus de 75 ans

| | 2007 | | | 2012 | | |
|--------------------|-------------|------------------------|-------------------------|-------------|------------------------|-------------------------|
| | Pop. Totale | Pop. de plus de 75 ans | Part des plus de 75 ans | Pop. Totale | Pop. de plus de 75 ans | Part des plus de 75 ans |
| Petit-Bourg | 21 283 | 1 105 | 5,2 % | 23 782 | 1 317 | 5,5 % |
| Guadeloupe | 400 586 | 22 910 | 5,7 % | 403 314 | 27 490 | 6,8 % |

Source Insee 2012

Personnes de 15 ans ou plus vivants seules selon l'âge - population des ménages



Source: Insee 2012

5-3-4- Une solidarité familiale toujours bien présente

La commune de Petit-Bourg, à l'instar du département de la Guadeloupe, est confrontée depuis ces dernières années à l'accroissement important de la population âgée de 75 ans et plus. Néanmoins, à l'heure actuelle elle ne semble pas encore très menacée par la baisse des solidarités familiales constatée à l'échelle régionale et qui induit un isolement plus important de ces populations vieillissantes.

Ainsi entre 2007 et 2012, à Petit-Bourg la population âgée de plus de 75 ans a augmenté de 19,2 % (+20 % au niveau départemental) alors que la population totale n'a cru que de 11,74% (+0,68 % pour le Département). Le nombre de personnes âgées voire très âgées a donc progressé beaucoup plus vite que la population totale et cela est encore plus flagrant au niveau départemental.

On remarque également que les personnes âgées qui vivent seules sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, entre 2007 et 2012, il y a une augmentation de 7 % des personnes de 80 ans et plus vivant seul.

Dès lors, malgré le fait que lors des procédures de relogement RHI, les familles ont plutôt tendance à décohabiter (les personnes âgées, les grands-parents prennent un logement indépendant de celui de leurs enfants alors qu'auparavant tous vivaient sous le même toit), on ne peut pas affirmer que la commune de Petit-Bourg soit fortement confrontée à ce jour au problème de plus en plus prégnant (en Guadeloupe et sur le territoire national) d'isolement des populations vieillissantes.

A Petit-Bourg, comme en Guadeloupe et sur le reste du territoire national, le taux de personnes seules a fortement progressé entre les deux derniers recensements. En 2009, on compte 2 398 personnes vivant seules dans la commune contre seulement 1 508 en 1999. Les personnes seules représentent désormais 27,1 % des ménages petits-bourgeois alors que leur part était de 21,6% en 1999, soit une hausse de près de 5,5 points.

L'allongement de la durée de vie et la décohabitation sont à l'origine de la plus grande proportion de personnes âgées vivants seules.

6- Socio-économie

Synthèse

Forces

- Un nombre important d'actifs occupés qui vivent et travaillent à Petit-bourg (25 % des actifs occupés total).
- Des migrations domicile-travail qui font état d'une attractivité forte de Petit-Bourg pour les communes voisines.
- Un taux de scolarisation des 15 - 24 ans plus important à Petit-Bourg (71,5 %) qu'à l'échelle de la Guadeloupe (65,4 %).
- Une durée des études qui s'allonge et une population de plus en plus diplômée (17,7 % de la population détentrice du baccalauréat et +5 % de diplômés de l'enseignement supérieur entre 1999 et 2009).
- Des catégories socio-professionnelles de plus en plus qualifiées (+46,8 % de cadres et professions intellectuelles supérieures).
- Un taux de chômage plus faible à Petit-Bourg (23 %) que sur l'ensemble de la Guadeloupe (28,9 %).
- Un emploi féminin en progression (46,8 % d'emplois occupés par les femmes en 1998 contre 52,4 % en 2009).
- Un emploi tertiaire dynamique (73,6 % du total des actifs occupés en 2009).

Opportunités

- Un développement des zones d'activités économiques (ZAE), porteuses d'emplois sur le territoire.

Indicateurs

- Taux de chômage : 23 %
- Taux de scolarisation des 15 -24 ans : 71,5 %
- Taux d'emplois féminin : 52,4 %.
- Population non scolarisée de 15 ans ou plus sans diplôme : 29,9%
- Part des emplois:
 - secteur primaire : 3,5 %
 - secteur secondaire : 22,8 %
 - secteur tertiaire : 73,6 %

Faiblesses

- Une dépendance économique forte vis-à-vis du pôle Pointois.
- Une population d'actifs jeune plus vulnérable face à la précarité de l'emploi (CDD, Intérim, temps partiel).
- Un secteur agricole moins porteur d'emplois (-33,8 % entre 1999 et 2009).
- Un secteur secondaire moins dynamique qu'à l'échelle du département.

Menaces

- Une dépendance économique au Pôle Pointois qui engendre de nombreux déplacements (congestion du trafic routier, dépendance énergétique des ménages).

Liens

- Population
- Économie

Perspectives et enjeux

Il existe aujourd'hui un enjeu de réduire la dépendance économique de Petit-Bourg au pôle Pointois, afin que l'attractivité de la commune ne réside pas seulement dans ses atouts de commune résidentielle mais dans sa capacité à être une ville dynamique et attractive économiquement. L'émergence des Zones d'Activités Économiques (ZAE) sur le territoire est un atout dans cette perspective.

Les migrations domicile / travail vers et depuis Petit-Bourg

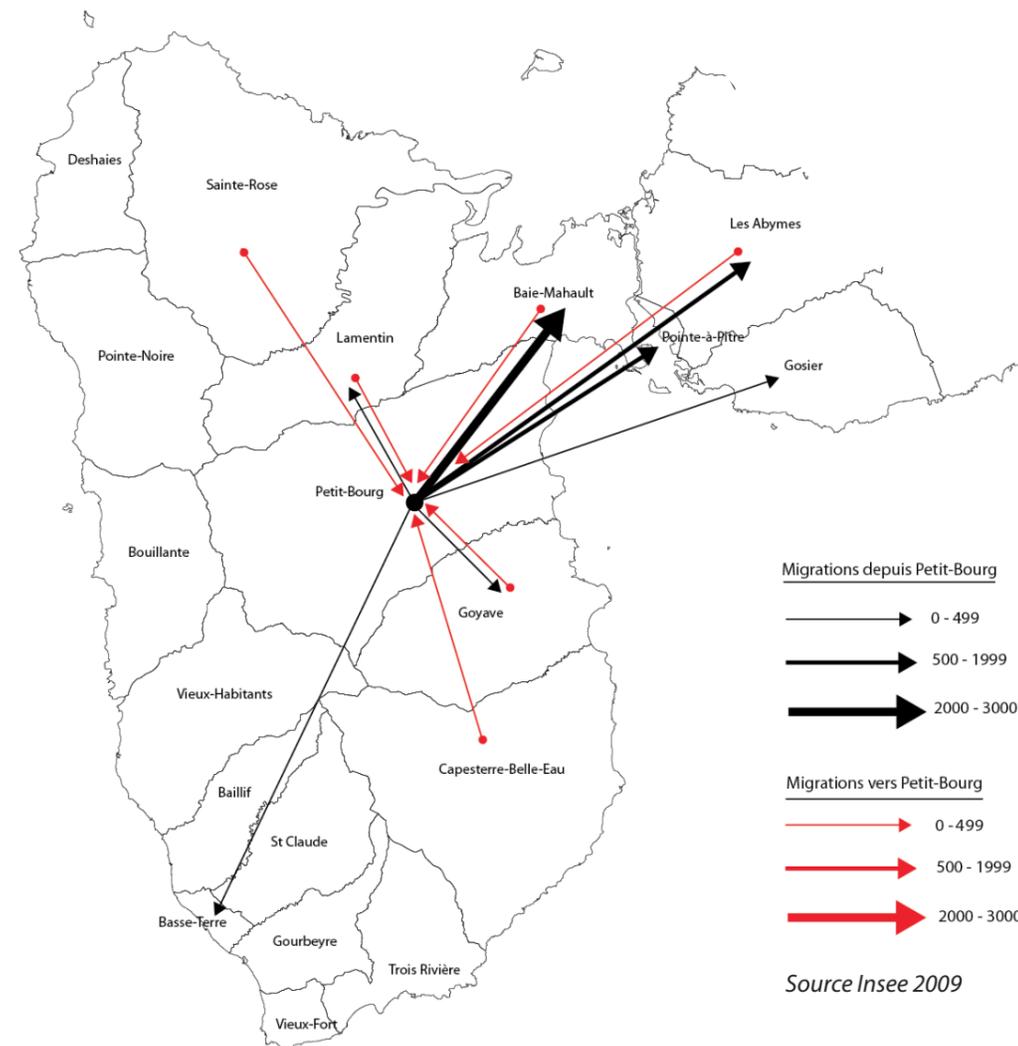
| Migrations Domicile/Travail depuis Petit-Bourg vers | | |
|---|--|------|
| Abymes | | 1183 |
| Baie-Mahault | | 2630 |
| Basse-Terre | | 190 |
| Le Gosier | | 210 |
| Goyave | | 110 |
| Lamentin | | 192 |
| Pointe-à-Pitre | | 1119 |

Sources INSEE RGP 2009

| | |
|---|-------|
| Population de Petit-Bourg en 2009 | 22499 |
| Population active | 10580 |
| Actifs occupés | 8152 |
| Actifs occupés résidant et travaillant à Petit-Bourg | 2 034 |
| Actifs occupés résidant à Petit-Bourg, travaillant hors de la commune | 6 193 |

| Migrations Domicile/Travail vers Petit-Bourg depuis | | |
|---|--|-----|
| Abymes | | 267 |
| Baie-Mahault | | 374 |
| Capesterre | | 138 |
| Goyave | | 196 |
| Lamentin | | 243 |
| Sainte-Rose | | 103 |

Sources INSEE RGP 2009



6-1- Un territoire attractif économiquement

6-1-1- De nombreux actifs qui vivent et travaillent à Petit-Bourg

Le territoire de Petit-Bourg apparaît dynamique au regard de l'emploi offert. En témoigne le nombre d'actifs occupés qui à la fois résident à Petit-Bourg et travaillent sur le territoire communal (2 034), ce qui représente près de 25 % des actifs occupés total.

L'analyse des flux migratoires domicile - travail met également en exergue l'attractivité du territoire communal pour les communes limitrophes puisque l'on recense 374 flux en provenance de Baie-Mahault, 243 du Lamentin, 267 des Abymes...

Petit-Bourg présente un potentiel d'attractivité important notamment grâce à la présence de ses trois zones d'activités économiques, vectrices d'emplois.

6-1-2- Mais une dépendance importante à l'agglomération Pointoise

Toutefois Petit-Bourg s'inscrit dans une logique de dépendance économique avec le pôle pointois qui concentre plus de 60 000 emplois (dont une large part - 30% - est offerte sur le seul territoire de la ville de Pointe-à-Pitre) à travers ses importantes fonctions commerciales et industrielles (zones d'activités de Jarry et de Moudong en particulier) et ses fonctions de pôle de services publics.

L'analyse des migrations domicile - travail souligne cette forte dépendance en termes d'emploi avec l'agglomération pointoise. Ainsi, on recense des flux particulièrement importants depuis Petit-Bourg vers Baie-Mahault (2 630) et en direction des Abymes (1 183) et de Pointe-à-Pitre (1 119).

Une interdépendance s'est donc développée entre Petit-Bourg, commune de résidence attractive, et le pôle économique pointois où se concentrent les emplois.

L'enjeu aujourd'hui est de réduire cette dépendance au pôle Pointois, afin que l'attractivité de Petit-Bourg ne réside pas seulement dans ses atouts de commune résidentielle mais dans sa capacité à être une ville dynamique et attractive économiquement.

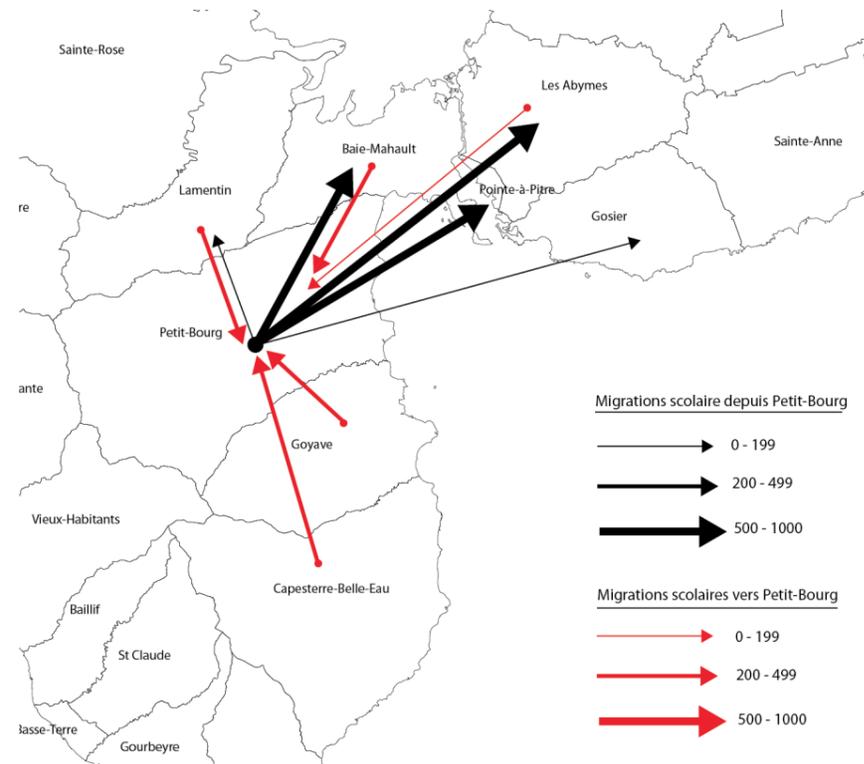
| Migrations scolaires depuis Petit-Bourg vers | Abymes | 572 |
|--|----------------|-----|
| | Baie-Mahault | 943 |
| | Le Gosier | 102 |
| | Lamentin | 169 |
| | Pointe-à-Pitre | 724 |

Sources INSEE RGP 2009

| | |
|--|------|
| Population scolarisée de Petit-Bourg | 6262 |
| Population résidant et scolarisée à Petit-Bourg | 3359 |
| Population résidant à Petit-Bourg et scolarisée hors de la commune | 2903 |

| Migrations scolaires vers Petit-Bourg depuis | Abymes | 110 |
|--|--------------|-----|
| | Baie-Mahault | 350 |
| | Capesterre | 291 |
| | Goyave | 404 |
| | Lamentin | 205 |

Sources INSEE RGP 2009



6-2- Scolarisation et niveau de formation

6-2-1- Des lieux de scolarisation étroitement liée à l'emploi parental

Les chiffres de l'Insee 2009 font apparaître que 46,3 % des enfants scolarisés de Petit-Bourg suivent leur scolarité en dehors de leur commune de résidence.

En effet, sur les quelques 6 262 personnes scolarisées, 3 359 restent à Petit-Bourg mais 2 903 le font ailleurs. Pour la plupart, ceux qui ne sont pas scolarisés dans leur commune de résidence le sont dans l'agglomération pointoise (724 à Pointe-à-Pitre, 572 aux Abymes) et à Baie-Mahault (943 personnes). Cela est notamment dû au fait que pour la majeure partie d'entre eux, il s'agit du lieu de travail des parents et il est donc plus commode pour ces derniers d'avoir les enfants scolarisés à proximité surtout lorsqu'ils sont encore jeunes.

On peut donc dire que pour l'essentiel, les mobilités scolaires se calquent sur les mobilités pendulaires domicile-travail des parents.

6-2-2- Un fort niveau de scolarisation et des durées d'études qui tendent à s'allonger

Sur les 2 815 petits-bourgeois âgés de 15 à 24 ans, 2 014 suivent encore un cursus scolaire. Le taux de scolarisation de ces jeunes gens est nettement plus élevé sur Petit-Bourg (71,5 %) que sur l'ensemble de la Guadeloupe (65,4 %).

La scolarité apparaît plus ou moins équivalente en termes de durée et d'assiduité chez les femmes comme chez les hommes puisque 96,1 % des jeunes femmes de 15 à 17 ans et 52 % de 18 à 24 ans sont scolarisées contre 97,7 % des hommes de 15 à 17 ans et 53,8 % de 18 à 24 ans. A contrario, au niveau du département, on note un déséquilibre évident entre les sexes : 96% des guadeloupéennes de 15 à 17 ans et 51,7 % de 18 à 24 ans sont encore scolarisées contre « seulement » 93,6 % des hommes de 15 à 17 ans et 44,5 % de 18 à 24 ans.

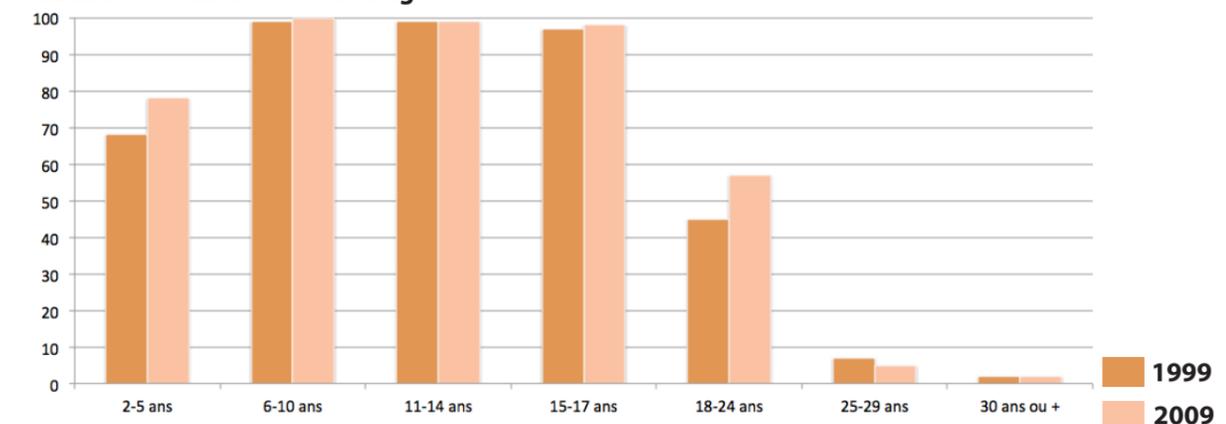
L'allongement de la scolarité est un phénomène qui tend à se confirmer dans le temps puisque de plus en plus de jeunes gens sont scolarisés après l'âge obligatoire d'enseignement et cela participe à l'effritement du taux d'actifs ayant un emploi dans ces générations. Cela est d'autant plus vrai à Petit-Bourg où la population scolarisée de plus de quinze ans est très importante (97,3% des 15-17 ans et 54,8 % des 18-24 ans contre 94,8% et 48,2% au niveau départemental).

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2009

| | Ensemble | Population scolarisée | Part de la population scolarisée en % | | |
|----------------|----------|-----------------------|---------------------------------------|--------|--------|
| | | | Ensemble | Hommes | Femmes |
| 2 à 5 ans | 1 290 | 983 | 76,2 | 75,7 | 76,8 |
| 6 à 10 ans | 1 717 | 1 707 | 99,4 | 99,1 | 99,7 |
| 11 à 14 ans | 1 410 | 1 395 | 98,9 | 99,3 | 98,5 |
| 15 à 17 ans | 1 107 | 1 077 | 97,3 | 97,7 | 96,9 |
| 18 à 24 ans | 1 708 | 937 | 54,8 | 53,8 | 55,8 |
| 25 à 29 ans | 1 100 | 53 | 4,8 | 2,7 | 6,4 |
| 30 ans ou plus | 13 556 | 113 | 0,8 | 1 | 0,7 |

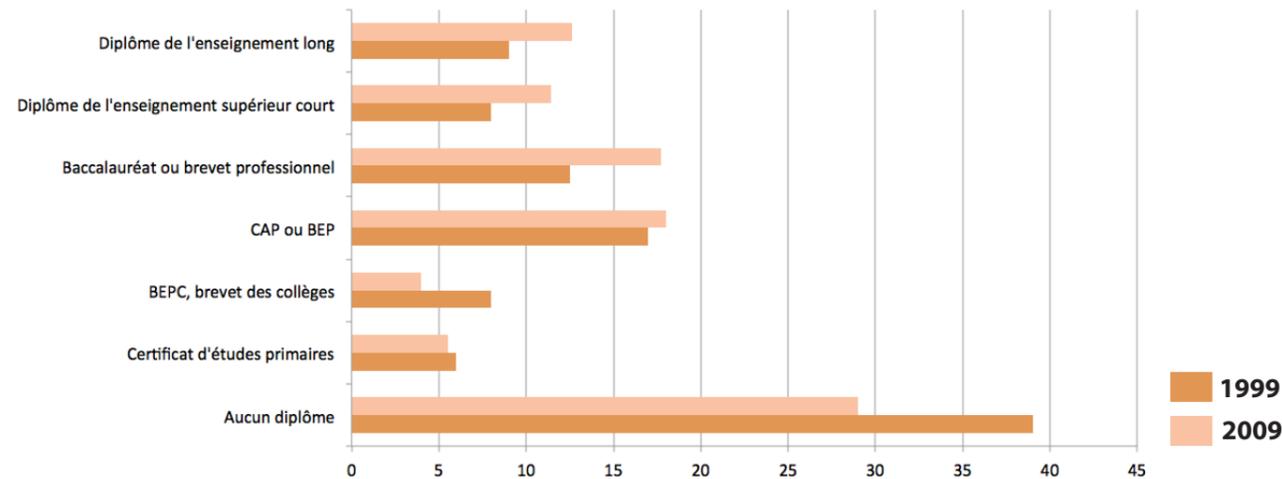
Source Insee 2009

Taux de scolarisation selon l'âge



Source Insee 2009

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans



Source Insee 2009

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans ou plus selon le sexe en 2009

| | Ensemble | Hommes | Femmes |
|--|---------------|--------------|--------------|
| Population non scolarisée de 15 ans ou plus | 15 292 | 7 011 | 8 280 |
| Part des titulaires en % : | | | |
| -d'aucun diplôme | 29,9 | 31 | 28,9 |
| -du certificat d'études primaires | 5,7 | 5,1 | 6,2 |
| -du BEPC, brevet des collèges | 4,8 | 4,2 | 5,2 |
| -d'un CAP ou d'un BEP | 18 | 20,1 | 16,2 |
| -d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel | 17,7 | 16,5 | 18,8 |
| -d'un diplôme de l'enseignement supérieur court | 11,4 | 10,2 | 12,5 |
| -d'un diplôme de l'enseignement supérieur long | 12,6 | 12,9 | 12,3 |

Source Insee 2009

6-2-3- Une population de plus en plus diplômée

La population de Petit-Bourg est de plus en plus diplômée. Entre 1999 et 2009, on constate d'abord que la part de la population sans diplôme a régressée, passant de près de 40 % en 1999 à 30 % en 2009. Également, la part de la population détentrice du baccalauréat est passée 12 % à 17,7 %, ce qui témoigne d'un prolongement de la durée des études et d'un accès plus important aux études supérieures.

Dans cette logique, on constate que la part de la population diplômée de l'enseignement supérieur a largement augmenté entre 1999 et 2009 (+5 % de diplôme de l'enseignement supérieur court et de l'enseignement supérieur long).

Que l'on situe à l'échelle communale ou régionale, on peut dire que globalement la population féminine est plus diplômée que son homologue masculine. En prenant le baccalauréat comme référence, sont diplômés 18,8 % des femmes contre 16,5 % des hommes.

Le diplôme devient de plus en plus une référence, une valeur recherchée même dans les catégories professionnelles où il était traditionnellement peu répandu. De ce fait, il est logique de constater que le niveau de formation des petits-bourgeois comme des guadeloupéens en général s'améliore.

A ce sujet, on constatera que la population de Petit-Bourg semble plus formée que la moyenne générale de l'île et donc mieux « armée » sur le marché du travail, ce qui pourrait en partie expliquer son taux de chômage nettement plus faible que le reste du département (23 % contre 28,9 %).

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2009

| | Population | Actifs | Taux d'activité en % | Actifs ayant un emploi | Taux d'emploi en % |
|-----------------|---------------|---------------|----------------------|------------------------|--------------------|
| Ensemble | 14 773 | 10 580 | 71,6 | 8 152 | 55,2 |
| 15 à 24 ans | 2 815 | 834 | 29,6 | 396 | 14,1 |
| 25 à 54 ans | 9 468 | 8 512 | 89,9 | 6 662 | 70,4 |
| 55 à 64 ans | 2 491 | 1 234 | 46,9 | 1 095 | 44 |
| Hommes | 6 774 | 5 031 | 74,3 | 3 960 | 58,5 |
| 15 à 24 ans | 1 379 | 433 | 31,4 | 205 | 14,9 |
| 25 à 54 ans | 4 239 | 3 952 | 93,2 | 3 180 | 75 |
| 55 à 64 ans | 1 156 | 645 | 55,8 | 576 | 49,8 |
| Femmes | 8 000 | 5 550 | 69,4 | 4 192 | 52,4 |
| 15 à 24 ans | 1 436 | 401 | 27,9 | 191 | 13,3 |
| 25 à 54 ans | 5 229 | 4 560 | 87,2 | 3 482 | 66,6 |
| 55 à 64 ans | 1 334 | 589 | 44,1 | 519 | 38,9 |

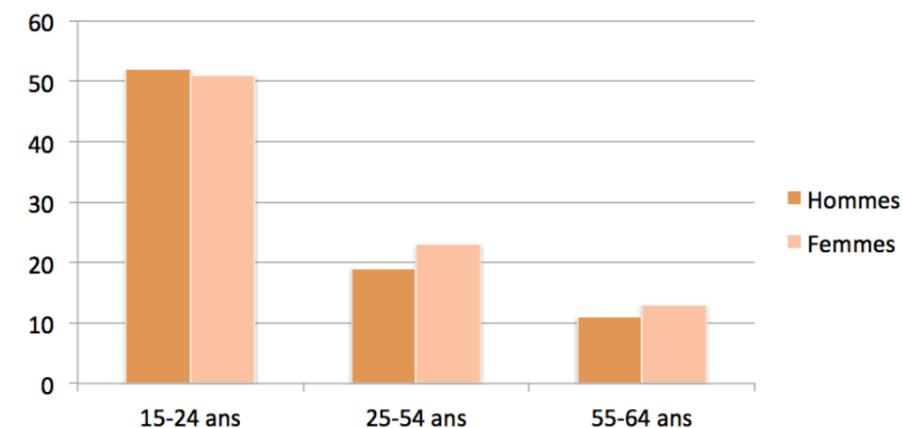
Source Insee 2009

Chômage (au sens du recensement) des 15 - 64 ans

| | 1999 | 2009 |
|---|------|------|
| Nombre de chômeurs | 2742 | 2428 |
| Taux de chômage en % | 28,8 | 23 |
| Taux de chômage des hommes en % | 25,1 | 21,3 |
| Taux de chômage des femmes en % | 32,5 | 24,5 |
| Part des femmes parmi les chômeurs en % | 55,9 | 55,9 |

Source Insee 2009

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15 - 64 ans par sexe et âge en 2009



Source Insee 2009

6-3- Des inégalités notables face à l'emploi

L'inégalité face à l'emploi des catégories les plus fragiles (les jeunes et les femmes) est fortement ressentie en Guadeloupe où la situation demeure contrastée voire vraiment déséquilibrée, même si elle tend véritablement à s'atténuer avec le temps.

6-3-1- Un travail féminin qui progresse

L'accroissement du travail féminin est l'une des données majeures de l'évolution sociale de ces trente dernières années. A Petit-Bourg, entre les deux recensements, le taux d'emploi occupés par les femmes est passée de 46,8% en 1999 à 52,4 % en 2009. L'effectif des femmes au travail est supérieur à celui des hommes, (5 500 actifs féminins ayant un emploi en 2009 contre 4 192 actifs masculins). Cependant, une inégalité est marquée quant à la forme et aux conditions d'emploi.

En effet, les femmes travaillent en majorité sur des postes peu qualifiés, en particulier dans les services où il s'est créé beaucoup d'emplois (agents de service, employés de commerce, personnels de services directs aux particuliers) au cours de ces dernières années.

Le développement de ces emplois de service permet aux femmes d'accéder à des postes plus qualifiés auxquels elles n'ont pas l'opportunité de prétendre directement. Cette stratégie est la conséquence d'une certaine inégalité qui persiste quant au niveau de recrutement ou d'offre de postes très qualifiés.

En 1999, les hommes présentaient un taux d'activité beaucoup plus important que les femmes (65,2% contre 58,2%) et donc par conséquent un taux de chômage beaucoup moins élevé (25,1 % de la population active masculine de plus de 15 ans contre 32,5% de la population active féminine en 1999). Cependant entre 1999 et 2009, si le taux d'activité des hommes est resté quasi constant, celui des femmes a fait un bond de plus de dix points (58,2 % en 1999 contre 69,4 % en 2009).

6-3-2- Des actifs jeunes plus vulnérables

Face à l'emploi, les 15-24 ans constituent des catégories fragiles. En effet, le recensement Insee 2009 montre une difficulté certaines pour les 15-24 ans à s'insérer sur le marché du travail. Ainsi, en dessous de 25 ans, on remarque que le taux d'actifs occupés n'est que de 47,4 % contre 78,2 % pour les catégories 25-54 ans et 88,7 % pour la tranche 55-64 ans. A l'échelle du département, la situation est globalement identique, puisque pour la tranche d'âge 15-24 ans, le taux d'actif occupée atteint les 45,8 %, contre 72 % pour les 25-54 ans et 85,6 % pour la tranche d'âge 55-64 ans.

Également, la catégorie des 15-24 ans présente une forte activité salariée en temps partiel (31,3 % en 2009 contre 31,3 % pour la catégorie des 25 à 54 ans). Cela vient souligné la réalité précaire de l'emploi chez les jeunes.

6-4- Un chômage moins prégnant que dans le reste de l'île et qui diminue

Malgré une proximité et une complémentarité territoriale qui tendent à se renforcer avec Pointe-à-Pitre et son agglomération, la population active (47 % de la population totale de Petit-Bourg) souffre d'un taux de chômage important (23 %) lequel demeure toutefois inférieur à la moyenne départementale (28,9 %).

Cependant, au regard des années 1999 - 2009, le taux de chômage tend à s'infléchir. Ainsi entre ces deux dates, le taux de chômage à perdu -5,8 points sur le territoire Petit-Bourgeois (28,8 % en 1999 et 23 % en 2008), contre -6,8 points à l'échelle du département (35,7 % en 1999 et 28,9 % en 2008). La précarité a donc amorcé une légère baisse aussi bien à l'échelle communale que départementale.

6-4-1- Des jeunes fortement touchés par ce fléau...

Parmi la population active, comparativement à la situation majoritairement rencontrée dans le département, les jeunes sont les plus touchés par le chômage. En effet, les 15-24 ans sont au chômage dans 51 % des cas (330 individus).

Le fort taux de chômage de cette classe d'âge souligne la vulnérabilité d'une population sans diplôme, sans formation, sans expérience. Plus encore que pour les autres tranches d'âge, la vulnérabilité des jeunes diminue fortement avec le niveau de qualification.

6-4-2- ...et des femmes plus touchées que les hommes

Les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage. Les catégories d'âge des 25-54 ans et des 55-64 ans sont les plus révélatrices de cette inégalité face à l'emploi : environ 23 % des femmes dans la catégorie des 25-54 ans contre 20 % chez les hommes. Cependant, cette tendance tend à s'estomper avec le temps puisqu'en 1999, on comptait une différence de 7,4 % et qu'elle s'est réduite à 3,2 %. A noter que le taux de chômage chez les femmes est passé de 32,5 % en 1999 à 24,5 % en 2009, ce qui montre une mutation significative du monde du travail dans la parité homme-femme en l'espace de dix ans.

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2009

| | Hommes | dont % temps partiel | Femmes | Dont % en temps partiel |
|-----------------|--------------|----------------------|--------------|-------------------------|
| Ensemble | 2 994 | 9,1 | 3 730 | 18,7 |
| 15 à 24 ans | 190 | 45,5 | 176 | 31,3 |
| 25 à 54 ans | 2 421 | 6,9 | 3 095 | 17,3 |
| 55 à 64 ans | 383 | 4,6 | 459 | 23,1 |

Source Insee 2009

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2009

| | Hommes | % | Femmes | % |
|---|--------------|------------|--------------|------------|
| Ensemble | 4 023 | 100 | 4 212 | 100 |
| Salariés | 3 014 | 74,9 | 3 747 | 89 |
| Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée | 2 638 | 65,6 | 3 251 | 77,2 |
| Contrats à durée déterminée | 253 | 6,3 | 415 | 9,9 |
| Intérim | 20 | 0,5 | 8 | 0,2 |
| Emplois aidés | 22 | 0,6 | 20 | 0,5 |
| Apprentissage - stage | 81 | 2 | 53 | 1,3 |
| Non salariés | 1 009 | 25,1 | 465 | 11 |
| Indépendants | 552 | 13,7 | 270 | 6,4 |
| Employeurs | 457 | 11,4 | 187 | 4,4 |
| Aides familiaux | 0 | 0 | 7 | 0,2 |

Source Insee 2009

6-5- Un nouveau rapport au travail

Depuis le début des années 1980, le modèle traditionnel de l'activité professionnelle – un emploi stable à plein temps – a laissé peu à peu la place à des formes plus complexes, plus souples et moins stables, qui concernent aujourd'hui un nombre croissant d'actifs à Petit-Bourg et de façon plus générale en Guadeloupe.

La variation de la durée de travail est imputable à plusieurs facteurs qui diffèrent selon le moment de la vie où se situe les individus. Ainsi, pour les plus jeunes le temps partiel peut s'expliquer par la poursuite de leurs études en parallèle. Ils sont d'ailleurs nombreux en proportion à se diriger vers ce genre de contrat (45,5 % des hommes et 31,3 % des femmes). Le temps partiel important des femmes de 25 à 54 ans (535 individus) s'explique par le fait qu'un certain nombre d'entre elles doivent s'occuper de leurs enfants notamment lorsque ceux-ci sont en bas âge.

Quoi qu'il en soit, la précarité de l'emploi est le premier responsable de cette instabilité. Elle s'est considérablement accrue au cours de cette dernière décennie. Le nombre de salariés dans cette situation (CDD, intérim, emplois aidés, apprentis et stagiaires) a été multiplié par 4,7 touchant près de 886 personnes à Petit-Bourg (386 hommes et 500 femmes) pour la période 1990-1999. Cependant le dernier recensement montre un recul des effectifs salariés dans cette situation, puisque les données de 2009 font état de 872 personnes (364 hommes et 508 femmes).

6- Socio-économie

Emploi selon le secteur d'activité

| | 2009 | | | | 1999 | |
|--|--------------|------------|------------------|--------------------|--------------|------------|
| | Nombre | % | dont femmes en % | dont salariés en % | Nombre | % |
| Ensemble | 3 849 | 100 | 46,4 | 80,2 | 3 733 | 100 |
| Agriculture | 137 | 3,6 | 14,6 | 36,4 | 207 | 5,5 |
| Industrie | 350 | 9,1 | 22 | 77,3 | 400 | 10,7 |
| Construction | 528 | 13,7 | 4,7 | 71,8 | 510 | 13,7 |
| Commerce, transports, services divers | 1 417 | 36,8 | 50,2 | 75,2 | 1 289 | 34,5 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 1 416 | 36,8 | 67,3 | 93,2 | 1 327 | 35,5 |

Source Insee 2009

6-6- Un secteur tertiaire dynamique porteur d'emplois

6-6-1- Un secteur agricole en déclin, moins porteur d'emplois

En 1999, le secteur primaire regroupait 207 actifs occupés, représentant une part relative de 5,5%, un peu en-deçà de la moyenne départementale (6,1%). Au recensement de 2009, il ne représentait plus que 3,5% (soit 137 actifs occupés) du total des emplois, soit une part relative qui est désormais quasi égale à l'échelle de la Guadeloupe prise dans son intégralité (3,8% des actifs occupés le sont par le secteur agricole). Le secteur primaire à Petit-Bourg et en Guadeloupe en général, connaît une crise importante, avec une disparition de plus de -28,9% des emplois dans le secteur.

Les multiples et successives difficultés rencontrées par l'activité agricole ainsi que l'évolution démographique forte depuis 1961, liée à un apport exogène de plus en plus conséquent en bonne partie catalysé par le dynamisme économique du pôle pointois, ont progressivement marqué le déclin du secteur primaire au profit du tertiaire.

6-6-2- Un emploi porté par le secteur tertiaire

La tertiarisation de l'emploi de l'agglomération est fortement ressentie sur Petit-Bourg, indicateur de la mutation d'un espace rural devenu urbain. La commune dispose d'une base économique diversifiée qui tend à s'affirmer sur des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires. Sur le territoire sont présentes trois zones d'activités économiques porteuses d'emplois:

- La zone industrielle de Vince-Arnouville qui regroupe près de 40 entreprises sur 11 hectares à proximité de la zone industrielle de Jarry et qui s'inscrit dans une logique de rapprochement des dynamiques portées par le pôle économique de Jarry - Moudong.
- La zone artisanale de Roujol sur une superficie de 3,8 hectares et qui accueille une quinzaine d'entreprises dans les biens et les services
- La zone d'activité de Colin - La Lézarde, qui accueille une vingtaine d'entreprises de services sur une superficie de 20 hectares.

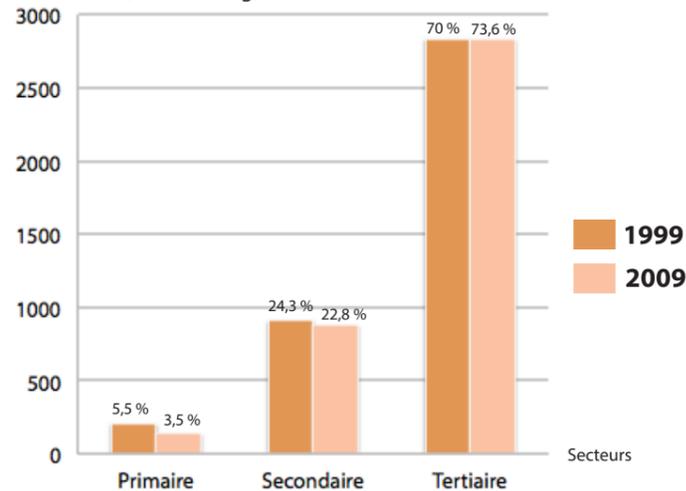
Le secteur tertiaire regroupe en 2009 73,6% du total des actifs occupés, contre 70% en 1999. Ce secteur d'activité a vraiment connu une envolée, notamment entre 1990 et 1999, puisque le nombre d'actifs occupés qu'il regroupait a cru bien plus vite que la population active occupée totale entre les deux recensements (+63,5% contre +49,8%).

Aujourd'hui la situation tend à se conforter, aussi bien au niveau communal que départemental. Le secteur tertiaire accroît son nombre d'actifs occupés de manière bien plus modéré.

6-6-3- Un secteur secondaire moins porteur qu'au niveau de la région

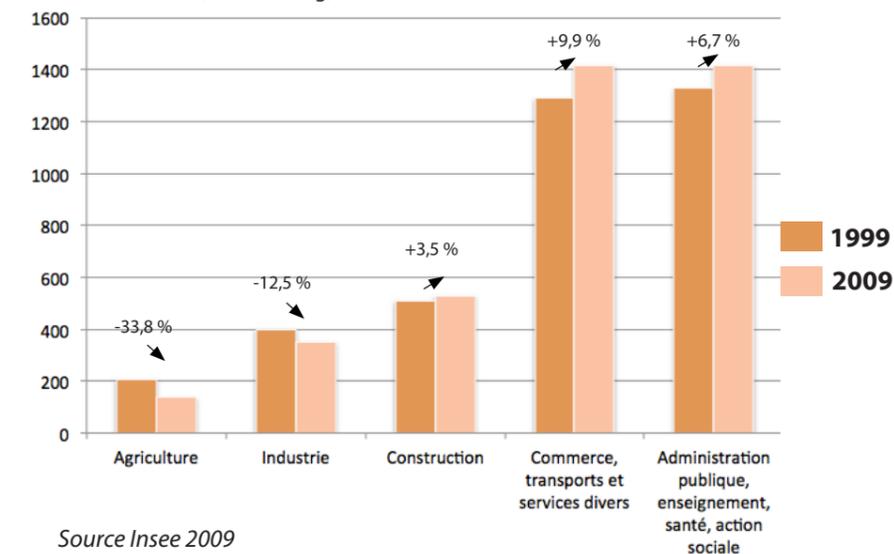
Enfin, le secteur secondaire (industrie et construction) a connu une légère baisse du nombre d'emplois de sa population active occupée avec une régression de 3,5% de ses effectifs entre 1999 et 2009 alors qu'au niveau régional a contrario, ce secteur connaît une croissance importante des actifs occupés, de l'ordre de 9% entre 1999 et 2009.

Effectifs **Part des emplois selon le secteur d'activité**
(à Petit-Bourg)



Source Insee 2009

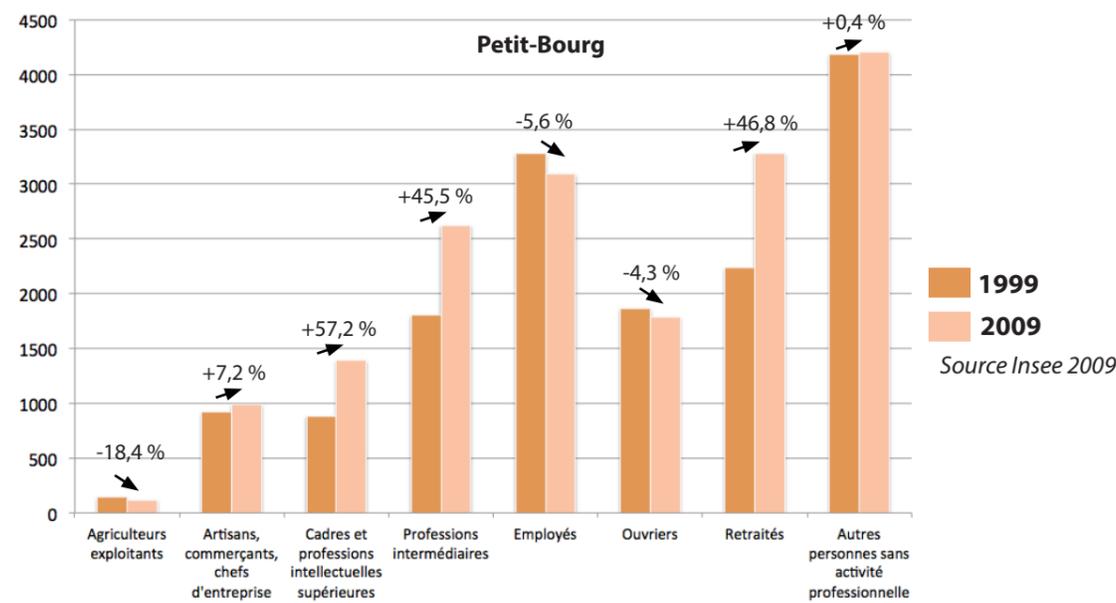
Nbre d'emplois **Nombre d'emplois selon le secteur d'activité**
(à Petit-Bourg)



Source Insee 2009

6- Socio-économie

Population de + de 15 ans selon la catégorie socio-professionnelle



6-7- Des emplois de plus en plus qualifiés

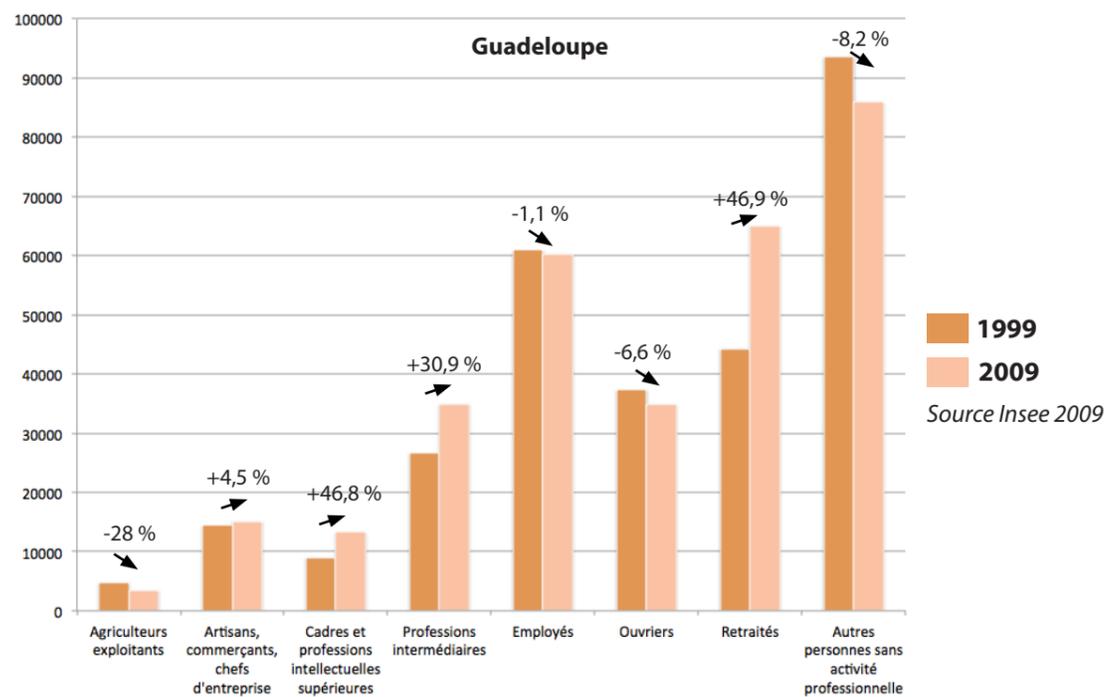
Les cadres et professions intellectuelles supérieures ont vu leur population croître à Petit-Bourg entre 1999 et 2009 (+57,2 %) ainsi que les professions intermédiaires (+45,5 %). A l'échelle de la Guadeloupe, ces deux catégories progressent également (respectivement +46,8% et +30,9%) mais sans connaître la même croissance exponentielle qu'à Petit-Bourg.

Petit-Bourg se situe donc globalement dans la moyenne nationale et au-dessus de la moyenne guadeloupéenne avec l'un des plus forts taux de progression des catégories les plus qualifiées entre 1999 et 2009. Cela est essentiellement dû à l'arrivée en nombre d'une population diplômée et qualifiée qui va travailler quotidiennement dans le pôle pointois.

Cette évolution est en outre soutenue par le déversement massif de jeunes diplômés de plus en plus qualifiés et par la tertiarisation de l'économie guadeloupéenne qui demande de plus en plus de compétences et de qualifications.

Les catégories d'employés et d'ouvriers ont vu leur population décroître entre les deux recensements : employés (-5,6 %), ouvriers (-4,3 %), comme c'est le cas à l'échelle de la Guadeloupe. On note cependant une dynamique positive dans la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (+7,2 %).

Population de + de 15 ans selon la catégorie socio-professionnelle



Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle

| | 1999 | % | 2009 | % |
|---|---------------|------------|---------------|------------|
| Ensemble | 15 305 | 100 | 17 470 | 100 |
| Agriculteurs exploitants | 141 | 0,9 | 115 | 0,7 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 920 | 6 | 987 | 5,6 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 883 | 5,8 | 1 388 | 7,9 |
| Professions intermédiaires | 1 802 | 11,8 | 2 623 | 15 |
| Employés | 3 277 | 21,4 | 3 091 | 17,7 |
| Ouvriers | 1 865 | 12,2 | 1 785 | 10,2 |
| Retraités | 2 235 | 14,6 | 3 282 | 18,8 |
| Autres personnes sans activités professionnelle | 4 182 | 27,3 | 4 199 | 24 |

Source Insee 2009

7- Économie

Synthèse

Forces

- Des cultures agricoles diversifiées.
- Une amélioration de la productivité de certains cheptels (bovins, porcins...).
- Un taux de création d'entreprises dans le secteur de l'industrie plus important qu'à l'échelle de la Guadeloupe et des entreprises depuis longtemps implantées (distillerie Montebello) toujours dynamiques.
- Un secteur tertiaire très dynamique avec un taux de création d'entreprises dans le secteur du commerce, des transports et des services divers de 23,4 % en 2009.
- Un nombre important d'entreprises dans le secteur tertiaire implantées sur le territoire (1 102).
- La présence de quatre Zones d'Activités Économiques (ZAE) dynamiques sur le territoire et très accessibles.
- Un intérêt grandissant pour la zone d'activité de Colin.
- Un développement progressif de l'activité commerciale du quartier de Pointe-à-Bacchus - Bellevue.
- Un fort potentiel de développement du tourisme vert avec de nombreux sites d'intérêt et de l'agro-tourisme (marché, manioquerie, distilleries).
- Un label «Parc National de la Guadeloupe» vecteur d'attractivité.

Opportunités

- Des ZAE qui présentent de nombreuses disponibilités foncières.
- Un nouvel office du tourisme qui vient renforcer l'offre de services sur le territoire.

Indicateurs

- Évolution de la SAU (1 765 ha en 1999 / 787 ha en 2010).
- Taux de création d'entreprises (2011) dans le secteur tertiaire : +23,4 %
 - dans le secteur de l'industrie : 17,3 %
 - dans le secteur de la construction : 8,4 %
- Nombre de commerces.
- Nombre d'hébergements touristiques (SMVM : 35 chambres d'hôtel et 181 gîtes).
- Fréquentation de l'Office du tourisme

Faiblesses

- Des filières agricoles traditionnelles en crises (canne à sucre, banane).
- Une baisse importante de la Surface Agricole Utilisée (-55,4 % entre 1999 et 2010).
- Une activité commerciale principalement localisée dans le bourg et une attractivité toujours dominante des commerces spécialisés de l'agglomération Pointoise (ex : Milénis, Destreland).
- Une offre commerciale inadaptée au développement urbain des secteurs périphériques.
- De nombreux espaces délaissés et mal entretenus (friches...) au sein des différentes Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire.
- Des lacunes en matières d'offre en hébergement touristique.

Menaces

- Un phénomène d'urbanisation qui morcelle le territoire et qui engendre une perte de vocation des espaces agricoles.
- Un manque manifeste de structuration de l'activité agricole
- Des sols agricoles encore pollués par le chlordécone par le passé limitant les possibilités de diversification

Liens

- Socio-économique

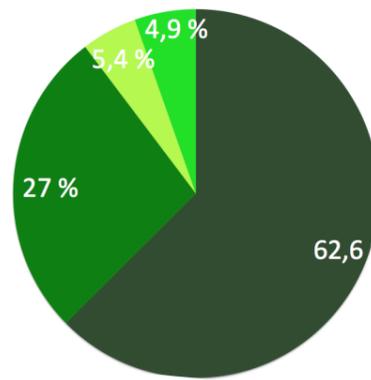
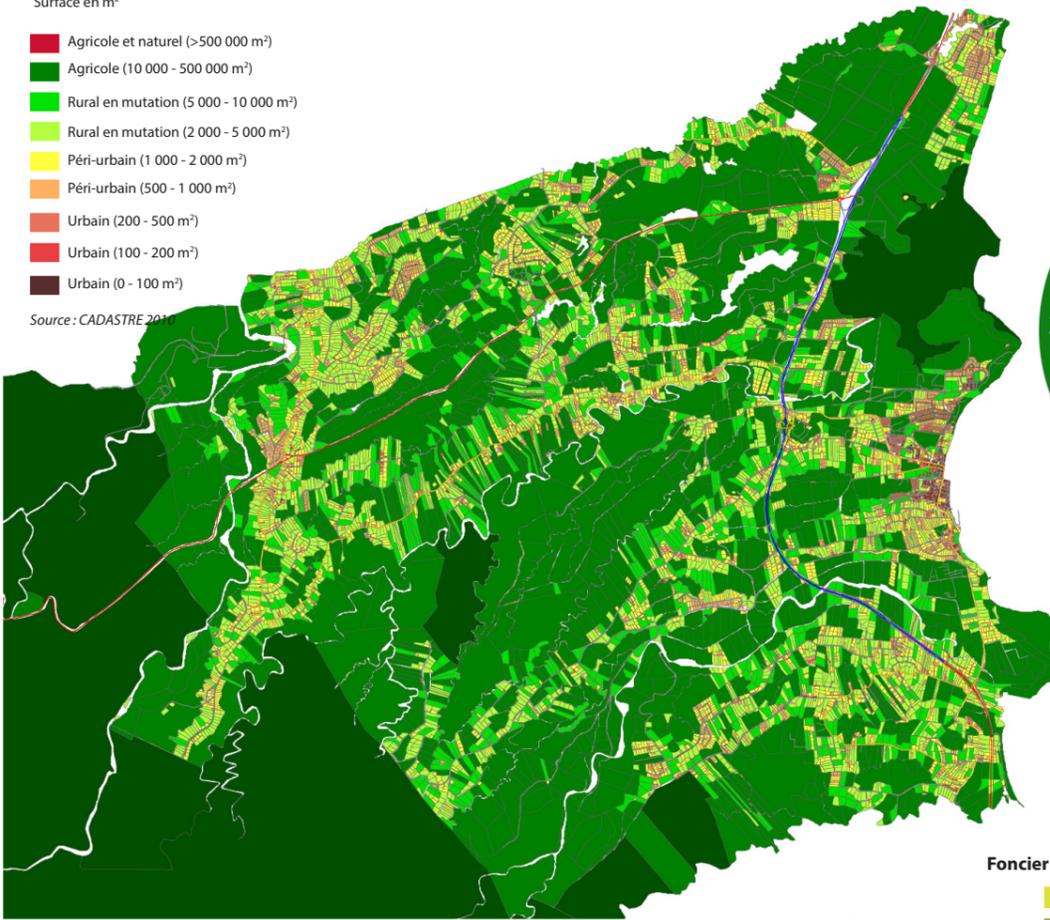
Perspectives et enjeux

L'économie de Petit-Bourg repose en grande partie sur le dynamisme du secteur tertiaire. Sa position proche de la zone industrielle de Jarry et la saturation de celle-ci devrait encore d'avantage renforcer l'attractivité du territoire. Dans ce sens, de plus en plus d'entrepreneurs, dans le cadre d'une relocalisation de leur activité, sont attirés par les disponibilités foncières du territoire et la proximité qu'entretient ma commune avec le poumon économique de l'île.

Ventilation des parcelles par taille
Surface en m²

- Agricole et naturel (>500 000 m²)
- Agricole (10 000 - 500 000 m²)
- Rural en mutation (5 000 - 10 000 m²)
- Rural en mutation (2 000 - 5 000 m²)
- Péri-urbain (1 000 - 2 000 m²)
- Péri-urbain (500 - 1 000 m²)
- Urbain (200 - 500 m²)
- Urbain (100 - 200 m²)
- Urbain (0 - 100 m²)

Source : CADASTRE 2010

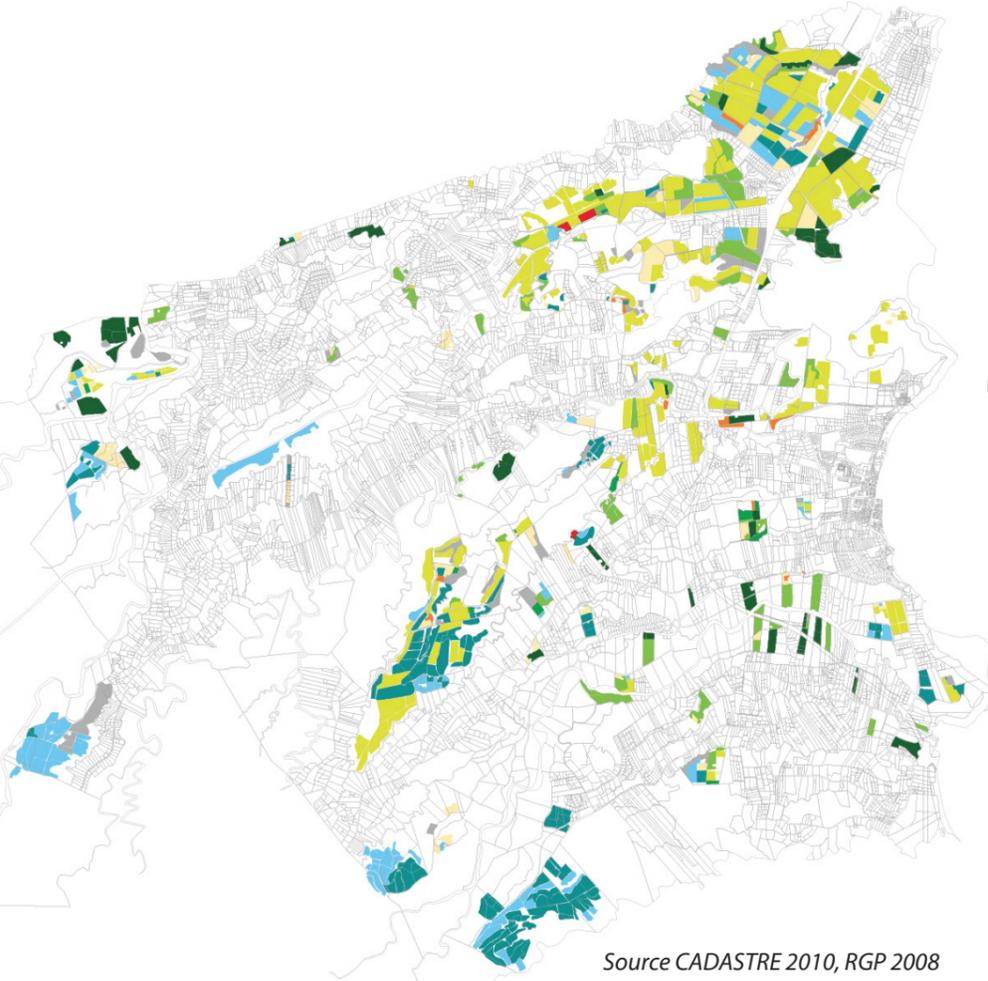


Le parcellaire agricole

- Agricole et naturel (>500 000 m²) 7 591 ha
- Agricole (10 000 - 500 000 m²) 3 279 ha
- Rural en mutation (5 000 - 10 000 m²) 599 ha
- Rural en mutation (2 000 - 5 000 m²) 657 ha

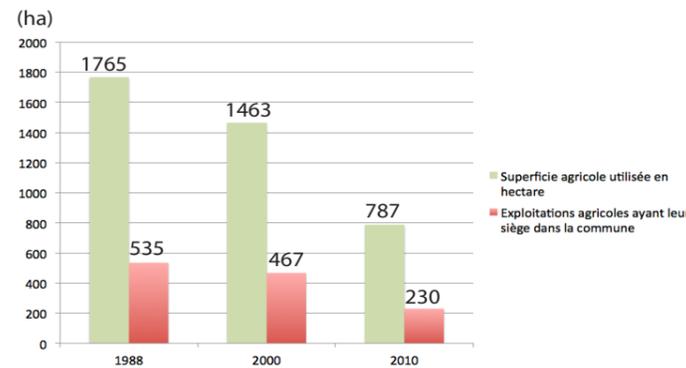
Foncier cultivé déclaré : 718 hectares (RPG 2008)

- Canne-à-sucre (259 ha)
- Autres cultures industrielles (0,1 ha)
- Légumes-fleurs (50,1 ha)
- Fruits à coque (0 ha)
- Vergers (5,7 ha)
- Arboriculture (banane) (110,5 ha)
- Autres gels (100,2 ha)
- Prairies permanentes (58,5 ha)
- Prairies temporaires (6 ha)
- Estives landes (75,7 ha)
- Divers (48,3 ha)



Source CADASTRE 2010, RGP 2008

Evolution de la Surface Agricole Utilisée et du nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune



| Nombre d'exploitations | Exploitations | | |
|------------------------|---------------|------|-----------|
| | 1989 | 2000 | Variation |
| Moins de 1 ha (1) | 149 | 111 | -25,50% |
| 1 à moins de 2 ha | 111 | 104 | -6,30% |
| 2 à moins de 5 ha | 204 | 167 | -18,10% |
| 5 ha ou plus | 76 | 85 | 11,80% |

(1) y compris les exploitations sans SAU

7-1- Le secteur primaire

7-1-1- La lente érosion du secteur agricole

Les données qui vont suivre sont extraites des Recensements Généraux Agricoles (RGA) de 1988, 2000 et 2010 produits par Agreste (institut national de la statistique agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

Petit-Bourg a toujours été une grande commune agricole. Dans le passé, on produisait du café, du coton, du tabac et du cacao. Elle est aujourd'hui réputée pour ses plantations d'igname et d'ananas dont le fameux ananas bouteille. On y exploite aussi la banane, la canne à sucre et les cultures vivrières. La commune accueille l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) dont les travaux participent activement au développement de l'agriculture et de l'élevage du département. Petit-Bourg a par ailleurs compté jusqu'à vingt distilleries dont la seule encore en activité est celle de Montebello.

7-1-1-1- Des filières traditionnelles en crises

Aujourd'hui, le territoire connaît une forte régression de l'activité avec une diminution progressive de la Surface Agricole Utilisée passée de 1 765 ha en 1988 à 787 ha en 2010 (-56,6%) et une réduction des exploitations (535 en 1988 contre 230 en 2010).

Les cultures traditionnelles vivrières et d'exportation telles que la canne (-19,8% entre 1989 et 2010), les fruits (ananas) et légumes (ignames, manioc...) et la banane (-66%) semblent les plus sévèrement touchés par cette érosion.

La culture de la canne à sucre reste la plus importante avec un foncier cultivé déclaré de 259 hectares (données Recensement Parcellaire Général de 2008), suivi par la culture de la banane (110,5 ha), les autres gels (100,2 ha) et les estives landes (75,7 ha).

L'évolution du nombre d'exploitations qui est passé de 535 en 1988 à 230 en 2010, ainsi que la réduction générale de la superficie agricole des exploitations (excepté celles de plus de 5 ha (+11,8 ha)), vient confirmer le net recul de l'activité.

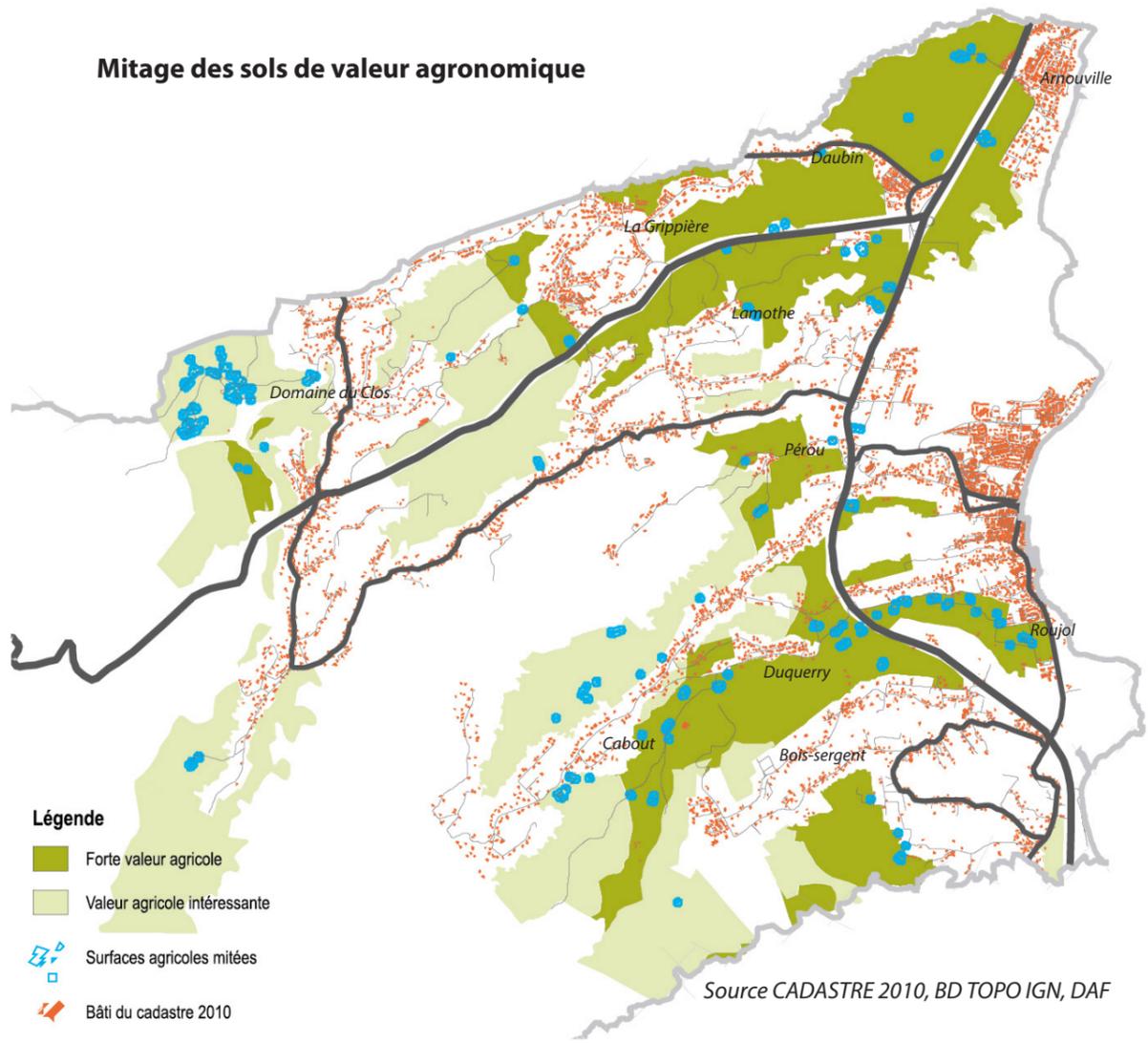
Malgré cette dynamique défavorable que connaît le secteur agricole, les cultures sont diversifiées. C'est un processus qui a débuté avec les différentes crises de la filière canne qui ont entraîné l'introduction de la banane puis les problèmes rencontrés par cette dernière et la réforme foncière ont favorisé l'essor de l'élevage et des cultures vivrières et florales (+77,7 % de superficie agricole). Ainsi, aujourd'hui, rares sont les exploitations en monoculture (en excluant la canne à sucre).

| CULTURE | EXPLOITATIONS | | | SUPERFICIE (HA) | | |
|--|---------------|------|------|-----------------|------|--------|
| | 1989 | 2000 | 2010 | 1989 | 2000 | 2010 |
| Céréales | 2 | 2 | | 6 | 2 | |
| Canne à sucre | 213 | 153 | 95 | 424 | 372 | 339,8 |
| Autres plantes industrielles | 0 | 0 | | 0 | 0 | |
| Plantes aromatiques (1) | 0 | 6 | | 0 | 1 | |
| Cultures industrielles et plantes aromatiques (1) | 213 | 157 | | 424 | 372 | |
| Tubercules, racines et bulbes | 286 | 224 | 86 | 199 | 125 | |
| Légumes frais | 216 | 142 | 31 | 179 | 68 | |
| Légumes secs | 3 | 10 | | 1 | 2 | |
| Cultures légumières | 344 | 250 | | 378 | 195 | |
| Banane | 40 | 49 | 32 | 205 | 142 | 69,2 |
| Ananas | 114 | 78 | | 63 | 29 | |
| Autres fruits (fraise, grenadille) | 3 | 4 | | 2 | 1 | |
| Cultures fruitières semi permanentes | 151 | 114 | | 270 | 172 | |
| Cultures fourragères | 1 | 4 | | 9 | 4 | |
| Jachères | 18 | 59 | 26 | 18 | 78 | 250,7 |
| Autres terres arables (y c. abattis) | 18 | 1 | | 12 | 1 | |
| Cultures fruitières permanentes | 97 | 34 | | 32 | 21 | |
| Prairies permanentes | 200 | 237 | | 400 | 482 | |
| Parcours, landes peu productifs | 110 | 81 | | 183 | 114 | |
| Superficie toujours en herbe | 303 | 316 | 120 | 583 | 596 | |
| Cultures florales | 11 | 23 | | 9 | 16 | |
| Végétaux divers (pépinières) | 5 | 4 | | 16 | 4 | |
| Jardins et vergers familiaux | 48 | 38 | | 7 | 3 | |
| Soils des bâtiments en cours | 540 | 125 | | 1765 | 1463 | |
| Landes non productives et friches | 20 | 5 | | 32 | 10 | |
| Bois et forêts | 34 | 35 | | 13 | 6 | 20,6 |
| Aquaculture | 0 | 0 | | 323 | 110 | |
| Autres territoires non agricoles | 15 | 31 | | 0 | 0 | |
| Superficie totale des exploitations | 540 | 467 | | 2145 | 1612 | 1115,8 |

(1) Plantes aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes

Source : RGA 1988, 2000, 2010

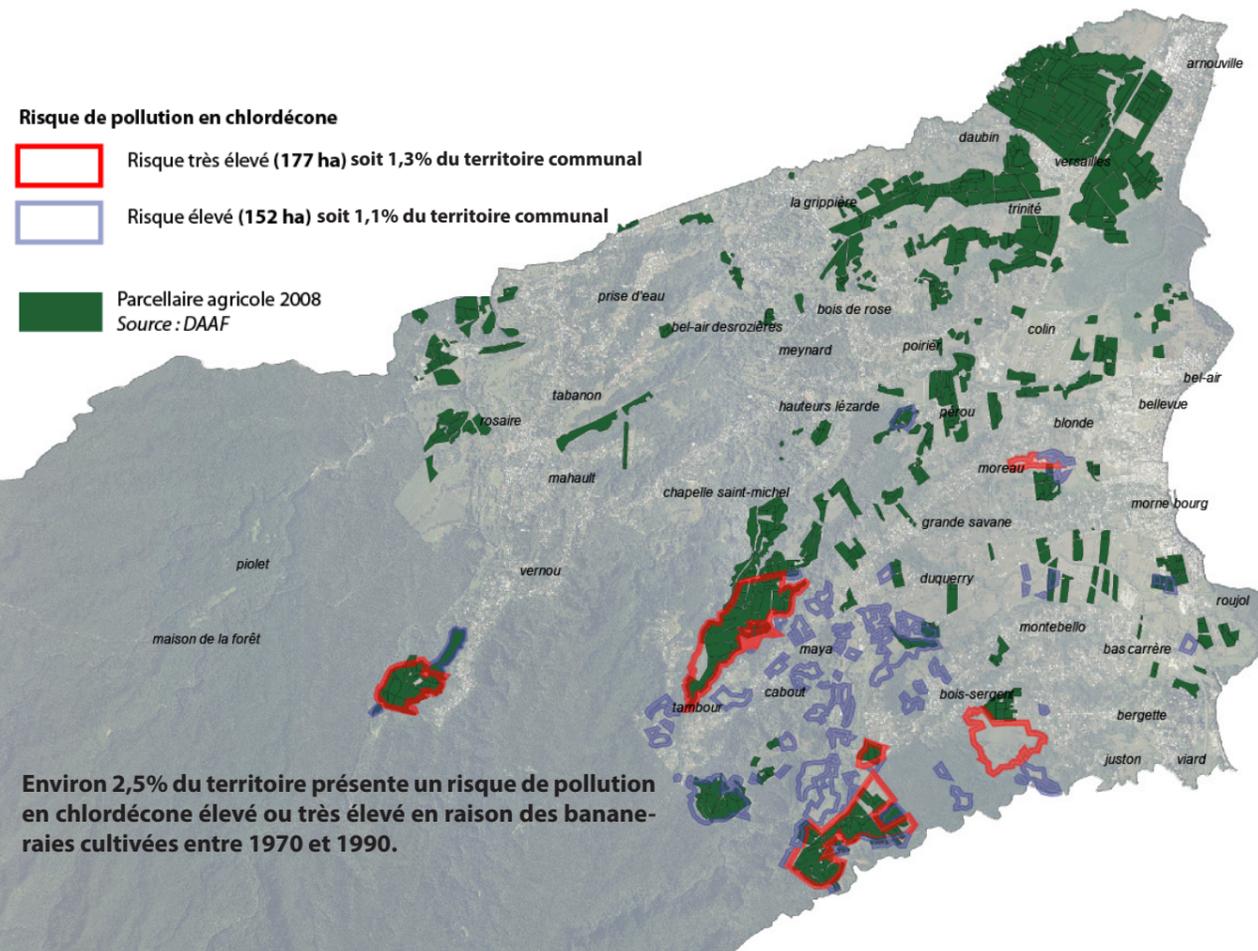
Mitige des sols de valeur agricole



- Légende**
- Forte valeur agricole
 - Valeur agricole intéressante
 - Surfaces agricoles mitigées
 - Bâti du cadastre 2010

Risque de pollution en chlordécone

- Risque très élevé (177 ha) soit 1,3% du territoire communal
- Risque élevé (152 ha) soit 1,1% du territoire communal
- Parcelle agricole 2008
Source : DAAF



Environ 2,5% du territoire présente un risque de pollution en chlordécone élevé ou très élevé en raison des bananeraies cultivées entre 1970 et 1990.

Cette dynamique négative qui touche le secteur agricole est imputable à plusieurs phénomènes :

- **L'urbanisation de zones auparavant naturelles et agricoles qui sont devenues des zones résidentielles.** En effet, compte tenu de sa situation géostratégique très favorable, Petit-Bourg subit une pression démographique de plus en plus accrue depuis 1990 pour la domiciliation des actifs, en particulier ceux travaillant dans l'agglomération pointoise. De ce fait, une partie non négligeable des terres agricoles ont été déclassées afin d'accueillir ce flot de population exponentiel.

- **Le déclin des filières traditionnelles (canne à sucre et surtout banane).**

o *La filière canne* subit une déprise moins importante que la banane puisque « seuls » 84 hectares ont changé d'affectation entre 1989 et 2010. Ces hectares étaient surtout situés dans la grande vallée sud de la rivière Moustique anciennement vouée à cette culture qui pénétrait jusqu'à la frange forestière (Fénéteau, Trianon, Gros Morne Choisy) ; ils sont aujourd'hui totalement reconvertis en espaces de pâturage et dans une moindre mesure en cultures de diversification. Leur disparition s'explique notamment par les difficultés structurelles du secteur (outils de production trop anciens pour être productifs, fermetures d'usines, concurrence de la betterave à sucre et d'alcools alternatifs sur le marché européen...) mais aussi par l'introduction de la banane plus aidée et rentable dans les années 1990.

o *En ce qui concerne la banane*, la crise est beaucoup plus sévère. Les surfaces cultivées ont diminué de près d'un tiers entre 1989 (205 ha) et 2010 (69,2 ha). Cette crise a débuté dès les années 1990 avec les problèmes liés à la concurrence déloyale voire illégale des bananes dites « dollars » produites des multinationales américaines en Amérique latine (Chiquita, Dole, Del Monte) puis exportées dans l'UE. Elle s'est aggravée depuis peu avec le problème de pollution des terres au chlordécone, un pesticide organochloré utilisé pour lutter contre le charançon du bananier. Polluant organique persistant, extrêmement rémanent dans l'environnement, très toxique et classé comme cancérigène possible chez l'homme dès 1979, il concerne toutes les terres ayant supportées une production de bananes d'exportation et empêche leur reconversion dans d'autres systèmes de production. Les superficies concernées à Petit-Bourg sont loin d'être négligeables (Cf carte) et le problème posé par cette pollution réside surtout dans le fait qu'elle incrimine des espaces agricoles de forte valeur agricole mais aussi que par ruissellement, les nappes phréatiques peu profondes et les cours d'eau sont aussi contaminés. En outre, problème au moins aussi critique, étant donné les taux de pollution constatés, plus aucune production en contact direct avec le sol n'est autorisée sur ces terrains. Se pose donc aujourd'hui pour toutes ces parcelles contaminées, le problème de la dépollution des sols et de la reconversion vers des productions non risquées et rentables.

- **L'explosion des surfaces non directement productibles**

Les espaces de jachères représentaient 18 hectares au recensement agricole de 1989 et environ 250 hectares en 2010. Ces chiffres sont directement liés à la crise de la production bananière alors confrontée à des problèmes de concurrence et de rentabilité. Aujourd'hui, la progression des surfaces utiles mais non cultivées est d'autant plus impressionnante compte tenu des problèmes de pollution évoquées précédemment (interdiction de produire toute culture en contact avec le sol sur les parcelles contaminées par le chlordécone).

Age du chef d'exploitation ou du premier coexploitant

| | 1989 | 2000 | 2010 |
|-----------------|------|------|------|
| moins de 40 ans | 100 | 99 | 24 |
| 40 à 59 ans | 237 | 217 | 132 |
| 60 ans ou plus | 208 | 152 | 74 |
| Ensemble | 545 | 468 | 230 |

Source : Recensement Agricole 2010

Le cheptel sur le territoire de Petit-Bourg

| CHEPTTEL | EFFECTIFS (têtes) | | | EXPLOITATIONS | | |
|------------------|-------------------|--------|------|---------------|------|------|
| | 1989 | 2000 | 2010 | 1989 | 2000 | 2010 |
| Total Bovins | 337 | 2482 | 1060 | 337 | 310 | 110 |
| Total Vaches | 992 | 947 | 362 | 303 | 267 | 69 |
| Chèvres | 318 | 260 | 275 | 51 | 54 | 16 |
| Brebis nourrices | 33 | 279 | - | 2 | 6 | - |
| Total Porcins | 2280 | 2609 | 2811 | 163 | 142 | 21 |
| Poules pondeuse | 5497 | 19 505 | - | 30 | 4 | - |
| Poulets | 1106 | 9130 | 449 | 61 | 17 | 9 |
| Total Caprins | 790 | 645 | - | 76 | 61 | - |

Source : RGA 1989 - 2000- 2010

Pâturage, Petit-Bourg



7-1-1-3- Une population agricole en déclin

La déprise de l'agriculture traditionnelle se traduit aussi en termes de baisse du nombre des exploitants. Entre 1989 et 2010, on passe ainsi de 545 chefs d'exploitation ou premier coexploitant en 1989 à 230 en 2010, soit une baisse de 57,8% en 20 ans.

Également, on constate que la profession vieillit au regard de la proportion des chefs d'exploitations de moins de 40 ans qui n'ont cessés de diminuer au cours des 20 dernières années (100 en 1989 contre 24 en 2010).

L'activité salariée connaît un ralentissement important puisque le secteur comptait 271 employés permanents (hors famille) en 2000 et qu'elle n'en compte plus que 88 en 2010. On observe également une baisse du nombre d'exploitations, quelque soit leur taille excepté celles de plus de 5 hectares (+11,8%). Ces indicateurs mettent en exergue la mutation du secteur avec l'automatisation des modes de cultures qui nécessitent moins de main d'oeuvre et des surfaces d'exploitations plus importantes.

7-1-2- Des cheptels qui connaissent des évolutions variables

L'élevage est une activité qui connaît des destins variables selon les cheptels. Globalement, on observe une diminution importante des exploitations. Cette tendance était vraie entre 1989 et 2000, elle se confirme entre 2000 et 2010. A titre d'exemple, on comptait 337 exploitations de bovins en 1989 alors qu'elles sont 110 en 2010 (-67,3 %). Il en est de même pour les exploitations de vaches (-77,2 %), de chèvres (-68,6 %) ou de poulets (-85,2 %).

Cependant, malgré la réduction du nombre des exploitations, certains cheptels voient leurs effectifs croître : bovins (+214 %), porcins (+23,3 %). Dans ce contexte, il apparaît logique de voir les petites exploitations diminuer et les grandes (plus de 5 hectares) augmenter (+11,8 %). L'activité d'élevage connaît donc une intensification qui se manifeste par une concentration des animaux et une amélioration de la productivité.

7-1-3- La pêche, une activité peu développée

Le recensement des entreprises de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Guadeloupe fait état de 13 établissements dans le secteur de la pêche en mer.

L'étude Ifremer sur la situation de la pêche en Guadeloupe (2008) recense cinq navires sur le port d'exploitation principal (qui correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année), dont deux sont côtiers et trois sont mixtes entre côtier et large. L'activité semble donc restreinte par rapport à d'autres communes plus tournées vers la pêche au vue du niveau d'équipements (Capesterre-Belle-Eau : 33 navires ; Pointe-à-Pitre : 44 navires ; Sainte-Anne : 22 navires)...

Port de la Vinaigrerie



Nombre d'entreprises par secteur d'activité

| | Nombre d'entreprises au 1er janvier 2011 | % |
|--|--|------|
| Ensemble | 1 841 | 100 |
| Industrie | 185 | 10 |
| Construction | 394 | 21,4 |
| Commerce, transports, services divers | 1 102 | 59,9 |
| -dont commerce et réparation auto. | 365 | 19,8 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 160 | 8,7 |

Source : INSEE, REE (Sirene)

Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2011

| | Ensemble | % | Taux de création |
|--|------------|------------|------------------|
| Ensemble | 368 | 100 | 20 |
| Industrie | 32 | 8,7 | 17,3 |
| Construction | 33 | 9 | 8,4 |
| Commerce, transports, services divers | 258 | 70,1 | 23,4 |
| -dont commerce et réparation auto. | 76 | 20,7 | 20,8 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 45 | 12,2 | 28,1 |

Source : INSEE, REE (Sirene)

7-2- Le secteur secondaire

A Petit-Bourg, le secteur secondaire est représenté par un certain nombre d'entreprises : 185 dans l'industrie et 394 dans la construction. Le taux de création d'entreprises dans l'industrie (17,3 %) apparaît plus important qu'à l'échelle de la Guadeloupe (12 %) alors que le secteur de la construction (8,4 %) se rapproche de la moyenne départementale (8,8 %).

L'industrie est principalement représentée par la distillerie de Montebello. Fondée en 1930 à Carrère, elle produit l'un des rhums agricoles les plus réputés de Guadeloupe, ce qui lui a valu plusieurs médailles aux différents concours agricoles (médaille d'or au concours général de Paris en 1996 et de 1998 à 2003 inclus). Depuis 1974, cette petite industrie familiale (SARL Montebello) s'est peu à peu développée pour atteindre aujourd'hui une dimension commerciale incontestée. Elle poursuit actuellement un programme de développement important en capacité et en qualité, afin d'être présente et compétitive sur les marchés européen et américain (les rhums Montebello sont déjà distribués en France par la société Bardinet, installée dans la région de Bordeaux).

Au total, sur le territoire, on compte quatre entreprises spécialisées dans la fabrication de boissons alcooliques distillées (chiffres de la Chambre de Commerce et de l'industrie de Guadeloupe, 2014).

L'industrie est également représentée à travers des entreprises spécialisées dans l'alimentaire (fabrication de cacao, confiserie, transformation du thé et du café, production de boissons rafraîchissantes, distillerie).

Le secteur de la construction, qui comprend 394 entreprises est aussi représenté par de nombreuses entreprises (construction de routes (2), construction de bâtiments (14), construction de maisons individuelles (23) ..., fabrication de charpente, menuiserie, fabrication d'objets divers en bois...).

7-3- Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est indéniablement le secteur le plus dynamique sur le territoire communal avec un taux de création d'entreprises de 23,4 % dans le commerce, les transports et les services divers (contre 15,2 % à l'échelle de la Guadeloupe).

Autre indicateur qui illustre la domination du secteur économique tertiaire, le nombre d'entreprises (1 102) dont la part représente 59,9 % des entreprises de tous les secteurs confondus.

La position privilégiée par rapport au poumon économique de l'île ainsi que l'attrait touristique que représente Petit-Bourg à travers le Parc National de la Guadeloupe explique en partie cette dynamique.



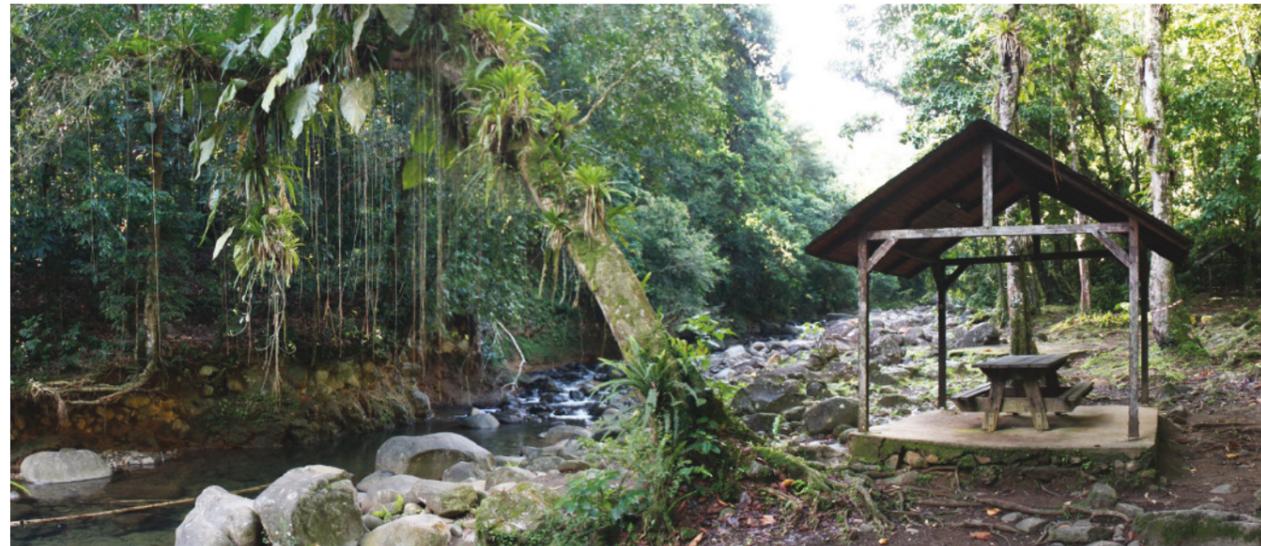
Nouvel office du tourisme dans le centre



Plage de Viard



Saut de la Lézarde



Aire de pique-Nique, Rivière Bras-David

7-4- Un fort potentiel touristique

Petit-Bourg peut compter sur un indéniable atout, l'alliance du sable et de la végétation tropicale.

7-4-1- Un tourisme en croissance

C'est en 2002 que l'association Office de Tourisme de Petit-Bourg voit le jour par une délibération municipale. Depuis son ouverture officielle en juillet 2003, l'Office de Tourisme est devenu le lieu de passage obligatoire des visiteurs, des prestataires de services et des professionnels du tourisme. Cette jeune structure est l'outil incontournable du développement économique de Petit-Bourg et de ses environs, d'autant que la ville regorge de sites touristiques remarquables.

Elle a quatre missions principales :

- l'accueil et l'information des visiteurs ;
- l'accompagnement des visiteurs, des prestataires de services et des professionnels du tourisme mais aussi des jeunes qui souhaitent y effectuer un stage dans le cadre de leurs études ;
- l'animation touristique de Petit-Bourg ;
- la promotion touristique de son territoire.

En 2006, l'Office de Tourisme de la ville de Petit-Bourg (OTVPB) a accueilli plus de 1 300 visiteurs (touristes et locaux). L'objectif de l'OTVPB est de gagner et de fidéliser des clients pour les prestataires locaux. En 2014, depuis le mois de janvier, l'office du tourisme a renseigné 122 voyageurs.

L'Office du Tourisme de Petit-Bourg propose à ceux qui veulent découvrir la ville dans son ensemble

- neuf circuits de découverte à faire à pied, à VTT ou en voiture selon les cas ;
- la visite guidée du bourg ;
- le circuit de la Pointe-à-Bacchus ;
- le circuit de Viard ;
- le circuit de Vernou ;
- le circuit des Deux-Mamelles ;
- la boucle Montebello / Carrère ;
- le circuit Blonde / Grande Savane ;
- le circuit Lézarde / Collin ;
- le circuit Daubin / Bel-Air Desrozières.

7-4-2- Un nouvel office du tourisme au niveau de la façade littorale Nord pour renforcer l'offre

Le nouveau bâtiment de l'office du tourisme (2014) s'insère dans la stratégie d'ouverture et de reconquête de la façade maritime du centre-bourg. Il s'insère au sein d'un ensemble de petits commerces qui viendront renforcer le tissu économique de Petit-Bourg, donnant à la zone une vocation économique et touristique.

7-4-3- Un fort potentiel de développement du tourisme «vert»

Le territoire verdoyant et naturel de Petit-Bourg offre de nombreuses possibilités de découverte touristiques et de loisirs. Sa particularité réside dans l'importante des espaces naturels sur le territoire (9 045 hectares ont une vocation naturelle au Plan d'Occupation des Sols dont 5 571 hectares (soit 42,5 % du territoire communal) appartiennent au Parc National de la Guadeloupe). Ces espaces participent à l'attractivité du territoire, à son économie et à sa dimension de commune verte.

7-4-3-1- Les randonnées, sentiers de découverte et parcours sportifs

Petit-Bourg, « ville verte », peut être considérée comme la capitale régionale de la randonnée pédestre et de la randonnée VTT en Guadeloupe. A pied ou à vélo, l'arrière pays peut être parcouru à travers des itinéraires adaptés.

- **La trace Victor-Hugues** reliant Petit-Bourg à Saint-Claude (réservé aux marcheurs bien entraînés et sportifs chevronnés)
- **La trace Merwart** qui relie Le Matouba à Saint-Claude en huit heures (réservé aux marcheurs bien entraînés et sportifs chevronnés)
- La route difficile des **Deux-Mamelles** vers le Parc National (trace des Crêtes).
- **Depuis la Maison de la Forêt**, deux sentiers sont aussi à la disposition des randonneurs : le premier, le plus court, s'effectue en vingt minutes, le second en une heure. La Maison de la Forêt est également le point de départ de la trace de la rivière Quiock. Le terme de la trace se trouve également le long de la Route de la Traversée mais à 2,5 kilomètres en amont.
- **En termes de randonnées de montagne**, l'ascension des Deux Mamelles de Petit-Bourg (Mamelle de Pigeon et Mamelle de Petit-Bourg) est très prisée. Ceci est particulièrement du au magnifique panorama qu'elles offrent à leur sommet mais aussi au fait qu'elles ne présentent aucune difficulté notable. L'ascension de la Mamelle de Pigeon prend trente minutes du col au sommet alors que celle de la Mamelle de Petit-Bourg dure quinze minutes de plus. A partir du col des Mamelles, on peut accéder au Morne Joffre ou Morne Moustique d'où le point de vue est encore plus remarquable.

7-4-3-2- Les rivières et espaces de baignade du Parc National

Les rivières de Petit-Bourg ont, elles aussi, éminemment contribué à sa renommée.

- La plus connue, **la Lézarde**, possède un célèbre saut d'une hauteur de quinze mètres environ qui plonge dans un bassin de baignade large de quarante mètres et profond de six. Le Saut de la Lézarde est accessible aux visiteurs à partir d'un sentier dont le point de départ est situé à Vernou (c'est aussi le point de départ de la trace Merwart) et qui permet d'observer différents étages de la forêt tropicale. A l'heure actuelle, le site est interdit d'accès au public par arrêté préfectoral.

- **La Cascade aux écrevisses** est le site emblématique de Petit-Bourg. Cette cascade accueille près de 400 000 visiteurs chaque année et présente une capacité d'accueil importante avec de nombreux aménagements (notamment pour les personnes à mobilité réduite). La chute n'est pas très élevée, mais l'importance du débit d'eau et le cadre enchanteur invitent à s'y rafraîchir.

- D'autres rivières voient leurs abords également fréquentés car elles accueillent les aires de repos de la Route de la Traversée. Il s'agit des rivières **Petit-Bras-David, Bras-David et Corossol**.

- **Le Bain à Colo**. Il s'agit d'un petit bassin pour la baignade au milieu de la forêt de Desbornes, en direction de Tambour-Monplaisir, après le domaine de Valombreuse. On y trouve une aire de pique-nique aménagée par l'ONF pour les visiteurs. Enfin, le Saut de Cabout qui est accessible uniquement à partir du Domaine de

Valombreuse. On peut y faire une randonnée en pleine forêt avant de se rafraîchir avec une baignade dans le bassin de la cascade.

- La découverte de zones humides au niveau de la Pointe-à-Bacchus et de la pointe Roujol.

Site remarquable d'une quarantaine d'hectares de terres et de mangrove, bordé par la Rivière Lézarde et aménagé par le Conservatoire du Littoral à travers de beaux sentiers de promenades et de découvertes, la Pointe-à-Bacchus est accessible aux touristes et autres visiteurs. C'est un site protégé en tant qu'espace littoral remarquable (article L. 146-6 du Code de l'Urbanisme) qui s'ouvre sur la magnifique baie de Petit Cul-de Sac Marin, au même titre que la Pointe Roujol.

7-4-3-3- Les autres espaces d'intérêt touristique

La Maison de la Forêt

Site majeur du Parc National de la Guadeloupe, la Maison de la Forêt est installée en bordure de route, à proximité de la rivière Bras-David. Elle accueille chaque année des milliers de visiteurs (entrée gratuite) qui viennent découvrir, au travers d'une série de panneaux illustrés, un panorama complet de la végétation des différents milieux naturels guadeloupéens (forêt dense, forêt sèche, végétation d'altitude, mangrove...). La maison de la forêt est le point de départ de nombreuses randonnées qui permettent de pénétrer dans la forêt tropicale et de découvrir une flore exceptionnelle (300 espèces d'arbres, 250 espèces de fougères, 2 700 plantes à fleurs).

L'arboretum de l'ONF

Toujours en cours de restauration et d'embellissement, l'arboretum de Montebello est un centre de l'ONF pour l'étude et la classification des végétaux. Des balades et des pique-niques sont possibles au milieu d'arbres majestueux. Cette Maison Forestière possède un local qui peut être loué en certaines circonstances.

Le domaine de Valombreuse

Situé à Cabout, ce site emblématique a été créé en 1990. Il s'étend sur cinq hectares et offre de nombreuses visites à thèmes ou libres de une à deux heures, le long d'un parcours botanique abondamment renseigné. Profitant d'un site à la lisière de la forêt tropicale, le domaine de Valombreuse est un lieu d'intérêt pour la découverte de la végétation tropicale. En 2007, il a accueilli 50 à 60 000 visiteurs alors qu'avant 2000, il en accueillait en moyenne 100 000. Cette baisse de fréquentation est due essentiellement à la crise de la « destination Guadeloupe » et a entraîné quelques réajustements des activités du domaine. Jadis, exclusivement consacré à la botanique guadeloupéenne, il propose aujourd'hui des activités de pleine nature notamment à destination des enfants (jeux aquatiques, quad, parcours récréatifs...) afin d'attirer les visiteurs locaux. A noter que le domaine de Valombreuse est le support d'un Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH) qui accueille les enfants de toute l'île durant les vacances scolaires.

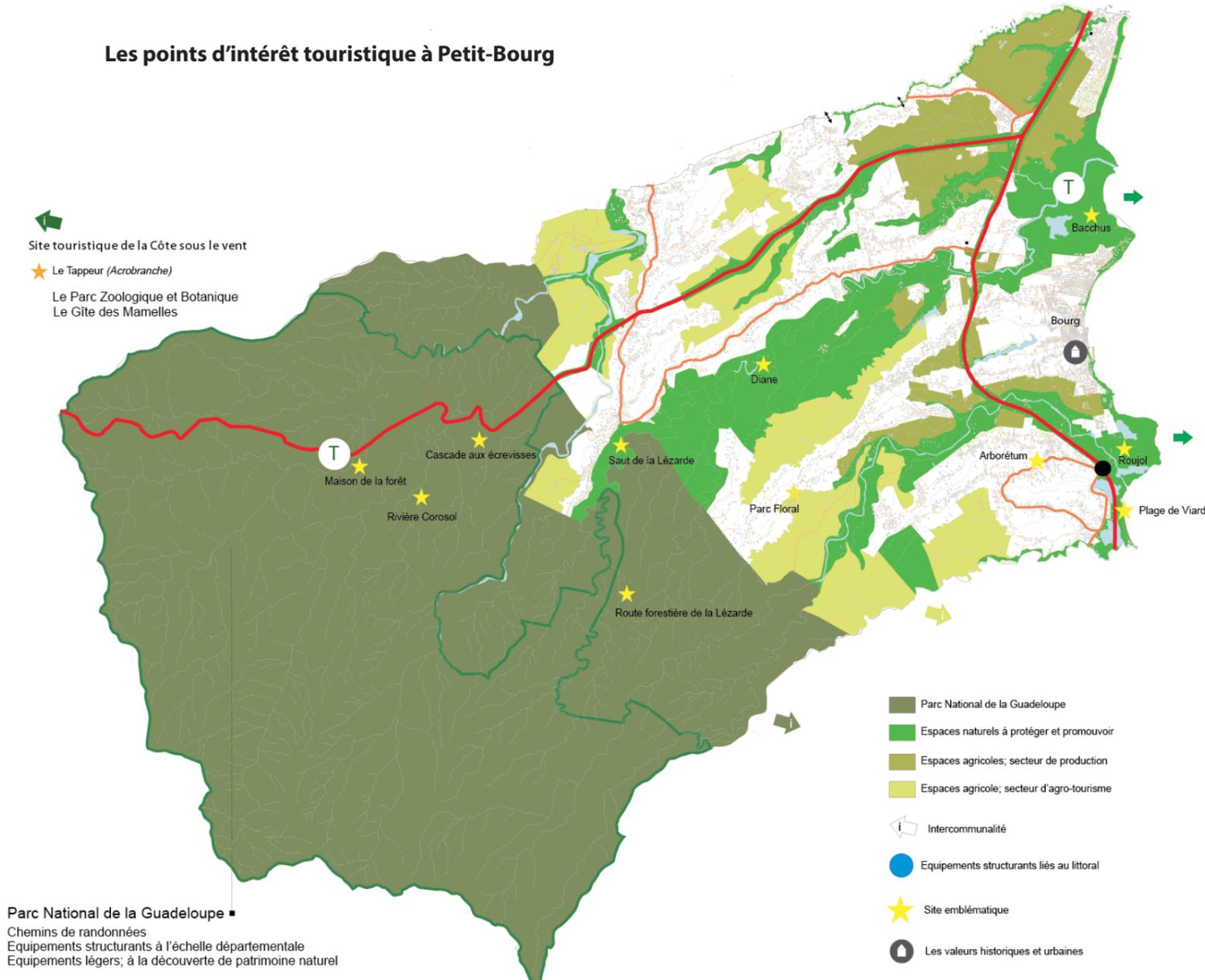
L'aire de pique-nique du Parc paysager Victor Soliman

A côté de la zone d'activité de la Lézarde, sur les berges de la rivière du même nom, cet espace offre un espace de détente convivial avec un parc récréatif conçu pour les enfants. Cependant, l'ensemble du site est peu entretenu (dégradation des équipements) et se transforme progressivement en friche.

Les « Rondes vertes »

L'office du tourisme de Petit-Bourg participe fortement au développement d'un tourisme vert de qualité à travers les manifestations qu'elle organise. Les « Rondes vertes », courses de VTT organisées en collaboration avec l'ACVPP (Amicale du Cyclisme et de la Verdure de Petit-Bourg) et la municipalité, rassemblent un public varié et font parties des événements qui offrent une forte visibilité médiatique de la commune au niveau national.

Les points d'intérêt touristique à Petit-Bourg



7-4-4- L'agro-tourisme

L'agrotourisme présente un potentiel de développement important sur le territoire. Malgré la déprise de l'agriculture, Petit-bourg reste un territoire marqué par l'activité d'antan (cultures de la canne, bananes) qui lui confère encore aujourd'hui une identité forte. Les alternatives à la baisse de l'activités sont fortement présentes et constituent un levier d'attractivité futur important

Les marchés

Depuis mai 2006, l'Office du Tourisme en partenariat avec la municipalité a créé un nouveau concept intitulé « Mawché Pays Ti Bou ». Ce vaste marché à ciel ouvert regroupe une soixantaine d'exposants qui représentent différents secteurs d'activités : agricole, horticole, artisanal et culinaire. Cet événement mensuel permet tant de découvrir ou redécouvrir la culture, l'artisanat et la production agricole locale que de s'approvisionner. Il est aussi un moyen pour les acteurs économiques locaux (petits artisans, agriculteurs...) d'écouler leur production.

On trouve également un marché aux puces qui est géré par l'association des commerçants de Petit-Bourg. En initiant cette opération, l'Office de Tourisme de Petit-Bourg démontre qu'il est l'outil stratégique pour la promotion et la valorisation de l'artisanat traditionnel, des produits du terroir, ainsi que le développement des échanges (culturels, culinaires ...).

Les manioqueries (ou cassaveries) de Morne Bourg et de Duquerry / Trianon

Autrefois, l'essentiel de la nourriture des Caraïbes provenait du manioc. Aujourd'hui, la manioquerie de Morne Bourg a remis au goût du jour ce tubercule et a développé une production artisanale de cassaves. La « platine » permet de découvrir les différentes étapes de fabrication de la cassave.

Il existe une autre manioquerie située à Duquerry / Trianon, équipée de trois chaudières, d'une presse hydraulique et d'une râpe mécanique. La fabrication des cassaves y est donc moins traditionnelle et authentique que celle de Morne Bourg. Ces structures sont aujourd'hui garantes de l'identité forte de Petit-Bourg.

La ferme agricole (Ti Bou) qui propose plusieurs activités : visite des animaux, quads, balades en charrettes, piscine et jeux aquatiques, déjeuners au restaurant de la ferme. Elle possède également une salle pour réceptions ou autres cérémonies, accueillant jusqu'à cinq cent personnes.

La distillerie Montebello

Montebello est reconnu comme un élément indiscutable du patrimoine guadeloupéen. La distillerie est ouverte au public pour des visites guidées et des dégustations de son cru (sur rendez-vous) pendant toute la période de campagne cannière (janvier à août). Elle permet de découvrir le domaine cannier et est ainsi vectrice de tourisme agro-industriel.

Le Domaine de Duclos

Sur le site de l'Institut National de Recherche Agronomique, une journée portes ouvertes est organisée chaque année et permet de découvrir l'agronomie locale et les spécificités du territoire.

7-4-5- Le potentiel d'accueil touristique

Le territoire communal comprend un certain nombre de structures d'accueil en matière d'hébergement. Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer recense ainsi 35 chambres d'hôtels et 181 gîtes. Ce document fait apparaître comme orientation la requalification de l'offre d'hébergement, la modernisation du parc hôtelier, le classement et la labellisation des gîtes (le territoire de Petit-Bourg peut notamment s'appuyer sur le Label Parc National de la Guadeloupe), le développement de la petite hôtellerie créole, la mise en place d'un système d'informations touristique et d'une signalétique touristique.

7- Économie

Nombre d'entreprises par secteurs d'activité au 1er janvier 2011

| | Nombre | % |
|--|--------------|------------|
| Ensemble | 1 841 | 100 |
| Industrie | 185 | 10 |
| Construction | 394 | 21,4 |
| Commerce, transports, services divers | 1 102 | 59,9 |
| dont commerce et réparation auto. | 365 | 19,8 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 160 | 8,7 |

Source : INSEE, CLAP

Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2011

| | Ensemble | % | Taux de création |
|--|------------|------------|------------------|
| Ensemble | 368 | 100 | 20 |
| Industrie | 32 | 8,7 | 17,3 |
| Construction | 33 | 9 | 8,4 |
| Commerce, transports et services divers | 258 | 70,1 | 23,4 |
| dont commerce, réparation auto. | 76 | 20,7 | 20,8 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 45 | 12,2 | 28,1 |

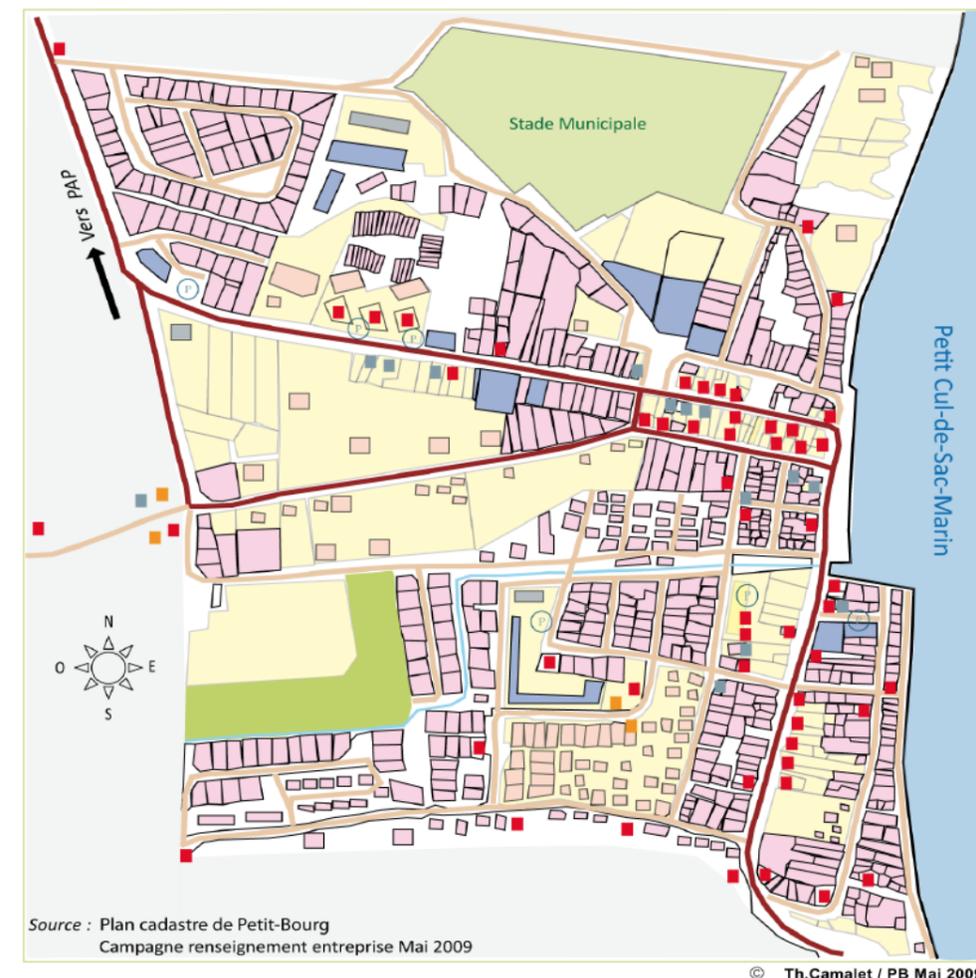
Source : INSEE, REE (Sirene)

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2010

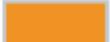
| | Total | % | 1 à 9 salarié(s) | 10 à 19 salarié(s) | 20 à 49 salarié(s) | 50 à 99 salarié(s) | 100 salariés ou plus |
|--|--------------|------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| Ensemble | 3 256 | 100 | 931 | 567 | 431 | 497 | 830 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 49 | 1,5 | 27 | 0 | 22 | 0 | 0 |
| Industrie | 276 | 8,5 | 174 | 74 | 28 | 0 | 0 |
| Construction | 627 | 19,3 | 169 | 137 | 124 | 197 | 0 |
| Commerce, transports et services divers | 1 125 | 34,6 | 500 | 216 | 99 | 81 | 229 |
| dont commerce, réparation auto. | 330 | 10,1 | 211 | 92 | 27 | 0 | 0 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 1 179 | 36,2 | 61 | 140 | 158 | 219 | 601 |

Source : INSEE, CLAP

Activités économiques dans le centre-bourg



Catégories d'activités

| | | | |
|---|-------------|---|--|
|  | Biens |  | Habitat |
|  | Services |  | Autres activités (administrations, écoles, etc) |
|  | Equipements | | |

Axes de communication

| | |
|---|-------------------|
|  | Nationale 1 |
|  | Voirie secondaire |
|  | Parking principal |



Commerces du bourg

7-5- Des activités et des services qui portent l'économie de Petit-Bourg

L'économie de Petit-Bourg repose essentiellement sur les activités de services et de commerces. Les services (commerce, transports, services divers) regroupent 1 102 entreprises, soit presque 60 % de l'ensemble des entreprises du territoire (recensement Insee 2011). Le dynamisme du secteur s'exprime également par la création d'entreprises : en 2011, le taux de création était de 23,4 %, contre 15,2 % à l'échelle de la Guadeloupe.

Le secteur des services est porteur d'emplois puisque l'emploi salarié est largement représenté. Il regroupe 36 % de l'emploi salarié (1 125 postes de salariés).

7-5-1- La localisation des activités commerciales et de services

7-5-1-1- Une activité commerciale principalement localisée dans le bourg

Traditionnellement, l'implantation commerciale se distribue au contact des grands pôles d'animation urbaine et le long des grandes artères qui irriguent les quartiers de ville. A Petit-Bourg, l'activité commerciale se concentre essentiellement dans le Bourg.

Celui-ci a davantage porté une structure de petits commerces développés dans l'artère principale du centre-bourg mais aussi à proximité de grands équipements (établissements scolaires et sportifs notamment) et des quartiers d'habitat social.

Les petits-bourgeois sont attirés par l'agglomération pointoise, pour tout ce qui concerne les commerces spécialisés même lorsque ceux-ci existent dans leur commune. Situés à une dizaine de minutes de Baie-Mahault et une quinzaine des Abymes et de Pointe-à-Pitre par la RN1, les habitants de Petit-Bourg subissent l'attractivité de commerces rapidement accessibles et de qualité supérieure.

Ce phénomène a été accentué avec l'ouverture de l'hypermarché Milénis et du centre commercial Destrellan (34 000 m² de surface commerciale) plus proche, qui génèrent une zone de chalandise importante à une très grande échelle qui englobe également la commune de Petit-Bourg.

7- Économie

7-5-1-2- Les clusters économiques de Petit-Bourg

Quatre zones d'activités sont dénombrées sur la commune qui ont permis l'implantation de nombreuses entreprises industrielles, artisanales et de services :

- **la zone d'activités de Vince-Arnouville**, localisée à proximité de Jarry se déploie sur près de 11 hectares et regroupe environ 40 entreprises. C'est la zone d'activité la plus développée du territoire Petit-Bourgeois. Présentant de nombreuses et profondes marques de désaffection, eu égard à la dégradation des infrastructures, à la présence de friches commerciales et de terrains vagues, la zone industrielle d'Arnouville possède cependant de nombreux atouts. Ceux là sont liés au positionnement de la zone par rapport à la N1 d'une part, mais également par sa position proche de la zone industrielle de Jarry et de la zone commerciale de Mondoung. Les réserves foncières importantes du site constituent un atout pour son développement, même si la proximité avec les zones d'habitat est une contrainte quant à son extension.

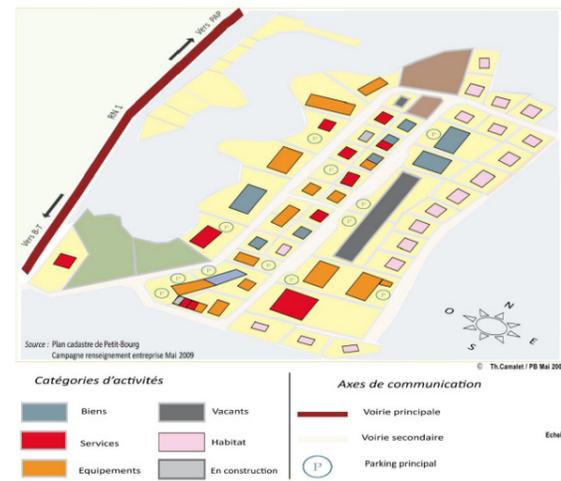
- **la zone artisanale de Roujol**, sur une superficie de 3,8 hectares, qui accueille une quinzaine d'entreprises principalement dans les services et les biens d'équipement. Malgré de nombreuses et profondes marques de désaffection (friches, terrains vagues, dégradations de l'environnement), la zone présente une position stratégique en entrée de ville, une proximité avec des pôles générateurs de flux (CRFP, CIRAD, POSTE) et des réserves foncières à l'Ouest qui présentent un réel potentiel d'expansion.

- Plus récemment **la zone d'activités de Colin**, qui regroupe une vingtaine d'entreprises sur 20 hectares et qui représente un cluster avec un potentiel important de développement. Cette zone bénéficie également de sa forte proximité avec le cœur économique Pointois. La Zone d'Activité Économique (ZAE) de Colin s'insère dans la logique de développement économique déjà amorcé sur Vince-Arnouville en liaison avec les pôles de Jarry et Mondoung et tourné vers l'activité tertiaire, voire quaternaire... Ce parc d'activités possède un fort potentiel de développement (notamment à l'est), et suscite un intérêt grandissant dans les stratégies de relocalisations d'entreprises.

À noter qu'il existe sur la zone d'activité un projet de valorisation de la rivière Lézarde qui coule à proximité, afin d'assurer un cadre agréable aux professionnels.

-Enfin, il existe une concentration d'activités économiques notable qui s'organise autour des quartiers de **Bellevue - Pointe-à-Bacchus**. Son développement répond aux objectifs de renforcement de l'agglomération principale, afin de prévenir l'étalement urbain. Au cours des trois dernières décennies, la fonction d'habitat s'y est fortement développée sans véritablement réfléchir les termes d'un maillage économique du territoire. Avec moins d'une vingtaine d'entreprises recensées, dans le péricentre Bellevue/Pointe-à-Bacchus, le tissu économique de ce pôle de vie important semble pâtir de l'absence de maillage en commerces de proximité.

Carte de synthèse des activités économiques de la Zone Industrielle d'Arnouville



Carte de synthèse des activités économiques dans le parc de Colin

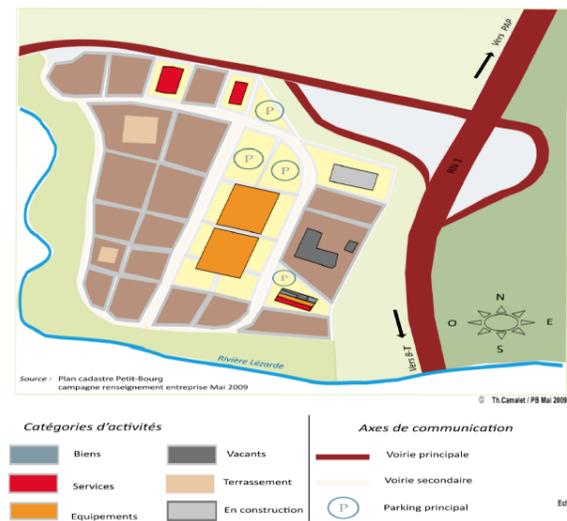
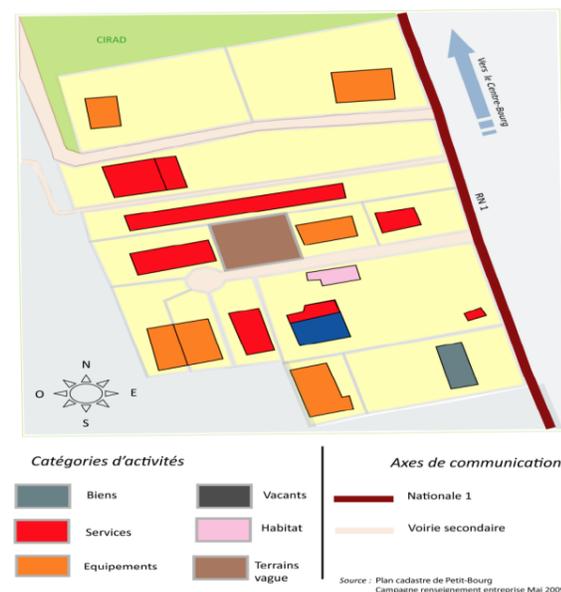
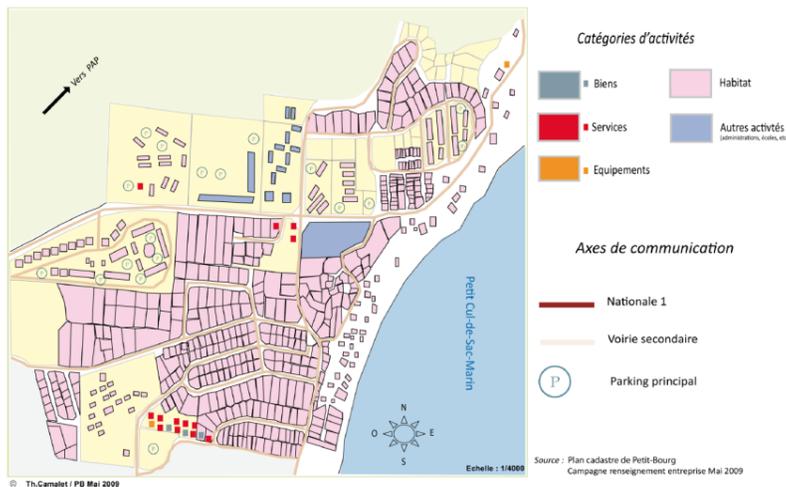
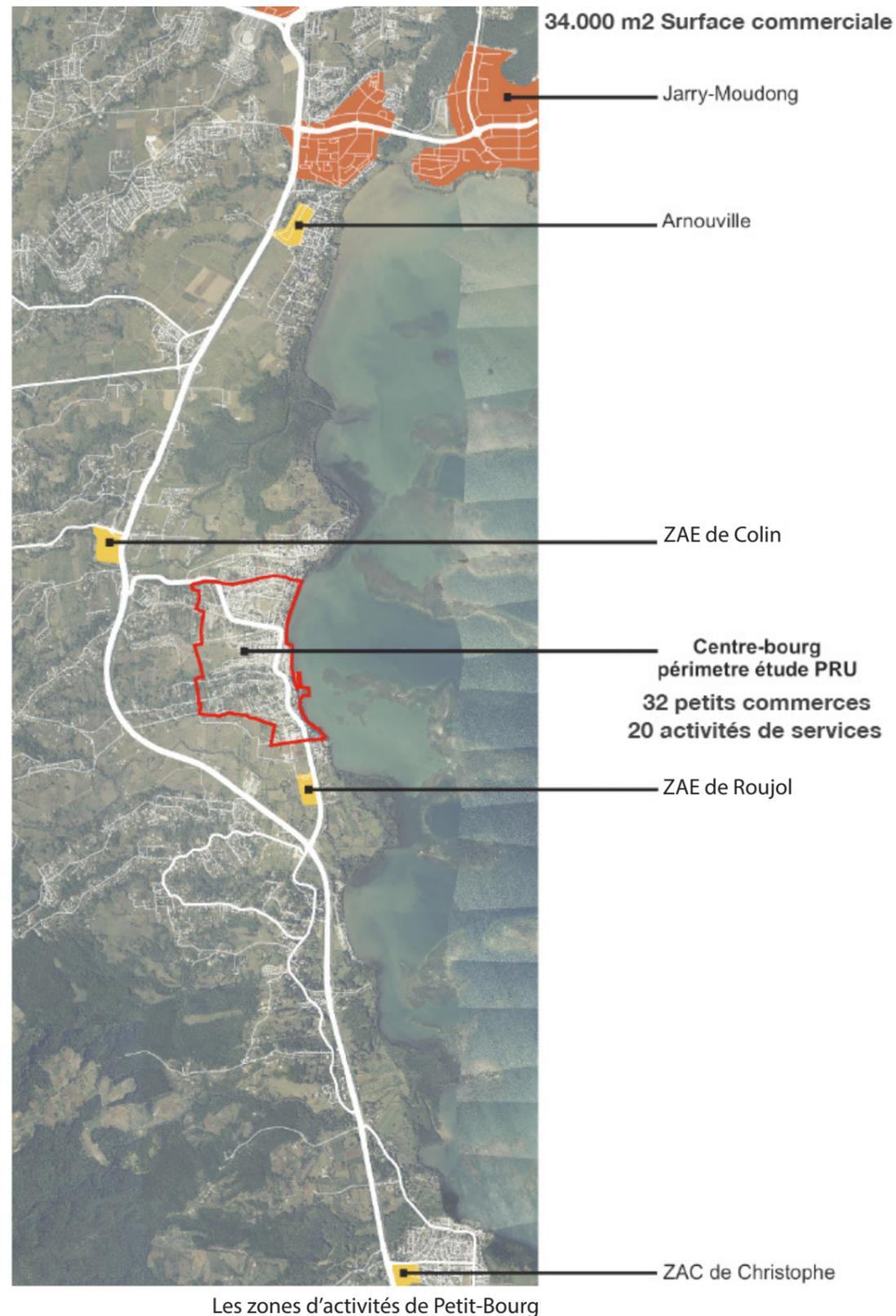


Schéma de synthèse des activités économiques dans la Zone Artisanale de Roujol



Carte de synthèse des activités économiques du péricentre Bellevue et Pointe à Bacchus





7-6 - Un essor économique relancé par une nouvelle stratégie de développement

L'économie sur le territoire de Petit-Bourg, longtemps portée par la mise en valeur agricole, a tardé à mobiliser de nouveaux relais malgré le développement des zones d'activités de Roujol, Arnouville, Collin. Aujourd'hui, l'agriculture ne mobilise plus qu'une faible part d'emplois chez les actifs occupés de la commune, inscrits pour l'essentiel dans le secteur tertiaire. Pour autant, la promotion de l'économie agricole à travers la valorisation des produits du terroir dans des logiques de circuits courts, notamment, et l'épanouissement touristique fondé sur les qualités naturelles et paysagères demeurent des axes forts dans la stratégie de développement économique défendue.

Face à une dynamique d'urbanisation très agressive lors de ces deux dernières décennies, la déprise agricole a été spectaculaire, en surface comme en nombre d'exploitations. La disponibilité de ce territoire riche de ses valeurs naturelles et paysagères, inscrit dans l'aire d'influence de l'agglomération pointoise, est alors apparue extrêmement attractive. La proximité immédiate de Petit-Bourg à l'agglomération centre a favorisé l'implantation massive d'une population nouvelle sans qu'elle soit accompagnée d'un développement économique significatif, générant un déséquilibre entre le développement des logements (3.500 en 1990, 11.550 en 2007) et l'offre d'emplois : plus des deux tiers de la population active occupée travaille en dehors de la commune. Petit-Bourg permettait la domiciliation, dans un cadre de vie qualifié, d'actifs travaillant pour l'essentiel sur le pôle d'emploi de Pointe-à-Pitre – Baie-Mahault – Abymes.

Le constat d'une économie urbaine atrophie demeure. Son développement apparaît comme une priorité. Des réponses ont d'ores et déjà été proposées à travers le renouvellement économique et urbain du centre-bourg et le développement d'une nouvelle zone d'activité économique sur le site de Collin.

Ces actions amorcent une stratégie de développement qu'il s'agira de renforcer pour permettre une nouvelle réalité économique sur le territoire. En effet le parc d'activités de Collin a d'ores et déjà été commercialisé et sa surface (10 ha) n'a pas permis d'accueillir l'ensemble des entreprises qui souhaitait s'y installer. La qualité du traitement de cette ZAE de Roujol et la mise en scène des berges de la rivière qui la longe sur près d'un kilomètre, conjuguées à l'accessibilité aisée du site depuis le réseau routier ont favorisé son succès.

Face à la saturation des ZAE de Arnouville, de Roujol et désormais de Colin, la croissance économique de Petit-Bourg suppose l'aménagement de nouvelles zones d'activités fondé sur cette stratégie de qualifier des espaces économiques pour favoriser leur intégration au développement urbain du territoire.

Cette stratégie suppose d'arbitrer plus globalement sur l'orientation économique du territoire, sur la place des activités économiques existantes à moyen et long terme, à concilier ce développement avec les activités économiques agricoles et la promotion touristique du territoire.

8- Habitat et modes d'habiter

Synthèse

Forces

- Une attractivité du territoire confirmée par les fortes dynamiques de construction depuis les années 70 (trois fois plus de logements en quarante ans).
- Un parc de logements collectifs qui se développe progressivement.
- une majorité de propriétaires (62,7 % des résidences principales)
- Un bon niveau de confort des logements liés à l'âge récent du parc (47 % est postérieur à 1990) et une baisse de l'habitat de fortune (en 2008, seuls 4,5% des résidences principales petites-bourgeoises ne disposaient pas des éléments de confort indispensables).
- Une part des logements vacants qui reste inférieur à Petit-Bourg (12,2%) qu'au niveau du département (14,2 %) et à l'ensemble de la CANBT (14,6 %).
- Des évolutions récentes en faveur d'une extension du parc de logement social.

Opportunités

- Développer une offre de proximité (commerces, services) dans les quartiers périphériques en développement.

Indicateurs

- Évolution du nombre de logements : 2 875 logements en 1 967, 10 530 logements en 2009.
- Nombre de logements collectifs : 1999 : 15 % ; 2009 : 19,1 %.
- Nombre de propriétaires : 62,7 % des rés. Principales en 2008.
- Nombre de locataires : 32,6 % en 2008.
- Age du parc : 47 % des logements postérieurs à 1990.
- Taux de logements vacants : 12,2% en 2009.
- Part de logement social : 15,2 %.

Objectifs de référence

Loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social : 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Faiblesses

- Une commune largement dominée par le résidentiel (83,9 % des résidences principales).
- Une écrasante majorité de logements individuels (79 % du parc en 2009) avec peu de mixité dans la typologie de l'habitat.
- Une part croissante de locataire en raison de la difficulté de devenir propriétaire.
- Les 25 % de logements sociaux minimum fixés par la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain dans le total des résidences principales dès lors que la ville recense plus de 3 500 habitants n'est pas respecté (15,2% en 2009).

Menaces

- Un phénomène important de déserrement des ménages qui modifie les besoins d'habitat (taille des logements) et qui amplifie le phénomène de vacance.
- Un mode d'habitat individuel consommateur d'espace et dont la forme urbaine est énergivore (réseaux, transport...)

Liens

- Démographie
- Analyse urbaine
- Thématique énergétique
- Tissue économique

Perspectives et enjeux

- Plusieurs enjeux relatifs au développement de l'habitat existent à Petit-Bourg :
- le déserrement des ménages qui tend à modifier les besoins en terme de logements.
 - La mise en cohérence des secteurs d'habitat périphériques avec l'offre en équipements de proximité. Il existe ici un réel enjeu de rééquilibrage du territoire afin de créer des vrais pôles de vie et non pas des quartiers dortoirs, isolés et déconnectés.
 - Le développement du logement social, aujourd'hui insuffisant.

8- Habitat et modes d'habiter

Catégories et types de logements

| | 1999 | % | 2009 | % |
|--|--------------|------------|---------------|------------|
| Ensemble | 7 964 | 100 | 10 530 | 100 |
| Résidences principales | 6 977 | 87,6 | 8 833 | 83,9 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 330 | 4,1 | 392 | 3,7 |
| Logements vacants | 657 | 8,2 | 1 304 | 12,4 |
| Maisons | 6 571 | 82,5 | 8 415 | 79,9 |
| Appartements | 1 195 | 15 | 2 007 | 19,1 |

Source Insee 2009

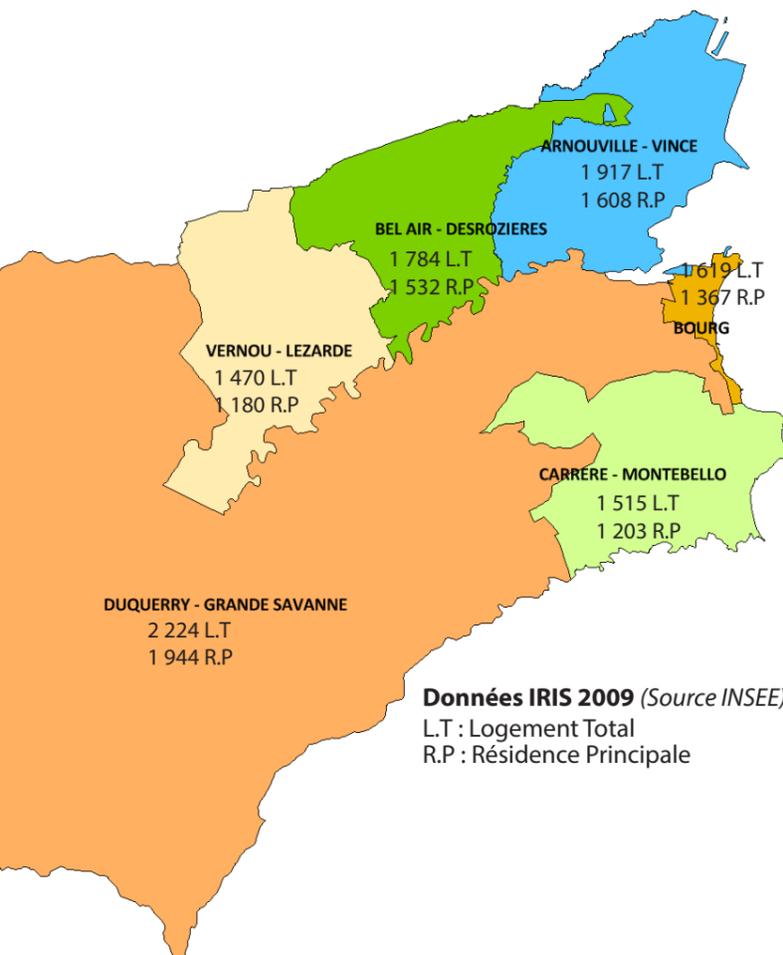
| Migrations résidentielles vers Petit-Bourg depuis | |
|---|-----|
| Abymes | 548 |
| Baie-Mahault | 663 |
| Capesterre-Belle-Eau | 139 |
| Le Gosier | 337 |
| Goyave | 215 |
| Lamentin | 250 |
| Pointe-à-Pitre | 317 |
| Sainte-Rose | 126 |
| Résidence antérieure | 125 |

Sources INSEE RGP 2008

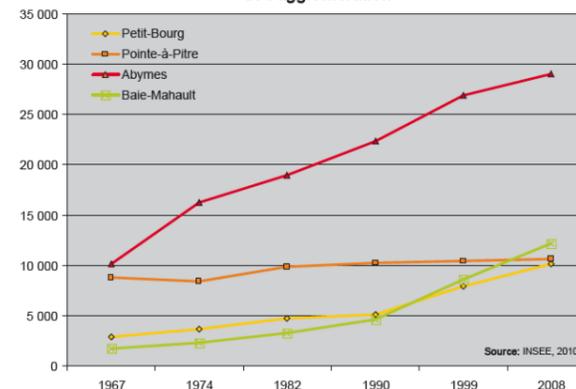
Nombre de logements autorisés entre 2000 et 2010

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Individuel pur | 171 | 140 | 128 | 135 | 121 | 253 | 167 | 206 | 140 | 132 | 105 |
| Individuel groupé | 30 | 10 | 7 | 10 | 16 | 161 | 147 | 67 | 11 | 275 | 89 |
| Total individuel | 201 | 150 | 135 | 145 | 137 | 414 | 314 | 273 | 151 | 407 | 194 |
| Collectif | 8 | 3 | 71 | 191 | 252 | 75 | 77 | 467 | 73 | 112 | 23 |
| Total | 209 | 153 | 206 | 336 | 389 | 483 | 391 | 740 | 224 | 519 | 217 |

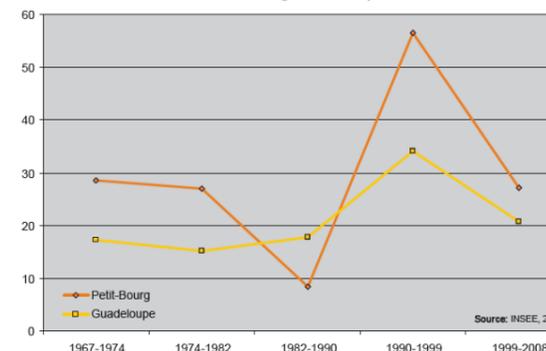
Source : Sitadel 2011



Evolution comparée des rythmes de constructions (RP) de l'agglomération



Evolution comparée des rythmes de constructions (RP) Petit-Bourg/Guadeloupe



8-1- Une croissance continue du parc de logements des années soixante à aujourd'hui

Petit-Bourg a connu une forte croissance démographique entre 1970 et 2010, faisant doubler le nombre d'habitants sur le territoire (10 342 en 1967 contre 22 499 en 2009). Parallèlement à cette évolution démographique, le parc de logement s'est considérablement étoffé, passant de 2 875 logements en 1967 à 10 530 en 2009, soit trois fois plus de logements en l'espace de 40 ans.

L'arrivée massive de migrants en 1990 venus notamment du pôle pointois et dans une moindre mesure des communes périphériques (Lamentin, Capesterre-Belle-Eau, Goyave, Basse-Terre et Sainte-Rose) a considérablement accentué la croissance urbaine sur le territoire. La commune de tradition rurale a été le siège de dynamiques de construction parmi les plus impressionnantes du département.

Même si cette croissance tend aujourd'hui à s'infléchir (+32,2 % de logements entre 1999 et 2009 contre +56,6 % entre 1990 et 1999), Petit-Bourg reste l'une des communes résidentielles privilégiées des guadeloupéens. En témoigne les flux migratoires résidentiels qui tendent vers Petit-Bourg : En 2008, Baie-Mahault (663 migrations résidentielles vers Petit-Bourg), Les Abymes (548) et Le Gosier (337) sont les communes où les habitants migrent le plus en direction de la commune. La position stratégique, proche du poumon économique de l'île (ZI Jarry), ainsi que le cadre de vie sont des atouts d'attractivités forts du territoire qui expliquent ces dynamiques.

8-1-1- Un rythme de construction toujours important

Entre 2008 et 2010, 960 nouvelles autorisations de construire ont été accordées. Si les constructions autorisées avaient aujourd'hui effectivement été achevées, cela représenterait une hausse de près de 10% du nombre de logements à Petit-Bourg, preuve que la commune demeure encore attractive.

Les chiffres SITADEL mettent en exergue le rythme soutenu de délivrance d'autorisations de construire avec un pic élevé de 740 autorisations en 2007 et de 519 autorisations en 2009.

Aujourd'hui, la dynamique d'urbanisation qu'a connue Petit-Bourg semble se délivrer encore d'avantage au niveau de la troisième couronne de l'agglomération Pointoise avec des dynamiques de constructions intenses à Goyave notamment. Pour autant, Petit-Bourg est toujours une commune attractive, en témoigne les rythmes de constructions toujours soutenus.

8-2- Une « commune dortoir » dominée par les résidences principales

8-2-1- Une commune largement résidentielle...

Petit-Bourg concentre 83,9% de résidences principales (8 833 logements soit une hausse de 26,6% durant la période de 1999-2009) dans son parc de logement total. Les résidences secondaires et occasionnelles ne représentent que 3,7 % de l'ensemble des logements sur le territoire. Géographiquement, les secteurs IRIS de Duquerry-Grande-Savanne (87,4 % de résidences principales) et Bel-Air-Desrozières (85,9 %) s'affirment comme les pôles résidentiels par excellence, même si l'ensemble du territoire communal est constitué de secteurs où la part de résidences principales est largement majoritaire.

8-2-2- ... où l'habitat individuel domine...

Plus largement encore que pour l'ensemble du territoire départemental, l'habitat individuel demeure à Petit-Bourg la forme privilégiée des développements résidentiels (79,9 % du parc total en 2009). Les secteurs IRIS où la maison individuelle domine sont Carrère-Montebello (94,4 %), et Vernou-Lézarde (93,2 %). Les autres secteurs (Duquerry-Grande-Savanne : 74,3 %, Le Bourg : 76,3 %, Arnouville -Vince : 68,9 %), présentent une mixité dans la typologie de l'habitat (collectif, individuel) plus prononcée.

8-2-3- ... et un parc collectif qui se développe

Le parc collectif compte 2 007 logements soit 19,1% du parc total de logement. Ce chiffre est sensiblement inférieur à la moyenne départementale puisqu'il représente 23,2% du parc en Guadeloupe dont la majorité est localisé au sein de l'agglomération de Pointe-à-Pitre.

On note cependant une extension du parc de logement collectif depuis 1999, avec une proportion plus importante en 2009 (19,1 % contre 15 % en 1999).

En outre, au regard des chiffres SITADEL, on remarque un accroissement fort des logements collectifs (467 logements collectifs autorisés en 2007 et 275 logements individuels groupés en 2009). Cela met en évidence la mixité progressive qui s'instaure dans la forme de l'habitat.

Les secteurs IRIS qui présentent la plus forte proportion de logements collectifs sont Arnouville-Vince (29,8 %) et Duquerry - Grande-Savanne (25,4 %).

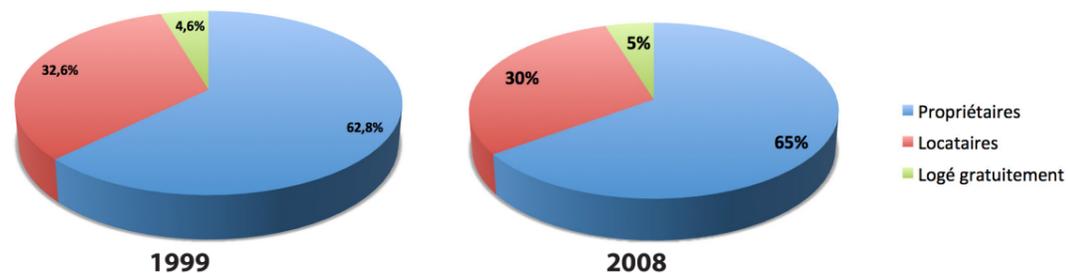
8- Habitat et modes d'habiter

Résidences principales à Petit-Bourg selon le statut d'occupation

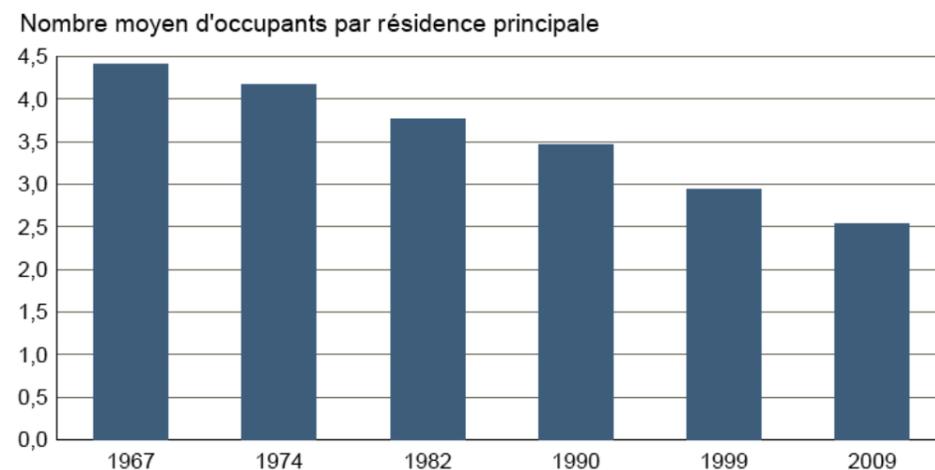
| | 1999 | | 2008 | |
|-----------------------------|--------|------|--------|------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Ensemble | 8 506 | 100 | 6 977 | 100 |
| Propriétaires | 5 338 | 62,7 | 4 532 | 65 |
| Locataires | 2 777 | 32,6 | 2 107 | 30,2 |
| dont logement HLM loué vide | 968 | 11,4 | nd | nd |
| Logé gratuitement | 392 | 4,6 | 338 | 4,8 |

Source Insee 2010

Résidences principales à Petit-Bourg selon le statut d'occupation en 1999 et 2008



Evolution de la taille des ménages



Source Insee 2009

8-3- Une majorité de propriétaires

8-3-1- Des résidences principales souvent occupées par leur propriétaire

En 2008, une très large majorité de résidences principales (5 338 soit 62,7 % du total) sont occupées par leur propriétaire à Petit-Bourg, contre 65% en 1999. Parmi ces 65 % (données INSEE inexistantes en 2008), on peut recenser deux types de propriétaires :

- 3 533 résidences occupées par leur propriétaire et également propriétaire du sol.

- 999 résidences occupées par leur propriétaire mais établies sur un terrain ne leur appartenant pas (terrain familial, occupation tolérée ou négociée d'une parcelle privée, occupation abusive d'une propriété publique...). C'est une situation qui se retrouve le plus souvent dans les quartiers spontanés, qu'ils soient en situation d'insalubrité ou non. Sur la commune de Petit-Bourg, il s'agit fréquemment d'habitations individuelles et collectives qui ont été construites très rapidement pour accueillir les nombreux migrants dénombrés ces dernières années avec une dérogation ou une autorisation municipale en attente du déclassement des terrains concernés.

8-3-2- ... mais une part croissante de locataires

Néanmoins, s'il est vrai que la majeure partie du parc de résidences principales est occupée par ses propriétaires, il n'en demeure pas moins que la plus forte progression concerne les locataires dont la part relative s'élève en 2008 à 32,6 % avec une hausse exponentielle de leur nombre (+31,8% entre 1999 et 2008). Cela est certainement dû en partie à la difficulté d'emprunt de nombre de ménages face à la hausse continue des prix de l'immobilier mais aussi à la période d'attente de certains autres ménages qui sont locataires durant le temps de construction de leur maison.

Enfin, moins de 5% des résidences sont occupées par des personnes logées gratuitement. C'est une part relativement marginale mais leur nombre a tout de même cru de près de 15,9% entre 1999 et 2008.

Il convient de noter que cette répartition des statuts d'occupation des résidences principales est somme toute conforme à celle que l'on retrouve au niveau du département. La seule distinction que l'on puisse faire entre ces deux échelles se situe au niveau de l'évolution constatée entre 1990 et 2008. En effet, compte tenu de l'explosion démographique qu'elle connaît et de la croissance exponentielle de son parc qui en découle, Petit-Bourg voit ses statuts d'occupation croître de manière tout aussi exponentielle.

8-3-3- Un phénomène de déserrement des ménages à anticiper

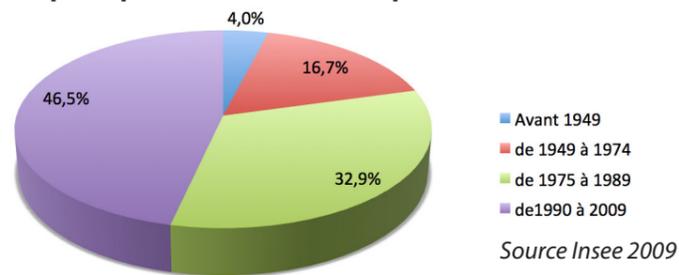
A Petit-Bourg, comme sur l'ensemble de la Guadeloupe, il existe un phénomène socio-culturel de déserrement des ménages (décohabitation des jeunes, structure familiale dispersée). Sa finalité est une réduction de la taille des ménages.

Entre 1999 et 2009, la part des ménages d'une seule personne a augmenté, passant de 21,6 % à 27,1 %. Les grands ménages (4 personnes ou plus) ont par ailleurs vu leur part réduire, passant de 34 % en 1999 à 24,8 % en 2009.

Cette évolution tend à modifier les besoins en matière de logements et soulève un enjeu fort d'adaptation du parc afin que celui-ci reste en adéquation avec les nouveaux besoins issus des mutations socio-culturelles.

8- Habitat et modes d'habiter

Résidences principales en 2008 selon la période d'achèvement



Résidences principales selon le nombre de pièce - comparatif 1999 et 2008

| | 1999 | % | 2008 | % |
|------------------|-------|------|-------|------|
| Ensemble | 6 977 | 100 | 8 506 | 100 |
| 1 pièce | 162 | 2,3 | 93 | 1,1 |
| 2 pièces | 576 | 8,3 | 657 | 7,7 |
| 3 pièces | 1 685 | 24,2 | 2 274 | 26,7 |
| 4 pièces | 2 352 | 33,7 | 3 191 | 37,5 |
| 5 pièces ou plus | 2 202 | 31,6 | 2 291 | 26,9 |

Source Insee 2009

Résidences principales selon l'aspect du bâti - comparatif 1999 et 2008

| | 1999 | % | 2008 | % |
|------------------------------|-------|------|-------|------|
| Ensemble | 6 977 | 100 | 8 506 | 100 |
| Habitation de fortune | 201 | 2,9 | 77 | 0,9 |
| Cases traditionnelles | 960 | 13,8 | 226 | 2,7 |
| Maisons ou immeubles en bois | 511 | 7,3 | 436 | 5,1 |
| Maisons ou immeubles en dur | 5 305 | 76 | 7 767 | 91,3 |

Source Insee 2009

Confort des résidences principales - comparatif 1999 et 2008

| | 1999 | % | 2008 | % |
|---|-------|------|-------|------|
| Ensemble | 6 977 | 100 | 8 506 | 100 |
| Electricité dans le logement | 6 735 | 96,5 | 8 344 | 98,1 |
| Eau chaude dans le logement | 3 570 | 51,2 | 5 705 | 67,1 |
| Baignoire ou douche et WC à l'intérieur | 6 448 | 92,4 | 8 289 | 97,4 |
| Tout à l'égout | 1 898 | 27,2 | 2 536 | 29,8 |

Source Insee 2009

Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1967 et 2009

| | 1967 | 1974 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Ensemble | 2 875 | 3 694 | 4 693 | 5 085 | 7 964 | 10 530 |
| Résidences principales | 2 325 | 2 849 | 3 455 | 4 289 | 6 977 | 8 833 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 293 | 378 | 535 | 448 | 330 | 392 |
| Logements vacants | 257 | 467 | 703 | 348 | 657 | 1 304 |

Source Insee 2009

8-4- Des résidences principales modernes et confortables

8-4-1- Des logements spatieux

Le parc de résidences principales de Petit-Bourg est d'autant moderne et confortable qu'il est relativement jeune. En effet, près de 47 % de ce parc est postérieur à 1990 contre 40 % au niveau guadeloupéen.

Ainsi, on constate tout d'abord que les maisons sont de plus en plus spacieuses : 64,4% des résidences principales à Petit-Bourg comptent au minimum quatre pièces ce qui représente une évolution de +20,4 % entre 1999 et 2008. Ce chiffre est nettement moins important au niveau départemental où 58,6 % des résidences principales ont quatre pièces ou plus (+18,1% entre 1999 et 2008). Les petits logements, quant à eux, sont aujourd'hui très marginaux et restent cantonnés à de faibles parts (1,1% logements avec une pièce à Petit-Bourg et 2,5% pour la Guadeloupe entière).

Les secteurs qui présentent les logements les plus spatieux sont localisés à Vernou - Lézarde (80,1 m² en moyenne) et à Carrere - Montebello (79,3 m³). Ce sont ces mêmes quartiers qui sont les plus touchés par le phénomène de vacance, ce qui peut laisser penser que les changements sociétaux et les modifications des besoins commencent à impacter sur l'attractivité du parc.

8-4-2- Une baisse de l'habitat de fortune

D'autre part, les résidences principales étant pour une large part relativement récentes, on note que les logements en dur représentent la grande majorité des résidences principales (91,3% à Petit-Bourg et 90,3% en Guadeloupe). Les habitations de fortune sont peu nombreuses mais tout de même non négligeables surtout sur un territoire en pleine expansion : elles comptent pour 0,9% des résidences principales dans cette commune (1% au niveau départemental), cependant elles ont connues une réelle baisse de 61,6% entre 1999 et 2008 (-51,5% au niveau départemental). En outre, quelques résidences principales (2,7% contre 3,3% en Guadeloupe) sont encore des cases traditionnelles, mais leur nombre ne cesse de décroître (-76,4% entre 1999 et 2008). Ces chiffres mettent en exergue la modernisation du parc de logements de la commune à travers les opérations de logements collectifs.

8-4-3- Un niveau de confort qui progresse

Enfin à l'intérieur même des résidences principales le confort général s'accroît nettement. Durant la période intercensitaire 1999-2008, le niveau d'équipement de première nécessité a eu tendance à exploser littéralement et ce, que l'on se place à l'échelle de Petit-Bourg ou à de l'île toute entière. Ainsi, en 2008, seuls 1,9 % des foyers n'avaient pas encore d'électricité dans leur logement (2,2% en Guadeloupe), 2,6 % ne disposaient pas d'une douche ou d'une baignoire et d'un WC (3,3%

au niveau départemental). Par ailleurs, plus de la moitié des résidences principales de Petit-Bourg (67%) avaient accès à l'eau chaude (contre « seulement » 58 % en Guadeloupe).

L'évacuation des eaux usées reste une composante du territoire à développer. En 2008, seules 29,8% des résidences principales petites-bourgeoises avaient le tout à l'égout (37,2% des résidences principales en guadeloupe). La nouvelle station d'épuration localisée à Saint-Jean s'insère dans cette volonté communale de renforcer le système d'assainissement collectif afin d'être cohérent avec la logique de développement.

Globalement, en 2008, seuls 4,5% des résidences principales petites-bourgeoises ne disposaient pas des éléments de confort indispensables (logements sans eau, ni électricité ou avec électricité mais sans point d'eau ou avec point d'eau mais sans électricité) contre 5,5% au niveau guadeloupéen.

8-5- Une vacance qui augmente en raison de l'inadéquation entre l'offre existante et la demande

Compte tenu de la croissance démographique et urbaine exponentielle de la commune, le nombre de logements vacants a augmenté entre 1999 et 2009, passant de 8,2 % (657 logements) à 12,4 % en 2009 (1 304).

Malgré cette augmentation notable, la part des logements vacants reste inférieure à Petit-Bourg (12,2%) à la moyenne départementale (14,2 %) et à l'ensemble de la CANBT (14,6 %). Cela peut en partie être expliqué par la position privilégiée de la commune par rapport au poumon économique de l'île (Jarry) et au pôle Pointois.

De manière générale, ce phénomène est d'abord lié à l'inadaptation des logements aux besoins existants en termes de localisation, de taille, de confort, de cadre de vie. Il s'agit de la vacance la plus courante, mais également la plus criante car elle suppose une action forte non seulement sur le bâti mais également sur tout son environnement et en premier chef un traitement de l'espace public.

La vacance peut aussi être le résultat de la mise sur le marché d'un parc qui est encore libre, mais trop récent ou ne correspondant pas ou plus aux attentes des populations, et d'un parc dont l'occupation n'est pas déclarée. Il est donc plus difficile de remédier à cette vacance.

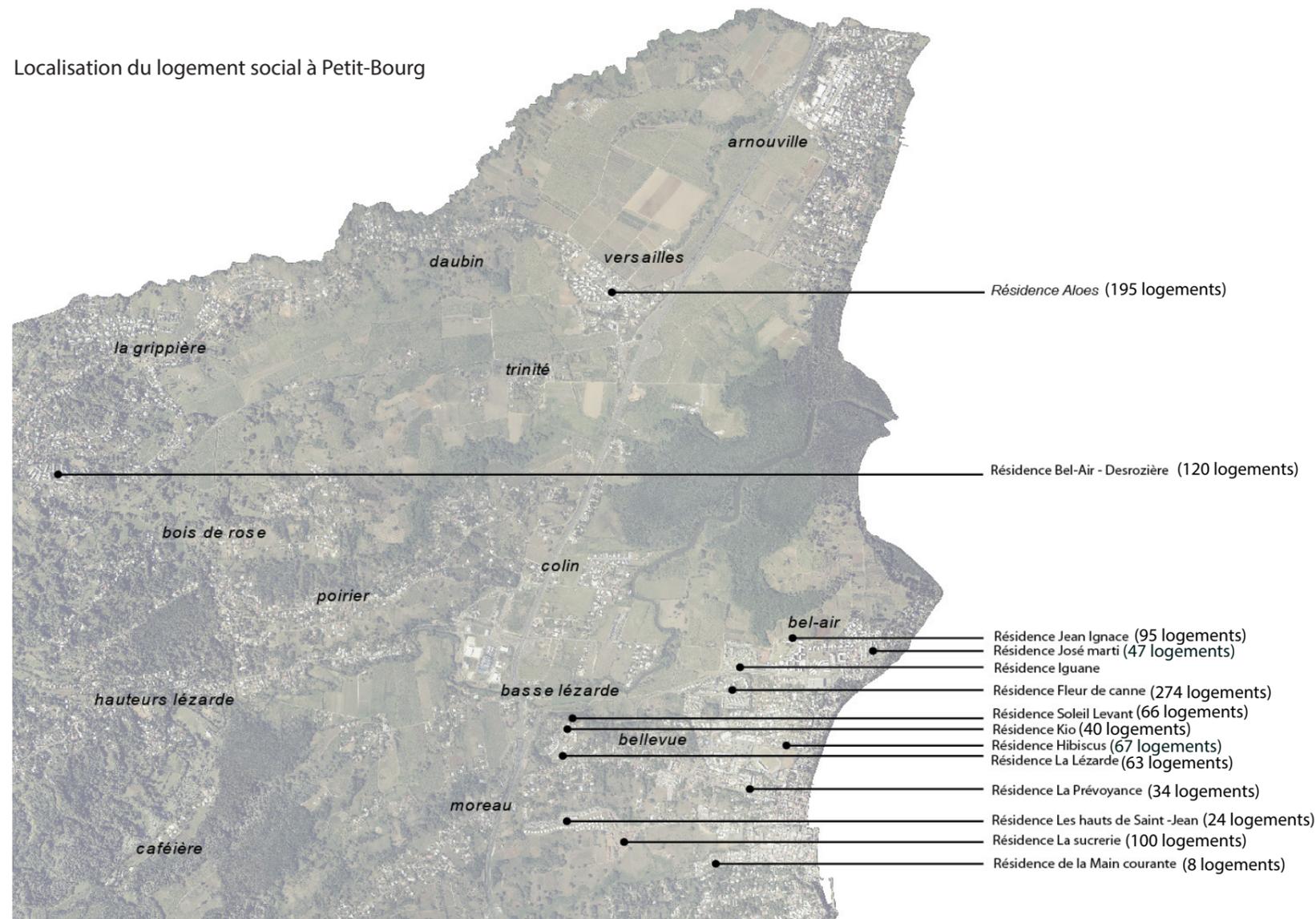
Au niveau des secteurs les plus touchés par ce phénomène, on recense Carrere - Montebello (16,8 %) et Vernou - Lézarde (14,1 %). De manière générale, la vacance est un phénomène généralisé au niveau du territoire communal avec l'ensemble des secteurs présentant une vacance comprise entre 10 et 12 %.

8- Habitat et modes d'habiter

| | Année | Nom résidences | Nombre de logements | Type | Surface | Financement |
|--------------|-------|---------------------------------------|---------------------|----------------------|---------|-------------|
| SIG | 1997 | Fleur de canne I | 132 | Collectif | 9 672 | LLS |
| | 1997 | Fleur de canne II | 64 | Individuel | 4 684 | LLS |
| | 2000 | La prévoyance | 34 | Individuel | 2 573 | LLS/LLTS |
| | 2007 | Fleur de canne III | 78 | Individuel | 5 713 | LLS/LLTS |
| | 2008 | Iguane I | - | Collectif/Individuel | - | LLS/LLTS |
| | 2008 | Iguane II | - | Individuel | - | LLS/LLTS |
| SA HLM SIKOA | 1989 | Résidence Main Courante | 8 | Individuel | 552 | LSU |
| | 1998 | Saint-Jean | 24 | Individuel | 1 743 | LLS |
| SP HLM | 1997 | Jean - Ignace | 95 | Collectif | 6 810 | LLS |
| | 1997 | Jose - Marty | 47 | Individuel | 5 279 | LLS |
| SEMSAMAR | 1995 | Bel Air - Desrozières | 120 | Collectif | 8 850 | LLS |
| | 1996 | Aloes (Daubin) | 195 | Collectif | 13 993 | LLS |
| | 1997 | Hibiscus (Bovis) | 67 | Collectif | 4 554 | LLS |
| | 1999 | La Lézarde (Basse Lézarde) | 63 | Collectif | 3 814 | LLS/LLTS |
| | 2006 | KIO (Basse Lézarde) | 40 | Collectif | 2 406 | LLS/LLTS |
| | 2006 | Soleil Levant (Basse Lézarde) | 66 | Collectif | 4 358 | LLS/LLTS |
| | 2008 | Les Cauliflores (Saint Jean) | 36 | Collectif | 2 742 | LLS/LLTS |
| | 2008 | Les jardins de Cordyllines (Bellevue) | 73 | Individuel | 5 560 | LLS |
| | 2008 | La liane de Jade (Saint Jean) | 80 | Collectif | 5 332 | LLS/LLTS |
| | 2008 | Les Bauhinias (Saint Jean) | 60 | Collectif | 3 955 | LLS/LLTS |
| | 2008 | La sucrerie (Saint Jean) | 100 | Collectif | 6 642 | LLS |

Le logement social à Petit-Bourg - Source : Observatoire de l'habitat, 25 février 2014

Localisation du logement social à Petit-Bourg



8-6- Intervention publique : le logement social qui progresse

8-6-1- Un logement social encore insuffisant...

En 2011, on dénombrait 1 546 logements sociaux sur le territoire de la commune de Petit-Bourg (source : Deal), dont 341 logements individuels et 1 115 logements collectifs.

La part du logement social dans les résidences principales était de 15,2 % en 2009 contre 18,5 % à l'échelle du département. Petit-Bourg présente donc un parc qui est en retrait comparé à l'ensemble du territoire guadeloupéen. L'obligation de la loi de « Solidarité et Renouvellement Urbains » qui fixe 20 % de logements sociaux minimum dans le total des résidences principales dès lors que la ville recense plus de 3 500 habitants n'est donc pas respecté.

De plus, le nombre de demandes locatives en 2012 reste important (536), ce qui témoigne de la nécessité de poursuivre le développement de l'offre en matière d'hébergement social.

Selon la commune, les chiffres actuels du logement social font état de 1 871 logements. La dernière opération en date remonte à 2012, dans le secteur de Bel-Air - Desrozières.

8-6-2- ...mais des développements récents qui viennent renforcer l'offre existante

Cependant, on note une évolution forte du parc de logement social avec une accélération des opérations de lotissements collectifs depuis 2006, principalement localisées dans le secteur de Saint Jean. Ce secteur apparaît d'ailleurs relativement déconnecté des dynamiques urbaines, de part sa position en hauteur et en retrait de la deux fois deux voies. La commune, consciente de ces lacunes de mixité urbaine, tient à renforcer les liens stratégiques et les espaces de liaisons entre les différentes zones.

Également, dans la logique de développement du parc, la commune continue de porter des projets pour renforcer l'offre existante, notamment dans le secteur de Tabanon.

Le parc locatif privé reste peu développé sur le territoire communal. Seulement onze logements évolutifs sociaux ont été financés entre 2005 et 2011, tous en habitat diffus. En amélioration de l'habitat, 102 logements ont été financés entre 2005 et 2011 dans les secteurs de Basse-Lézarde, Bellevue et Saint-Jean.

9- Analyse urbaine

Synthèse

Forces

- Un centre-bourg qui présente une dimension urbaine, de part la mixité de ses fonctions et son tissu urbain relativement dense.
- Une mixité des fonctions urbaines présente dans l'extension du bourg, au niveau du secteur de Bellevue.
- Des espaces urbains aérés avec de nombreuses ouvertures sur le Petit-Cul-de-Sac Marin.
- Des espaces urbains de qualité (ex : place centrale).
- Un cadre de vie de qualité au coeur d'un territoire de forte valeur écologique et paysagère.

Opportunités

- Un fort potentiel de mise en valeur des espaces urbains dans le centre-bourg (Projet de Renouveau Urbain).

Indicateurs

- Typologie de l'urbanisation : 83,3 ha d'urbanisation linéaire (47,3 % du territoire)
26,8 ha d'urbanisation agglomérée (15,2 % du territoire)
32,8 ha d'urbanisation éparse (18,6 % du territoire)
33,1 ha d'urbanisation «d'opération» (18,9 % du territoire)
- Evolution de la tâche urbaine : 1985 (430 ha)
2000 (901 ha)
2010 (1058 ha)
- Répartition des équipements

Faiblesses

- Des extensions du centre-bourg (quartiers de Bovis et de Morne-Bourg) où la vocation d'habitat prédomine à l'exception de la localisation récente de services communaux (la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Jeunesse) pour dynamiser un tissu urbain peu ou pas structuré et sans fonctions urbaines plurielles.
- Un développement récent des pôles ruraux, selon une urbanisation linéaire, consommatrice d'espace et énergivore.
- Un découpage progressif des anciennes parcelles agricoles, dont la vocation initiale s'est peu à peu perdue.
- Des formes urbaines issues de l'urbanisme «d'opération» en déconnexion avec le tissu existant.
- Des ambiances végétales peu mises en valeur.
- Présence de poches d'insalubrité dans le bourg.
- Un fort impact des développements commerciaux sur le paysage (ex : ZAE de Colin).

Menaces

- Un mitage des zones agricoles et naturelles qui défigure le paysage et qui démultiplie les coûts d'équipements du territoire.
- Des zones monofonctionnelles déconnectées de toute logique.

Liens

- Voirie et déplacements
- Habitat
- Équipements

Perspectives et enjeux

L'enjeu du développement urbain de Petit-Bourg réside essentiellement dans la mise en cohérence des fonctions urbaines des différents pôles d'habitat. La fonction résidentielle, qui domine dans les nouveaux pôles de vie périphériques, nécessite d'être alimentée par une offre en équipements structurants qui fait actuellement défaut dans la qualité de vie. Également, il existe une nécessité de maîtriser le développement des formes urbaines afin d'aller vers un développement spatial cohérent, respectueux de l'environnement et moins consommateur d'espace.

9- Analyse urbaine

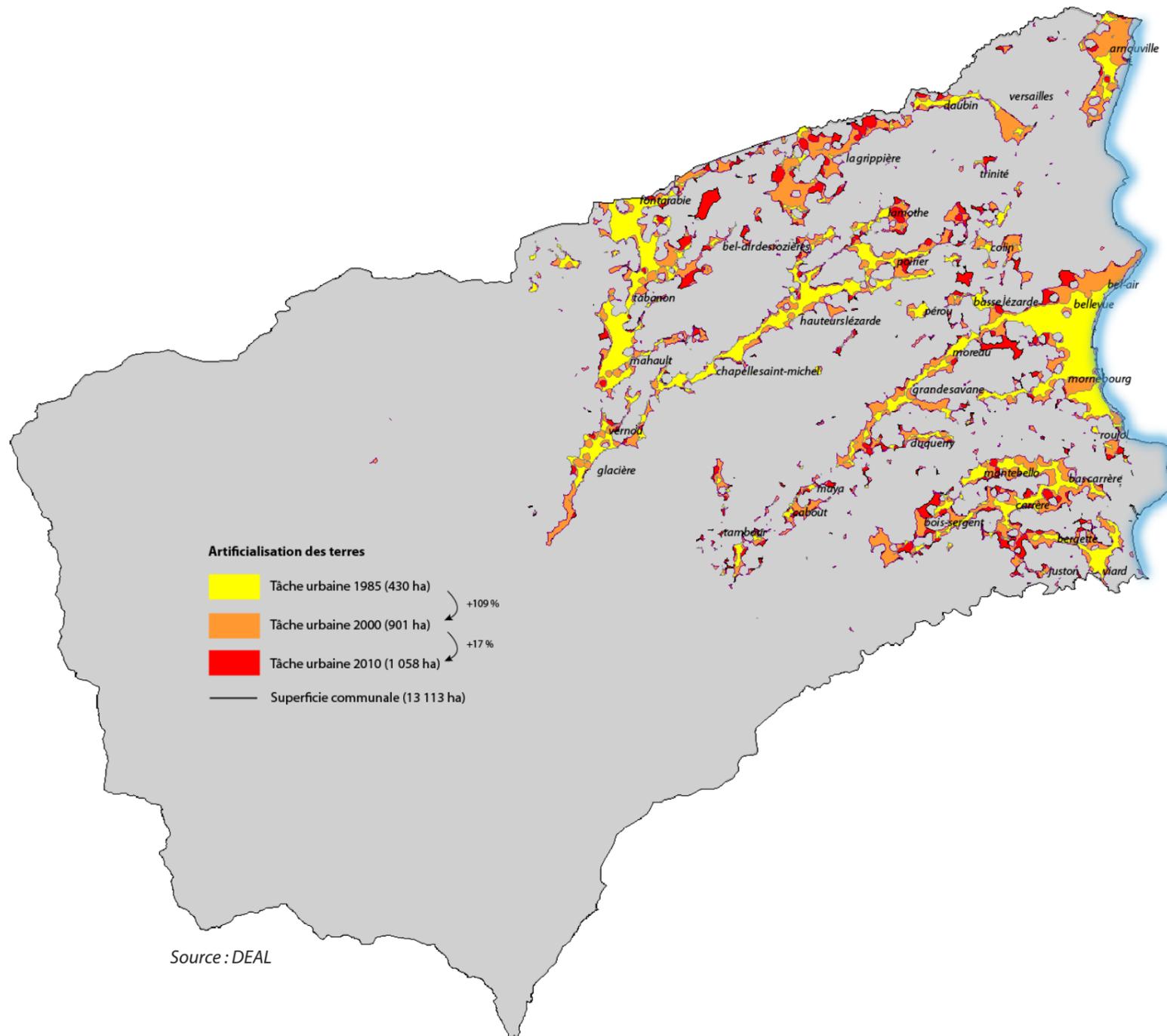
9-1- Les étapes d'urbanisation

La répartition de l'habitat à Petit-Bourg suit, à l'image des villes-dortoirs, une certaine hiérarchisation. Le centre-bourg ne s'impose plus réellement comme le pôle urbain de référence malgré sa structure, son importance et ses équipements nombreux qui témoignent d'un rayonnement passé et d'un rôle encore dominant dans cette partie orientale de la Basse-Terre. Les habitants de Petit-Bourg travaillant pour une bonne part hors de leur commune de résidence dans l'agglomération pointoise, sont attirés par les équipements et services de ces communes au détriment de leur centre-bourg, pour d'évidentes raisons de commodité.

Autour de ce noyau de vie, se dispersent des noyaux ruraux d'habitat satellites qui selon leurs équipements et leur importance peuvent être considérées comme les agglomérations secondaires (Prise d'Eau et de Vernou) de la commune.

Le développement de ces pôles ruraux est assez récent. Ces premiers hameaux se sont tout d'abord appuyés le long d'axes routiers pour peu à peu s'étoffer et former de véritables quartiers d'habitat sans identité urbaine forte le plus souvent. Cette trame en doigt de gant continue à s'étendre à la faveur du développement de la trame viaire.

Ce processus engendre un morcellement du territoire favorisant le mitage aux dépens des zones naturelles et agricoles. Cette diffusion de l'habitat est incohérente avec une gestion rationnelle du territoire tant pour son impact négatif sur les zones naturelles, leur vocation environnante et leur intérêt paysager, que sur le plan de l'économie communale pour le coût d'équipements à réaliser surmultiplié par une telle dispersion.



9- Analyse urbaine

9-2- La typologie des formes urbaines

L'urbanisation linéaire

L'urbanisation linéaire caractérise une part majeure de la distribution bâtie sur la commune. Elle décrit une organisation en chapelet le long des voies. A l'origine, les cases sont implantées en bordure des routes, à proximité des lieux de travail (exploitation agricole, usine). Autrefois, ces terrains étaient mis à disposition des travailleurs. Les cases pouvant être déplacées facilement, elles relevaient d'un caractère non sédentaire.

Durant la seconde partie du XX^e siècle, l'habitat se sédentarise en même temps qu'il se «durcifie». L'urbanisation linéaire s'agrément de développements «d'arrière cour» généralement menés dans un cadre familial. Les voies privées se déroulent perpendiculairement à la route pour desservir les nouvelles habitations d'arrière front.

Formes urbaines agglomérées et denses

Sur le centre bourg, ces formes urbaines sont la résultante du long processus de formation de la ville. La trame foncière se resserre. Elle forme un canevas étroit et souvent complexe. Les différentes époques s'expriment à travers ce patchwork bâti et la densité y est généralement élevée. Elle témoigne d'un besoin de proximité antérieur à l'avènement de l'automobile.

Sur Petit Bourg, plusieurs ensembles agglomérés ne montrent pas de diversité fonctionnelle comme sur le bourg. Ils sont plutôt le fruit d'une densification plus affirmée autour des axes (Grand Savane, Carrère-Montebello, De petites centralités peuvent néanmoins se former au contact des carrefours, ou d'équipements spécifiques tels une école.

Lotissements et opérations groupées

Ils caractérisent des modes contemporains d'urbanisation «planifiée». Initiés par des promoteurs privés ou publics, ils répondent aux besoins en logements, souvent sociaux et se traduisent généralement par :

- une maîtrise du foncier par le promoteur qui est propriétaire du terrain à aménager ;
- une procédure d'aménagement qui s'inscrit dans un cadre juridique adapté : permis d'aménager, zone d'aménagement concertée (ZAC) ;
- un plan d'aménagement annonçant la forme urbaine à venir ou du moins le découpage foncier qui la définira ;
- un équipement préalable des réseaux avant commercialisation.

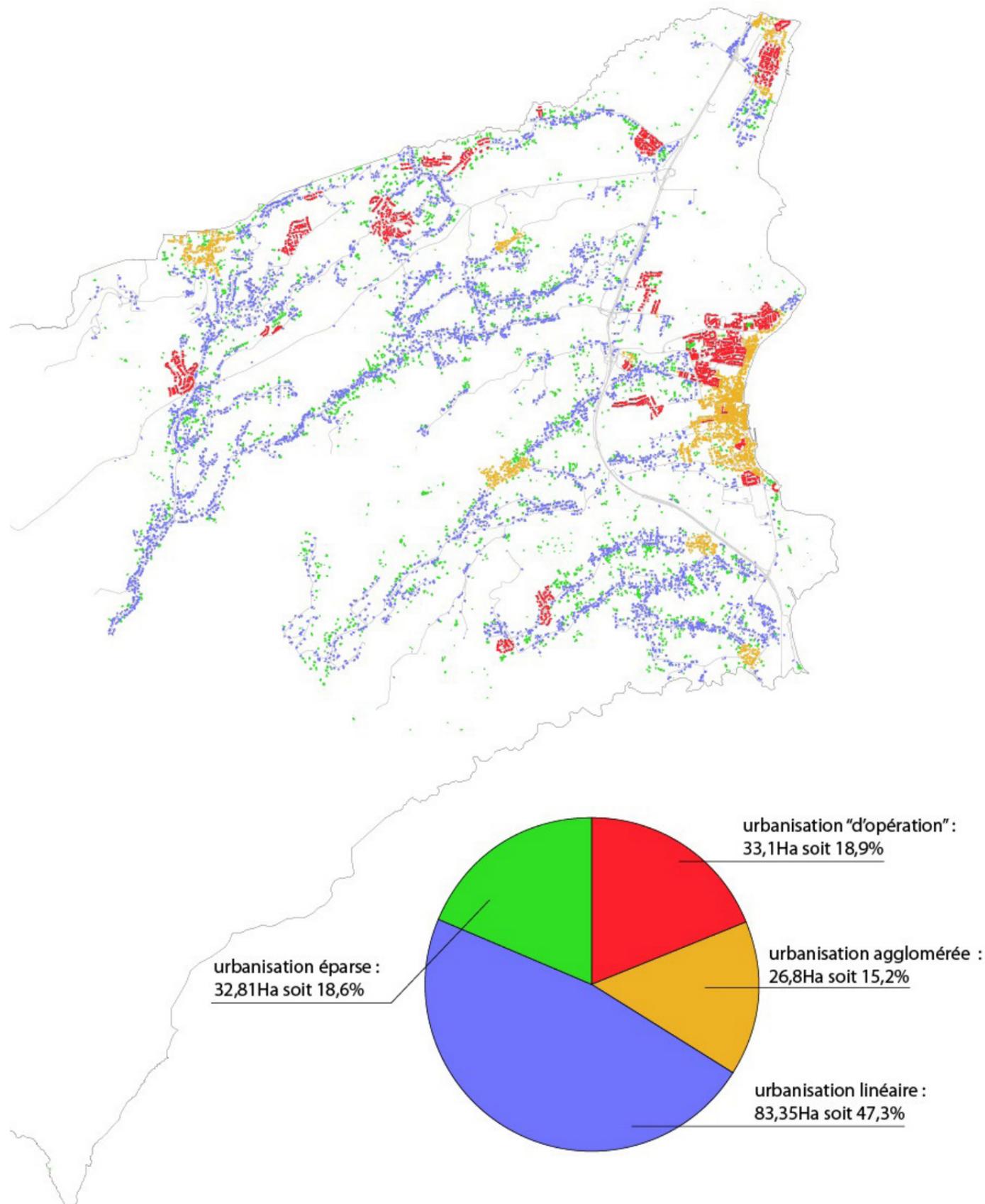
L'urbanisme opérationnel conçoit la forme urbaine. Ici, les voiries et des réseaux desservent un foncier prédécoupé qui conditionne l'implantation bâtie. Dans le cas de lots libres de construction, la diversité architecturale est générée par les différents acquéreurs. Ce sont généralement des espaces homogènes, repliés sur ceux même (voie en impasse, en raquette). Sur Petit Bourg, les lotissements sont nombreux, notamment au Nord, entre Prise d'Eau et la Gripière.

Les opérations dites «groupées» sont issues majoritairement de programmes de logements sociaux. On parle ici d'habitat intermédiaire (maisons en bande, petits collectifs). Les formes urbaines générées sont plus économes dans leur occupation de l'espace. La forme urbaine produite est souvent en rupture avec le tissu environnant.

Développements éparses

Le mitage prend généralement forme sur des espaces ruraux dont la vocation agricole s'atténue. Ces procédés d'urbanisation s'expriment par une diffusion peu structurée du bâti. L'organisation des réseaux devient plus difficile pour desservir efficacement ces secteurs urbanisés.

L'habitat épars peut être objet à l'occupation illégale des terrains. Les constructions s'implantent sans autorisation sur de très grandes parcelles ayant une destination agricole. Ces cas de figure sont un danger pour la pérennité du foncier car l'écart entre les unités bâties est tel qu'il apparaît impossible de restaurer un espace cultivable.



9- Analyse urbaine



9-3- Le développement du bourg

Le développement de Petit-Bourg quoique né de sa richesse agricole, s'est également basé sur son activité portuaire (plus faible qu'à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre) et sur sa situation exceptionnelle de point de passage obligatoire entre la Basse-Terre et la Grande-Terre. La forte activité qui régnait dans le « bourg » jusqu'à la fin du XIX^e siècle a généré un appel de population rurale, venant se livrer à des activités commerciales. Cela a rapidement engendré un phénomène de concentration de l'habitat au bourg de Petit-Bourg sur des terrains de basse altitude avec un accès sur la mer et sur la campagne ce qui a facilité les activités d'appoint telles que la pêche, l'élevage ou les cultures vivrières. Un des premiers plans du bourg datant de 1725, révèle un habitat concentré entre la ravine « Onze Heures » et le pied du Morne Bourg, mais de grandes habitations cernent ce hameau.

Malgré le déclin de l'agriculture et la disparition des activités d'échanges (port, gare « routière » avec les diligences), le bourg historique est demeuré le pôle de vie principal de la commune quoique son rayonnement se soit considérablement atténué ces dernières années...

9-3-1- et de ses extensions

Le centre-bourg historique de Petit-Bourg a réellement changé de dimension dans les années 1970-1980 avec les extensions successives opérées sur le site de Bellevue au nord et la densification des zones d'habitat lâches de Morne Bourg et Bovis au sud. Au-delà de ce qui constitue l'expression resserrée du bourg, les fonctions urbaines plurielles s'estompent très vite ; les îlots de Main-courante ont une vocation d'habitat presque exclusive à l'exception d'une école et de quelques commerces plus rares.

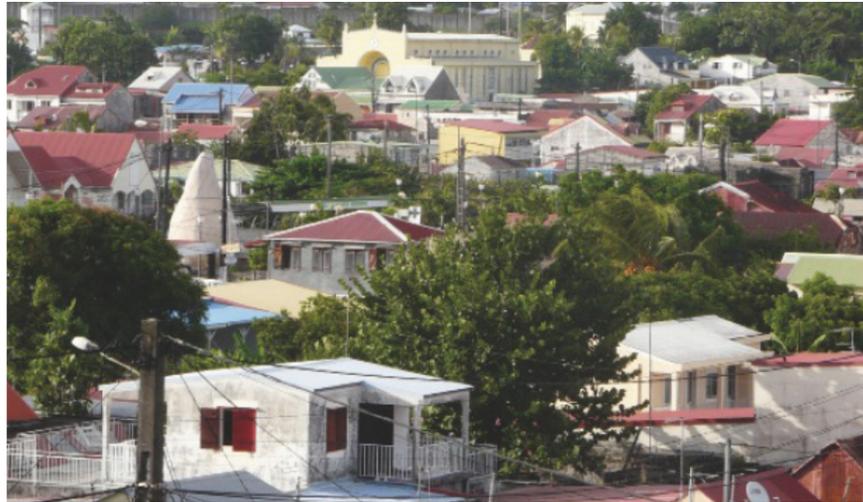
Cette croissance urbaine bipolaire s'explique notamment par les besoins en habitat et en équipements d'une population qui commençait à s'accroître de façon exponentielle. Mais elle tient aussi son fondement dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation (SDAU) de la région pointoise. En effet, celui-ci préconisait d'étoffer les centre-bourgs des villes de la première couronne en y développant de nouvelles fonctions de centralité tout en réaffirmant leur vocation d'habitat.

Le pôle urbain de Bellevue, au Nord et en léger détachement du centre, s'est imposé comme quartier d'habitat mixte (lotissements pavillonnaires, logements sociaux en îlots...) accompagnée d'un effort d'équipement évident avec la réalisation d'un important groupe scolaire, d'un collège, l'implantation du stade, que côtoie un centre commercial composé d'une supérette, de petits commerces et services de proximité. Cet effort de mixité s'est ensuite prolongé par l'implantation du lycée des droits de l'homme et la salle Laura Flessel.

Parallèlement, sur la frange littorale, le quartier de Bel-Air regroupe des fonctions d'habitat avec une grande densité bâtie mais un habitat peu ou pas structuré.

Au sud du centre-bourg, se sont développés et étoffés les quartiers de Bovis et de Morne-Bourg. Ici, c'est la vocation d'habitat qui prédomine à l'exception de la localisation récente de services communaux (la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Jeunesse) pour dynamiser un tissu urbain peu ou pas structuré et sans fonctions urbaines plurielles.

9- Analyse urbaine



Patchwork urbain du centre vue depuis Bovis



La place centrale - un espace de qualité



Persistance de poche d'insalubrité au sein du bourg



Densité et mixité fonctionnel-
le caractérise le tissu urbain
du centre



Ensembles intermédiaires sur Bellevue : une rupture avec la trame urbaine du centre autant au niveau de la configuration de l'espace public que des formes bâties

Compartimentation des formes urbaines sur le bourg et sa périphérie

9-3-2- Espaces publics et ambiance urbaine

L'importance des espaces publics est à souligner dans ce bourg aéré par une trame viaire généreuse, définie par les anciens grands axes routiers et rythmée par de larges rues que relaient les voies de desserte, les impasses, les cheminements piétons dont des élargissements ponctuels improvisent de petites places, des aires de jeux, autant de lieux d'appropriation potentielle offerts aux riverains.

La qualité paysagère y est intéressante où les ouvertures sur le Petit Cul-de-sac Marin, les ambiances déclinées par la ravine et son cours d'eau, les paysages plus bucoliques de la campagne plantent un décor riche et varié.

La persistance d'une ambiance végétale est liée essentiellement à l'initiative privée par l'entretien des jardins et des espaces plantés. Ce centre de Petit-Bourg offre des espaces de quiétude dont le nombre et la variété ne masquent cependant pas le manque de mise en valeur. Les aménagements mettant en scène l'espace public (place centrale, promenade littorale, entrée de ville Sud) devront être réinscrits dans une démarche plus globale leur garantissant une meilleure expression de leurs fonctions de centralité, d'espaces de convergence.

En effet, l'absence globale de traitement nuit à la mise en valeur des lieux, à l'émergence et à la gestion d'une multiplicité des natures d'usage (piéton/automobile, desserte/circulation,...) dont ces espaces supportent aujourd'hui difficilement le cumul sans conflits.

En périphérie, Les espaces de rencontre sont moins nombreux. Plusieurs espaces ludiques ont été aménagé sur Bellevue, au contact des quartiers les plus récents où l'ambiance végétale et la place du piéton sont relativement bien traités. Ailleurs domine un espace public largement dédié à l'automobile.

Le bâti : un tissu ancien dégradé...

Dans sa trame initiale, le centre bourg connaît un vieillissement et un développement spontané ayant généré des situations d'insalubrité et de précarité du bâti. La précarité et la vacance affectent plus particulièrement certains îlots ; c'est le cas notamment du bâti composant le front de mer ou des îlots définis en prolongement de la place dans les quartiers Nord de l'hypercentre. Dans ces îlots réguliers et équilibrés, le temps a fait son oeuvre : bon nombre de constructions délabrées côtoient des ruines et des dents creuses.

Le développement supporté par le centre de Petit-Bourg s'est étendu jusqu'à former une petite agglomération urbaine dont les limites ne dépasseront pas Pointe-à-Bacchus, au Nord, et Roujol, au Sud. Les fonctions urbaines du bourg historique se sont élargies sur les secteurs denses de Bellevue autour desquelles se sont établies de nouvelles zones de vie sous forme d'opérations groupées (extension de Bellevue), zones d'habitat résidentiel de Blonde - Bellevue, zones d'habitat social de Saint-Jean. En périphérie immédiate du bourg, un habitat composé de maisons individuelles (le plus souvent à simple rez-de-chaussée) se développe au contact de chemins goudronnés dont les bas-côtés enherbés sont mobilisés pour les circulations piétonnes (Bovis, Morne Bourg).

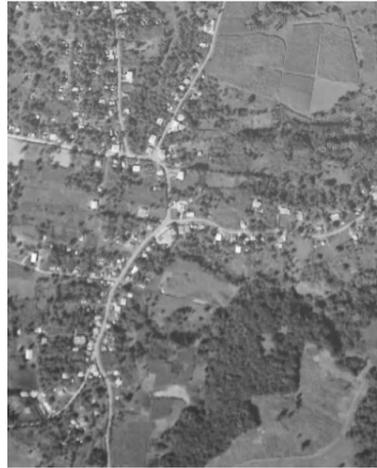
Plus à l'Ouest, un ensemble relativement récent de logements sociaux vient épaissir, dans des conditions de densité et de hauteur nouvelles, la dimension urbaine du bourg en direction de Saint-Jean.

9- Analyse urbaine

Prise d'Eau : densification d'un secteur ancien



1950



1962



1984



2010

Hauteur Lézarde : Un linéaire qui s'étoffe



1950



1962



1984



2010

La Gripière : Lotissements et ensembles collectifs



1984



2010

9-4- Forte progression dans l'arrière pays : vers une rurbanisation

Dans les années 1980, on constate que le bâti se concentrait alors majoritairement dans le centre-bourg de la commune avec déjà une certaine tendance au développement périphérique le long des axes de circulation majeurs (routes nationale et départementales). Ces différents espaces d'habitat éparses sont issus des modes d'occupation du territoire petit-bourgeois au cours de l'histoire. Autour des anciennes habitations sucrières de la plaine nord-orientale mais également dans les petites et très petites exploitations de la campagne petite-bourgeoise, se sont peu à peu étoffés des réseaux d'habitations. Des zones auparavant exclusivement rurales ont été progressivement mitées avec l'accélération de la croissance démographique et urbaine de la ville (recherche d'espaces de villégiature d'abord puis d'habitat résidentiel) conjuguée à la mutation des espaces agricoles due aux divers crises du secteur (effritement des activités traditionnelles dominantes, mise en friches de terres productives, redistribution des terres...). Le modèle résidentiel extensif consommateur d'espaces s'est ainsi développé de manière souvent autonome et sans planification antérieure dans des espaces connaissant une mutation foncière importante et jouissant d'un attrait indéniable compte tenu de leur cadre exceptionnel.

Dans les années 1990, la trame urbaine existante s'est densifiée autour des pôles existants. La section d'Arnouville est certainement celle qui a le plus évolué avec la constitution au cours de cette décennie d'un véritable noyau urbain de densité relative. Il en est de même pour les sections Daubin et Versailles qui semblent désormais former une véritable unité de vie dense. Les zones d'habitat diffus dispersées le long des voies de circulation importantes se sont densifiées dans les espaces interstitiels vides mais ont aussi continué leur étalement vers l'intérieur des terres dans des zones autrefois préservées de l'urbanisation (espaces agricoles, boisés ou forestiers) comme les sections de Barbotteau, Vernou, Cocoyer, Carrère ou Basse Lézarde.

En 2000, la trame urbaine s'est encore un peu plus densifiée mais il semble que le centre-bourg déjà très dense et quelque peu centré sur lui-même n'a que très peu bénéficié de cette situation. En effet, les nouvelles constructions se sont surtout établies dans les zones d'habitat périphériques où les résidences se diffusent de plus en plus vers l'intérieur des terres et donc se rapprochent des limites du Parc Naturel de la Guadeloupe qui rappelons-le couvre la quasi-totalité du territoire occidental de Petit-Bourg.

Le mitage des zones rurales se poursuit au détriment des zones naturelles et agricoles et il s'est même aggravé puisque désormais les développements urbains ne se limitent pas seulement aux abords des axes routiers mais ils débordent de plus en plus vers l'intérieur des terres sur des sols parfois soumis à des risques réels (mouvements de terrain notamment). Au lieu de se concentrer autour des noyaux existants, le bâti nouveau s'étale jusqu'aux confins des voies de circulation desservant l'intérieur des terres (sections de Choisy, Tambour, Glacière, Fond Barbotteau...). Cette urbanisation diffuse doit cesser car elle nuit non seulement aux espaces agricoles et naturels au détriment desquels elle s'étend, mais aussi à l'organisation spatiale du territoire qu'elle contribue à écarteler causant ainsi des dommages collatéraux très coûteux, d'une part pour la collectivité et donc le contribuable (zones de plus en plus étendues à équiper lourdement en réseaux divers et infrastructures notamment publiques, voies de circulation à créer ou à redimensionner...), d'autre part pour les générations futures.

9- Analyse urbaine



Ensemble collectif récent (Tabanon)



Malgré l'atténuation de la trame végétale, la diffusion bâtie marque fortement le paysage des vallées de Petit Bourg (ici vue depuis la Gripière)



Résidence en Bord de mer (Roujol)



Diffusion de l'habitat individuel sur l'espace rural (Bel-Air Desrozières)



Fort impact visuel des bâtiments commerciaux en bordure de RN (ici Arnouville et Colin)



9-4-1- Une composition bâtie hétérogène

L'arrière pays est nettement marqué par un développement résidentiel. Le long des voies secondaires, l'habitat se traduit d'abord de manière traditionnelle (case en bois) dans les secteurs bas ou proche des anciennes usines. Au fur et à mesure de l'ascension les formes traditionnelles s'agrémentent d'extensions en béton pour devenir des villas de plain-pied perdant bien souvent le cachet initial. Dans les hauteurs s'implantent progressivement des constructions modernes et de meilleur standing. Colonisées plus récemment, ces espaces connaissent un découpage foncier plus généreux qui va expliquer le relâchement de la trame bâtie. Vernou connaît quant à lui des développements de villas dès les années 1970. Le secteur était, à l'époque, déjà plébiscité pour son climat plus frais. Ces bâtisses se démarquent par leur style architectural d'époque.

Désormais, les nouveaux développements sont menés via des opérations programmées aboutissant sur des formes urbaines plus denses et mieux structurées. Les lotissements récents génèrent des ensembles de maisons individuelles organisées en résidences parfois closes. De fait l'espace urbain tend à une compartimentation dans certains secteurs, notamment au nord de la commune (La Gripière, Papin). L'habitat intermédiaire (petits collectifs) a aussi fait son apparition sur d'anciens espaces ruraux. Les bailleurs sociaux sont bien souvent à l'origine de ces opérations qui marquent fortement le paysage des vallées.

9-4-2- Un espace public dédié à l'automobile

L'espace public est relativement similaire d'une section sur l'autre. Il se base sur un réseau essentiellement routier. Les voies secondaires ne bénéficient que partiellement de trottoirs. Dans les hauteurs, ils sont nettement plus rares et la sécurité des usagers ainsi que le confort de circulation en pâti. L'état des voies est très variables

Dans ce décors rurbain, la végétation tient une place prédominante dans le paysage. Les jardins privés apportent leur lot de verdure. Les haies arbustives viennent créer l'interface avec l'espaces public. Elles subissent de plus en plus le phénomène de cloisonnement qui se traduit par l'édification de mur d'enceinte autour des propriété. Ces barrières minérales traduisent un besoin de plus en plus fort d'intimité et la montée d'un sentiment d'insécurité en rupture avec une société traditionnelle qui s'organisait sur des cellules de logement ouvertes sur son environnement.

9-5- L'urbanisme commercial

Petit Bourg connaît depuis quelques années un développement économique affirmé à travers l'aménagement de plusieurs zones dédiées à cet effet. Sur Colin et Arnouville, ces ensembles s'organisent autour d'une trame viaire généreusement calibrée. Ces espaces souffrent néanmoins d'une absence d'harmonie des bâtiments entre eux. Les «boîtes» sont particulièrement visibles depuis la RN1 essentiellement pour des raisons commerciales. Leur impact sur le paysage est très marqué, d'autant plus que les points de vue sont très ouverts dans ces secteurs de plaine.

L'urbanisation commerciale est amenée à se renforcer dans les secteurs pré-cités. La zone de Roujol est elle aussi amenée à développer ce type d'infrastructure.

9- Analyse urbaine

9-6- Les conséquences

Des pratiques dangereuses

On ne reviendra pas ici sur les dangers liés à la propagation diffuse de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles et naturels. Comme nous l'avons évoqué précédemment, ces pratiques menacent non seulement l'équilibre et la pérennité des écosystèmes et des paysages mais aussi l'économie agricole (avec l'urbanisation, les agriculteurs cherchent parfois à spéculer car la vente de leurs terres, si elles devenaient urbanisables, leur rapporterait plus de revenus que leur production agricole).

L'urbanisation dans les sites escarpés

Les contraintes naturelles ont sûrement ralenti la progression de l'urbanisation en dehors des points centraux des sections, néanmoins, la disponibilité foncière issue du partage familial, l'absence quasi-totale d'initiative et d'encadrement public ont favorisé un développement souvent en opposition avec les règles souhaitables de préservation des sites et des paysages et de prévention des risques.

Ainsi, certains fonds de vallées sont encombrés par des constructions implantées tant bien que mal entre les pieds des mornes. Elles sont construites le long des rivières et ravines. Les maisons sont ainsi exposées aux risques d'inondation et de ravinement lors des fortes pluies.

Malgré les contraintes topographiques, les mornes sont défrichés pour permettre l'implantation, coûteuse en fondations, de villas, quand ils ne sont pas en partie décapés ou rasés, pour permettre la construction de plain-pied. Ces pratiques ont des effets irréversibles. Ce type d'implantation est à l'origine de processus d'érosion favorisant les risques d'éboulement.

Quelles évolutions?

Les nouvelles opérations immobilières observées dans l'unité, qu'il s'agisse de lotissements ou d'ensembles collectifs, sont de plus en plus souvent sur le modèle des résidences fermées (Tabanon, Fontarabie, Grippièrre, etc.). Ce mode d'implantation du bâti est en rupture avec la typologie urbaine de l'unité, surtout linéaire ou en poches directement innervées par la voirie du domaine public. Cette nouvelle typologie urbaine favorise la création de « ghettos », même si dans ces cas il s'agit le plus souvent de « ghettos riches » dont les principes vont à l'encontre d'un territoire solidaire.

L'urbanisation de l'unité a été tellement importante durant les dernières décennies que son extension semble avoir atteint ses limites globalement. Elle se heurte désormais à la limite de la forêt domaniale (sur les reliefs) ou à des pôles agricoles protégés (GFA) ou identifiés comme des maillons essentiels de la sole agricole de la région. La tendance est désormais portée sur la préservation des derniers espaces naturels interstitiels (fonds de ravines, etc.) et des pôles agricoles majeurs. On peut donc logiquement imaginer qu'il n'y aura plus d'extension urbaine à très grande échelle sur le territoire de l'unité. Cependant, l'urbanisation va se poursuivre encore, a minima, sur les sites des grandes opérations programmées comme à Colin. Les développements linéaires vont, quant à eux, continuer à se densifier par des initiatives individuelles et les petits lotissements.

10- Équipements

Synthèse

Forces

- La présence de structures médicales pluridisciplinaires (Tabanon) et bien réparties sur le territoire.
- Une bonne offre paramédicale.
- Une bonne proximité aux équipements du pôle Pointois.
- Un projet de création d'un Établissement d'Hébergement pour personnes âgées au niveau du Bourg d'une capacité de 84 lits.
- La présence d'équipements liés à l'action sociale et des structures dynamiques réparties sur l'ensemble du territoire.
- Des manifestations culturelles fréquentes sur le territoire.
- Des équipements patrimoniaux liés à la richesse naturelle du territoire (maison de la forêt, cascade aux écrevisses aménagées : accès Personnes à Mobilité Réduite...).
- De nombreux chemins de randonnées balisés sur le territoire, vecteur de découverte.
- Des équipements sportifs nombreux et bien répartis sur le territoire communal.

Opportunités

- Des projets de renforcement de l'offre culturelle à travers la création d'un centre culturel dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain, la requalification de l'ancien cinéma Vernou Palace ou encore l'agrandissement de la bibliothèque et de son annexe.
- Un renforcement de l'offre de proximité projeté dans le quartier de Bellevue par la mise en place d'un centre administratif.

Indicateurs

- 0,6 médecin généraliste pour 1 000 habitants (14 médecins généralistes).
- nombre d'équipements sportifs.
- Mètre carré de surface commerciale pour 1 000 habitants
- Capacité des écoles / population

Faiblesses

- Des structures d'accueil pour personnes âgées inexistantes.
- Des équipements culturels insuffisamment implantés sur le territoire.
- Des équipements de proximités essentiellement localisés dans le bourg et des quartiers périphériques sous-équipés.
- Des quartiers périphériques peu équipés par rapport à l'évolution urbaine.
- Des équipements scolaires parfois vétustes et non mis aux normes.

Menaces

- Un phénomène de vieillissement de la population qui va engendrer des besoins structurels en termes d'accueil des personnes âgées.
- Une augmentation des besoins structurels liés à la croissance démographique que connaît le territoire.

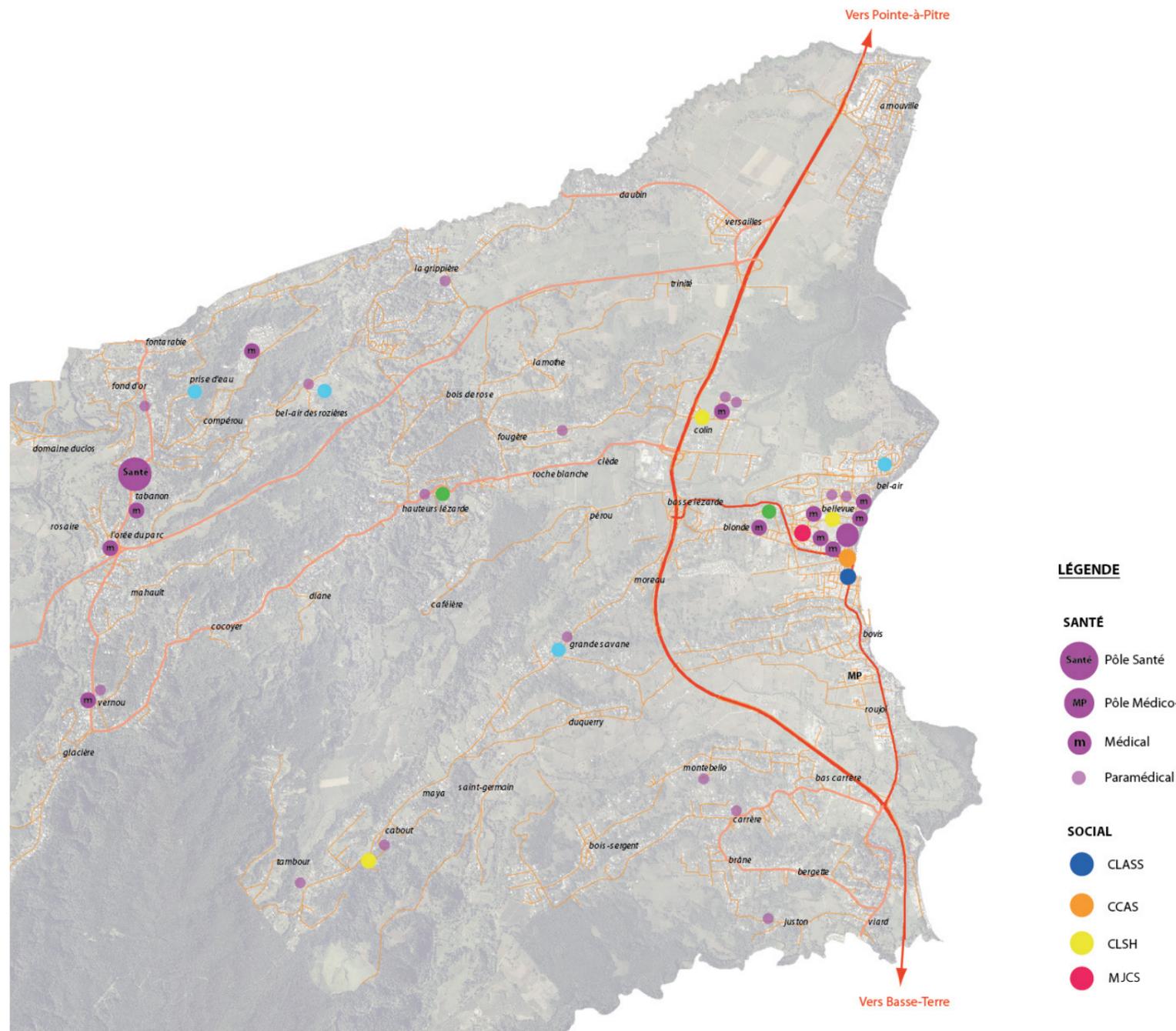
Liens

- Démographie
- Scolaire
- Culture
- Commerce
- Voirie et déplacements

Perspectives et enjeux

Les équipements du territoire communal sont essentiellement localisés dans le bourg. Il existe aujourd'hui un enjeu lié au développement des équipements dans les quartiers périphériques, sous-équipés par rapport aux développements résidentiels.

10- Équipements



10-1- Une offre médicale insuffisante, mais une proximité aux équipements de l'agglomération centre

On recense quatorze médecins généralistes sur le territoire communal, soit un ratio de 0,6 médecin pour 1 000 habitants. Cette proportion est largement inférieure à la moyenne nationale de 3 médecins pour 1 000 habitants. En terme de médecins spécialistes, on n'en recense que trois sur le territoire, un ophtalmologue dans le centre-bourg, un tabacologue à Tabanon et un chirurgien général au niveau du domaine de Papin. Globalement, l'offre médicale est réduite à Petit-Bourg. Cependant, la proximité avec l'agglomération Pointoise, qui regroupe la majorité des équipements de l'île (CHU de Pointe-à-Pitre, Centre Régional Hospitalier des Abymes, clinique des Eaux Claires), permet de compenser ces manques.

L'offre paramédicale est globalement satisfaisante avec la présence d'infirmiers (25), orthophonistes (2), kinésithérapeutes (7), opticiens (3), sages-femmes (3), podologue (1), diététiciens (2) répartis dans les différentes sections communale.

10-1-1- Des structures médicales pluridisciplinaires

Il n'existe pas de centre hospitalier à Petit-Bourg. Néanmoins, on note la présence d'un centre médico-psychologique dans des locaux contigus au CCAS dans le centre-bourg (allée Poinsettia). Il s'agit d'une antenne du Centre Hospitalier Spécialisé de Montérnan situé à Saint-Claude. Cet établissement est un centre d'accueil ouvert quotidiennement qui assure le suivi des patients de Saint-Claude et propose des soins de santé mentale pour les personnes âgées de plus de 16 ans. Il n'a donc pas de vocation d'hébergement. L'équipe médicale chargée du suivi est pluridisciplinaire : quatre médecins, quatre infirmières, un psychologue et une assistance sociale.

Un centre médical existe à Tabanon. Il comprend un cabinet de quatre médecins généralistes travaillant en alternance, un kinésithérapeute, un dentiste et une pharmacie. Ce centre vient structurer dans un même lieu des activités déjà existantes mais éparpillées dans la campagne petite-bourgeoise. Il permet aux habitants de la zone d'accéder aisément à des services de santé de qualité proches de leur domicile.

10-1-2- Les structures d'accueil pour les personnes âgées inexistantes

Face à des besoins de plus en plus importants, l'offre est nulle dans la commune de Petit-Bourg. On ne compte aucune maison de retraite dans la commune. Néanmoins, petit-Bourg possède deux associations dynamiques : le Club de l'Espérance qui regroupe les aînés de la ville et dispose depuis août 2007 d'une maison dédiée aux aînés en plein cœur du centre-bourg (rue Auguste Arsène) et le Conseil Consultatif Communal des aînés (CCCA).

A l'échelle de la Guadeloupe, en termes d'hébergement spécifique, les structures d'accueil sont rares. On peut citer le centre gérontologique du Raizet qui accueille 256 lits dont 97 en long séjour, la maison de retraite de Dothémare qui possède une capacité de 40 lits dont 10 sont médicalisés. En Basse-Terre, il existe une structure d'accueil à Saint-Claude : Le Foyer de Choisy et le centre gérontologique de Beauperthuy à Pointe-Noire d'une capacité de 50 lits.

Il existe donc des besoins structurels à anticiper pour faire face au vieillissement de la population. Pour y répondre, la commune projette la création d'un Établissement d'Hébergement pour personnes âgées au niveau du Bourg d'une capacité de 84 lits.

10-2- Les équipements liés à l'action sociale

Le territoire communal comprend un ensemble de centres d'action sociale dont les missions sont multiples et concernent la santé, l'habitat ou encore l'enfance.

Le Centre Local Action Santé Solidarité (CLASS)

Localisé à Colin, il a pour missions principales la prévention et le soutien médico-social, l'assistance sociale, l'accueil et le suivi médical des enfants en bas âge (0-6 ans) et des jeunes mamans... Cette structure est souvent associée à des crèches, des centres de loisirs...

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Le CCAS a pour missions de :

- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale (FSL, APA, AAH, placement...);
- intervenir auprès des personnes en difficulté;
- soutenir l'action sociale dans les domaines de la petite enfance, des familles, des personnes âgées et handicapées;
- recenser et analyser les besoins sociaux pour initier des actions de prévention et de développement social. Il recense également toutes les demandes de logement et oriente les demandeurs tout au long leur démarche. Des permanences d'élus et de professionnels sont ainsi tenues au Centre Communal d'Action Sociale chaque semaine, excepté durant les vacances.

Le relais assistante maternelle

Hébergé dans les murs du Centre Local Action Santé Solidarité, le relais assistante maternelle est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les Centres de Loisirs Sans Hébergement

Il existe des Centres de loisirs sans hébergement à Petit-Bourg : le CLSH périscolaire Cachon Minou, le CLSH du domaine de Valombreuse ou encore la Kaz a ti moun' à Bellevue.

Le CLSH Cachon Minou est une structure qui accueille aussi bien les enfants en période de vacances scolaires que durant l'année scolaire (soutien scolaire, repas de midi, goûter l'après-midi...). Sa capacité d'accueil (une quarantaine d'enfants de trois à dix ans) semble insuffisante par rapport aux demandes (liste d'attente conséquente).

Le CLSH du domaine de Valombreuse est une jeune structure gérée par l'association « Le paradis des enfants » qui propose des activités de détente durant les vacances scolaires. Il profite du site touristique que constitue le domaine de Valombreuse pour développer ses activités de plein air.

10-3- Les équipements liés à l'action socio-économique

La crise économique actuelle touche une part importante de la population de Guadeloupe et de Petit-Bourg. Les premiers touchés par cette crise sont les jeunes et les moins diplômés. Pour favoriser l'insertion professionnelle ou la réinsertion, la commune dispose de structures dynamiques qui accompagnent le processus d'intégration dans le monde économique. Ainsi, *La maison de la jeunesse et de la cohésion sociale*, implanté au coeur du bourg au

niveau de la rue Victor Schoelcher, est un lieu d'accueil pour les personnes en difficulté (échec scolaire, difficulté d'insertion professionnelle...) et au sein duquel interviennent différents services de la collectivité que sont *Le Point Information Jeunesse (PIJ)* ou encore *Le Service Insertion et Emploi* qui vise à aider les jeunes demandeurs d'emploi, les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires des minima sociaux à trouver ou retrouver un emploi durable.

10-4- Les équipements culturels et patrimoniaux

Des espaces dédiés à la culture insuffisant, mais en cours d'expansion

En terme d'équipements culturels, la commune dispose de deux *bibliothèques* : la bibliothèque municipale située à Blonde à proximité des services techniques communaux et de l'école primaire et la bibliothèque annexe (bibliothèque de quartier) située à Hauteurs Lézarde.

En matière d'accès au multimédia et aux technologies informatiques, le territoire est pourvu de trois *cyber bases*. Le cyber centre de la Pointe-à-Bacchus est un espace multimédia créé en 2006 pour permettre à tous l'accès et la formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ouvert à tous les publics (en particulier les jeunes et les scolaires), il dispose d'un équipement multimédia complet et propose de nombreux ateliers pédagogiques à ses visiteurs (initiation à l'informatique, initiation à la navigation et à la recherche sur Internet...). Une cyber-base est également présente à Grande Savanne, Belair Desrozières et Prise d'Eau.

Des activités musicales sont proposées par l'Agence de Développement Culturel et Sportif au sein du *foyer socio-culturel* du Bourg : cours de musique (flûte, piano, violon, solfège) et éveil musical. Elles se déroulent toutes au foyer socio-culturel.

La politique d'animation culturelle existe à travers de nombreuses manifestations et les maisons de quartier mais souffre d'une certaine carence de structures d'accueil. Pour pallier à ce manque d'espace dédié aux activités culturelles, la commune projette la mise en place d'un centre culturel dans le cadre de son projet de renouvellement du bourg. L'agrandissement de la bibliothèque et de son annexe sont également des projets en cours de réflexion. L'autre projet d'envergure concerne la restauration de l'ancien cinéma Vernou Palace, avec comme objectif de réhabiliter cet espace et d'en faire un lieu de diffusion artistique central pour la population.

Des équipements patrimoniaux liés à la richesse naturelle du territoire

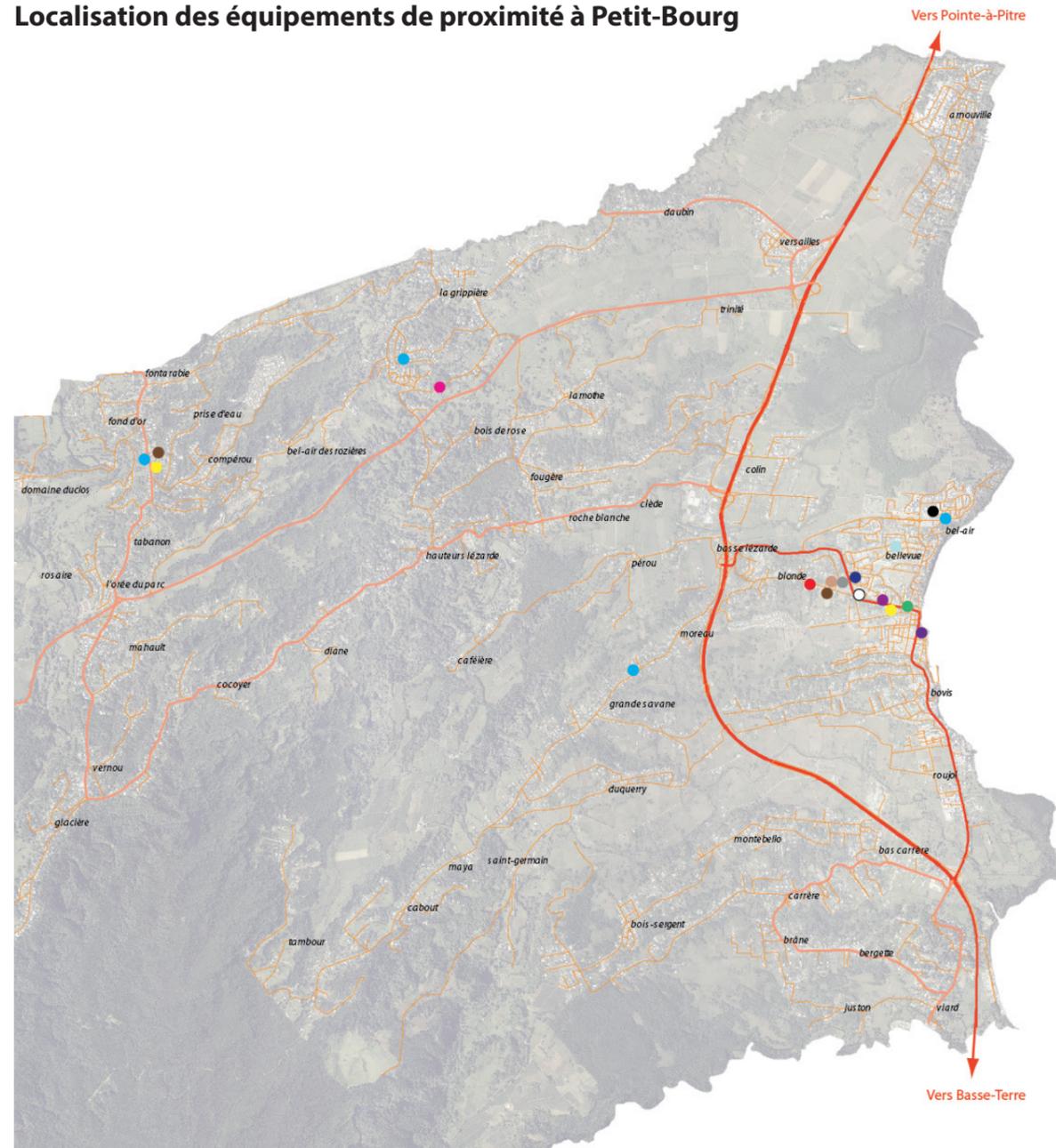
-La Maison de la Forêt est un équipement prestigieux qui propose à ses milliers de visiteurs un panorama complet de la végétation des différents milieux naturels guadeloupéens (forêt dense, forêt sèche, végétation d'altitude, mangrove...) au travers d'une série de panneaux illustrés. Inscrite dans un milieu végétal luxuriant (celui de la forêt dense humide), il constitue à un site majeur du Parc National de la Guadeloupe et un équipement d'intérêt pédagogique indéniable.

-La cascade aux écrevisses présente également un degré d'équipements important avec des accès pour les personnes à mobilités réduites et des aires de repos afin d'accueillir les flux touristiques intenses que le site supporte.

-L'arboretum de Montebello est un centre de l'Office National de Forêts pour l'étude et la classification des végétaux. La maison forestière permet aux élèves de l'école primaire de Montebello de suivre des ateliers pédagogiques en relation avec la végétation (48 espèces d'arbres et de fleurs recensés).

Malgré la présence de sites bien équipés pour supporter l'attractivité du territoire, certains sites à fort potentiel restent mal entretenus et trop peu équipés pour accueillir des flux importants. Il existe ici un enjeu de développement du territoire et de sa mise en valeur, notamment au niveau des sites littoraux et de rivières. On peut notamment citer le saut de la Lézarde largement sous-équipés par rapport à sa fréquentation importante.

Localisation des équipements de proximité à Petit-Bourg



LÉGENDE

- Restaurant scolaire
- Point multi-accueil social
- Maison de la jeunesse et de la cohésion sociale
- Cyberspace
- Mairie
- Poste
- Bibliothèque
- CCAS
- Caisse des écoles
- Police municipale
- Gendarmerie
- Services techniques
- Service du personnel
- Cimetière

10-5- Des équipements de proximité essentiellement dans le centre-bourg

A Petit-Bourg, il existe une certaine offre de proximité au niveau des quartiers d'habitat affirmés, comme c'est le cas au niveau de Hauteurs Lézarde (bibliothèque de quartier), Vernou, Tabanon (centre médical). Des maisons de quartier permettent également aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements ponctuels dans leur quartier.

Cependant, malgré cet effort de délocalisation de certains équipements, les sections rurales présentent des niveaux de sous-équipements notables, notamment au niveau des sections de Duquery, Cabout, Grande Savanne. L'urbanisation linéaire, caractéristique de ces secteurs, ne favorise pas l'implantation stratégique d'équipements accessibles au plus grand nombre.

Globalement, l'offre en services de proximité est localisée dans le bourg :

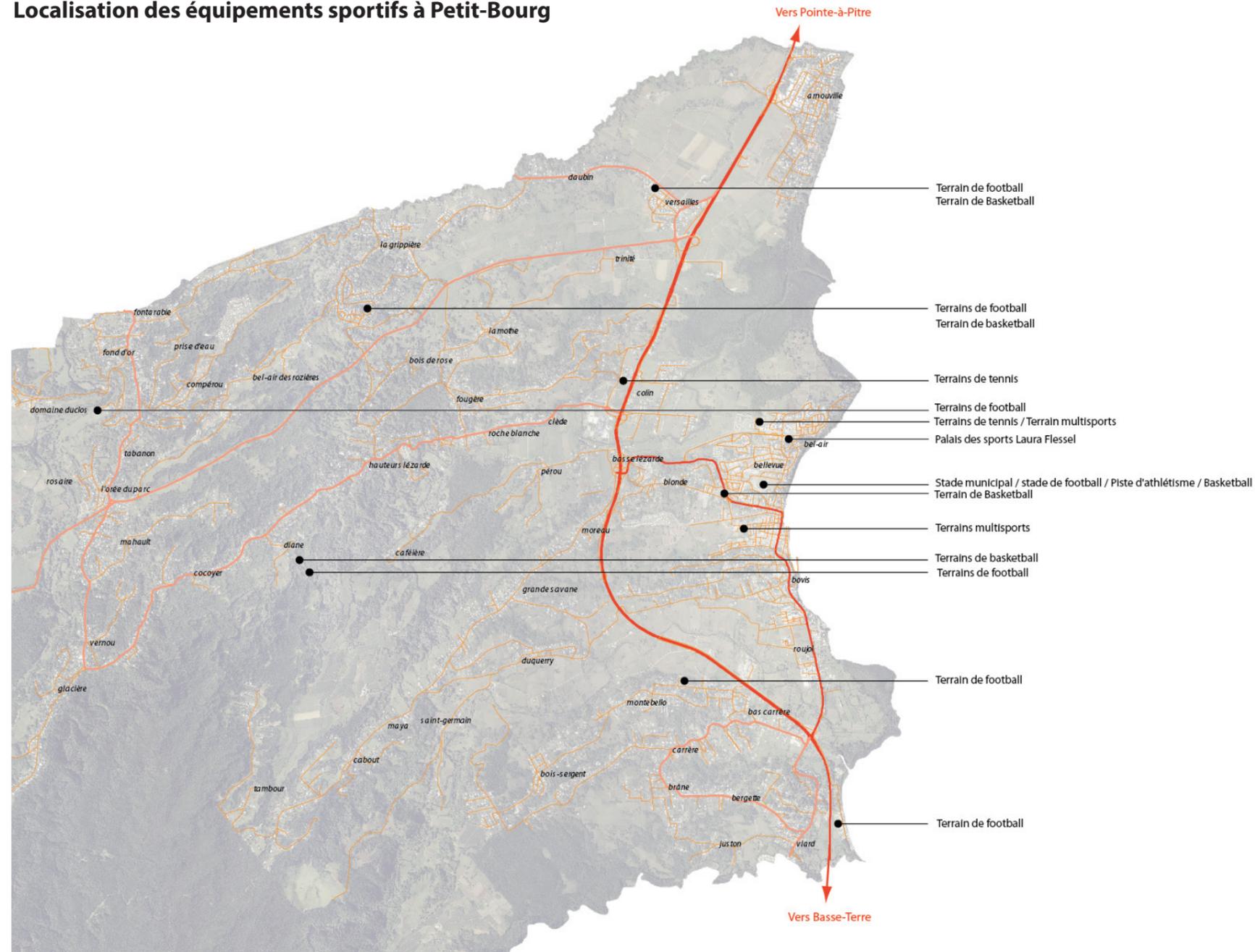
- Deux bureaux de poste, dont le principal est localisé dans le centre-bourg rue Victor Schoelcher et le second au niveau du secteur de Prise d'eau.
- La mairie
- L'Office du tourisme, qui s'est vu délocalisé au niveau de la place Sarrault
- Le cimetière, localisé en périphérie Ouest du bourg
- Le marché Henriette Calif, localisé à proximité de la rue Volcy Bastard, dans le centre-bourg. A noter que la mise en place d'un marché de dimension interrégionale est en cours de réflexion sur la commune.
- Afin de renforcer l'offre en service, la commune prévoit la création d'un centre administratif au niveau de Bellevue.

10-6- Les équipements de Sécurité - Défense

Petit-Bourg accueille une caserne de gendarmerie localisée à Blonde et un poste de police municipale rue Gerty Archimède.

En outre, la commune abrite également une caserne de pompiers située à Roujol dont le secteur d'intervention comprend l'intégralité du territoire de Petit-Bourg et de Goyave, Moudong-sud et l'intérieur des terres baie-mahaultien jusqu'au vélodrome et ponctuellement la commune de Capesterre-Belle-Eau).

Localisation des équipements sportifs à Petit-Bourg



10-7- Les équipements sportifs

On compte à Petit-Bourg un nombre important d'équipements sportifs. Le territoire paraît bien pourvu avec un effort de délocalisation notable dans les différentes sections où s'inscrivent des terrains de football et des plateaux sportifs liés aux différents équipements scolaires.

On dénombre ainsi :

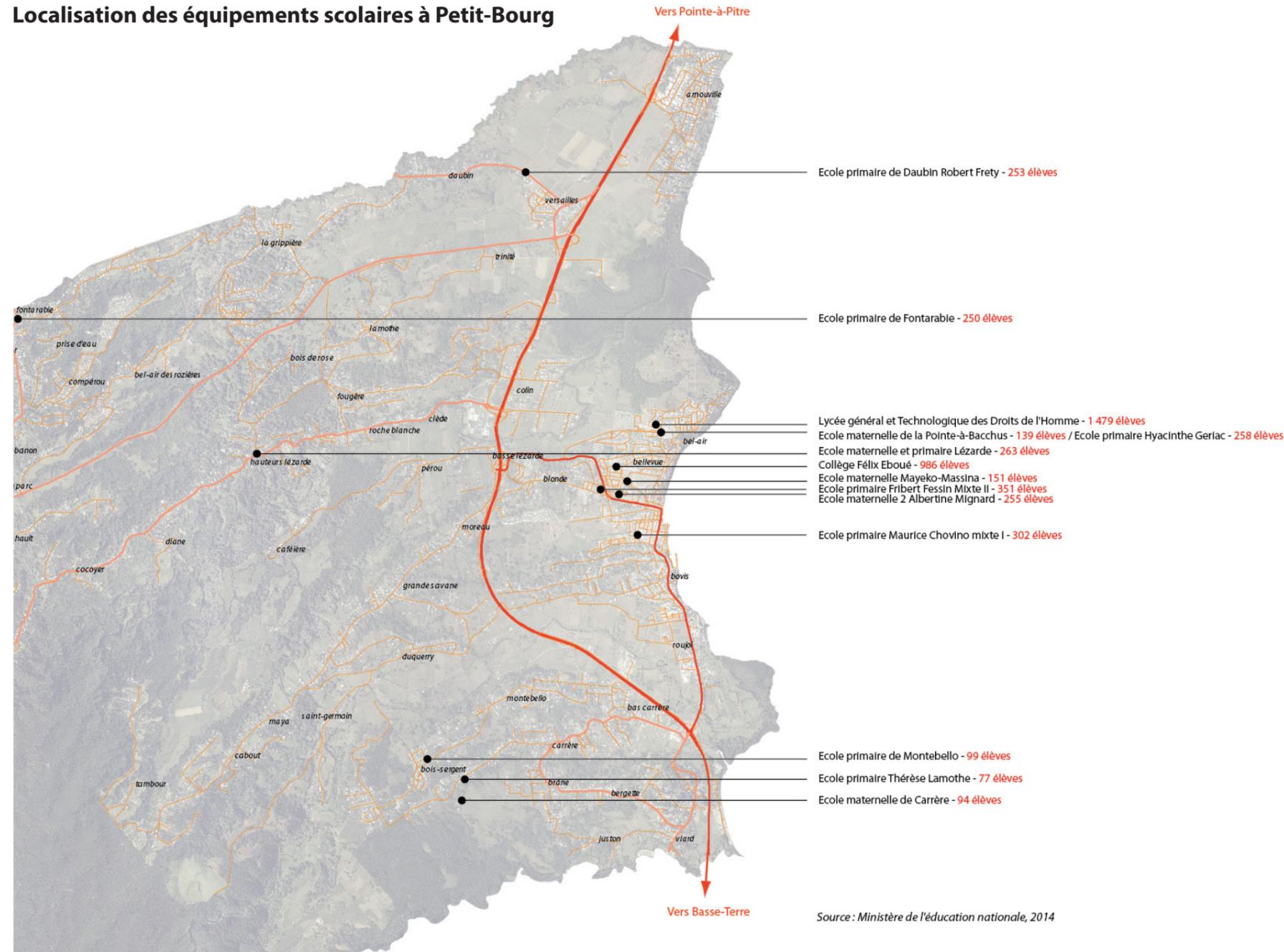
- Le palais des sports Laura Flessel, équipement structurant de la commune, qui possède une salle d'armes, une salle de basketball/gymnase/volleyball, une salle de réunion, des bureaux administratifs. Les utilisateurs sont majoritairement le club d'escrime, les clubs de basket et de volley ainsi que les collégiens et lycéens.
- On dénombre également neuf terrains de football sur le territoire bien répartis dans les différentes sections (centre-bourg, Diane, Daubin, Duclos, Montebello et Viard).
- Cinq terrains de basketball.
- Des terrains de tennis, localisés à Colin et au niveau de la Pointe-à-Bacchus.
- Le complexe sportif Gael Monfils dédié au Tennis

La présence importante de ces équipements permet de proposer de nombreuses activités sportives par les associations de la ville (aikido, athlétisme, basket-ball, boxe, cyclisme sur route, escrime, football, judo, karaté, taekwondo, tennis, viêt-vo-dao, voile, volley-ball).

Palais des sports Laura Flessel



Localisation des équipements scolaires à Petit-Bourg



10-8- Un parc scolaires essentiellement localisé dans le bourg

Le parc scolaire de Petit-Bourg comporte treize écoles, un collège et un lycée général et technologique. La plupart des établissements scolaires sont concentrés dans le bourg et ses extensions. Les autres établissements sont localisés dans les sections périphériques, notamment au niveau de Daubin, Fontarable, Lézarde, Montebello et Carrère.

La population scolarisée à Petit-Bourg se répartit comme suit à la rentrée 2013-2014 (carte ci-contre - source : ministère de l'éducation nationale) :

- sections maternelles : 5 établissements publics ;
- sections élémentaires : 8 établissements publics ;
- collège : (986 élèves dans 1 établissement public (C. Félix Eboué) ;
- lycée : (1 479 élèves dans 1 établissement public (LGT des Droits de l'Homme).

Les chiffres du recensement de 2009 font d'une scolarisation des enfants résidents à Petit-Bourg de :

- 983 enfants de 2 à 5 ans scolarisés (Niveau pré-élémentaire)
- 3 102 enfants de 6 à 14 ans scolarisés (Niveau primaire + collège)
- 1 077 enfants de 15 à 17 ans scolarisés (Niveau lycée)
- 937 jeunes scolarisés de 18 à 24 ans (Niveau enseignement supérieur)

Aujourd'hui, on relève trois enjeux relatifs aux équipements scolaires sur le territoire de Petit-Bourg :

Le premier est lié à l'augmentation des besoins structurels lié à l'attractivité du territoire (hausse démographique) et donc à la nécessité d'étendre le parc d'établissements scolaires.

Le second réside dans la distribution géostratégique des équipements afin d'assurer une proximité des habitants par rapport aux établissements scolaires. Le développement de l'habitat dans les secteurs autrefois ruraux et en mutations engendre de nouveaux besoins dans des zones aujourd'hui éloignées des infrastructures. On peut citer notamment les secteurs de Duquerry, Grande Savanne ou l'Orée du Parc.

Enfin, la remise aux normes d'équipements devenus vétustes et qui nécessitent d'être réhabilités. Dans ce cadre, l'école de Montebello est en cours de reconstruction à l'identique et l'école Mixte II du Bourg va faire l'objet d'une remise aux normes à moyen terme.

10- Équipements

10-9 Réseaux

Forces

- Lancement des études pour l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de Petit Bourg

Opportunités

- À l'heure de l'approbation du PLU, la commune est en cours de réalisation de son Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP). Il devrait être réalisé en cohérence avec le zonage approuvé. Le SDAEP est rendu obligatoire par la disposition 24 du SDAGE 2016-2021 : « les aides publiques pour les équipements relatifs à l'alimentation en eau potable sont conditionnées par l'existence d'un tel schéma directeur en eau potable de moins de 5 ans (ou de son actualisation, le cas échéant par une étude de diagnostic du réseau). »

Indicateurs

- Le prix moyen de l'Eau Potable du réseau SIAEAG : 1,71 €/m³ TTC (source Etude Récupération des coûts Office de l'Eau Guadeloupe 2013).
- Le rendement moyen des réseaux gérés par le SIAEAG (RQPS) = 55% (2012).

Faiblesses

- Mauvaise distribution de l'eau potable dans certain secteur comme calvaire par exemple
- Mini-stations d'épuration non entretenues et sources de pollution
- Réseau de collecte des eaux usées en mauvais état dans le cadre de l'assainissement collectif
- Manque d'infrastructures pour la gestion des eaux pluviales

Menaces

- Nombreux raccordements des eaux pluviales sur le réseau des eaux usées qui accélèrent l'usure des pompes, provoquent des débordements, perturbent le traitement des eaux usées à la station d'épuration et participent indirectement à l'accentuation du risque d'inondation
- Réel problème d'alimentation en eau potable si de nouveaux réservoirs ne sont pas construits prochainement qui pourrait entraver le développement urbain de cette commune

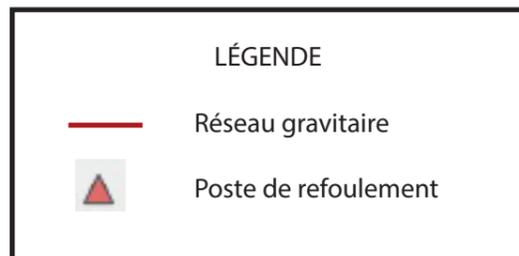
Liens

- L'alimentation en eau potable de la commune de Petit Bourg est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

Perspectives et enjeux

- Construction d'une nouvelle station d'épuration
- Mettre aux normes la station d'épuration de Saint Jean
- Élaboration en cours du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
- Développer l'assainissement collectif pour les secteurs de Daubin à Vernou
- Prévoir l'accompagnement des développements urbains futurs

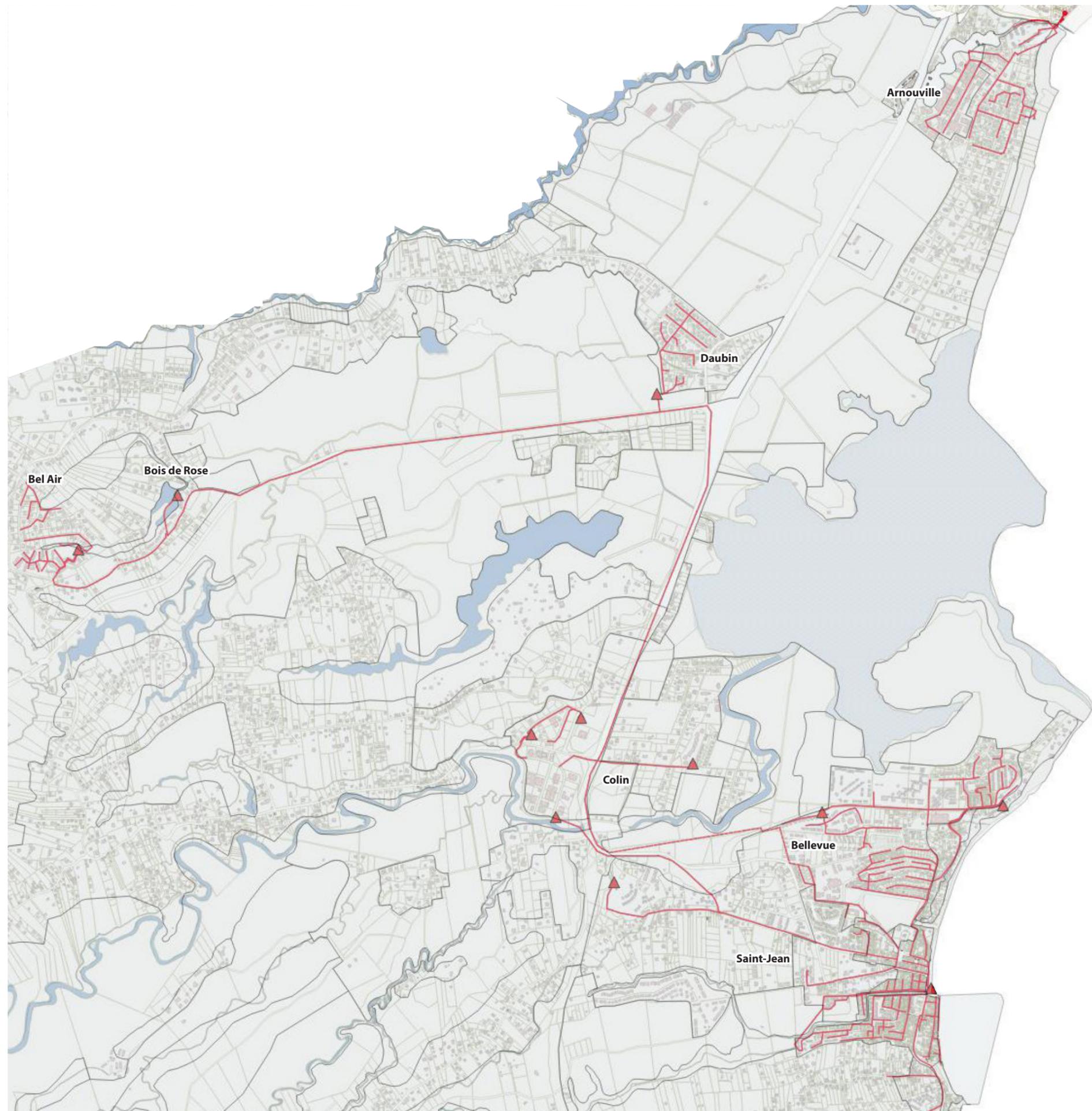
LE RÉSEAU D'EAU USÉES
L'assainissement collectif de la commune



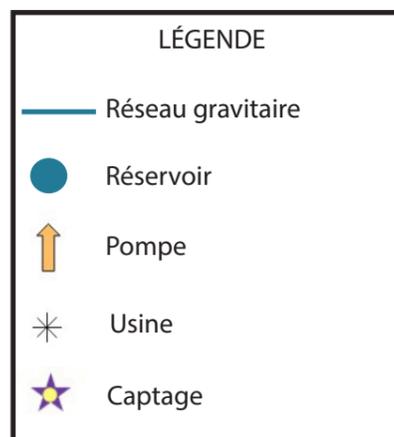
La nouvelle station d'épuration, mise en fonctionnement en 2016 sur Saint-Jean, permet d'offrir de nouvelles capacités de traitement des eaux usées à l'échelle de la commune (9 000 eqvt-hbts).

Actuellement les eaux usées sont collectées sur l'ensemble du centre-bourg, de Pointe-à-Bacchus jusqu'à Morne-Bourg, ainsi que sur les quartiers plus éloignés de Bel-Air, Desrozières, Bois-de-Rose, Daubin et Collin dont les eaux sont renvoyées à la station d'épuration par pompes de refoulement.

Les eaux usées d'Arnouville sont collectées et renvoyées sur le réseau de Cap Excellence pour être traitées au niveau de la station d'épuration de Pointe à Donne (Jarry - Baie-Mahault). L'essentiel des eaux usées produites par un habitat au large spectre de répartition sur le territoire, sont traitées par des installations d'assainissements non collectifs.

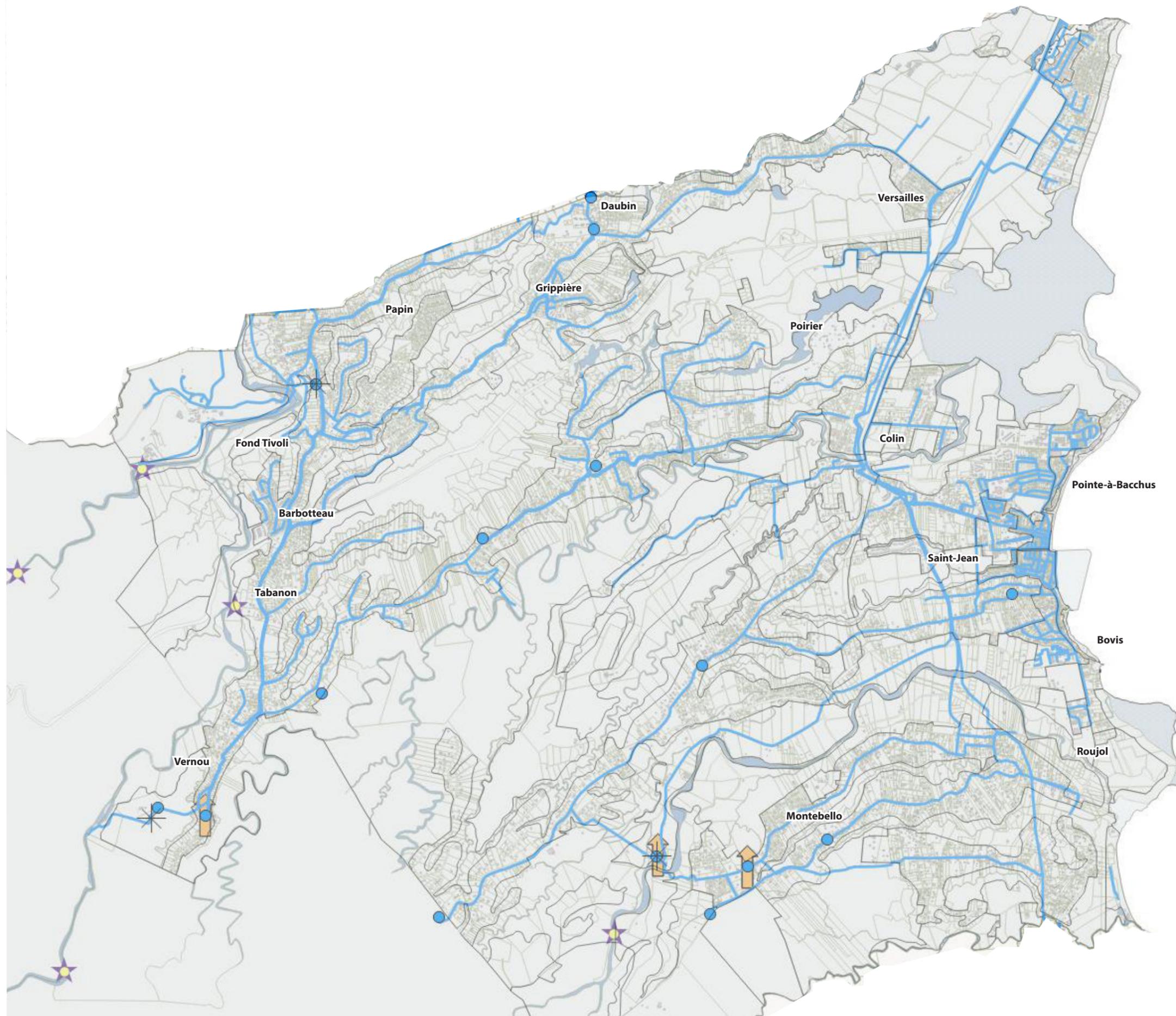


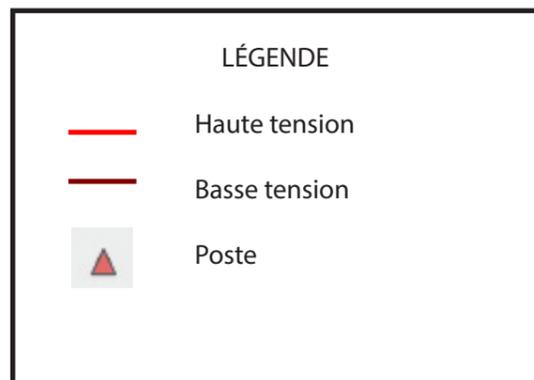
LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
L'assainissement collectif de la commune



Le réseau d'adduction en eau potable de Petit-Bourg, historiquement dense et ramassé sur le centre-bourg, s'est ensuite diffusé le long des grands axes de circulation (RD1, 23, ...) pour alimenter le développement urbain sur les secteurs de Daubin, La Gripière, Bois-de-Rose, Bel-Air Desrozières, au Nord, de Prise d'eau, Tabanon, Barbotteau, Vernou, sur les hauteurs, de Poirier, Roche Blanche, Grande Savane, Duquaery, Cabout, Tambour, à l'Ouest du bourg, et de Montebello, Carrere, Bergette et Juston, au Sud de la commune. Globalement le réseau de distribution fonctionne bien.

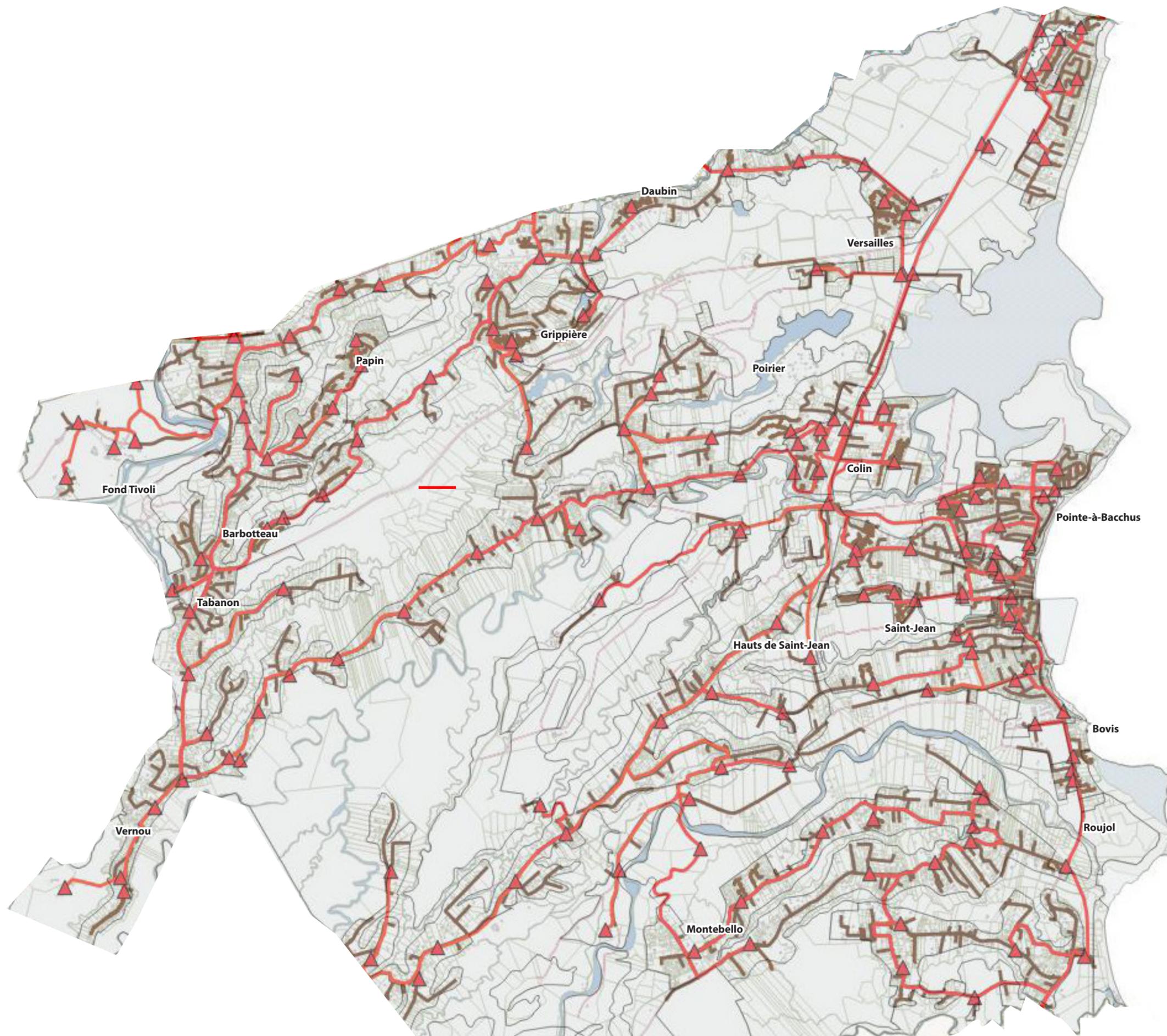
Son niveau de performance est lié à sa mise en service relativement récente puisque mise en place pour accompagner l'important développement urbain vécu sur le territoire depuis 1980.

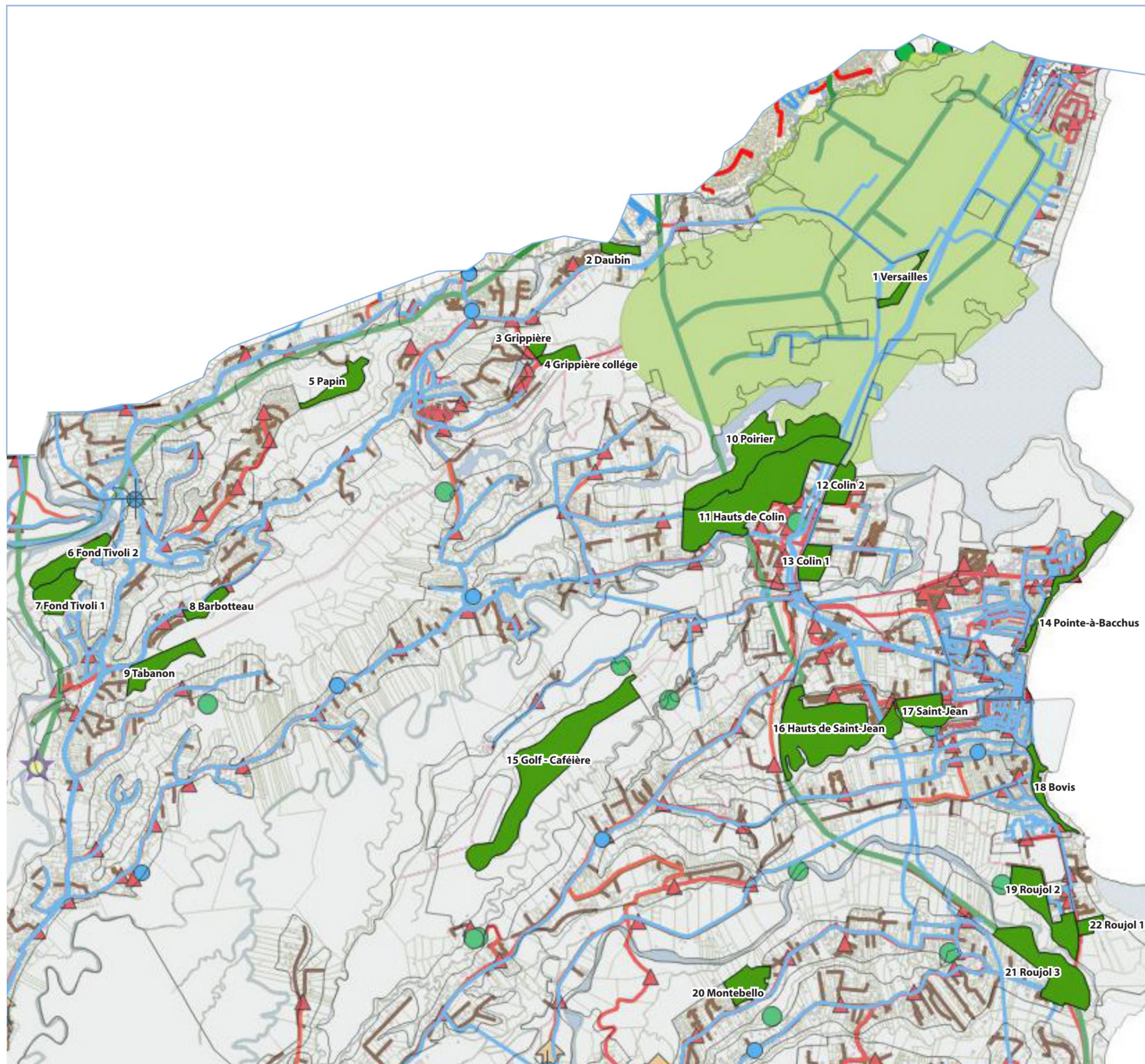




Le réseau électrique de Petit-Bourg est très proche du réseau d'adduction en eau potable ; il s'inscrit dans la même logique et assure la desserte de l'essentiel du développement bâti à travers un effort d'équipement qui est relativement récent.

L'importance et le brutal développement économique et urbain du secteur de Collin n'a pas été accompagné du renforcement du réseau électrique qu'il aurait mérité. Cette insuffisance relative, et pour l'heure sans conséquence, est en voie d'être corrigé par la réalisation de travaux de renforcement de l'alimentation en HTA depuis la centrale de Jarry.





| N° | Zonage | Qualification | Nom | Etat des lieux Eau Usée - EU et Eau Potable - AEP |
|----|--------|--------------------------------|---------------------|---|
| 1 | 1AUe | Equipement touristique | Versailles | EU : Assainissement Non Collectif AEP : Branchement immédiat |
| 2 | 1AU | Logements groupés | Daubin | EU : Assainissement Non Collectif AEP : Réseau à renforcer – court terme |
| 3 | 1AU | Résidentiel | Grippière | EU : Existence du réseau collectif à proximité – raccordement obligatoire de l'équipement scolaire → renforcement du réseau de collecte Choix possible pour les habitations de la zone 1AU – toutefois, orientation privilégiée vers NC afin de ne pas bloquer les PC dans l'attente du renforcement du réseau collectif AEP : Réseau existant à proximité (Ø100) – réseau à renforcer – court terme |
| 4 | 1AUe | Equipement Cité scolaire | Grippière – Collège | EU : Existence du réseau collectif à proximité – raccordement obligatoire de l'équipement scolaire → renforcement du réseau de collecte Choix possible pour les habitations de la zone 1AU – toutefois, orientation privilégiée vers l'Assainissement Non Collectif afin de ne pas bloquer les PC dans l'attente du renforcement du réseau collectif AEP : Réseau existant à proximité (Ø100) – réseau à renforcer – court terme |
| 5 | 1AU | Résidentiel | Papin | EU : Assainissement individuel privilégié (financièrement très lourd de programmer du collectif) AEP : Extension de réseau nécessaire – bouclage de réseau vers le chemin Fontarabie – court terme ≤ 5 ans |
| 6 | 1AU | Sport | Fond Tivoli 2 | EU : Création d'une nouvelle STEP sur Grande Rivière à Goyave qui récupérerait les effluents de l'Ouest et Nord du territoire + récupération du lotissement de l'Orée du Parc, Versailles, Tabanon, ... STEP A PROGRAMMER. Zone en assainissement collectif (CRTF + habitat). Echéance – moyen terme ≈ 10 ans AEP : Extension de réseau nécessaire – bouclage vers le chemin de Fontarabie. Echéance ≈ 5 ans |
| 7 | 1AU | Résidentiel | Fond Tivoli 1 | EU : Création d'une nouvelle STEP sur Grande Rivière à Goyave qui récupérerait les effluents de l'Ouest et Nord du territoire + récupération du lotissement de l'Orée du Parc, Versailles, Tabanon, ... STEP A PROGRAMMER. Zone en assainissement collectif (CRTF + habitat). Echéance – moyen terme ≈ 10 ans AEP : Extension de réseau nécessaire – bouclage vers le chemin de Fontarabie. Echéance ≈ 5 ans |
| 8 | 1AU | Logements groupés | Barbotteau | EU : Raccordement sur la nouvelle STEP avec poste de refoulement AEP : réseau présent et bien dimensionné – raccordement immédiat |
| 9 | 1AU | Résidentiel | Tabanon – Semsamar | EU : Raccordement sur la nouvelle STEP AEP : Réseau présent et bien dimensionné – raccordement immédiat |
| 10 | 1AUq | A requalifier | Poirier | EU : Assainissement Non Collectif AEP : Réseau à créer |
| 11 | 1AU | Résidentiel | Hauts de Colin | EU : Assainissement Non Collectif AEP : Réseau existant sur le chemin de Poirier, donc raccordement possible des parcelles situées à moins de 100 mètres du réseau. Pour les autres, il devra s'agir d'un projet d'aménagement d'ensemble, prévoyant (comme pour le lotissement des Hauts de Colin) l'alimentation en eau potable. |
| 12 | 1AUe | Activité commerces | Colin 2 | EU : NC, à terme, possibilité de raccordement sur le réseau collectif puisque qu'il passe à proximité du secteur pour la desserte des logements collectifs de la SEMSAMAR « les ruisseaux de la Lézarde » AEP : Extension du réseau. Echéance : court terme |
| 13 | 1AU | Résidentiel | Colin 1 | EU : Extension du réseau collectif avec raccordement à terme des habitations au Nord. Raccordement sur le chemin de Rousas AEP : Branchement immédiat |
| 14 | 1AUr | A restructurer | Pointe-à-Bacchus | EU : Raccordement des habitations non encore raccordées sur la zone Sud. Pour la zone Nord, assainissement individuel AEP : Extension de réseau nécessaire. Echéance : 5 ans |
| 15 | 1AUg | Golf Hôtelier | Golf Caféière | EU : Rappel : pour tout projet ≥ 20 e/hab le SDAGE impose un raccordement obligatoire à un réseau collectif. La structure hôtelière nécessitera un assainissement collectif. En fonction de l'ampleur des autres programmes immobiliers, soit l'assainissement sera raccordé sur le réseau général, soit sur un mini STEP sous maîtrise d'ouvrage publique. AEP : Création de réseau avec bouclage éventuel par Feneteau vers Grande Savane. |
| 16 | 1AU | Résidentiel | Hauts de St-Jean | EU : Raccordement sur la STEP de Saint-Jean – question du positionnement du poste de refoulement AEP : Précision en cours |
| 17 | 1AU | Résidentiel & eqpt | St-Jean | EU : Raccordement sur la STEP de Saint-Jean – question du positionnement du poste de refoulement AEP : Précision en cours |
| 18 | 1AUr | A restructurer | Bovis | EU : Raccordement sur le réseau d'assainissement collectif qui sera créé au niveau du port pour éviter le refoulement AEP : Réseau présent, raccordement immédiat |
| 19 | 1AUe | Activité industrie & artisanat | Roujol 2 - ZAE | EU : Pour la zone d'activités → extension et raccordement sur le réseau collectif pour renvoi vers la STEP de Saint-Jean. Echéance de réalisation des travaux d'extension du réseau collectif : moyen terme, entre 5 et 10 ans. Pour la d'habitat, le choix entre individuel et collectif est possible, mais lié à une temporalité. L'Assainissement Non Collectif rend la constructibilité immédiate. AEP : Réseau présent et correctement dimensionné pour l'alimentation de la zone d'habitat. Extension de réseau + renforcement pour la zone d'activité. Echéance de réalisation des travaux d'extension : moyen terme, entre 5 et 10 ans. |
| 20 | 1AU | Logements groupés | Montebello | EU : Assainissement Non Collectif AEP : Raccordement immédiat |
| 21 | 1AUe | Activité industrie & artisanat | Roujeol 3 | EU : Extension et raccordement sur le réseau collectif pour renvoi vers la STEP de Saint-Jean. Echéance de réalisation des travaux d'extension du réseau collectif : moyen terme – entre 5 et 10 ans AEP : Extension de réseau + renforcement pour la zone d'activité. Echéance de réalisation des travaux d'extension : moyen terme – entre 5 et 10 ans |
| 22 | 1AU | Résidentiel | Roujeol 1 | EU : Le choix entre individuel et collectif est possible, mais lié à une temporalité. L'Assainissement Non Collectif rend la constructibilité immédiate. AEP : Réseau présent et correctement dimensionné pour l'alimentation de la zone d'habitat. Echéance de réalisation des travaux d'extension : moyen terme, entre 5 et 10 ans. |

11- Voirie et Déplacements

Synthèse

Forces

- Un bourg en partie soulagé du conflit d'usage entre piétons et automobilistes depuis que la Nationale 1 évite le bourg.
- Une gestion intercommunale du réseau de transports en commun.

Opportunités

- La création de nouvelles voies de liaisons (percée Clovis Ségor - Rue Abbée Gautier notamment) émise dans le Plan de Renouvellement Urbain pour agir sur la décongestion des quartiers mal desservis.
- Le traitement des espaces afin d'améliorer la mixité des usages.
- Des systèmes de transports alternatifs à développer, pour limiter les coûts de déplacements, les émissions de CO2, et renforcer le lien social.
- La mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre.

Indicateurs

- Évolution du trafic.
- Nombre de places de stationnement.
- Nombre de places de stationnement matérialisées.
- Largeur des voies.
- Entretien, qualité des voies.
- Recensement des initiatives de déplacements alternatifs (covoiturage...).
- Nombre de lignes de transport en commun

Faiblesses

- Une mauvaise hiérarchisation du réseau routier dans le bourg qui multiplie les points de confluences (Main Courante, Morne-Bourg...).
- Un manque de liaisons interquartiers.
- Un réseau peu efficient en matière d'accessibilité.
- Une prédominance de la voiture individuelle au détriment des transports collectifs.

Menaces

- Une constante augmentation du trafic routier à anticiper en terme de structuration du réseau.

Liens

- Population
- Migrations pendulaires
- Tourisme

Perspectives et enjeux

La constante augmentation du trafic routier ainsi que l'amélioration de l'accessibilité du territoire sont des enjeux identifiés en matière de déplacements. La mise en cohérence et la hiérarchisation du réseau routier, ainsi que le développement de transports en commun effectifs sont des réponses concrètes nécessaires pour favoriser le désenclavement des quartiers de la commune et rendre les déplacements efficients.

11- Voirie et Déplacements

11-1- Des déplacements en constante augmentation

La position de porte d'entrée de la Basse-Terre confère à Petit-Bourg une position stratégique. Le territoire draine les flux venant du sud Basse-Terre et de la côte sous-le-vent via la route de la traversée.

La présence de la zone industrielle de Jarry, poumon économique de l'île ainsi que l'attractivité économique croissante du territoire tendent aujourd'hui à augmenter les flux routiers à travers le territoire.

L'organisation du réseau de transport et la maîtrise des flux s'annoncent ainsi comme étant des enjeux forts de développement du territoire.

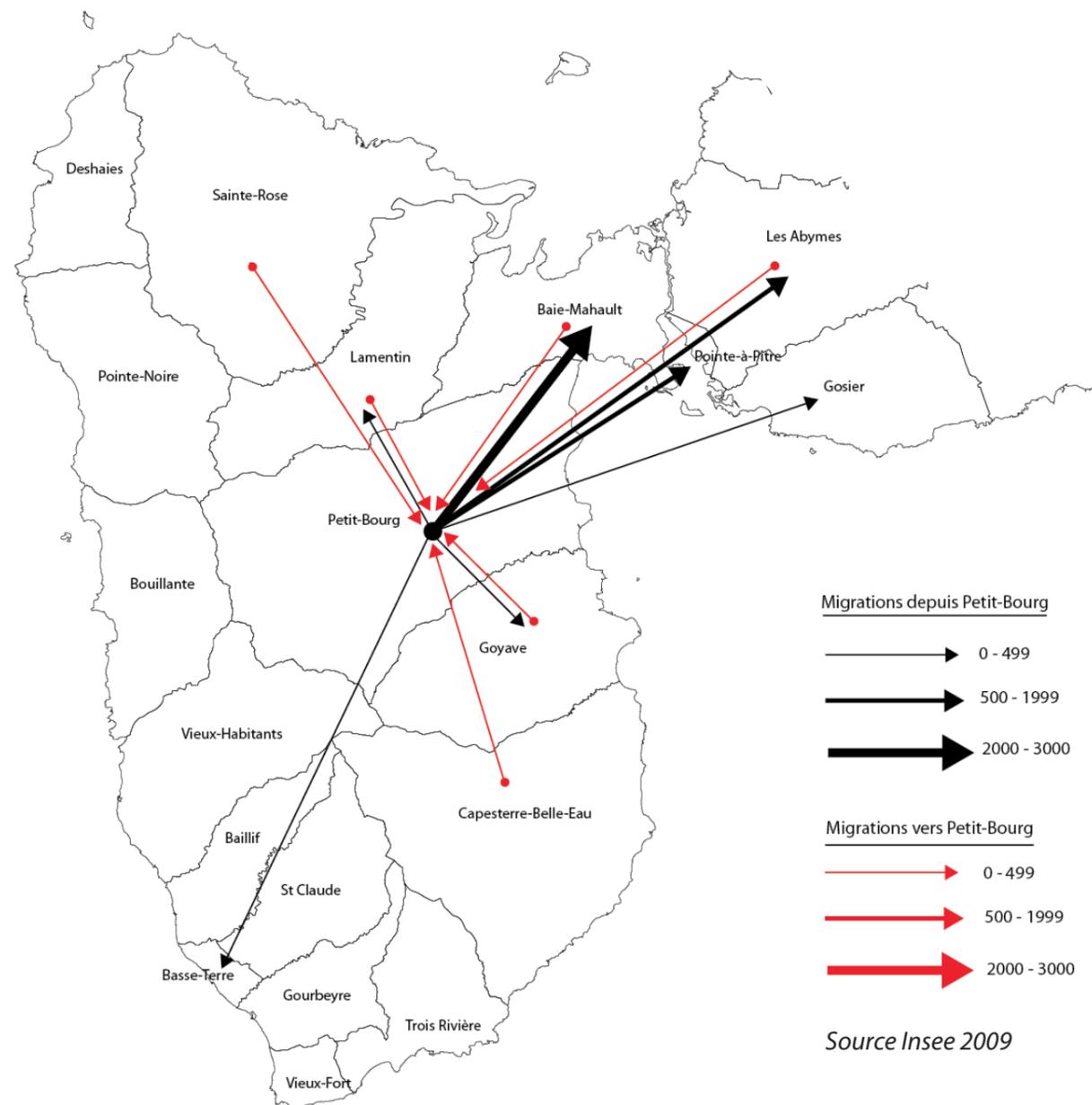
Avec une progression annuelle comprise entre 1 et 2% entre 2006 et 2010 en Guadeloupe, le Trafic Journalier Moyen Annuel augmente plus vite que le volume de population (+0,5%). Cela traduit une hausse de la mobilité (SRIT) et des besoins en déplacements de plus en plus importants. La croissance démographique soutenue et la mobilité toujours plus grande des individus conjuguées à la pérennisation des dynamiques spatiales régionales devraient encore multiplier ces échanges et leurs travers : congestion des axes routiers, pollutions, croissance de l'investissement public...

L'analyse des flux domicile - travail met en exergue la forte attraction des actifs de Petit-Bourg vers le pôle économique Pointois (2 630 migrations domicile-travail depuis Petit-Bourg vers Baie-Mahault notamment). Également, le nombre d'actifs occupés résidant à Petit-Bourg et travaillant hors de la commune (6 193 individus soit 58 % des actifs) est un indice révélateur de la forte propension des actifs à la mobilité journalière.

A Petit-Bourg, cette augmentation des déplacements se traduit sur les chiffres du trafic routier. La commune présente deux axes majeurs du territoire guadeloupéen avec la présence de la route de la Traversée qui permet de relier la Côte-Sous-le-Vent et la Route Nationale 1, qui permet de rejoindre le Sud de la Basse-Terre.

La Nationale 1 compte un Trafic Moyen Journalier Annuel qui a augmenté de 4,66 % entre 2009 (29 579 véhicules recensés) et 2010 (30 957) au niveau du secteur de Blonde tandis que la route de la Traversée présente un trafic qui a augmenté de +6,67 % dans cette même période, 11 243 véhicules recensés en 2009 contre 11 993 en 2010.

Les migrations domicile / travail vers et depuis Petit-Bourg



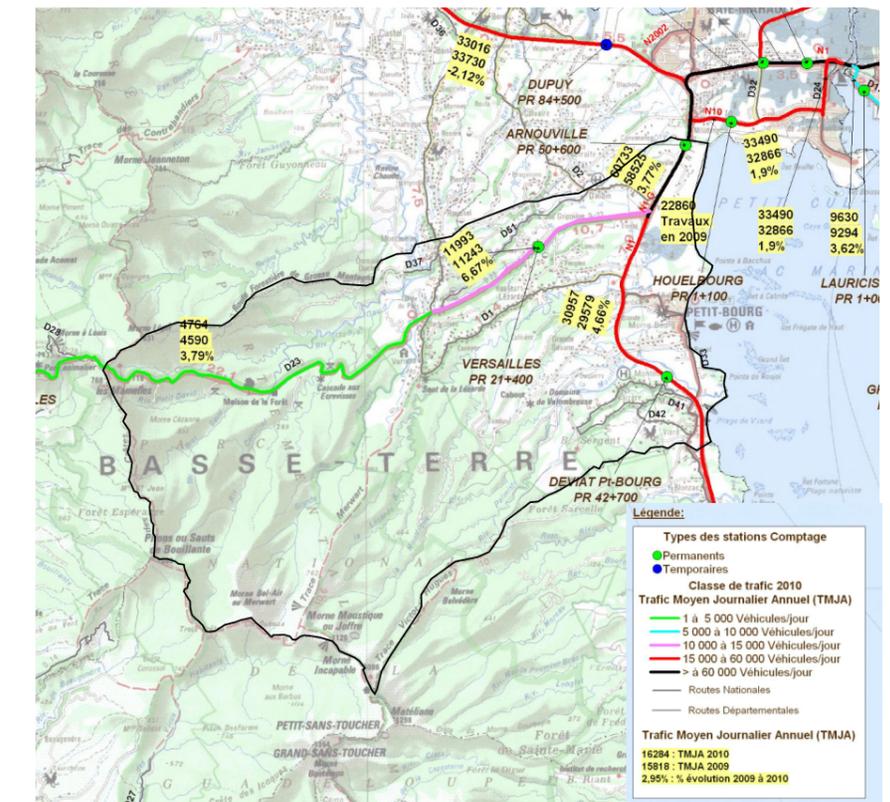
Migrations domicile - travail

| Migrations Domicile/Travail depuis Petit-Bourg vers | Commune | Nombre |
|---|----------------|--------|
| | Abymes | 1183 |
| | Baie-Mahault | 2630 |
| | Basse-Terre | 190 |
| | Le Gosier | 210 |
| | Goyave | 110 |
| | Lamentin | 192 |
| | Pointe-à-Pitre | 1119 |

| | |
|---|-------|
| Population de Petit-Bourg en 2009 | 22499 |
| Population active | 10580 |
| Actifs occupés | 8152 |
| Actifs occupés résidant et travaillant à Petit-Bourg | 2 034 |
| Actifs occupés résidant à Petit-Bourg, travaillant hors de la commune | 6 193 |

| Migrations Domicile/Travail vers Petit-Bourg depuis | Commune | Nombre |
|---|--------------|--------|
| | Abymes | 267 |
| | Baie-Mahault | 374 |
| | Capesterre | 138 |
| | Goyave | 196 |
| | Lamentin | 243 |
| | Sainte-Rose | 103 |

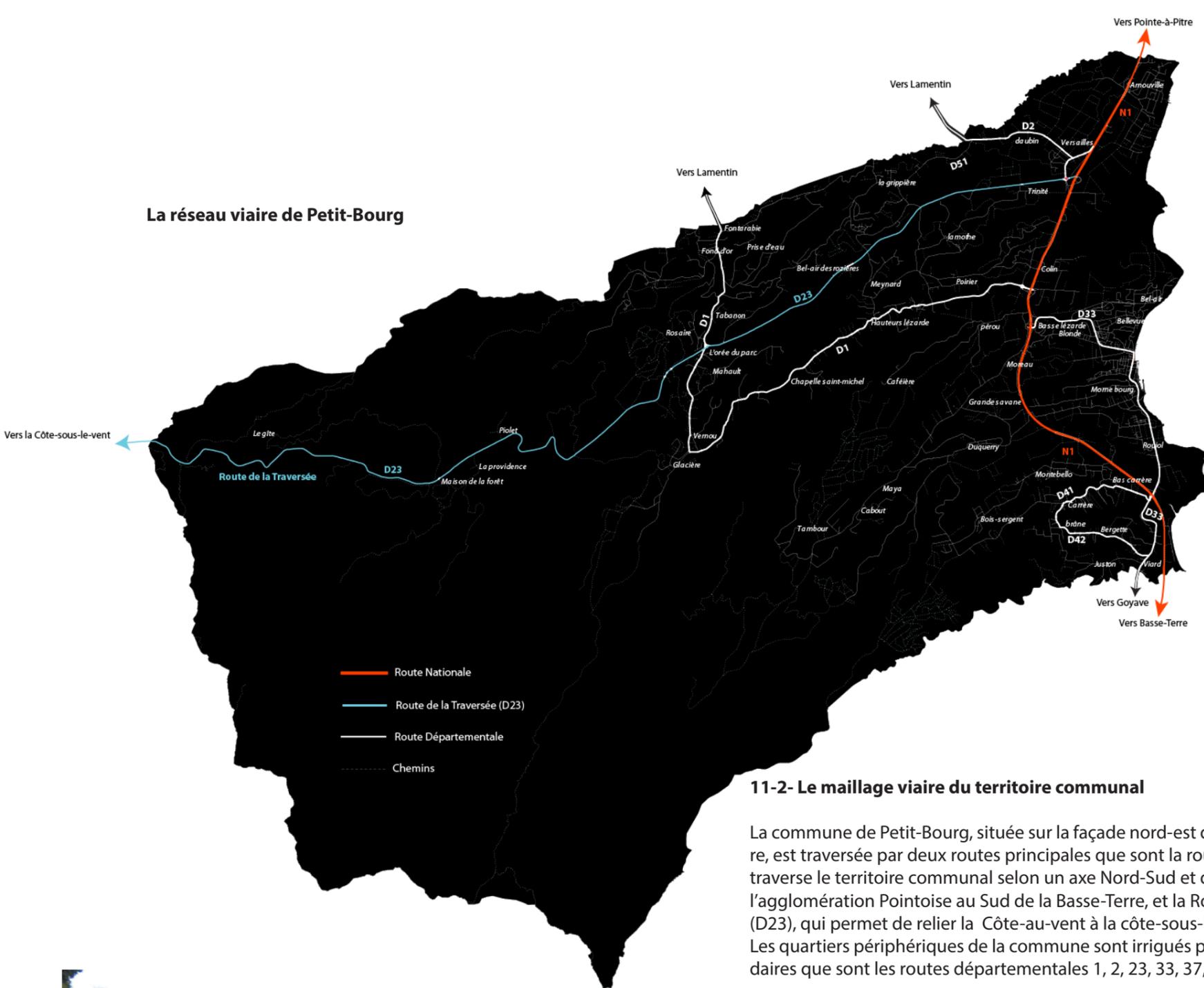
Evolution du trafic routier entre 2009 et 2010



Source : Route de Guadeloupe

11- Voirie et Déplacements

La réseau viaire de Petit-Bourg



11-2- Le maillage viaire du territoire communal

La commune de Petit-Bourg, située sur la façade nord-est de l'île de Basse-Terre, est traversée par deux routes principales que sont la route Nationale 1, qui traverse le territoire communal selon un axe Nord-Sud et qui permet de relier l'agglomération Pointoise au Sud de la Basse-Terre, et la Route de la Traversée (D23), qui permet de relier la Côte-au-vent à la côte-sous-le-vent.

Les quartiers périphériques de la commune sont irrigués par des voies secondaires que sont les routes départementales 1, 2, 23, 33, 37, 41, 42, 51.

11-2-1- La route nationale, support des liaisons Basse-Terre / Grande-Terre

La RN1 traverse la commune de Petit-Bourg du Nord au Sud en passant par Arnouville, Colin, Basse Lézarde, Moreau, Bas carrere et Viard, pour ensuite longer la Côte-au-Vent jusqu'à Trois-Rivières. Cet axe supporte à la fois l'ensemble du trafic routier provenant du sud de la Basse-Terre qui transite par Petit-Bourg pour se diriger vers le pôle Pointois et inversement les flux provenant de la Grande-Terre vers le Sud Basse-Terre. Le trafic routier y est intense avec des flux de véhicules compris entre 15 000 et 60 000 véhicules par jour.

Au niveau du territoire communal, l'ensemble du réseau départemental converge vers cet axe majeur, qui permet à la fois de relier le Sud Basse-Terre et la Grande-Terre.

11-2-2- La route de la Traversée

La route départementale D23 aussi connue sous le nom de « Route de la Traversée » qui prend naissance à Mahault (Pointe-Noire) permet de relier la Côte-

te-sous-le-vent au reste de l'île. Cet axe de communication majeur pour améliorer l'accessibilité de communes autrefois isolées du reste de l'île, traverse le parc national sur le territoire de Petit-Bourg pour rejoindre la RN2. Elle dessert aussi bien les quartiers d'habitat diffus de l'intérieur des terres (Trinité, Lamothe, Fougère, Bois de Rose, Tabanon, l'Orée du Parc, Barbotteau,) que les différents points d'intérêt touristique du Parc Naturel de la Guadeloupe (Cascade aux écrevisses, Maison de la Forêt, sommets des Deux Mamelles).

11-2-3- Les liaisons interquartiers assurées par le réseau de routes départementales

La commune de Petit-Bourg est composée de nombreux quartiers dispersés entre lesquels les liaisons sont assurées par des routes départementales.

Celles-ci irriguent la campagne petite-bourgeoise, desservant ainsi les habitations tantôt éparées, tantôt plus regroupées qui s'y sont construites. Du nord au sud, on trouve :

- La route départementale D2 qui va de Versailles au centre-bourg du Lamentin en desservant les quartiers de Versailles et Daubin.

- La route départementale D1, qui prend naissance sur la RN2 et dessert les quartiers de Poirier, hauteur Lézarde, Vernou, puis vers le Nord l'Orée du Parc, Tabanon, Fond d'or pour ensuite se diriger vers le centre-bourg de Lamentin Prise d'Eau et Fontarabie reliant de fait Petit-Bourg au centre-bourg de la commune voisine du Lamentin.

- La D33 passant dans le centre-bourg correspond à un tronçon de l'ancienne RN1. Elle a ainsi été renommée depuis la construction de la nouvelle RN1 qui contourne à présent le bourg à l'intérieur des terres. Cette voie de communication rend accessible le centre-bourg historique et ses extensions proches (Blonde, Saint-Jean, Morne Bourg, Bovis et Roujol). Sur la majeure partie de son tracé elle longe le littoral de Petit Cul-de-Sac marin et se prolonge vers le sud en parallèle à la RN1 jusqu'à Goyave.

- Les routes départementales D41 et D42, reliées à la D33, desservent les quartiers de Bas Carrere, Montebello, Brâne, Bergette, Juston et Viard.

11-2-4- Un territoire irrigué de nombreux chemins

Face à la dispersion de l'habitat en milieu rural, les routes nationales et départementales s'avèrent insuffisantes en terme de desserte.

Pour desservir toutes les zones d'habitat diffus s'étirant à l'intérieur des terres, il existe un réseau relativement dense de petites routes et chemins communaux ou privés qui irriguent l'arrière-pays. Ce réseau relie les zones d'habitat périphériques rurales entre elles mais aussi au reste du territoire.

Ces nombreux chemins et traces font également parfois office d'itinéraires de découverte du patrimoine. Ils s'enfoncent dans le Parc Naturel de la Guadeloupe et servent de supports aux divers points d'intérêt touristiques. Des routes forestières permettent d'accéder au Parc Naturel de la Guadeloupe (routes forestières de la Lézarde et Desbordes notamment).

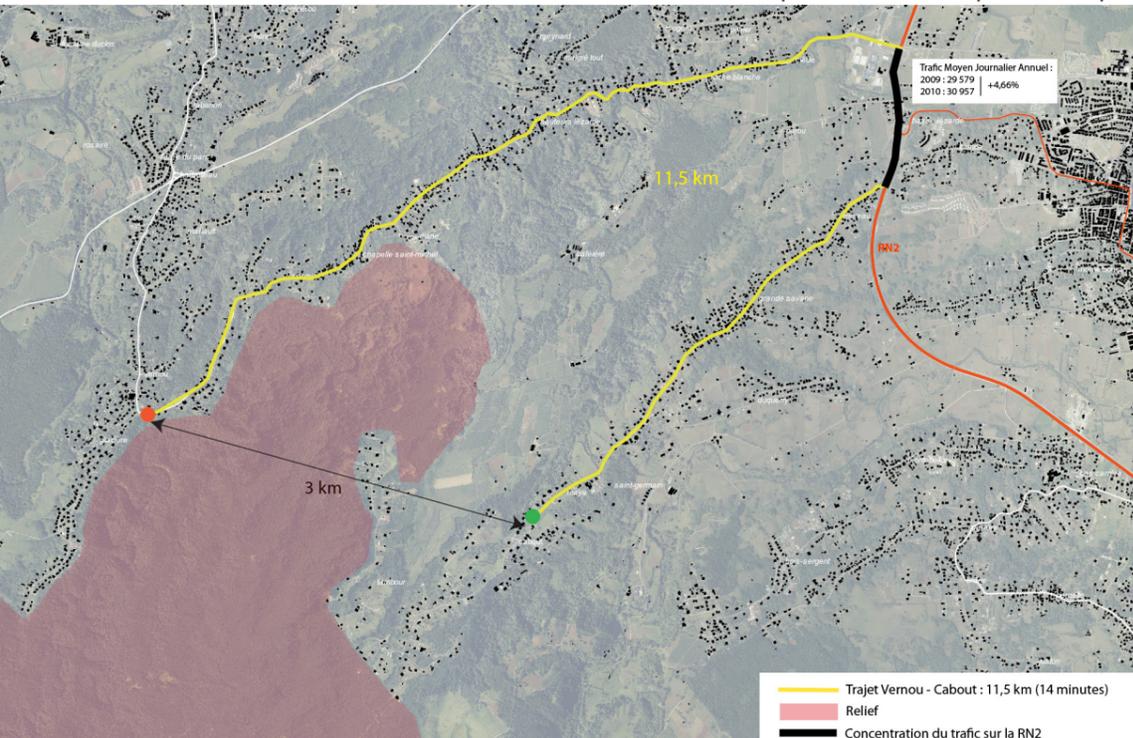
Le territoire agricole est également irrigué de nombreux chemins qui permettent de découvrir l'identité du territoire et les différentes cultures.



RN1

11- Voirie et Déplacements

Des liaisons interquartiers Nord-Sud problématiques



11-3- Des insuffisances en matière de voies de desserte et dans la hiérarchisation du réseau routier

Un manque de liaisons interquartiers Nord-Sud

Le réseau viaire de Petit-Bourg présente une structuration en peigne selon une orientation Est-Ouest, qui permet une desserte interquartier efficace selon ce même axe.

En revanche, les axes Nord-Sud interquartiers font défaut sur le territoire. Lorsque l'on souhaite joindre un quartier localisé au Nord ou au Sud, il est impératif d'emprunter la route nationale 1 et ainsi faire un détour important. A titre d'exemple (voir carte ci-contre), si l'on souhaite se rendre à Vernou depuis Cabout, dont la distance à vol d'oiseau est réduite (3 kilomètres), le détour par la Nationale 1 est nécessaire et allonge considérablement le temps de trajet (11,5 km soit 14 minutes en voiture). Cette problématique est répandue sur le territoire communal et rend le réseau peu efficace en terme d'accessibilité et sature la RN1 sur certains tronçons.

Un Bourg ancré dans son ancienne armature

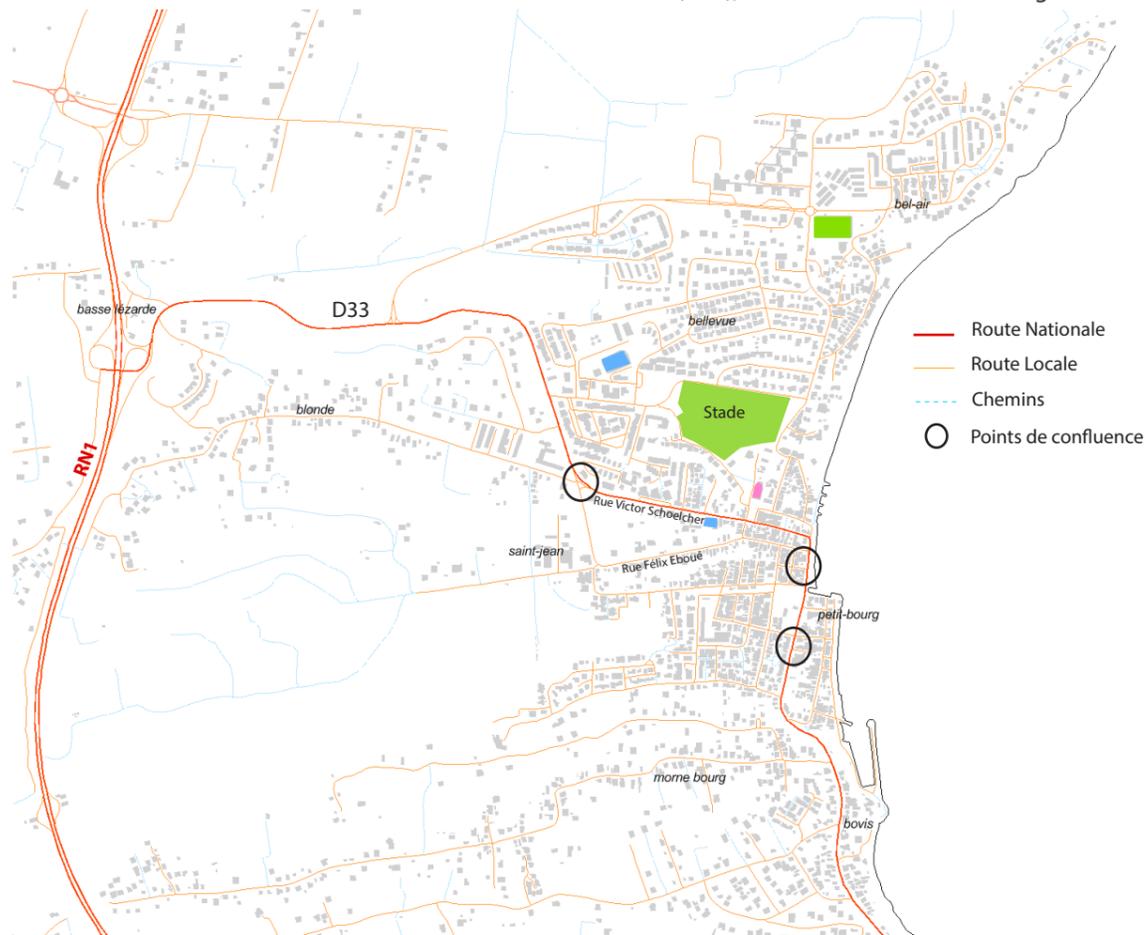
L'inscription du nouvel axe de liaison Pointe-à-Pitre – Basse-Terre qui évite désormais le centre-bourg a éloigné les flux automobiles de l'animation urbaine.

L'ensemble du bourg se trouve aujourd'hui soulagé du conflit d'usage entre piétons et automobilistes qui a longtemps entravé à son épanouissement urbain. La rue Schœlcher, vecteur de l'animation urbaine de Petit-Bourg, ne subit plus la fréquentation automobile passée dont les commerçants pouvaient tirer profit.

Cependant, le développement urbain à travers les trames viaires et les tissus bâtis restent influencés par le tracé de l'ancienne RN. L'organisation des voies est extrêmement simpliste et rend dépendant toute circulation à cet axe qui s'impose comme le drain routier du bourg. Ce schéma favorise les points de confluences qui altèrent la qualité de circulation, notamment au niveau des quartiers de Main-Courante, Bellevue, Morne-Bourg, Bas - Saint-Jean.

L'enjeu de la circulation automobile du bourg réside dans la nécessité de fluidifier la circulation dans la ville et désenclaver les quartiers mal desservis. Dans ce cadre, le Plan de Renouvellement Urbain (PRU) s'inscrit dans la volonté de hiérarchiser la trame viaire, de revasculariser les quartiers par la création de nouvelles voies et ainsi permettre une meilleure accessibilité aux équipements et aux services. La création des liaisons Saint-Jean - Morne-Bourg et de la percée de l'impasse Clovis Ségor - rue Abbé Gauthier est émise dans le PRU afin de rééquilibrer la circulation et d'agir sur la décongestion de ces quartiers mal desservis.

La rue Victor Schoelcher (D33), axe drainant du centre-bourg

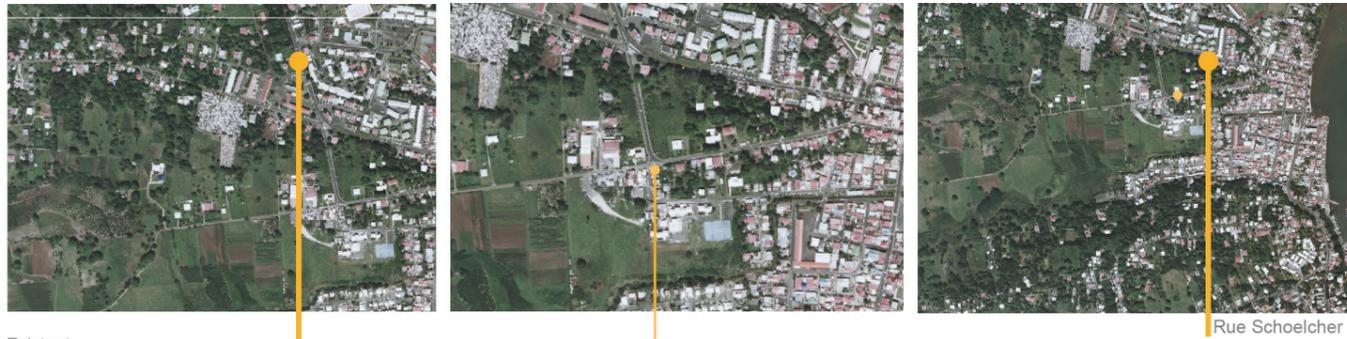


Rue Victor Schoelcher



Rue Yacinthe Gériac

11- Voirie et Déplacements



Existant



Entrée de ville Nord



Trottoirs étroits - secteur d'entrée du bourg (liaison Bellevue - Saint-Jean)



Rue Schoelcher



Rue Schoelcher



Rue Schoelcher



Entrée Sud



Rues Arsène et Hyacinthe Gériac Schoelcher

Un traitement de l'espace public qui passe par la création de voies piétonnes et des lieux de stationnement

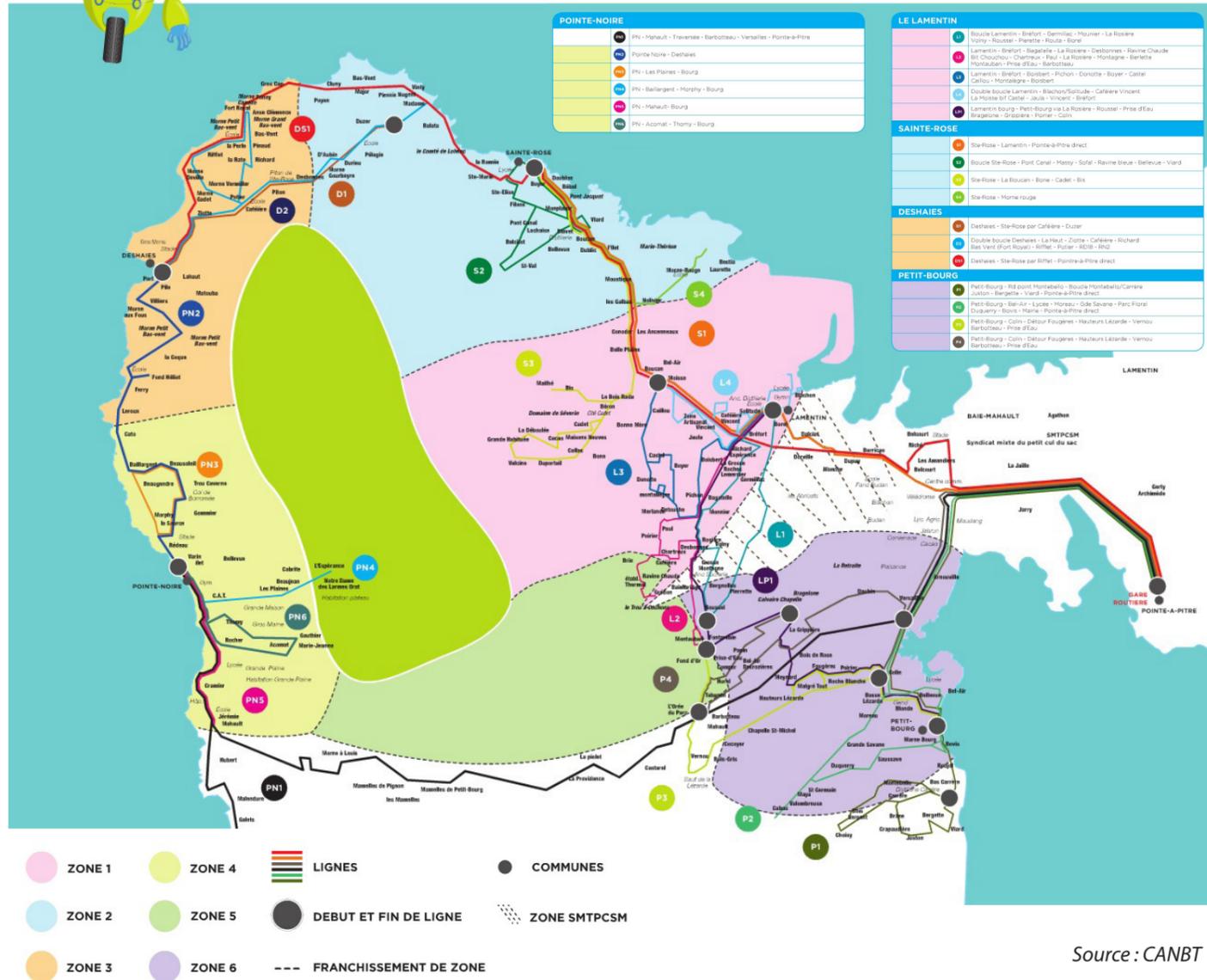
Les espaces dédiés à la circulation piétonne et au stationnement dans le bourg présentent également des lacunes liées au manque de hiérarchisation des axes. Dans ce cadre, le Plan de Renouvellement Urbain fait apparaître des actions nécessaires au niveau des différents secteurs du Bourg pour améliorer la mixité des usages et limiter les conflits entre les différents modes de circulation (piétons, automobile). Plusieurs espaces font l'objet d'une attention particulière :

- L'entrée Nord de la ville dont la dimension routière domine actuellement et dont l'espace piéton est limité.
- L'accès au centre-bourg qui est permis par la section de rue en sens unique au niveau de la liaison Bellevue - Saint-Jean. Cet axe présente des trottoirs très étroits.
- Les rue Schoelcher et Eboué constituent des voies d'échange majeurs du bourg où la dimension routière domine l'espace public, au détriment de la circulation piétonne (il n'existe pas d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite) et de l'offre de stationnement.
- La rue à double sens Arsène, qui n'offre qu'une seule bande latérale de stationnement et qui ne présente aucune dimension de partage de l'espace urbain.
- Le chemin de la main courante qui présente des dysfonctionnement en matière de circulation piétonne (dégradation de l'espace public et de stationnement).
- L'entrée Sud du Bourg qui ne présente pas de trottoirs adaptés ni de places de stationnements à proximités des commerces.
- Le réseau de ruelles et de venelles des îlots des rues de BelAir et de Bellevue est peu fonctionnel.
- Le front de mer est peu valorisé ainsi que la mise en scène des espaces.
- La ravine Onze heure, qui constitue un itinéraire qui structure les déplacements piétons mais qui n'est pas continu.



Ravine Onze heure

11- Voirie et Déplacements



Source : CANBT

11-4- Des besoins existants en matière de transports collectifs

Sur les 8 833 ménages que compte la commune de Pointe-Noire en 2009, 4 149 (47 %) possèdent au moins une voiture et 29,5 % possèdent deux voitures ou plus (contre 23,6 % en 1999). Malgré la dominance de la voiture individuelle, une partie des ménages reste donc en position de captivité vis-à-vis des transports collectifs pour se déplacer. L'efficacité et la performance du réseau reste un enjeu crucial pour assurer la liberté de déplacement à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, le développement d'un réseau de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) viendra compléter le réseau de transport collectif interurbain existant (Corniche d'or).

Les transports collectifs et scolaires, une gestion intercommunale

Le développement des transports collectifs a longtemps souffert de l'absence d'une réflexion globale sur les déplacements urbains. Aujourd'hui, les réseaux de transports urbains de voyageurs et de transports scolaires relève de la compétence du Département et de la gestion de la commune par le biais de la procédure du service délégué.

La commune de Petit-Bourg est située dans le Périmètre de Transports Urbains de la CANBT, au même titre que les communes de Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin et Pointe-Noire. Cette réflexion intercommunale sur l'organisation des transports va permettre d'améliorer l'effectivité du réseau par :

- l'amélioration de l'intermodalité
- la limitation des pertes de charges
- l'investissement dans des équipements communautaires performants (site propre, arrêts, etc.).

Le nouveau réseau intercommunal, appelé la Corniche d'or, inauguré en juin 2013, relie six communes, compte 16 lignes et plus de 400 points d'arrêt.

Le réseau interurbain, colonne vertébrale du réseau de transport en commun

Le réseau interurbain constitue aujourd'hui la colonne vertébrale du réseau de transport en commun de Guadeloupe.

Il a connu une profonde restructuration au cours de la dernière décennie après la définition et la mise en oeuvre d'un Plan de Transports Interurbains qui a révisé l'ensemble de la desserte et des circuits en Guadeloupe.

Le territoire a été divisé en 11 lots, lesquels ont chacun fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) en 2007. Chaque groupement de transporteurs oeuvre désormais sur un bassin, alors que le système préexistant octroyait des conventionnements par lignes (430 jusqu'en 2007).

Cette organisation avait pour effet de démultiplier les interlocuteurs du Conseil Général et empêchait l'uniformisation et la montée en gamme des services rendus à la population. Désormais les lignes sont déployées au sein des 11 lots suivant une typologie de services commune : les lignes locales, les lignes intervilles, les lignes express et les lignes périurbaines.

Equipement automobile des ménages

| | 1999 | % | 2009 | % |
|--|-------|------|-------|------|
| Ensemble | 6 977 | 100 | 8 833 | 100 |
| Au moins un emplacement réservé au stationnement | 3 142 | 45 | 5 077 | 57,5 |
| Au moins une voiture | 4 979 | 70,9 | 6 755 | 76,5 |
| -1 voiture | 3 304 | 47,4 | 4 149 | 47 |
| -2 voitures ou plus | 1 645 | 23,6 | 2 605 | 29,5 |

Source : INSEE 2009

11- Voirie et Déplacements



11-5- Les modes de déplacements alternatifs

Le covoiturage

La pratique organisée du covoiturage n'est pas encore très courante en Guadeloupe même si des initiatives existent. Quelques sites spécialisés, encore peu nombreux, proposent des services de covoiturage pour la Guadeloupe.

Parfois des entreprises (à l'exemple de la Générale des Eaux en Guadeloupe) se sont engagées à titre expérimental à proposer une telle organisation avec une réponse positive des salariés concernés.

A une échelle plus large, des entreprises consultées se montrent favorables à la mise en place de tels services, par exemple au sein de zones d'activités importantes. Ces initiatives pourraient s'insérer dans des Plans de Déplacements Inter administrations ou Interentreprises (PDIA-E) à organiser selon les propositions de l'ADEME.

Dans tous les cas, quel que soit le mode de déplacement alternatif choisi, un accompagnement public de ces diverses initiatives est le plus souvent nécessaire pour amplifier le mouvement. Ainsi certaines régions ou départements mettent en place des sites de covoiturage et proposent des dessertes alternatives à l'automobile.

Ce mode de transport peut constituer une réelle opportunité pour limiter les frais de déplacements pour les habitants, réduire les embouteillages liés au trafic, limiter les émissions de gazs à effet de serre et renforcer le lien social entre saintannais.

Les déplacements domicile-travail de Petit-Bourg vers la zone d'activité de Jarry, ou vers les autres communes, peut-être une opportunité de développer ce type de pratique.

Les modes de déplacements doux

Compte tenu de l'engouement que suscite la pratique du vélo au niveau régional et de la topographie relativement plane de certains secteur de Petit-Bourg, une réflexion sur les itinéraires et les potentialités du territoire est à envisager.

11-6- Les capacités de stationnement

L'automobile reste le moyen de déplacement le plus utilisé sur l'archipel. L'automobile a profondément modifié les comportements des guadeloupéens. Par la même, l'occupation du territoire s'est vue fortement conditionné par l'adaptation du réseau routier à cette pratique.

Les besoins inhérents à l'automobiles sont très consommateur d'espaces de voirie mais aussi de stationnement. Dans ce cadre, un recensement des capacités de stationnement du centre bourg a été réalisé de manière non exhaustive. Elle est aujourd'hui estimée à **1 100 places**. Il n'existe pas véritable de problème de stationnement sur cette polarité dont les rues, parfois à sens unique, concentrent suffisamment de bas-côtés pour répondre à la demande quotidienne des usagers. En appoint, plusieurs espaces de stationnement à l'instar de celui de Bellevue, peuvent servir occasionnellement à recevoir des besoins plus importants et plus ponctuels (Match de football).